

cndp
Commission particulière
du débat public
Aqua Domitia

Pourquoi ?



**AQUA
DOMITIA**



DÉBAT PUBLIC



Débat public Aqua Domitia
15 septembre - 29 décembre 2011



Comment ?



COMPTE-RENDU

SYNTHÈSE



Pendant trois mois et demi, vous avez participé au débat public auquel a été soumis le projet Aqua Domitia, porté par la Région Languedoc-Roussillon et BRL, le concessionnaire du réseau hydraulique régional. La Commission particulière du débat public publie maintenant le compte-rendu de ce débat dont ce troisième numéro du journal rapporte les principaux enseignements.

Bien que le débat ait surtout vu se mobiliser des acteurs institutionnels ou organisés, qu'il s'agisse de collectivités territoriales, d'élus, d'associations, de représentants du monde économique et agricole, d'organismes gestionnaires de l'eau... les particuliers, dont la participation a été relativement modeste, n'en ont pas moins contribué à l'enrichir de manière très significative. Il faut à ce propos souligner la participation d'un public de jeunes, sans précédent dans un débat de cette nature, grâce aux partenariats noués par la CPDP avec l'université Montpellier II et avec certains lycées. Aucun sujet n'a été laissé dans l'ombre qu'il s'agisse des objectifs du projet et de l'opportunité de le réaliser, qui suscitent des avis divergents, ou de ses caractéristiques (des agriculteurs, notamment, le trouvant sous-dimensionné). Des questions telles que la qualité de l'eau, l'aménagement du territoire concerné par le projet et la gouvernance de l'eau ont également été abordées.

En revanche, la participation du grand public s'est avérée modeste. Au cours du débat, certains ont appelé au développement d'une véritable culture de l'eau, impliquant plus directement le citoyen : on peut espérer que le débat y aura contribué.

La Commission particulière du débat public tient à remercier les participants pour leur engagement dans le processus participatif que constitue un débat public ainsi que pour la qualité de leurs arguments. Elle se doit de souligner que, parfois passionnés, les échanges entre opposants et partisans du projet n'en ont pas moins eu lieu dans une ambiance de respect mutuel. Elle remercie également BRL et la Région pour avoir, par leur implication, contribué à la réussite de ce débat.

Philippe Marzolf, président de la CPDP.

LE DÉBAT EN CHIFFRES

- 1120 participants aux 13 réunions publiques
- 220 participants aux réunions en ligne
- 40 cahiers d'acteurs
- 28 contributions
- 4 délibérations
- 20 000 visites du site Internet, plus de 8 minutes de consultation en moyenne
- 191 interventions dans les espaces de discussion : 128 avis et commentaires (dont 50 avis au format vidéo), 63 questions-réponses
- 43 commentaires sur les enseignements des réunions et les cahiers d'acteurs
- Près de 690 abonnés à la lettre d'information électronique
- 180 inscrits à la page Facebook du débat
- 5 réunions avec les jeunes

APRÈS LE DÉBAT PUBLIC

La Commission particulière et la Commission nationale du débat public ont publié le compte-rendu et le bilan du débat le 9 février. A compter de cette date, la Région et BRL disposent de trois mois pour faire connaître les suites qu'ils réservent au projet, à la lumière des enseignements apportés par le débat : le poursuivre en l'état, y apporter des modifications ou l'abandonner.

Retrouvez le compte-rendu et le bilan du débat sur : www.debatpublic-aquadomitia.org





LE PUBLIC PARTAGÉ SUR L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

Au cours du débat, le public a été amené à prendre position sur l'opportunité de réaliser Aqua Domitia. Comme les y invitait la CPDP, leur réflexion a pris en compte l'analyse des besoins en eau des territoires potentiellement desservis. Les échanges ont donc porté sur des sujets ayant une influence directe sur le projet et son dimensionnement : la démographie, l'aménagement du territoire,

LES PARTISANS : DES OBJECTIFS DE SÉCURISATION ET DE DÉVELOPPEMENT, AU SERVICE D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'EAU

Les collectivités territoriales et les acteurs économiques considèrent que la croissance démographique du Languedoc-Roussillon est appelée à se poursuivre, entraînant une augmentation des besoins en eau. Aussi performantes que puissent être les mesures d'économie d'eau, elles ne suffiront pas, selon eux, à satisfaire ces nouveaux besoins. L'apport d'une deuxième ressource paraît donc indispensable à ces acteurs, aussi bien pour la **sécurisation de l'alimentation en eau potable** que pour la poursuite d'un **développement économique** où le tourisme tient une large place.

Les agriculteurs comptent également, pour la plupart, parmi les partisans du projet. Activité prépondérante dans la région, la viticulture a occupé une large place dans le débat. Dans leur ensemble, les viticulteurs estiment l'**irrigation nécessaire à la survie de leur activité** car elle permet une stabilisation et une amélioration des rendements et de la qualité du vin, qui sont des critères de compétitivité, notamment à l'échelon mondial. Le projet est donc très attendu par un grand nombre d'agriculteurs, même s'il soulève de leur part des questions (prix de l'eau, arbitrages d'affectation de la ressource, sanctuarisation des terres agricoles, etc.).

La plupart des acteurs institutionnels de l'eau enfin se déclarent favorables au projet. Constatant la **fragilité quantitative et qualitative d'un certain nombre de ressources locales** actuellement exploitées, ils espèrent voir celles-ci soulagées par l'apport d'eau du Rhône (certains subordonnent même leur soutien au projet à sa substitution effective aux ressources locales).

UN GROUPE SUBORDONNE SON ADHÉSION À L'OBTENTION D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET À CERTAINES CONDITIONS

Un certain nombre d'intervenants restent dans l'expectative de réponses aux questions qu'ils posent ou subordonnent leur adhésion au projet à certaines conditions.

Parmi ces conditions, on peut évoquer le respect de l'**égalité entre les territoires**. Aqua Domitia pourrait, selon ceux qui l'expriment, causer une fracture entre les territoires desservis et ceux qui ne le seraient pas. Pour certains, il faut éviter que l'urbanisation de la zone littorale s'intensifie au détriment d'un développement plus équilibré des territoires. Pour d'autres, Aqua Domitia présente l'inconvénient de concentrer les efforts des politiques et les moyens financiers sur un seul projet, au risque de délaisser les territoires plus éloignés, dont l'agriculture se trouve pourtant en souffrance. Le même souci d'égalité conduit ceux qui l'expriment à demander un prix unique de l'eau sur l'ensemble de la région et le financement de solutions locales pour l'irrigation des territoires non desservis (retenues collinaires) etc.

Par ailleurs, l'apport d'une ressource externe ne doit, **en aucun cas, détourner les autorités des efforts à entreprendre prioritairement en matière d'économies d'eau**. La Région et BRL en conviennent, arguant du fait que leur projet n'est qu'un élément d'une politique globale dans laquelle les économies représentent l'objectif (et l'investissement) prioritaire.

De même, la réalisation du projet ne doit pas empêcher la **poursuite des recherches concernant les ressources souterraines**. De l'avis de plusieurs participants, parmi

LES ÉCONOMIES D'EAU : UNE PRIORITÉ PARTAGÉE

Priorité affichée par la Région et BRL, l'objectif d'économiser l'eau fait l'unanimité chez les participants, quelle que soit leur position vis-à-vis du projet "Aqua Domitia". Pour atteindre cet objectif, il faut en premier lieu réduire les fuites sur les réseaux existants et, en second lieu, continuer à promouvoir le changement de comportement des consommateurs. Mais des désaccords sont apparus à propos des objectifs chiffrés, tels qu'ils ont été annoncés dans le cadre de la stratégie régionale Aqua 2020. Certains les jugent en effet insuffisants (le rendement des réseaux devrait être porté à 70 ou 75 % et la consommation d'eau réduite de 10% grâce aux changements de comportements). De plus, si pour les uns, cette politique d'économie doit nécessairement être complétée par l'apport d'une ressource externe, pour d'autres Aqua Domitia va mobiliser sans justification convaincante les financements publics au détriment d'autres actions jugées plus pertinentes.



le développement économique, l'agriculture, le bon état des milieux naturels, etc. Les acteurs se distinguent assez nettement entre des collectivités et acteurs économiques généralement favorables au projet, des associations plutôt opposées, et une troisième catégorie de participants souhaitant mettre l'accent sur les questions que soulève Aqua Domitia ou posant des conditions à sa réalisation.

lesquels l'atelier d'experts hydrogéologues, celles-ci doivent être mieux connues, les efforts de protection et de reconquête sont à poursuivre, elles doivent continuer à être exploitées. Ils attirent l'attention sur le fait que les abandonner au profit de l'eau du Rhône maintiendrait les territoires dans la dépendance d'une seule ressource, allant à l'encontre de l'objectif de sécurisation.

De manière plus générale, ce groupe demande la réalisation d'études sur les autres solutions envisageables, qu'elles s'avèrent complémentaires ou substituables au projet, afin que la décision repose sur des éléments comparables.



LES OPPOSANTS CONTESTENT UN PROJET QU'ILS JUGENT EN INADÉQUATION AVEC LES BESOINS ET EXPRIMENT DES CRAINTES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE

Plusieurs associations, des particuliers ainsi qu'Europe-Ecologie-les-Verts s'opposent au projet Aqua Domitia pour plusieurs raisons.

Selon eux, les **besoins et ressources** en eau de la région n'ont pas été correctement évalués au moment de la démarche Aqua 2020. Ils craignent notamment que l'apport d'eau du Rhône ne soit qu'une solution de facilité, voire un élément d'une **politique de l'offre** risquant de favoriser l'émergence de nouveaux besoins, et obéisse à une logique marchande, au lieu d'inciter aux modifications de comportements

rendues nécessaires par le changement climatique. BRL et la Région s'en défendent et soutiennent que le projet s'inscrit au contraire dans une **politique de la demande**.

D'autres estiment que le projet est **prématuré faute d'une connaissance suffisante des ressources souterraines**, dont le potentiel, qui doit être réservé pour l'eau potable, pourrait être mieux exploité. Ils contestent également l'argument selon lequel Aqua Domitia apporterait une sécurisation de ces ressources. Ils font notamment valoir qu'un apport exogène d'eau brute entraînera nécessairement une **hausse du prix de l'eau** et une augmentation concomitante des forages incontrôlés.

Bien que très attendue par le monde agricole, l'irrigation de terres en manque d'eau que devrait permettre Aqua Domitia n'a pas convaincu les opposants. Ceux-ci soutiennent que les adducteurs ne desserviront qu'une **part relativement faible des territoires agricoles**. Pour l'agriculture comme pour les espaces verts, pour ces participants, mieux vaudrait en premier lieu privilégier l'adoption de cultures plus adaptées à la sécheresse et, dans cette perspective, favoriser la recherche sur ce sujet. En second lieu, ils souhaitent voir se développer des solutions d'irrigation locales (retenues collinaires).

Enfin, la **qualité de l'eau du Rhône** a constitué un important sujet de désaccord tout au long du débat : nombre de participants, en dépit des assurances récurrentes données par les promoteurs du projet qui ont fait état des contrôles permanents auquel cette eau est soumise, ont persisté à soutenir qu'elle doit être considérée comme polluée par des substances, difficilement détectables et (ou) dont les effets sont mal connus. Ils en déduisent, en invoquant le principe de précaution, que cette pollution qui concerne aussi bien l'eau potable que l'eau destinée à l'irrigation, justifie à elle seule qu'on renonce au projet.



LE DÉBAT SUR LES OBJECTIFS DU PROJET A FAIT ÉMERGER LES PRÉOCCUPATIONS PRIORITAIRES DES PARTICIPANTS

Des objectifs généraux font consensus : privilégier les économies d'eau, assurer l'égalité de traitement entre les territoires et au sein des territoires entre les différents usages, préserver les eaux souterraines et les réserver en priorité à l'eau potable.

L'AGRICULTURE EXPRIME DE FORTES ATTENTES

Le débat a suscité une forte mobilisation du monde agricole, au premier rang duquel les viticulteurs ont fait part de leur besoin impérieux d'irrigation. Sur un marché mondialisé, très concurrentiel, l'irrigation est qualifiée de "vitale". Les viticulteurs prennent toutefois soin de préciser que leur objectif n'est pas de renouer avec des pratiques anciennes, au demeurant révolues, qui ont contribué à discréditer les vins du Languedoc, mais de recourir à une irrigation "raisonnée" permettant d'atteindre des rendements suffisants pour assurer la rentabilité de leur exploitation et une stabilité qualitative et quantitative d'une année sur l'autre. Le projet Aqua Domitia recueille dans ce contexte l'adhésion quasi unanime de la profession, même si le débat a mis en évidence des interrogations sur la nécessité d'irriguer (plantation de cépages moins sensibles à la sécheresse, modèle économique adapté aux faibles rendements...).

De l'avis de beaucoup, l'irrigation seule ne suffira pas, toutefois, à assurer la survie du monde agricole : l'adaptation des cultures au manque d'eau et leur diversification ont fréquemment été évoquées, de même que le besoin d'accompagnement des agriculteurs. Surtout, en réponse à la croissance démographique, les terres agricoles doivent être préservées de l'urbanisation. A cette fin, il est préconisé de recourir à des outils permettant de pérenniser l'affectation agricole des terres (plans d'urbanisme, acquisition de terres par les collectivités ...).

Si Aqua Domitia est demandé dans les meilleurs délais, des craintes n'en ont pas moins été exprimées, entre autres sur la question de l'égalité entre les territoires, précédemment évoquée. Le niveau des investissements que devront consentir les agriculteurs et leur rentabilité ont aussi fait débat. La réalisation des réseaux secondaires nécessiterait des aides publiques, en particulier européennes, ainsi que l'émergence de maîtrises d'ouvrage locales.

Quelques doutes ont par ailleurs été exprimés, pas seulement par des agriculteurs, sur le dimensionnement d'Aqua Domitia. Pour certains, l'adducteur principal est sous-dimensionné pour satisfaire l'ensemble des besoins, agricoles notamment : à plusieurs reprises, des agriculteurs ont fait état de besoins d'irrigation latents que le maître d'ouvrage n'aurait pas pris en compte dans son analyse. Parallèlement, des inquiétudes ont été exprimées à propos des arbitrages qui devront nécessairement intervenir sur le partage de la ressource entre usages agricoles et usages urbains, touristiques ou économiques et sur le financement des projets locaux. Les agriculteurs ont aussi évoqué le prix de l'eau, réclamant notamment un prix unique dans l'ensemble de la région, afin d'éviter les distorsions de concurrence.



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN PHÉNOMÈNE INCONTESTÉ

Aucun participant n'a contesté la réalité du changement climatique, même si ses effets sur la région sont encore mal connus. Se traduira-t-il par une sécheresse accrue ou par la multiplication d'épisodes pluvieux violents ?

Pour certains participants, Aqua Domitia permet de répondre à ce phénomène comme élément d'une stratégie diversifiée. Pour les autres, le projet ne fait qu'accompagner le changement climatique, sans inciter à des modifications de pratiques nécessaires pour s'y adapter.



CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, URBANISME ET TOURISME : DES ANALYSES CONTRASTÉES

Région la plus attractive de France, le Languedoc-Roussillon connaît une forte croissance démographique dont les projections de l'INSEE laissent à penser qu'elle se poursuivra dans les années à venir. Pour certains participants, cette croissance est bénéfique pour le développement de la région et mérite d'être accompagnée. Aqua Domitia est donc nécessaire pour satisfaire les besoins en eau des nouvelles populations sans accroître la pression sur des ressources déjà fragiles. Cette analyse est contestée par d'autres, qui craignent une "fuite en avant". Pour eux, la population de la région ne peut pas croître indéfiniment sans l'exposer à des problèmes environnementaux majeurs, surtout si cette croissance continue de concerner principalement la zone littorale. Ils appellent à une approche différente de l'évolution démographique : plutôt que d'adapter la ressource aux nouveaux besoins, il serait selon eux préférable de déterminer la population maximale que la région peut encore accueillir en se fondant sur les ressources existantes.

Certains intervenants, dont des élus, réclament des règles d'urbanisme limitant la construction de piscines individuelles et la surface des pelouses d'agrément. Le recours à des pratiques plus vertueuses a également été souhaité, par exemple l'utilisation de végétaux de type méditerranéen.

L'attractivité du Languedoc-Roussillon se traduit également par la prépondérance de l'activité touristique dans l'économie régionale. De l'avis des acteurs de la filière, le tourisme vise désormais une diversification et une "montée en qualité" pour élargir l'offre au-delà du tourisme balnéaire estival traditionnel. L'enjeu touristique justifie pour les partisans du projet le recours à l'eau du Rhône pour satisfaire les besoins de cette activité.

D'autres participants se sont montrés beaucoup plus réservés : apporter une nouvelle ressource pour des besoins supplémentaires est-il conforme aux enjeux du développement durable ? Certaines mesures plus ponctuelles ont été proposées, parmi lesquelles notamment la limitation des golfs jugés inadaptés au climat régional et la substitution de piscines collectives aux piscines individuelles.

AQUA DOMITIA ET LES AUTRES SOLUTIONS POSSIBLES

Le débat a permis d'envisager le recours à d'autres ressources que l'eau du Rhône en complément ou en substitution à Aqua Domitia. Les retenues collinaires, les barrages du Salagou et des Monts d'Orb, ainsi que les ressources souterraines ont été souvent mis en avant. Les divergences ont porté sur le potentiel et les limites respectifs de ces différentes solutions. Les forages individuels dont il a souvent été question ont suscité des réserves motivées par leur impact environnemental, la difficulté de les contrôler et leur incidence négative sur l'équilibre des budgets d'assainissement. La récupération d'eaux de pluie, d'eaux grises, voire d'eaux usées traitées, a également été évoquée, de même que le dessalement de l'eau de mer.

L'intérêt des doubles réseaux eau brute/eau potable a également fait l'objet de discussions : ils permettent en effet d'économiser l'eau potable mais présentent le risque d'accroître la consommation totale d'eau.

Plusieurs intervenants demandent que ces solutions soient étudiées avec autant d'attention qu'Aqua Domitia, préalablement à toute décision.



L'AVIS DE L'ATELIER D'EXPERTS

A l'initiative de la CPDP, 18 hydrogéologues de la région se sont réunis en atelier d'experts, afin d'éclairer le débat de leur avis sur les ressources en eau souterraine de la région. Pour eux, ces ressources représentent un potentiel très prometteur, à réserver prioritairement pour l'eau potable, mais encore insuffisamment connu. Leur étude doit être poursuivie, de même que les efforts de préservation et leur exploitation. Pour les experts, Aqua Domitia ne doit pas détourner les pouvoirs publics de ces objectifs.



LA NÉCESSAIRE PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'ensemble des participants conviennent de la nécessité de préserver les milieux aquatiques de surface et souterrains. L'atteinte de leur bon état est de toute façon un impératif réglementaire fixé à l'échelon européen et dans le droit français. Pour ses promoteurs, le projet Aqua Domitia répond à cette exigence dans le sens où il permettrait de substituer l'eau du Rhône à des prélèvements actuels : encore faudrait-il veiller à ce que cette substitution soit réelle, préviennent certains participants. D'autres craignent des effets pervers du projet qui, en permettant la satisfaction de besoins nouveaux, entraînerait de nouvelles pressions sur les milieux (rejets de stations d'épuration, pollutions agricoles, ...).

LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE TOUJOURS CONTESTÉE

Au cours des réunions, la qualité de l'eau du Rhône a suscité de nombreux échanges. Des prises de positions

fortes ont été exprimées et sont restées inconciliables tout au long du débat. Si l'eau du Rhône est en effet d'une bonne qualité d'un point de vue réglementaire, des participants (associatifs notamment) sont loin d'être convaincus de son innocuité. De nombreuses molécules sont encore mal connues, de même que leurs effets sur la santé (résidus médicamenteux, effets synergiques, etc.).

Selon eux, le principe de précaution devrait amener à exclure l'apport d'eau du Rhône compte tenu d'impacts possibles sur les milieux locaux.

Pour la Région et BRL, ainsi que pour certains partisans d'Aqua Domitia, de telles craintes ne sont pas fondées. L'eau du Rhône est, selon eux, tout à fait "potabilisable" et elle est, de plus, très surveillée. Au cours du débat, BRL a d'ailleurs publié, à la demande de certains participants, les résultats détaillés de ses analyses. Pour les porteurs du projet, le Rhône souffre d'un déficit d'image, alors que les milieux locaux ne sont pas exempts eux-mêmes de pollutions.

LE DÉBAT MAILLON PAR MAILLON

- Nord et Ouest de Montpellier : le projet est très attendu par l'agriculture et notamment les viticulteurs, ainsi que par les collectivités
- Val d'Hérault : sur la partie est du maillon, le besoin agricole apparaît prioritaire ; des divergences apparaissent sur l'opportunité d'une utilisation accrue du Salagou
- Biterrois : des besoins pressants sont exprimés pour l'agriculture et le soulagement de la nappe astienne ; de même que la crainte d'une utilisation plus importante de l'Orb en attendant l'interconnexion avec le Rhône
- Littoral Audois : la canalisation serait doublée dans un but de sécurisation et non de développement de capacité ; l'eau potable est prioritaire et le projet ne répondrait que très peu aux besoins agricoles (en zone amont seulement) ; le Sud narbonnais se sent délaissé
- Minervois : les viticulteurs expriment un besoin impérieux de l'irrigation (Aqua Domitia et retenues collinaires) mais souhaitent qu'elle soit accompagnée d'une animation sur le terrain et d'une mobilisation pour la notoriété des produits

APRÈS LE DÉBAT, QUELLE GOUVERNANCE DE L'EAU ?

La gouvernance de l'eau a également fait l'objet de nombreux échanges au cours du débat, chacun réaffirmant son statut de patrimoine commun et non marchand. Plusieurs craintes se sont exprimées concernant le développement d'une logique commerciale liée au projet Aqua Domitia, en lien avec la présence d'opérateurs privés dans le capital du concessionnaire. La Région et BRL se sont employées à récuser ces craintes, mettant en avant leur ambition d'un service public régional de l'eau. En tout cas, le souhait d'une gouvernance partagée de l'eau a été exprimé par tous, particulièrement si le projet Aqua Domitia devait se réaliser.

Également mis en débat, le prix de l'eau doit de l'avis général être transparent, inciter à une consommation économe et respecter l'équité sociale.

Si le rôle des SAGE et des commissions locales de l'eau a unanimement été mis en avant, le caractère trans-bassins d'Aqua Domitia exige pour certains de nouvelles modalités de concertation, englobant tout l'échelon régional voire l'ensemble du fleuve Rhône. Certains ont appelé à une implication plus directe des citoyens dans cette gouvernance, afin de développer une véritable culture de l'eau.

A un niveau plus local, l'arrivée d'Aqua Domitia devrait s'accompagner de projets de territoire, rassemblant les acteurs au-delà du seul monde agricole, d'autant plus nécessaires que le financement et la réalisation des réseaux secondaires exigeront des maîtrises d'ouvrages locales structurées.

Retrouvez les archives du débat sur le site www.debatpublic-aquadomia.org



SOMMAIRE

1• LE DÉBAT

1 • 1 • LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DU DÉBAT	P 13
1 • 1 • 1 • LA SAISINE ET LA DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC	P 14
1 • 1 • 2 • LA PRÉPARATION DU DÉBAT	P 14
1 • 1 • 3 • L'ORGANISATION DU DÉBAT	P 15
1 • 2 • LA PARTICIPATION AU DÉBAT	P 17
1 • 2 • 1 • LES RÉUNIONS PUBLIQUES	P 24
1 • 2 • 2 • LES AVIS ET QUESTIONS DU PUBLIC AU SEIN DES ESPACES DE DISCUSSION	P 24
1 • 2 • 3 • LES CAHIERS D'ACTEURS	P 26
1 • 2 • 4 • LA PARTICIPATION DES JEUNES	P 27
1 • 2 • 5 • LES CONTRIBUTIONS ET DÉLIBÉRATIONS	P 28
1 • 3 • L'ÉVALUATION DU DÉBAT	P 28
1 • 4 • LE BUDGET DU DÉBAT	P 29
	P 32

2 • LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC	P 33
2 • 1 • L'OPPORTUNITÉ DU PROJET : FAUT-IL RÉALISER LE PROJET ?	P 34
2 • 1 • 1 • LES PARTISANS DU PROJET	P 34
2 • 1 • 2 • LES "INDÉCIS"	P 37
2 • 1 • 3 • LES OPPOSANTS AU PROJET	P 39
2 • 2 • LES OBJECTIFS DU PROJET	P 42
2 • 2 • 1 • SOUTIEN QUASI-GÉNÉRAL DES AGRICULTEURS À L'OBJECTIF D'IRRIGATION	P 42
2 • 2 • 2 • CONTROVERSE SUR LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	P 45
2 • 2 • 3 • RÉPONDRE AUX BESOINS DÉMOGRAPHIQUES : UN IMPÉRATIF OU UNE FUITE EN AVANT	P 46
2 • 2 • 4 • FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : UN ENJEU RECONNU MAIS CERTAINES ACTIVITÉS CONTESTÉES	P 48
2 • 2 • 5 • CONTRIBUER AU BON ÉTAT DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES, UNE EXIGENCE PARTAGÉE	P 49
2 • 2 • 6 • AQUA DOMITIA ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : ÉLÉMENT DE RÉPONSE OU SIMPLE ACCOMPAGNEMENT	P 50
2 • 3 • LES AUTRES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC	P 51
2 • 3 • 1 • LES ÉCONOMIES D'EAU : UNE PRIORITÉ PARTAGÉE	P 51
2 • 3 • 2 • AQUA DOMITIA, UN OUTIL DE LA POLITIQUE DE L'EAU PARMI D'AUTRES	P 51
2 • 3 • 3 • LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE, SUJET DE DÉSACCORD TOUT AU LONG DU DÉBAT	P 54
2 • 3 • 4 • DES DOUTES SUR L'INDÉPENDANCE DES ÉTUDES PRÉALABLES	P 55
2 • 3 • 5 • LE PRIX DE L'EAU EN DÉBAT	P 56
2 • 3 • 6 • LES RÉSEAUX SECONDAIRES : UN ENJEU AUSSI IMPORTANT QUE L'ADDUCTEUR PRINCIPAL	P 56
2 • 3 • 7 • FORTE DEMANDE D'UNE GESTION PUBLIQUE ET CITOYENNE DE L'EAU, DÉMONCIATION D'UNE LOGIQUE MARCHANDE	P 58
2 • 3 • 8 • DES THÈMES COMMUNS À PLUSIEURS MAILLONS ÉVOQUÉS AU COURS DES RÉUNIONS TERRITORIALES	P 58
2 • 4 • LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET MAILLON PAR MAILLON	P 60
2 • 4 • 1 • LE MAILLON NORD ET OUEST DE MONTPELLIER	P 60
2 • 4 • 2 • LE MAILLON VAL D'HÉRAULT	P 61
2 • 4 • 3 • LE MAILLON LITTORAL AUDOIS	P 62
2 • 4 • 4 • LE MAILLON MINERVOIS	P 63
2 • 4 • 5 • LE MAILLON BITERROIS	P 64
2 • 4 • 6 • LES PYRÉNÉES-ORIENTALES	P 65
2 • 5 • L'APRÈS-DÉBAT	P 66
2 • 5 • 1 • LA CONCERTATION MAILLON PAR MAILLON	P 66
2 • 5 • 2 • LA CONCERTATION À TRAVERS LES ORGANES DE GESTION ACTUELS DE L'EAU A PARU PERFECTIBLE	P 66
2 • 5 • 3 • DES SOUHAITS D'UNE IMPLICATION PLUS DIRECTE DES CITOYENS DANS LA GESTION DE L'EAU	P 67

ANNEXES

1 • 1 • LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC	P 69
1 • 1 • LETTRE DE SAISINE DE LA CNDP PAR BRL	P 69
1 • 2 • DÉCISION DE LA CNDP - ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC	P 70
1 • 3 • DÉCISION DE LA CNDP - NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA CPDP	P 71
1 • 4 • DÉCISION DE LA CNDP - NOMINATION DES MEMBRES DE LA CPDP	P 72
1 • 5 • TABLEAU DES ACTEURS RENCONTRÉS PAR LA COMMISSION	P 73
1 • 6 • SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR INTERNET EN AMONT DU DÉBAT PUBLIC	P 75
1 • 7 • DÉCISION DE LA CNDP - VALIDATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU DÉBAT ET ACCEPTATION DU DOSSIER	P 89
1 • 8 • ANNONCES-PRESSE PARUES DANS LES MÉDIAS	P 90
1 • 9 • TABLEAU DE DISTRIBUTION DES TRACTS	P 91
1 • 10 • PLANNING : EXPOSITION ET CAMPAGNE D'AFFICHAGE CHEZ LES COMMERÇANTS	P 92
1 • 11 • INTERVENANTS AUX RÉUNIONS PUBLIQUES	P 93
1 • 12 • LISTE DES CAHIERS D'ACTEURS	P 95
1 • 13 • LISTE DES CONTRIBUTIONS	P 96
2 • ENSEIGNEMENTS DES DIFFÉRENTS OUTILS DU DÉBAT	P 97
2 • 1 • LES RÉUNIONS PUBLIQUES	P 97
2 • 1 • 1 • LES RÉUNIONS THÉMATIQUES	P 103
2 • 1 • 2 • LES RÉUNIONS TERRITORIALES	P 130
2 • 2 • LES CAHIERS D'ACTEURS	P 157
2 • 3 • LES CONTRIBUTIONS	P 161
2 • 4 • LE DÉBAT EN LIGNE	P 164
2 • 5 • L'ATELIER D'EXPERTS	P 175

LE DÉBAT

1 • 1 • LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DU DÉBAT

1 • 1 • 1 • LA SAISINE ET LA DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie, une première fois, le 25 mai 2009 par le président du directoire de la Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc (BRL) du projet d'extension du réseau hydraulique régional, à partir du Rhône, vers des territoires de l'Hérault et de l'Aude, dénommé projet "Aqua Domitia". En effet, bien que ce projet n'atteigne pas le seuil financier de saisine de la CNDP (300 M€), il implique des transferts d'eau entre bassins versants supérieurs à 1 m³/s, qui rendent cette saisine obligatoire.

Le 1^{er} juillet suivant, la Commission nationale du débat public a estimé qu'il était prématuré de lancer un débat alors que les conclusions d'études menées dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) n'étaient pas encore disponibles. Elle a donc demandé à BRL de procéder à une nouvelle saisine, lorsque les conclusions de ces études seraient connues.

Cependant, le projet comportant plusieurs maillons réalisables séparément, BRL a demandé à la CNDP de détacher du projet son maillon sud, en raison de l'urgence qu'il y avait à sécuriser la desserte en eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bas-Languedoc : la CNDP a accepté et a demandé au maître d'ouvrage de publier ce projet ainsi limité, conformément à l'article L. 121-8 II du Code de l'environnement. En juillet 2010, BRL a donc lancé, après publication, enquête publique et DUP, les travaux de réalisation de ce maillon afin d'assurer la connexion du canal Philippe Lamour à l'usine de potabilisation de Fabrègues. L'inauguration du maillon a eu lieu le 23 décembre et les tests de mise en eau sont en cours pour raccorder l'usine de Fabrègues au réseau, dès l'été prochain, en fonction des besoins.

Le maître d'ouvrage a saisi à nouveau la CNDP le 22 décembre 2010 sur le projet Aqua Domitia sans son maillon sud (cf annexe 1.1) ; le projet faisant l'objet de la nouvelle saisine comporte donc 5 maillons. Prenant en considération le caractère d'intérêt national de ce projet, la nature et le volume des transferts opérés entre bassins fluviaux, ses enjeux socio-économiques et les impacts importants du projet sur l'environnement, la commission nationale a décidé le 2 février 2011 qu'il devait faire l'objet d'un débat public dont l'animation serait confiée à une commission particulière (CPDP) (cf annexe 1.2).

Le même jour, la CNDP a nommé Philippe Marzolf à la présidence de la Commission particulière du débat public chargée d'organiser ce débat (CPDP) (cf annexe 1.3) et, sur sa proposition, les trois membres de la commission (cf annexe 1.4) :

- Mireille Leteur
- Claude-Sylvain Lopez
- Cécile Valverde

1 • 1 • 2 • LA PRÉPARATION DU DÉBAT

L'ORGANISATION DE LA COMMISSION PARTICULIÈRE

Les membres de la CPDP

- **président** : Philippe Marzolf, éco-conseiller, vice-président de la Commission nationale du débat public
- **membres** :
 - Mireille Leteur, ingénieur en aménagement des eaux et environnement
 - Claude-Sylvain Lopez, président de tribunal administratif honoraire et membre de la CNDP
 - Cécile Valverde, vice-présidente du Conseil de développement de l'agglomération toulousaine, ancienne inspectrice de l'enseignement agricole, ancienne élue municipale

Le secrétariat général

Il a été confié à l'agence Entrée de Jeu qui a mis en place une équipe composée de :

- Dominique de Lauzières (secrétaire générale, 4 à 5 jours/semaine)
- Marie Belmonte (assistante à plein temps)
- David Prothais (chargé de mission internet, 2 à 3 jours/semaine)
- Jeanne-Lise Massies (webmaster, 3 à 4 jours/semaine)
- Romain Lacuisse (rédacteur, 3 jours/semaine)
- Marie-Bénédicte Toulouze (graphiste, 3 jours/semaine)
- Nadine Zaffran (attachée de presse, 2,5 jours/semaine)

Le secrétariat général s'est installé dans ses locaux au centre de Montpellier dès le 8 avril 2011.

Jusqu'au 15 septembre, date de démarrage du débat, le secrétariat général a assuré les missions suivantes :

- organisation des réunions internes CPDP et des réunions CPDP/maître d'ouvrage
- organisation des rencontres avec les acteurs
- élaboration du site internet du débat (ouverture le 15 septembre 2011)
- ouverture d'une consultation sur internet en amont du débat public, entre le 30 mai et le 20 juin 2011
- assistance à la passation des contrats de prestations (logistique et routage - Package organisation, édition de documents - imprimerie 19 et 21 juillet 2011, outils internet 4 mars 2011)
- mise en place de la stratégie de relations presse
- élaboration d'un plan de communication sur le débat et de diffusion de l'information
- préparation des documents et supports pour l'ouverture du débat (journal n°1, exposition, tracts, affiches), etc...

Les tâches assurées au sein du secrétariat général ont représenté près de la moitié du budget du débat. La présence d'une équipe intégrée a permis d'assurer en interne des missions souvent confiées dans d'autres débats publics à divers prestataires spécialisés. Outre des économies d'échelle non négligeables, ce choix a permis un gain de temps important dans le démarrage et la réalisation des missions, un partage des informations optimisé, ainsi qu'une plus grande réactivité des équipes au cours du débat.

LA PRÉPARATION DU DÉBAT AVEC LE MAÎTRE D'OUVRAGE

La CPDP a organisé, de mars à décembre 2011, douze réunions avec le maître d'ouvrage afin d'une part de lui préciser quelle était sa démarche dans la mise en œuvre de ce débat public et lui faire part de ses réflexions au fur et à mesure des rencontres avec les différents acteurs, d'autre part de s'assurer que le dossier du débat comporterait tous les éléments d'information nécessaires à une bonne compréhension du projet par le public.

Par ailleurs, BRL a organisé les 21 et 22 avril une visite de terrain qui a permis aux membres de la commission particulière de mieux appréhender les composantes du projet. Ce circuit leur a permis de visiter notamment l'ouvrage de prise d'eau dans le Rhône de Fourques, la station de pompage Aristide Dumont, celle de la Méjanelle à l'extrémité aval du canal Philippe Lamour et l'usine de potabilisation de Vauguières-le-Bas.

LA PRÉPARATION DU DÉBAT AVEC LES ACTEURS

La commission a rencontré un grand nombre d'acteurs dès les premiers mois de la préparation du débat : elle a en effet considéré que c'était pour elle un moyen de savoir ce que les populations concernées par le projet attendaient de celui-ci. Les informations qu'elle a ainsi recueillies l'ont aidée à concevoir l'organisation du débat et à choisir les thèmes les plus pertinents et les plus à même de répondre aux interrogations et aux attentes du public.

La commission a ainsi rencontré 92 acteurs entre le 7 mars et le 13 octobre 2011 : services de l'État, Région, départements, collectivités, acteurs économiques, associations... sur l'ensemble de la région (y compris dans les Pyrénées-Orientales, a priori pas concernées par le projet) mais aussi hors région (cf le tableau des acteurs rencontrés en annexe 1.5). Tous les membres de la CPDP ont participé à l'ensemble de ces réunions, à quelques exceptions près.

Le 22 juin 2011, la CPDP a organisé une réunion, dans les locaux de la préfecture de région, rassemblant les acteurs rencontrés (71 participants) : cette réunion avait pour objectif de leur présenter le fruit de la consultation et d'affiner les modalités du débat avant présentation à la CNDP pour validation. Celle-ci a validé les modalités du débat par sa décision du 7 septembre 2011.

LA CONSULTATION DU GRAND PUBLIC SUR INTERNET. EN AMONT DU DÉBAT

En amont du débat, entre le 30 mai et le 20 juin 2011, la CPDP a ouvert un dispositif de participation sur internet permettant au grand public de se prononcer sur les principaux thèmes à mettre en débat. Elle a reçu 25 propositions de thèmes provenant de 23 personnes différentes, qu'elle a regroupées en 7 thèmes principaux. Il a été ensuite proposé aux internautes de classer ces thèmes en fonction de l'importance qu'ils leur accordaient. 52 personnes se sont exprimées au cours de cette consultation.

Les résultats ont été pris en compte par la CPDP dans l'organisation du débat public (voir en annexe 1.6 la synthèse de la consultation sur internet en amont du débat public).



1 • 1 • 3 • L'ORGANISATION DU DÉBAT

LE CHOIX DES THÈMES DU DÉBAT ET SES MODALITÉS

Grâce à ces échanges dans la phase de préparation, la commission a identifié trois questions essentielles à soumettre au débat :

- Quels sont les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet ?
- Le projet apporte-t-il une réponse adaptée à ces besoins ?
- Si oui, à quelles conditions ? Sinon, quelle(s) autre(s) solution(s) retenir ?

Pour répondre à ces questions, la commission, à l'écoute des préoccupations exprimées par les acteurs, a retenu 5 thèmes de réflexion et proposé à la CNDP les modalités d'organisation décrites ci-après.

Les thèmes de réflexion

- 1 • Le projet Aqua Domitia est-il un outil d'aménagement du territoire pour les besoins liés à la croissance démographique, les besoins économiques et le développement touristique ?
 - Les besoins liés à la croissance démographique (eau potable, arrosage des espaces verts collectifs ou particuliers, lutte contre les incendies...);
 - les besoins économiques : utilisation de l'eau brute dans les applications industrielles ;
 - les besoins liés au développement touristique.
- 2 • Le projet Aqua Domitia répond-il aux besoins agricoles ? Faut-il irriguer la vigne languedocienne ?
 - Besoins en eau actuels et à venir pour l'agriculture languedocienne (vigne, maraîchage...);
 - L'irrigation de la vigne.
- 3 • Le projet Aqua Domitia permet-il au territoire de s'adapter au changement climatique ? Contribue-t-il au maintien du bon état écologique des milieux naturels ? L'eau du Rhône est-elle une ressource suffisante, pérenne et de qualité ?

4 • Quelles autres solutions peut-on envisager ?

- les économies d'eau ;
- les ressources connues : barrages, forages, transferts inter-bassins ;
- les ressources potentielles ;
- le dessalement de l'eau de mer.

5 • Quelle incidence sur la gestion et le prix de l'eau ?

- le coût des travaux et leur financement, y compris pour les réseaux secondaires ;
- le prix de l'eau brute et de l'eau potable ;
- le coût comparatif des forages individuels ;
- la gouvernance et l'organisation de la gestion de l'eau ;
- la gouvernance du projet à la suite du débat.

Les modalités du débat

La CPDP a proposé à la CNDP :

- 13 réunions publiques du 15 septembre au 29 décembre 2011 : les réunions d'ouverture et de clôture du débat, cinq réunions thématiques pour aborder les thèmes précédemment évoqués, des experts apportant dans le cadre des tables rondes, organisées à ces occasions, des éclairages sur chacun des sujets pour permettre au public de monter en connaissance sur les différents aspects du projet, six réunions territoriales permettant aux habitants et aux acteurs de la vie publique du maillon concerné de faire émerger les besoins du territoire et de débattre de la manière dont le maillon répondrait à ces besoins.
- un site internet recueillant tout au long du débat les avis et questions du public et diffusant une information permanente.

Le 7 septembre 2011, la Commission nationale du débat public a approuvé ces modalités du débat et reconnu que le dossier du maître d'ouvrage contenait les éléments nécessaires à la compréhension du public (cf annexe 1.7).

L'atelier d'experts hydrogéologues

Pour répondre à la question récurrente de la connaissance des ressources en eau souterraine de la région Languedoc-Roussillon, exprimée au cours des échanges préparatoires avec les acteurs, la commission a proposé l'organisation d'un atelier d'experts hydrogéologues en vue d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes : quelles sont les ressources en eau actuelles et potentielles, de surface ou souterraines ? Quelles sont les études effectuées à ce jour sur ces ressources ? Cet état des connaissances est-il suffisant ? Dans le cas contraire, quelles études complémentaires faudrait-il mener pour avoir une bonne connaissance de ces ressources ?

L'atelier, qui a regroupé une quinzaine d'hydrogéologues de la région, s'est réuni trois fois : les 13 juillet, 29 septembre et 17 octobre 2011. Il est ressorti de la réflexion engagée par les experts au cours de cet atelier une note de synthèse sur les ressources en eau souterraine des territoires traversés par le projet Aqua Domitia. Les résultats des travaux de l'atelier ont été restitués oralement lors de la réunion publique du 20 octobre 2011 à Béziers et mis en ligne sur le site du débat. (cf annexe 2.5)



DISPOSITIF DE COMMUNICATION SUR LE DÉBAT

Un certain nombre d'outils ont été mis en œuvre afin d'informer le public de la tenue du débat dans la région et lui apporter les éléments indispensables pour se forger une opinion éclairée.

Suite à de nombreux problèmes de fiabilité de la diffusion des documents d'information en boîtes à lettres (constatés au cours de débats antérieurs) et par souci de limiter l'édition de documents papier (coût et environnement), la commission particulière a privilégié les annonces dans la presse (papier, radio et web) et l'information par le biais du site internet.

Le dispositif de communication s'est déroulé en trois phases : avant les premières réunions, pendant toute la durée du débat et à la fin du débat.

- **Avant les premières réunions** (à partir du 10 septembre 2011), le journal du débat n°1, ainsi que la synthèse du dossier du maître d'ouvrage, ont été adressés à 1097 acteurs identifiés. Le fichier a été constitué à partir des informations transmises par la Région suite à la concertation mise en place en amont du débat et également de celles recueillies par la CPDP lors des entretiens préparatoires. Le journal n°1 présentait le fonctionnement du débat, expliquait comment y participer, fournissait la cartographie des réunions publiques à venir et posait les trois questions fondamentales du débat ; il comportait en outre une carte T, qui permettait à ceux qui le souhaitaient de s'inscrire à l'actualité du débat et de recevoir les informations au fur et à mesure de leur disponibilité. Il est à noter que cet outil a été très peu utilisé, contrairement aux pratiques habituelles dans les débats publics.

Pour annoncer la consultation en amont du débat public et le lancement du site, deux campagnes de promotion du site internet du débat, sur Google et Facebook, ont été organisées, respectivement en mai et septembre 2011.

- **Pendant toute la durée du débat**, des documents (journal n°1 et 2 du débat, une synthèse du dossier du maître d'ouvrage, les cahiers d'acteurs...) ont été distribués dans 200 mairies. Le journal du débat n°2 a été publié entre les réunions thématiques et les réunions territoriales : il récapitulait les enseignements principaux tirés des réunions thématiques, afin de permettre à tous les participants des réunions suivantes d'être au même niveau d'information sur les sujets abordés, qu'ils aient ou non participé aux réunions antérieures. Les journaux et les cahiers d'acteurs (40 au total), au fur et à mesure de leur édition, ont été adressés à un fichier d'acteurs qui s'est constitué à partir de contacts établis en amont du débat, et qui s'est enrichi de personnes ayant souhaité recevoir régulièrement l'information sur le débat (cartes T et surtout demandes sur internet ou par courrier). 5 vagues de routage ont ainsi été effectuées à l'attention de ces personnes. A partir du 25 septembre, des annonces de presse sont parues dans 7 médias pour informer les lecteurs du programme des réunions publiques (cf annexe 1.8).

La CPDP a également sollicité avec succès les acteurs rencontrés dans la phase préparatoire afin qu'ils relaient le plus largement possible sur leur supports internes de communication les informations sur l'organisation du débat, en indiquant notamment les dates et lieux de réunions.

LES CAHIERS D'ACTEURS

Calendrier régional des réunions - Du mardi 12 septembre au 29 novembre 2011 - 18h-21h

Calendrier régional des réunions	Thème	Lieu	Date
Réunion d'ouverture		Montpellier	21/09/11
Réunion thématique 1	Gestion intégrée des zones littorales, développement durable	Agde	26/09/11
Réunion thématique 2	L'agriculture et le littoral	Montpellier	16/10/11
Réunion thématique 3	Développement durable des zones littorales	Montpellier	16/10/11
Réunion thématique 4	Agde	Nîmes	26/10/11
Réunion thématique 5	Agde	Castellon	26/10/11
Réunion thématique 6	Agde	Montpellier	16/11/11
Réunion territoriale 1	Pyrénées-Orientales (Montpellier)	Montpellier de Meris	10/10/11
Réunion territoriale 2	Hérault (Agde)	Agde	26/10/11
Réunion territoriale 3	Hérault (Montpellier)	Agde	26/10/11
Réunion territoriale 4	Hérault (Montpellier)	Agde	26/10/11
Réunion territoriale 5	Hérault (Montpellier)	Agde	26/10/11
Réunion territoriale 6	Hérault (Montpellier)	Agde	26/10/11
Réunion de clôture		Montpellier	16/11/11

Comme il a été annoncé précédemment, le site internet a été mis en place dans un double objectif :

- informer le public et lui donner accès à l'ensemble des ressources documentaires disponibles : présentation du débat et de son organisation ; mise à disposition du dossier du maître d'ouvrage, des études complémentaires et de tous les documents ; diffusion des cahiers d'acteurs, des contributions et délibérations etc.
- offrir au public des modalités de participation complémentaires à la tenue de réunions publiques, en particulier par la mise en place d'espaces de discussion (forums) et d'un système questions-réponses.

Le site internet du débat a reçu près de 20 000 visites (septembre à décembre 2011). La durée moyenne de visite a dépassé 8 minutes.

Un espace "DailyMotion" a été créé afin de diffuser les vidéos réalisées au cours du débat : les archives vidéo des 7 réunions publiques filmées et retransmises en direct ; 50 avis du grand public collectés à l'occasion des réunions. 4 interviews de membres de la CPDP ont été réalisées pour le lancement du site de consultation préalable et de la publication des journaux. Les 3 premières interviews cumulent plus de 1200 visions à ce jour, la quatrième sera mise en ligne le 13 février 2012 lors de la publication du compte-rendu du débat sur le site.

La CPDP a publié, sur ce site, une lettre d'information hebdomadaire tout au long du débat. Au total 13 numéros sont parus entre le 16 septembre 2011 et le 3 janvier 2012. 2 numéros supplémentaires sont prévus pour annoncer la publication du compte-rendu final du débat (le 13 février 2012) et la décision du maître d'ouvrage (avant la mi-mai 2012).

Le nombre d'inscrits à la liste de diffusion de cette lettre d'information a régulièrement progressé pour passer de 409 adresses électroniques pour le premier numéro à 687 pour l'envoi du numéro 13. Pour la recevoir, le public pouvait soit s'inscrire en ligne sur le site du débat, soit cocher la case correspondante sur la carte T jointe au journal du débat n°1. 23 personnes ont souhaité se désinscrire au cours du débat.

Une page Facebook a été créée afin de relayer l'information sur le débat. Environ 180 personnes l'ont suivie tout au long du débat. 46% d'entre elles ont entre 13 et 17 ans, ce qui illustre la possibilité qu'offre ce média de s'adresser à un public jeune. La plupart des inscrits habitent Montpellier (23 personnes) ou Nîmes (13 personnes).

Dès le 20 septembre 2011, des affiches de format A3 (250 ex), comportant le calendrier des réunions, ont été distribuées dans les mairies des territoires concernés par le projet.

Quelques jours avant chaque réunion, des affiches (2450 au total) ont été proposées aux commerçants proches du site de la réunion pour être apposées sur leur vitrine.

De même, des tracts ont été distribués sur les lieux les plus fréquentés des communes (marchés, gares...) où se tenaient les réunions. En tout, 56 700 tracts ont été distribués (cf annexe 1.9).

4 jeux d'expositions ont circulé tout au long du débat : cette exposition était composée de 3 panneaux expliquant le débat (édités par la CPDP) et 3 panneaux présentant le projet (émanant de BRL et la Région). Un jeu était présenté en permanence dans les locaux de la CPDP à Montpellier. Un deuxième jeu était monté devant chaque salle de réunion publique. Les deux autres jeux ont tourné dans les mairies des 11 communes où ont eu lieu les 13 réunions : ils y ont été exposés en moyenne 1 à 2 semaines dans chaque commune (cf annexe 1.10).

- **A la fin du débat**, la commission particulière a édité le journal n°3 du débat, qui est une synthèse du compte rendu qu'elle a rendu public le 9 février. Ce journal n°3 a été publié sur le site de la CPDP et diffusé à 1833 personnes enregistrées tout au long du débat.

Ce fichier était composé :

- des acteurs du débat : élus, institutionnels, associations, acteurs socio-économiques rencontrés préalablement ou étant intervenus au cours du débat (600)
- des personnes qui ont souhaité s'abonner à l'actualité du débat par carte T, courrier ou sur internet (105)
- des institutionnels - mairies, communautés de communes... (1097)
- le maître d'ouvrage et la CPDP (31)

Enfin, une mallette qui constitue la "mémoire" du débat a été distribuée aux acteurs, au maître d'ouvrage, à la Commission nationale du débat public et aux membres de la CPDP (400 exemplaires) : elle se compose des documents suivants :

- compte rendu et bilan du débat
- journaux du débat (3)
- cahiers d'acteurs (40)
- dossier du maître d'ouvrage et sa synthèse
- un DVD rom qui est la photographie du site internet du débat

LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

La commission particulière a travaillé étroitement avec la presse tout au long du débat afin que le public soit informé au mieux de sa préparation, de son calendrier et de son déroulement, aussi bien sur le fond que sur la forme.

Les outils de communication par voie de presse

Création d'un "fichier presse" local, départemental et régional. Chaque journaliste (97 contacts) a été contacté par téléphone pour l'informer du débat, de ses objectifs et de son calendrier.

- Un bureau de presse spécifique disponible pendant toute la durée du débat public
- Un dossier de presse présentant la Commission nationale du débat public, son cadre législatif, son fonctionnement, ainsi que la commission particulière, son rôle et ses obligations en tant qu'organisateur du débat public sur le projet Aqua Domitia. Le dossier de presse, disponible sur le site Internet, a également été envoyé par mail à tous les journalistes, et donné en main propre à ceux qui ont assisté aux réunions et à la conférence de presse d'ouverture.



- Conférences de presse : 11 journalistes présents à la conférence d'ouverture, dont la TV locale et deux correspondants nationaux. Autant sont attendus à la conférence de clôture qui a lieu le 9 février à Montpellier afin de présenter le compte-rendu et le bilan.

- Des communiqués de presse envoyés systématiquement par mail aux médias à chaque étape du débat :
 - pour annoncer et présenter le débat (908 journalistes nationaux et 97 locaux et correspondants)
 - pour présenter la consultation en ligne et le site Internet (97 journalistes locaux et correspondants)
 - pour annoncer les réunions, thématiques et territoriales (97 journalistes locaux et correspondants)
 - pour l'ouverture et la clôture du débat (908 journalistes nationaux et 97 locaux et correspondants)

Soit au total 16 communiqués de presse

- La présence de l'attachée de presse à la quasi-totalité des réunions a permis aux journalistes qui le souhaitent de rencontrer les membres de la CPDP ou le maître d'ouvrage avant l'ouverture des séances.
- Une relation continue avec les services de communication des collectivités locales a facilité l'information de leurs administrés sur la tenue des débats via les lettres mensuelles, les journaux (des mairies ou conseils généraux et régionaux), les sites internet et tout autre moyen à leur disposition.

Au total, 15 acteurs et institutionnels ont participé à la médiatisation du débat.

L'implication des journalistes

Les rédactions locales, régionales se sont moins mobilisées qu'espéré, avec au total 48 articles, toutes presses confondues (généraliste et économique, papier et net) :

Les deux titres "phares" (Midi Libre et l'Indépendant) ont annoncé la mise en place de la commission particulière et le calendrier des réunions publiques, ainsi que la plupart des réunions la veille de leur tenue.

Sur les 48 retombées de la presse régionale (papier et net), 22 traitent du débat en lui-même, sous forme d'articles de fond et de comptes-rendus de réunions publiques, les autres concernant uniquement l'annonce de la tenue des réunions et le thème du débat.

Les thèmes les plus souvent abordés concernent la viticulture, la qualité de l'eau du Rhône, l'aspect financier et le descriptif du projet (volume, longueur et nombre des maillons...).

Au niveau national, seuls la Gazette des communes (papier et net), les Echos et le Moniteur ont traité le sujet.

Concernant les télévisions, France 3 région et les rédactions locales n'ont couvert aucune des réunions ni même annoncé la tenue du débat, malgré les nombreux appels et les 15 communiqués reçus durant quatre mois.

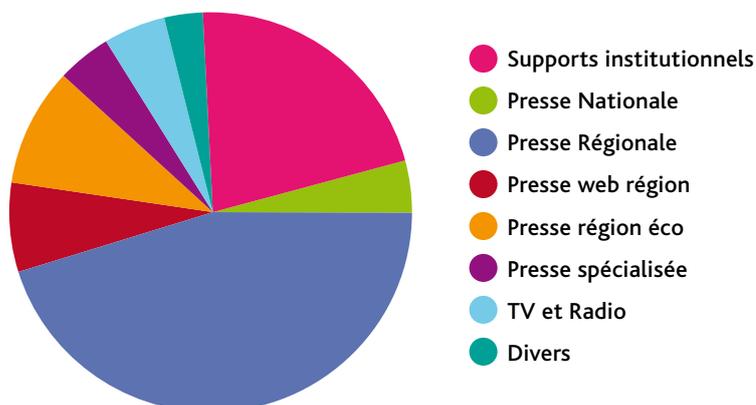
La presse institutionnelle (des collectivités territoriales notamment) s'est en revanche davantage mobilisée, avec 17 articles publiés.

Une quinzaine de médias, locaux, régionaux et nationaux, ont répondu présents pour la conférence de presse d'ouverture, avec la présence de la TV locale et de France Bleu Hérault.

Globalement, le débat n'a pas eu l'écho souhaité dans la presse, les journaux gratuits n'ayant pas relayé les informations (sauf un article dans Montpellier Plus) et peu de journalistes s'étant déplacés pour assister aux réunions publiques. Les titres qui ont régulièrement couvert le débat sont le Midi Libre et l'Indépendant, ce dernier ayant envoyé un correspondant à chacune des réunions territoriales. Mais avec 6 articles de fond pour chacun au cours des 4 mois de débat, le bilan reste mitigé.

LES DONNÉES CHIFFRÉES

Nombres de retombées globales au 5 janvier 2012 : 86



Supports institutionnels	21%	Presse Nationale	4,5%
Presse Régionale	44%	Presse région éco	11,%
Presse spécialisée	4,5%	TV et Radio	4,5%
Presse web région	8,1%	Divers	2,3%

- 17 issues des publications des acteurs (net ou papier)
- 38 issues de la presse quotidienne régionale, départementale ou locale.
- 7 issues de la presse région en ligne.
- 10 issues de la presse éco région
- 4 issues de la presse spécialisée (Agricole, bâtiment..)
- 4 retombées radio, avec 2 interviews de la CPDP (France Bleu et Radio Pays d'Hérault)
- 4 issues de la presse nationale
- 2 retombées diverses

4 interviews de la CPDP ont été réalisées dans la lettre "M", France Bleu Hérault, Radio Pays d'Hérault et La gazette des Communes.

Nombres de retombées globales au 5 janvier 2012 : 86

1 • 2 • LA PARTICIPATION AU DÉBAT

1 • 2 • 1 • LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Près de 1120 personnes ont participé aux 13 réunions publiques organisées sur les territoires concernés par le projet.

Les interventions des participants ont parfois été vigoureuses, voire passionnées, mais elles ont toujours été marquées par un respect mutuel.

Un conseiller régional délégué par le président de la Région, accompagné par des fonctionnaires des services compétents dans le domaine de l'eau, ainsi que des représentants de BRL au niveau décisionnel et technique adéquat, ont activement participé aux réunions publiques.

Après la fin du débat public, la commission a demandé au président de la Région, sans l'obtenir, un entretien afin de lui présenter oralement les principaux enseignements de ce débat.

Date	Thème de la réunion	Participants présents dans la salle (CPDP et MO exclus)	Participants en direct sur internet (visiteurs)	Intervenants en tribune (CPDP et MO exclus) (cf annexe 2.11)
REUNION D'OUVERTURE DU DEBAT PUBLIC				
Mardi 27 septembre à Montpellier	Le débat public et le projet	100	41	6
REUNIONS THEMATIQUES				
Jeudi 6 octobre à Agde	Croissance démographique, besoins économiques, développement touristique	50	23	14
Jeudi 13 octobre à Montpellier	Quelle incidence aurait le projet sur le prix de l'eau et sa gestion ?	100	22	11
Mardi 18 octobre à Montpellier	Changement climatique, bon état des milieux aquatiques, impacts sur l'environnement, l'eau du Rhône	120	39	12
Jeudi 20 octobre à Béziers	Autres solutions	85	24	14
Jeudi 3 novembre à Capestang	Le projet Aqua Domitia répond-il aux besoins agricoles ? Faut-il irriguer la vigne languedocienne ?	120	50	10
REUNIONS TERRITORIALES				
Mardi 15 novembre à Perpignan	Quelles solutions pour les besoins en eau dans les Pyrénées-Orientales ?	65		4
Jeudi 17 novembre à Saint Mathieu-de-Trévières	Maillon Nord / Ouest Montpellier	110		4
Jeudi 24 novembre à Gigean	Maillon Val d'Hérault	90		3
Mardi 29 novembre à Port-la-Nouvelle	Maillon Littoral Audois	55		4
Jeudi 1er décembre à Lézignan-les-Corbières	Maillon Minervois	80		3
Jeudi 8 décembre à Lieuran-les-Béziers	Maillon Biterrois	70		4
REUNION DE CLOTURE				
Jeudi 15 décembre à Narbonne	Présentation des enseignements	75	24	8
TOTAL		1 120	223	97



Sur le site internet du débat, la réunion publique à venir a été systématiquement annoncée sur la page d'accueil, les internautes étant invités à réagir et à poser leurs questions en fonction du thème abordé. Suite à la réunion étaient publiés les supports de présentation des intervenants, les archives vidéo (pour les 7 réunions filmées) ou audio (pour les 6 autres), ainsi que le verbatim et la synthèse de la réunion. La CPDP soumettait aux commentaires des internautes un document intitulé "les enseignements de la réunion", rédigé par ses soins et publié dans les 48 heures après la réunion, reprenant les éléments-clé abordés au cours de la réunion par les intervenants et par le public. 39 commentaires ont été collectés au cours du débat, provenant en grande majorité du maître d'ouvrage. (voir annexe 2.1)

La réunion d'ouverture, les cinq réunions thématiques et la réunion de clôture du débat ont été filmées et diffusées en direct sur internet. On dénombre 223 visiteurs uniques pour l'ensemble des 7 réunions, soit en moyenne 32 personnes par réunion. Les internautes pouvaient réagir en direct : 18 questions ont été envoyées au cours des réunions, certaines ayant été relayées à la tribune par la CPDP. Elles ont toutes reçu une réponse en étant intégrées au système questions-réponses.

1 • 2 • 2 • LES AVIS ET QUESTIONS DU PUBLIC AU SEIN DES ESPACES DE DISCUSSION

La CPDP a mis à la disposition du public des espaces de discussion permettant à celui-ci de donner son avis sur le projet, d'en débattre avec les autres internautes et de poser ses questions au maître d'ouvrage ou à la CPDP.

Les espaces étaient structurés en 5 thèmes et 5 territoires, de manière à assurer une cohérence avec la structuration des réunions publiques. Ils ont regroupé en fin du débat 104 avis (dont 50 avis vidéo), 24 commentaires et 63 questions (voir tableau ci-dessous).

La grande majorité des avis (80%) et des questions-réponses (63%) ont été publiés au sein d'espaces thématiques. Les espaces territoriaux ont reçu un nombre de contributions plus limité. La quasi totalité des questions ont été posées directement sur notre site internet, dont 30% au cours des diffusions en direct des réunions publiques. Un faible nombre a été posé sur support papier ou par e-mail. La majorité des questions proviennent du département de l'Hérault (56%), dont la moitié de la ville-même de Montpellier (28%). L'Aude arrive en seconde position avec 12% des questions.

La CPDP a offert aux participants aux réunions la possibilité de faire filmer leur avis afin de le publier sur le site du débat. Ce dispositif a connu un franc succès, avec 50 avis "vidéo" réalisés au cours du débat, soit près de 50% des avis collectés au sein des espaces de discussion.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ESPACES DE DISCUSSION

	Avis	Dont avis vidéo	Commentaires	Questions-Réponses
Espaces de discussion thématiques				
Besoins domestiques, industriels et touristiques	20	6	8	4
Besoins agricoles	19	11	6	8
Enjeux environnementaux et eau du Rhône	21	13	5	9
Autres solutions	18	10	2	10
Gestion et prix de l'eau	6		1	9
Espaces de discussion territoriaux				
Maillon Nord et Ouest de Montpellier	6	1		1
Maillon Val d'Hérault	3	2	1	
Maillon Littoral Audois	5	3		2
Maillon Minervois	3	2		3
Maillon Biterrois	3	2	1	5
Autres questions-réponses				7
Questions-réponses sur le débat				5
TOTAL	104	50	24	63

Une synthèse des échanges qui ont eu lieu au sein de ces espaces est jointe en annexe de ce compte rendu (voir annexe 2.4).

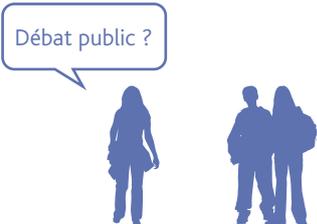
1 • 2 • 3 • LES CAHIERS D'ACTEURS

Les acteurs, qu'ils aient fait partie d'une institution, d'une association ou en tant que citoyens avaient la possibilité de proposer à la commission particulière une contribution pour faire entendre leur avis. Certaines de ces contributions ont été retenues par la commission comme des cahiers d'acteurs et, à ce titre, ont été publiées et diffusées par ses soins. Celle-ci avait auparavant fait connaître les critères de fond des cahiers d'acteurs qui devaient répondre aux trois questions posées par la commission au débat. Des critères de forme ont été aussi communiqués comme le nombre de caractères, la qualité des visuels, le calendrier à respecter...

40 cahiers d'acteurs ont été publiés. Ils ont été diffusés tout au long du débat sur les lieux de réunions, dans les mairies et adressés au fichier des personnes abonnées à l'actualité du débat (voir la liste des cahiers d'acteurs en annexe 1.12 et les enseignements des cahiers d'acteurs en annexe 2.2).

Les internautes avaient la possibilité d'émettre des commentaires sur ces documents. Toutefois, seuls 4 commentaires isolés ont été collectés, sur les cahiers d'acteurs 1, 2, 5 et 7.





Débat public ?

1 • 2 • 4 • LA PARTICIPATION DES JEUNES

Une action spécifique a été mise en œuvre par la CPDP pour amener les jeunes à participer au débat.

Dès la phase de préparation, la CPDP s'est rapprochée de l'université et des lycées par l'intermédiaire des services de la Région. Ainsi contactés avant la période de vacances d'été, les enseignants ont pu inscrire le débat dans leur projet pédagogique et préparer avec leurs élèves ou leurs étudiants diverses activités en fonction de leurs programmes et contraintes.

- une réunion a été organisée par l'université Montpellier 2 le 9 novembre 2011. Elle a réuni pendant 3 heures des étudiants de Polytech'Montpellier ainsi que des étudiants de Montpellier SupAgro et de ParisAgroTech ; les étudiants ont sollicité 4 experts pour répondre à leurs questions et ont eux-mêmes réalisé l'animation, sur le même mode qu'une réunion publique de débat. Un membre de la CPDP a présenté le débat public et a répondu aux questions des étudiants sur le débat lui-même. Deux représentants de la Région ont présenté le projet Aqua Domitia et répondu aux questions des étudiants sur le projet. La réunion a été filmée en direct sur le site de Polytech et les étudiants en ont fait un compte rendu.
- Deux réunions ont été organisées dans des lycées : elles se sont tenues le 24 novembre au lycée Henri IV à Béziers (classe de 1^{ère} S) et le 25 novembre à l'Internat d'Excellence à Montpellier en classe de seconde : lors de ces deux réunions, un membre de la CPDP a présenté le débat aux élèves qui ont ensuite échangé avec lui et l'enseignant sur le débat et les problématiques liées au projet. Le maître d'ouvrage a pu répondre également aux questions plus directes sur le projet.
- Une réunion d'information a été organisée le 4 octobre au lycée agricole de La Canourgue, spécialisé dans la pisciculture : un représentant de BRL a présenté le projet aux étudiants en BTSA et un membre de la CPDP a exposé le débat public ; les élèves ont ensuite échangé avec les enseignants et les deux intervenants.
- Enfin, une réunion s'est tenue dans le cadre des "cafés géo" le 4 octobre, destinée aux étudiants mais ouverte au public, à laquelle une trentaine de personnes ont assisté : un élu EELV est intervenu à cette réunion à laquelle un membre de la CPDP a également présenté les modalités du débat et invité les participants à assister aux réunions publiques.
- D'autres lycéens (LA de Carcassonne et de Montpellier) ont également participé à quelques réunions publiques.

1 • 2 • 5 • LES CONTRIBUTIONS ET DÉLIBÉRATIONS

La CPDP a reçu 28 contributions qu'elle a publiées sur le site internet du débat public (voir la liste des contributions en annexe 1.13 et les enseignements des contributions en annexe 2.3).

5 d'entre elles ont fait l'objet d'une réponse du maître d'ouvrage, 2 de la CPDP.

3 délibérations ont également été communiquées à la CPDP pour publication.

1 • 3 • L'ÉVALUATION DU DÉBAT

La Commission a décidé de faire une évaluation du débat qu'elle a confiée à une équipe universitaire de l'UTC (Laboratoire Costech).

L'évaluation visait à mieux connaître les participants au débat, mesurer l'efficacité des moyens d'information mobilisés par la Commission et analyser l'usage des différents moyens de participation offerts au public.

Les chercheurs ont utilisé deux outils :

- un questionnaire, accessible en ligne, distribué en version papier au cours de la réunion de clôture et envoyé par voie postale à 750 personnes : 110 questionnaires ont été exploités.
- un sondage téléphonique pour évaluer la notoriété du débat public et du projet.

On trouvera ci-après les enseignements qu'ils en ont tirés et que la CPDP a synthétisés.

1 • 3 • 1 • LE GRAND PUBLIC PEU PRÉSENT DANS UN DÉBAT QUI A MOBILISÉ UN PUBLIC AVERTI ET DE PROFESSIONNELS

Le débat a surtout mobilisé un public d'experts : 68,2% des participants à l'enquête ont été informés de la tenue du débat dans le cadre de leur activité professionnelle ; 48,7% sont des professionnels dans la gestion de l'eau (21,5%), l'environnement (14%), l'agriculture (13%) ou le tourisme (1,5%). Cette proportion est très importante pour un débat public dont la vocation est d'ouvrir la discussion avec le grand public. Les élus sont bien représentés (16%) alors que le nombre de "simples" citoyens (14%) et membres d'associations (11%) reste très modéré.

Il faut néanmoins nuancer ces propos en rappelant que cette analyse a été menée à partir des réponses de volontaires ayant participé au débat. En témoigne le fait que 75,5% des participants à l'enquête se soient déplacés pour une ou plusieurs réunions publiques.

Les participants ont une bonne culture générale sur l'eau et sa gestion et développent des pratiques avancées dans la préservation de cette ressource, rare dans la région. Ainsi, une écrasante majorité (96%) de l'échantillon surveille sa consommation et 89% cherchent à réaliser des économies au quotidien. Dans le même esprit, 98% de l'échantillon dit connaître la différence entre de l'eau brute et de l'eau potable, 93% le canal Philippe Lamour, 84% les modalités de gouvernance locale de l'eau.

Le débat public a intéressé surtout une population relativement âgée (79% ont plus de 40 ans, et 33% plus de 60 ans), masculine (66%) et à haut niveau d'étude (65% ont au moins un bac+5). Les retraités sont très représentés (21%) ainsi que les ingénieurs (17%), les cadres (13,5%) et les chercheurs (11%).

Pour expliquer la participation relativement faible du grand public, les auteurs de l'étude avancent l'hypothèse que le projet renvoie à des thématiques techniques et générales d'aménagement par lequel le grand public ne se sent pas directement concerné : seul un public averti s'est mobilisé, malgré une information très large par voie de presse, radio, journaux institutionnels, tractage de documents sur les lieux de passage du public etc... Le projet offre la promesse d'un apport d'eau et son enfouissement n'aura que peu d'impact paysager, ce qui est une explication complémentaire à la faible participation du grand public.

1 • 3 • 2 • LES RÉSEAUX PROFESSIONNELS ET PERSONNELS, LA PRESSE ET LE SITE INTERNET DU DÉBAT, VECTEURS PRIVILÉGIÉS D'INFORMATION

Les participants à l'enquête ont été très largement informés de la tenue du débat par leurs réseaux : à 68% par leurs réseaux professionnels, 8% via une association ou une institution, 7% par des connaissances.

Le niveau d'information sur le débat a été correct puisque presque les deux tiers des participants ont lu les documents de la CPDP et près de 60% le dossier du maître d'ouvrage, ce sont donc des participants actifs, qui ont également, pour moitié, cherché des informations sur le site internet qui a trouvé là son public et sa raison d'être. Le public semble constitué de participants "impliqués" dans les questions de gouvernance de l'eau. 48,2% affirme que le débat a été un sujet de discussion avec l'entourage, professionnel ou personnel, ce qui laisse penser que près de la moitié de l'échantillon avait une connaissance préalable du projet.

La mobilisation par la CPDP de la presse (achat d'encarts) et de la radio s'avère pertinents : 28% de l'échantillon déclare avoir entendu parler du débat dans la presse locale, 8% par la radio. L'organisation d'une exposition itinérante dans différents lieux publics a également porté ses fruits en touchant 6% de l'échantillon (voir section 1.1.3).

En revanche, les opérations de tractage et d'affichage n'ont pas eu d'impact (respectivement 2% et 0%).

Internet n'a pas joué de rôle direct pour informer le public de l'organisation du débat (1%), mais il est plébiscité comme moyen d'information au cours du débat. Le téléchargement des documents en constitue le premier usage, confirmant le rôle d'information du public qu'il joue de manière traditionnelle pour les débats publics de la CNDP. Malgré une participation au sein des espaces de discussions qui reste faible, le public a manifesté un intérêt certain pour ces discussions en ligne qui arrivent en seconde position, avec plus de 50% des participants ayant lu des avis et commentaires sur le site, devant le système de questions/réponses pourtant consulté par plus d'un tiers du panel. La page Facebook du débat a été très peu consultée par les participants à l'enquête.

1 • 3 • 3 • LES PARTICIPANTS SALUENT LE TRAVAIL DE LA CPDP MAIS REGRETTENT L'ABSENCE DU GRAND PUBLIC

Pour 80% des participants, l'information fournie par la CPDP sur le projet et sur le débat a été jugée satisfaisante. On peut y voir cependant un biais lié à la composition de l'échantillon : celui-ci est largement composé d'experts qui disposent, du fait de leur engagement professionnel ou personnel, d'un niveau d'accès à l'information privilégié.

Le sentiment d'apprentissage a été très important : plus de 94% des participants ont l'impression d'avoir appris pendant le débat. Ce constat confirme le rôle du débat public : les acteurs, professionnels ou non, sont venus dans cet espace de concertation pour s'informer sur le projet et le dispositif de médiation de type débat public convient bien à ce genre de projet. Parmi les sujets d'apprentissage, le thème de la gestion de l'eau dans la région a été plébiscité (21 citations), ainsi que le fonctionnement de la concertation (13 citations), le projet en lui-même et son tracé (8 citations) ainsi que son mode de financement (6 citations).

On peut constater une hétérogénéité des jugements quant à l'ouverture du débat au grand public : en effet, les participants regrettent l'absence du grand public et estiment pour 42% d'entre eux que les moyens mis en place pour l'informer de la tenue du débat n'ont pas été suffisants. Le sentiment d'un "débat entre spécialistes" est ainsi partagé par une très forte majorité des personnes, probablement les associatifs.

A 66% le débat a été perçu comme ouvert. Dans la mesure où 46,5% des participants avaient déjà fait l'expérience de débats publics auparavant, les auteurs de l'enquête croient pouvoir en déduire que le débat a été perçu comme bien organisé par la CPDP. Une très forte majorité des participants pensent que le débat public est un bon moyen de faire participer le public. Les participants, déjà compétents, considèrent qu'ils ont pu s'exprimer et discuter le projet du maître d'ouvrage.

1 • 3 • 4 • DES AVIS PARTAGÉS SUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES ET LE CHOIX DES EXPERTS

Les participants sont partagés sur le rôle des réunions : 47% d'entre jugent qu'elles constituent un facteur d'information satisfaisante, 32% partiellement et 14% pas du tout. 33% considèrent qu'elles leur ont permis de faire entendre leur opinion mais 40,5% sont plus mitigés.

Toutefois, le haut degré d'information préalable des participants aux réunions publiques peut aussi expliquer ce sentiment de frustration : l'apport supplémentaire d'information via les réunions publiques est sans doute plus faible pour une population d'experts que pour le grand public.

Le choix des experts est discuté. Plus de la moitié de ceux qui ont répondu aux enquêteurs sont partiellement (36%) ou pas du tout (16%) satisfaits du choix des experts invités au débat. Cette opinion est révélatrice des oppositions de fond sur le projet de la part des associatifs qui regrettent que certains experts n'aient pas été invités.

Le nombre et l'emplacement des réunions ont semblé appropriés pour 62,5% des participants. 36% n'ont été que moyennement satisfaits du créneau horaire choisi. Il s'agirait probablement de professionnels pour qui l'horaire du soir est en décalage avec leur journée de travail. Une partie des participants a ainsi regretté le choix du créneau 18h-21h, initialement destiné à favoriser la participation du grand public alors que celui-ci a finalement été peu présent.

1 • 3 • 5 • DES DOUTES SUR LA CAPACITÉ D'ÉCOUTE DE LA CPDP ET DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Les participants ont eu l'impression de pouvoir s'exprimer assez largement (73%). Peut-on en conclure que les participants n'ont pas eu besoin des outils en ligne pour se faire entendre et ont pu s'exprimer de façon satisfaisante dans les réunions ou lors des auditions préalables de la CPDP ?

L'écoute de la commission est néanmoins relativement remise en cause : seuls 33% des participants à l'enquête ont le sentiment que leurs arguments ont été entendus, 19% partiellement, 16% pas du tout. Les auteurs de l'étude déclarent espérer que ce compte-rendu permettra de dissiper ces ambiguïtés.

Si le maître d'ouvrage semble avoir été attentif aux prises de position des différents acteurs à 29,5%, une grande majorité de participants ont le sentiment qu'il ne les a pas entendus (20,5%) ou seulement partiellement (17%). 33% ne peuvent se prononcer à ce stade du débat. Il sera donc important que le maître d'ouvrage démontre, à l'occasion de la publication de sa décision, qu'il a bien pris en considération l'ensemble des avis et arguments échangés au cours du débat.

1 • 4 • LE BUDGET DU DÉBAT

1 • 4 • 1 • LE DÉBAT

Postes de dépense	Montant H.T.
Bureaux et fonctionnement	58 600 €
Equipe d'assistance à la CPDP	342 760 €
Outils d'information et de participation	227 000 €
Logistique des réunions	138 000 €
TOTAL	766 360 €

1 • 4 • 2 • LA CNDP

Postes de dépense	Montant H.T.
Indemnités versées aux membres de la CPDP	20 583 €
Frais de déplacement	28 863 €
TOTAL	49 446 €

1 • 4 • 3 • LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Postes de dépense	Montant H.T.
Le dossier	142 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	215 000 €
Autres dépenses liées au débat	48 000 €
TOTAL	405 000 €

LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC

Nous rappelons que le présent compte rendu a pour objet de rapporter objectivement les positions et les arguments avancés au cours du débat ; il n'a pas à quantifier les partisans et les opposants au projet. Un débat public n'est pas un référendum.

La loi prévoit que le débat public doit permettre d'apporter un éclairage sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques. Il doit également porter sur la manière dont le public continuera à être associé à la poursuite éventuelle du projet.

Après consultation des acteurs et du public sur internet, la commission particulière du débat public sur le projet Aqua Domitia a formulé les questions soumises au débat de la façon suivante :

- Quels sont les besoins en eau des territoires susceptibles d'être desservis par le projet ?
- Le projet apporte-t-il une réponse adaptée à ces besoins ?
- Si oui, à quelles conditions ? Sinon, quelle(s) autre(s) solution(s) ?

2 • 1 • L'OPPORTUNITÉ DU PROJET : FAUT-IL RÉALISER LE PROJET ?

La question de l'opportunité du projet Aqua Domitia a été posée ainsi :

le projet apporte-t-il une réponse adaptée aux besoins en eau des territoires qu'il est susceptible de desservir ?

Les positions par rapport à cette question ont émergé au fur et à mesure du débat et se sont affinées lorsqu'ont été abordés les thèmes connexes au projet. En effet, il était difficile d'y répondre sans avoir abordé l'estimation des besoins en eau des différents territoires, l'évaluation des ressources existantes, les questions d'aménagement du territoire et la vision des politiques sur l'évolution des besoins démographiques et économiques, les questions d'environnement, les autres solutions envisageables, les modalités de gestion et le prix de l'eau (voir sur ces questions le point 2.2 ci après)

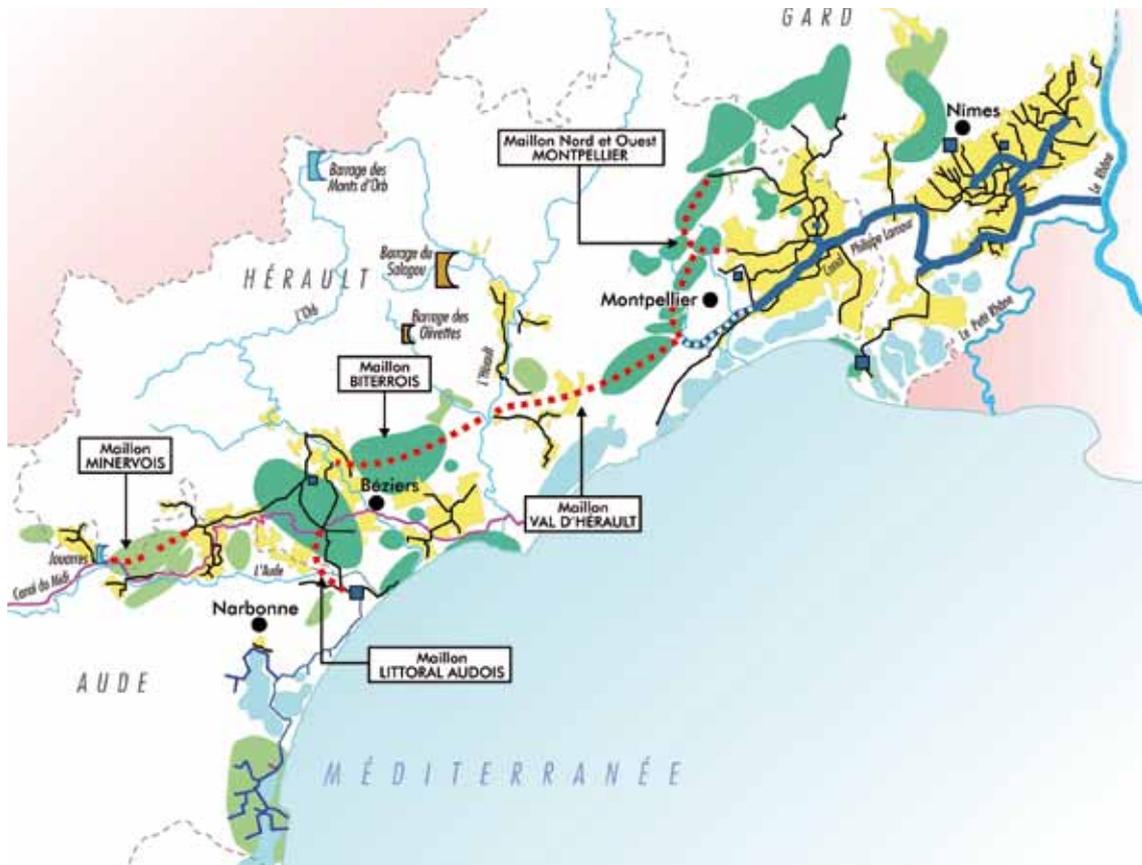
Au final trois positions se sont fait jour : les partisans du projet, ceux qui attendent d'être mieux informés pour se prononcer ou qui posent des conditions et les opposants au projet.

2 • 1 • 1 • LES PARTISANS DU PROJET

Le projet est, pour eux, un outil permettant de répondre aux enjeux régionaux. Ils mettent en avant :

LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET LA SÉCURISATION DE LA RESSOURCE

Pour la Région et BRL, Aqua Domitia est indispensable, en tant qu'élément d'une politique globale de l'eau. C'est un moyen de faire face au développement démographique et un outil de sécurisation de la ressource en cas de pollution locale d'une mono-ressource, de pénurie, d'un problème sur le réseau etc. Rejoignant ces arguments, les défenseurs du projet présentent Aqua Domitia comme un



des éléments d'une politique régionale de l'eau qui comprend également la réfection des réseaux (600 M€ sont alloués à ce budget), la réduction de la consommation d'eau et la valorisation des autres ressources.

Cette politique de l'eau vise, selon la Région, à anticiper sur les évolutions démographiques : si l'on extrapole la tendance à la croissance démographique de la région Languedoc-Roussillon (pour rappel, 25 000 nouveaux habitants/an, 1^{ère} région de France pour le nombre de migrants accueillis), il est du devoir du Conseil régional de prévoir cette évolution et de se préparer à approvisionner ces nouvelles populations en eau potable ; on ne saurait compter sur une seule ressource (Orb ou Hérault). La Région entend ainsi sécuriser la ressource en eau potable en rendant possible le recours à une 2^{ème} ressource d'eau brute potabilisable. L'évolution démographique prévisible va accroître, par ailleurs, d'autres besoins en eau, générés par les espaces verts, les installations touristiques (hôtels, campings, golfs...) qui pourraient être satisfaits par un apport en eau brute plutôt que par une ressource souterraine à réserver en priorité à l'eau potable.

Dans leur quasi-totalité, les collectivités territoriales, les établissements intercommunaux, les syndicats de gestion de l'eau ainsi que les représentants du monde socio-économique sont partisans du projet. Ils soutiennent ces arguments qui répondent, selon eux, à l'accroissement de leur population ainsi qu'au développement économique et touristique de leur territoire. Les mesures d'économies d'eau, aussi performantes soient-elles, ne peuvent suffire selon eux à satisfaire l'ensemble des besoins futurs. Ils voient dans le projet Aqua Domitia le complément de ressource indispensable à la poursuite d'une politique de développement et défendent donc l'opportunité du projet.

L'IRRIGATION ESSENTIELLE POUR LE MAINTIEN DE LA VITICULTURE ET LA DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE

La plupart des agriculteurs, et notamment les viticulteurs, estiment que l'irrigation, aujourd'hui, est indispensable pour rester concurrentiels. Ils évoquent les années, récentes, où l'agriculture a subi une dramatique régression (en 30 ans, 130 000 ha de vignes arrachées et perte de 20 000 ha de SAU équipée pour l'irrigation, une installation pour dix départs en retraite en 2010...), et l'extrême fragilité de la profession. Ils s'inquiètent des effets du changement climatique, qui accroît le stress hydrique subi par les cultures, en prônant toutefois une irrigation "raisonnée" pour la vigne comme pour les nouvelles cultures maraîchères notamment, et une adaptation à la diversification des cultures.

L'objectif s'agissant de la vigne est de revenir à des rendements acceptables, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (certains viticulteurs se plaignent de rendements avoisinant les 25 hl/ha alors que le seuil de rentabilité se situe, selon eux, aux alentours de 50 hl/ha) ; ils se défendent de vouloir "faire pisser la vigne" comme dans les années 1960 car ils visent au contraire une viticulture de qualité. Ils annoncent, que, sans irrigation, ils n'ont aucune chance de rester sur le marché mondial, puisque les Sud-Africains, les Chiliens et les Australiens, qui sont leurs principaux concurrents, recourent depuis longtemps à l'irrigation, apport nécessaire (mais non suffisant) pour une qualité stable. Par ailleurs, le développement du maraîchage et l'intégration d'autres cultures qui permettraient une diversification pour les agriculteurs, n'est pas envisageable sans irrigation.

La grande majorité des agriculteurs sont donc eux aussi de fervents défenseurs du projet, même s'ils déplorent qu'il ne pourra répondre qu'à un nombre limité de demandes puisque qu'il ne pourra desservir que 7000 à 15 000 ha sur une surface agricole utile (SAU) totale de 886 000 ha en Languedoc-Roussillon. Ils s'inquiètent du risque de créer, de ce fait, des inégalités au sein du territoire. Cette réponse incomplète aux besoins exprimés par le monde agricole fait d'ailleurs dire à certains participants, pas nécessairement agriculteurs, que le projet n'est pas assez ambitieux (voir section 2.2.1).

Ils sont également conscients que le projet ne pourra se réaliser qu'avec des aides extérieures et notamment des fonds européens (FEADER). En effet, les réseaux secondaires représentent un investissement de 140M € (l'équivalent du coût de l'adducteur principal) et ils ne pourront, selon eux, participer à leur financement qu'à hauteur de 1 000 €/ha pour un coût total d'environ 8 000 €/ha.

Pour le monde agricole dans sa majorité, l'opportunité du projet est indéniable mais également urgente. Sa mise en œuvre implique cependant une analyse globale des besoins et des mesures complémentaires sur les territoires non desservis en eau brute (création de retenues collinaires par exemple). En tout cas, de l'avis de tous, le prix de l'eau à usage agricole doit être le même sur tout le territoire.

LE PROJET PERMETTRAIT DE SOULAGER DES RESSOURCES LOCALES

Les partisans du projet mettent en avant également la nécessité de soulager des ressources locales soumises à de fortes pressions. En l'absence de ce nouvel apport d'eau brute, ils craignent que la poursuite du développement de la région n'entraîne une pression insoutenable sur des ressources déjà très fragilisées, actuellement utilisées pour l'alimentation en eau potable ou d'autres usages.

C'est le cas notamment du SAGE du bassin de Thau, du SMMAR (bassin de l'Aude), du SMETA (nappe astienne), du syndicat d'adduction d'eau du Sud Audois ou encore du syndicat mixte de l'eau et assainissement du Pic Saint-Loup.

Ces acteurs expriment toutefois des questions, des réserves voire des exigences quant à certains aspects du projet (ainsi en est-il du syndicat mixte Orb-Libron au sujet du maillage avec les réseaux alimentés par le Rhône).



2 • 1 • 2 • LES "INDÉCIS"

Certains participants ne se sont pas déclarés pour ou contre le projet mais subordonnent leur adhésion à certaines conditions. Dans cette catégorie, on trouve principalement des particuliers, des associations et l'atelier d'experts.

LA CRAINTE D'INÉGALITÉS DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE ET ENTRE LES DIFFÉRENTS UTILISATEURS :

Ceux qui expriment cette crainte estiment que le projet ne permettra pas de répondre à toutes les demandes et en particulier aux besoins d'irrigation. Dès lors, la question des arbitrages entre les besoins et entre les usages ne manquera pas de se poser, en temps de crise mais aussi en temps normal.

Cette crainte que le projet ne génère des inégalités entre territoires et au sein de mêmes territoires entre les besoins en eau potable et les besoins en eau brute a été clairement et fréquemment exprimée : tel qu'il est présenté, le projet favoriserait une économie exclusivement littorale, axée sur le tourisme et une agriculture intensive, alors que la région dans son ensemble pourrait développer d'autres potentialités, à savoir une "agriculture paysanne", d'autres formes de tourisme, etc. Enfin certains s'inquiètent que les arbitrages budgétaires des collectivités qui financeront le projet ne se fassent aux dépens d'autres projets territoriaux.

Pour certains acteurs du débat, leur crainte des inégalités de traitement est même suffisamment forte pour qu'ils mettent en question l'opportunité du projet.

LA CRAINTE D'UN ABANDON DE LA RECHERCHE D'ÉCONOMIES ET DE CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT :

De nombreux acteurs redoutent que, en raison de l'accès à une seconde ressource rendu facile par Aqua Domitia, les citoyens ne se détournent des efforts d'économie et que les pouvoirs publics n'abandonnent les mesures d'incitation aux changements de comportement.

Ils demandent au maître d'ouvrage de s'engager à poursuivre la politique d'encouragement aux économies d'eau, ce qu'il a fait à plusieurs reprises au cours du débat.

LA NÉCESSAIRE PÉRENNISATION DE LA RESSOURCE SOUTERRAINE :

L'atelier d'experts, ainsi que des associations et des CLE (commissions locales de l'eau), ont souligné la nécessité de poursuivre et intensifier les études pour mieux connaître ce potentiel à réserver prioritairement pour l'alimentation en eau potable. Le projet Aqua Domitia ne devrait pas conduire à les abandonner, mais au contraire les rendrait encore plus nécessaires, afin de faire, en connaissance de cause, les bons arbitrages et de les valoriser. Les efforts de protection de cette ressource et de reconquête devront aussi être poursuivis.

Il est également nécessaire de continuer à exploiter ces ressources, bien réparties sur le territoire. Sinon, Aqua Domitia irait à l'encontre de son objectif de sécurisation de l'approvisionnement, en devenant la ressource unique.

DES GARANTIES POUR LES AGRICULTEURS

Plusieurs agriculteurs ont évoqué des cas de détournement de la vocation agricole de certains équipements. La sous-utilisation de ceux du Gard et de l'est de l'Hérault mis en place dans les années 50/60 pose également question, alors qu'une optimisation de l'usage des réseaux est nécessaire pour faire baisser les prix (voir partie 3.4. Les enseignements maillon par maillon/ Maillon Val d'Hérault) ; ils demandent donc des garanties de retour sur investissement et de maintien de l'activité paysanne dans les territoires concernés avant de se prononcer sur l'opportunité du projet.

2 • 1 • 3 • LES OPPOSANTS AU PROJET

L'opportunité d'Aqua Domitia est contestée par certains : Europe-Ecologie-Les-Verts, plusieurs associations ainsi qu'un certain nombre de particuliers, la Confédération paysanne et, localement, certains acteurs du Biterrois, se sont exprimés dans ce sens pendant les réunions, au travers de cahiers d'acteurs ou de contributions ou encore dans les espaces de discussion.

Les opposants mettent en avant :

UNE ÉVALUATION INSUFFISANTE DES BESOINS ET DES RESSOURCES

Les besoins en eau potable ont été estimés en fonction d'une courbe de croissance démographique exponentielle qui procède d'un développement non raisonné, et pas nécessairement souhaitable. Le projet, pour eux, répond à une "logique de l'offre" qui suscite de nouveaux besoins alors que l'on devrait plutôt adopter une "logique de la demande". Celle-ci doit être maîtrisée en modulant l'accueil de nouvelles populations (voir section 2.2.3), en encourageant une moindre consommation d'eau et en résorbant les fuites du réseau. Certains vont même jusqu'à dire que le porteur du projet se fonde sur une demande qui n'existe pas pour le justifier et surtout pour convaincre de la rentabilité d'un investissement lourd qui générera une dette sur 15 à 20 ans. Ledit projet servirait non pas l'intérêt général, comme l'annonce le maître d'ouvrage, mais les intérêts à court terme d'opérateurs fonciers et touristiques qui seraient relayés par les élus locaux .

En ce qui concerne les besoins en eau brute à usage agricole, la demande n'est pas prouvée : ces opposants font notamment valoir que seules 25% des bornes d'irrigation sont utilisées dans le Gard où l'eau du Rhône est amenée depuis cinquante ans. Ils relèvent aussi que le projet n'irriguera qu'une part infime des territoires agricoles languedociens et qu'en ce qui concerne les besoins non agricoles, il conviendrait plutôt de réfléchir à des comportements plus économes en eau (gazons sans arrosage pour les golfs existants et interdiction de créer de nouveaux golfs, règles d'urbanisme rendant plus difficile la création de piscines individuelles, recherche d'espèces végétales adaptées au climat de la région pour les espaces verts etc.)

Des études devraient également être entreprises, avant toute décision, sur les autres solutions possibles (notamment les économies réalisables) de manière aussi approfondie que sur le projet Aqua Domitia.

LA MAUVAISE QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE ET SES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Rhône jouxtant de nombreuses installations industrielles sensibles, son eau est suspecte aux yeux de nombreux participants : des craintes récurrentes ont été émises sur ce point, malgré les démonstrations répétées du maître d'ouvrage de sa conformité à la réglementation sanitaire. Cela fait dire à une participante que si l'eau du Rhône est biologiquement d'une qualité acceptable, elle est chimiquement impropre.

Le principe de précaution est invoqué par certains participants, qui font état de la présence de PCB, pour écarter le recours à l'eau du Rhône pour l'eau potable. Le maître d'ouvrage assure qu'ils restent dans les sédiments du fleuve, ce qui est contesté. En outre, cette eau contient des résidus médicamenteux qui ne sont pas éliminables par les processus de potabilisation et dont on ne connaît pas les effets synergiques. Enfin, de nombreuses autres substances suspectes, bien qu'en très faible quantité, seraient également présentes.

De même, l'utilisation de l'eau du Rhône pour l'irrigation fait craindre à certains la contamination des sols languedociens par des substances toxiques présentes dans cette ressource. On "importerait" ainsi des polluants dans les sols. En outre, l'irrigation accrue renforcerait le risque de pollution des nappes souterraines par entraînement des produits chimiques utilisés par les agriculteurs.

LA PRÉSERVATION DES EAUX SOUTERRAINES

L'argument de la sécurisation de la ressource en eau ne paraît pas pertinent à ces opposants qui soutiennent au contraire qu'une meilleure gestion des ressources locales permettrait de répondre autrement aux besoins.

Outre le fait qu'il n'est pas prouvé que l'apport d'une ressource complémentaire se substituerait effectivement aux prélèvements actuels, les opposants au projet craignent que l'augmentation du prix de l'eau (qui se produirait mécaniquement si le projet était réalisé) ne conduise à un développement non maîtrisé de forages individuels ; ce risque leur paraît d'autant plus avéré que l'application de la réglementation en matière de forages est actuellement assez peu contraignante. Trois conséquences de ce phénomène sont à craindre : un accroissement de la pression sur les eaux souterraines, un risque de contamination de la nappe si les forages sont mal entretenus ou mal construits et une incidence directe sur les budgets d'eau et d'assainissement dès lors que les eaux de forage ne supportent pas les charges collectives imposées aux eaux de réseaux.

Enfin, la connaissance des ressources souterraines, qui devraient être réservées à l'eau potable, est insuffisante : en l'état actuel, elle ne permet pas de déclarer que la pénurie est proche et ne justifie pas la mise en œuvre du projet.

Cet argument conduit même certains participants à demander un moratoire du projet, en attendant d'avoir réellement étudié les possibilités offertes par les ressources locales.

LE COÛT DU PROJET, DU RÉSEAU SECONDAIRE, DES TRAITEMENTS

Le coût du projet dans son ensemble (adducteur et réseau secondaire pour un total de 280 M€) fait peser sur les générations futures, aux yeux des opposants, une charge injustifiée. Plusieurs participants craignent qu'en période de crise des finances publiques, Aqua Domitia n'obère toute autre initiative et notamment l'entretien des réseaux existants. Certains estiment qu'il serait plus judicieux d'utiliser cet argent public à d'autres fins : recherche d'autres solutions plus adaptées (retenues collinaires, récupération d'eaux pluviales, réutilisation des eaux grises, des eaux usées traitées, éventuellement le dessalement...), économies sur le réseau (pour ces opposants, l'objectif de 75% de rentabilité des réseaux n'est pas assez ambitieux), incitations aux changements de comportement, recherche d'autres modes de culture, mesures d'accompagnement des agriculteurs etc. Plusieurs participants appellent à rechercher des solutions plus pertinentes en anticipation du changement climatique, au lieu d'accepter ce qu'ils considèrent comme "une solution de facilité".

Le coût des traitements de potabilisation de l'eau du Rhône est annoncé par certains participants comme exorbitant, étant donné la mauvaise qualité de la ressource (voir section 2.3.2) : ce surcoût devrait à lui seul suffire à proscrire le recours à l'eau du Rhône pour l'eau potable, selon ces opposants au projet. Sur ce point, le maître d'ouvrage objecte qu'aucun traitement particulier ne serait nécessaire puisque l'eau du Rhône est parfaitement potabilisable : elle est d'ailleurs déjà utilisée pour alimenter en eau potable Montpellier en ressource complémentaire du Lez.

LA GESTION DE L'EAU

Certains participants s'opposent vigoureusement à ce que la gestion de l'eau soit entre les mains d'entreprises privées qu'ils accusent d'être uniquement préoccupées de réaliser des profits sur une ressource qui appartient à tous. Ils défendent l'idée que les usagers concernés, citoyens aptes à comprendre les enjeux de l'eau, sont les mieux placés pour prendre les décisions dans ce domaine. Même si la Région revendique la création, le 1^{er} septembre 2011, d'un service public régional de l'eau, elle n'a pas convaincu tous les participants au débat dont certains redoutent un retour en force des "grands opérateurs" de l'eau : ils feraient selon eux, peser un soupçon de spéculation sur une élite de décideurs qui seraient peu soucieux de l'intérêt général.

Avant tout projet, ces participants réclament un processus d'élaboration de la politique régionale de l'eau plus démocratique, voire l'organisation "d'assises de l'eau" à l'instar de l'initiative SOURCE en PACA ; ils déclarent vouloir se réappropriier la gestion de l'eau et lutter pour une participation directe des usagers dans la gestion des services publics de l'eau.

2 • 2 • LES OBJECTIFS DU PROJET

Partagés sur l'opportunité d'Aqua Domitia, les participants ont aussi pris des positions nuancées, voire divergentes sur les objectifs et les besoins que le projet a pour objet de satisfaire.

Le débat a essentiellement porté sur les objectifs suivants :

- Pourvoir aux besoins d'irrigation de l'agriculture et notamment de la viticulture
- Sécuriser l'alimentation en eau potable
- Satisfaire les besoins démographiques
- Favoriser le développement économique non agricole, et particulièrement touristique
- Contribuer au bon état des milieux écologiques
- Pallier les effets du changement climatique

2 • 2 • 1 • SOUTIEN QUASI-GÉNÉRAL DES AGRICULTEURS À L'OBJECTIF D'IRRIGATION

Pour le maître d'ouvrage, l'irrigation agricole est, avec la sécurisation de l'alimentation en eau potable, l'enjeu majeur d'Aqua Domitia. De fait, le monde agricole, et plus précisément viticole, s'est particulièrement mobilisé dans ce débat, que ce soit dans les réunions aussi bien que dans les cahiers d'acteurs ou les espaces de discussion en ligne. Beaucoup d'agriculteurs ont présenté l'irrigation comme un besoin vital. Dans cette perspective, Aqua Domitia suscite beaucoup d'attentes, mais également un certain nombre de doutes et de craintes.

LES DEMANDES DU MONDE AGRICOLE

Qu'il s'agisse des viticulteurs ou des autres exploitants, les agriculteurs ont insisté sur les besoins d'eau de leur profession. Depuis des siècles, ont-ils rappelé, l'agriculture méditerranéenne est marquée par la recherche de l'eau et par l'organisation collective des agriculteurs à cette fin, comme en témoigne par exemple l'ancienneté de certains canaux. Les exigences du marché comme le changement climatique ne peuvent, selon eux, que renforcer ce besoin historique d'irrigation : la survie de leur activité passera par l'adaptation à un contexte économique mondialisé et concurrentiel, et par la réponse à des épisodes de sécheresse appelés à se répéter et à s'intensifier.

Cependant, ont-ils rappelé en de multiples occasions, si l'irrigation est indispensable, elle ne suffira pas à garantir la pérennité des exploitations languedociennes. L'urbanisation menace les terres agricoles tout autant que la sécheresse. Comme le débat a pu le mettre en évidence, l'attractivité de la région Languedoc-Roussillon se traduit par une forte croissance de la population qui s'exerce principalement dans les zones périurbaines... souvent au détriment de terres agricoles pourtant de bonne qualité. Les agriculteurs demandent donc que les terres équipées pour l'irrigation bénéficient d'une protection réglementaire afin de conserver durablement leur vocation agricole. Dans un passé récent en effet, selon plusieurs témoignages, des zones d'activité ont été créées sur des surfaces qui venaient parfois de bénéficier d'investissements d'irrigation importants. Les acteurs institutionnels, y compris BRL, ont fait état d'efforts dans ce domaine, citant les divers outils réglementaires disponibles tels que la mise en place des PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels), des ZAP (zones agricoles protégées). Par ailleurs, les plans locaux d'urbanisme ou l'acquisition de terres à vocation agricole par des établissements publics peuvent participer aussi à cette protection.

D'autres participants exposent à l'inverse que, sur certains territoires, une faible partie des terres équipées pour l'irrigation est effectivement utilisée (cas du plateau des Costières, desservi par BRL). Les agriculteurs expliquent cette sous-utilisation par un prix de l'eau trop élevé. Ils font observer que la déprise agricole peut s'expliquer par d'autres causes, non corrélées à l'irrigation, notamment par des difficultés économiques dues parfois à l'inadaptation des exploitations à des crises ou à des évolutions des marchés.

Plusieurs agriculteurs et représentants de collectivités territoriales prônent une diversification des cultures. En même temps qu'une sécurité économique, la diversification offre également une occasion de développer des cultures mieux adaptées au manque d'eau. Au sujet d'une telle adaptation, le débat a mis en évidence le nécessaire compromis entre faible besoin d'irrigation et réponse aux exigences du marché : il ne sert à rien, déclarent certains représentants agricoles, de planter des cultures "vertueuses" si celles-ci n'offrent pas de débouchés. Pour autant, certains participants ont déploré l'abandon, par la viticulture régionale, de cépages plus adaptés au climat méditerranéen. La diversification devrait aussi permettre le développement "de circuits courts", offrant des perspectives, notamment au maraîchage. Les consommateurs seraient de plus en plus demandeurs de produits agricoles de qualité proposant une traçabilité optimale que l'agriculture de proximité est la mieux à même d'offrir. En outre, des représentants de collectivités territoriales ont annoncé des politiques d'encouragement de cette agriculture de proximité, au travers notamment du débouché que constituent les repas servis en collectivité et principalement les restaurants scolaires.

Certains agriculteurs ont toutefois rappelé que, bien que nécessaire, l'irrigation ne suffit pas. Ils mettent en avant un besoin d'accompagnement, au premier chef, financier mais aussi dans des domaines tels que l'animation foncière, le montage de projets d'irrigation, la valorisation des produits et leurs débouchés, etc. La Région et BRL, ont aussi insisté sur la nécessité de développer et structurer les maîtrises d'ouvrage locales pour le financement, la réalisation et l'exploitation des réseaux secondaires. A l'issue du débat, BRL a d'ailleurs déclaré vouloir prendre en considération ce besoin d'accompagnement.

L'ENJEU PRÉPONDERANT DE LA VITICULTURE

S'il a été question de maraîchage, de cultures de semences, d'arboriculture, ... c'est bien la viticulture qui a nourri la majeure partie des débats sur les besoins agricoles. Cette activité est, en effet, largement prépondérante dans l'agriculture languedocienne : les acteurs de la filière n'ont pas manqué d'insister sur les enjeux de la viticulture en termes d'emploi, mais également sur sa contribution à l'identité des paysages languedociens, et l'utilité des vignobles comme coupe-feu. Ce poids économique, social et "culturel" de la vigne justifie, selon eux, qu'elle soit résolument défendue.

Or, pour la presque totalité des viticulteurs, l'irrigation est une condition impérieuse du maintien de leur activité. Les rendements actuels de la viticulture régionale sont, en effet, trop faibles pour permettre aux exploitants de vivre correctement de la vigne. Surtout, la concurrence mondiale leur impose de fournir un produit d'une qualité et d'une quantité constantes d'une année sur l'autre.

L'irrigation n'est pas réclamée pour permettre de revenir aux rendements excessifs. Il s'agit bien d'éviter le stress hydrique qui augmente d'une année sur l'autre. Les intervenants ont évoqué les dispositifs techniques permettant une irrigation - raisonnée et économe en eau (sondes hygrométriques, dispositifs de goutte-à-goutte, etc.).

UN SOUTIEN QUASI-GÉNÉRAL DES AGRICULTEURS AU PROJET, MAIS AUSSI DES CRAINTES ET DES DOUTES

Compte tenu du besoin d'irrigation qu'ils expriment, les acteurs du monde agricole soutiennent quasi unanimement le projet Aqua Domitia et considèrent qu'il constitue une occasion à ne pas laisser passer, appelant même à une réalisation urgente des différents maillons. Des craintes et des doutes n'en sont pas moins apparus au cours du débat.

En premier lieu, les agriculteurs ont plusieurs fois remis en cause l'analyse des besoins agricoles présentée par BRL, jugeant qu'un grand nombre de besoins d'irrigation qui existent à l'état latent n'ont pas été recensés. Pour nombre d'entre eux, le projet répond incomplètement aux besoins agricoles, soit parce que la capacité de l'adducteur principal est insuffisante (maillons Val d'Hérault, Biterrois, Minervois), soit parce qu'il est exclusivement destiné à sécuriser l'alimentation en eau potable (maillon Littoral Audois).

Ce faisant, les agriculteurs rejoignent certaines interrogations posées par d'autres participants (voir point 2.1.2) : puisque le projet Aqua Domitia n'est pas conçu pour répondre à l'ensemble des besoins, quels seront les critères d'attribution de la ressource à l'un ou l'autre usage ? Pour les agriculteurs, cette question porte aussi bien sur les périodes "normales" que sur les périodes de crises. Les besoins urbains et les besoins agricoles étant à leur sommet à la même période, les viticulteurs craignent de voir l'irrigation "sacrifiée" à l'eau potable en cas de pénurie estivale. Cette crainte est exprimée avec d'autant plus de vigueur que l'irrigation demande un engagement significatif, notamment financier, de la part des agriculteurs.

Le financement des réseaux secondaires dont le coût peut atteindre 8 000 €/ha est aussi un sujet d'inquiétude. La profession affirme que la capacité d'investissement des exploitants n'excède pas 1 000 €/ha. Une incertitude subsiste donc pour ce financement qui va obligatoirement faire appel à des aides publiques. Les acteurs s'accordent pour dire que des subventions de l'Union Européenne sont indispensables. Le concours du FEADER a, au demeurant, été demandé mais la réponse des instances européennes, qui était espérée pendant la période du débat public, n'est pas encore connue.

De son côté, BRL a déclaré à plusieurs reprises que les réseaux secondaires ne pourraient être réalisés que si leur financement est assuré. Pour le concessionnaire du réseau régional, il est nécessaire que les agriculteurs desservis s'engagent à long terme afin d'assurer durablement l'équilibre de ses comptes. Par ailleurs, la Confédération paysanne (seul acteur agricole organisé ayant exprimé son opposition au projet), s'interroge notamment sur la pertinence d'une telle dépense pour un agriculteur, alors que la rentabilité de sa production reste incertaine.

D'autres acteurs, issus ou non du monde agricole, vont jusqu'à mettre en doute la vocation agricole du projet qui servirait en réalité de prétexte à un projet dont l'usage est en réalité et avant tout urbain ou touristique.

Localement enfin, des inquiétudes se sont exprimées à propos de la progression du biseau salé que ne manqueraient pas de provoquer des prélèvements accrus sur l'Orb (agriculteurs de Sérignan) ou le Rhône (riziculteurs de Camargue).

2 • 2 • 2 • CONTROVERSE SUR LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LA RÉDUCTION DES RISQUES DE PÉNURIE SUR LES TERRITOIRES "MONO-RESSOURCE"

La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable (AEP) est aussi un objectif prioritaire d'Aqua Domitia (elle a d'ailleurs justifié la construction préalable du maillon Sud de Montpellier). Au cours du débat public, plusieurs collectivités (ou plus précisément plusieurs intercommunalités ou syndicats de distribution d'eau) ont exprimé leurs préoccupations à ce sujet. Selon les témoignages de plusieurs élus locaux, si la population ne semble guère se soucier de l'eau tant qu'elle représente une ressource abondante, la moindre coupure suffit à susciter l'émoi. Or, un certain nombre de territoires languedociens sont "mono-ressource". Dès lors, toute pollution du captage local, toute rupture de l'unique canalisation d'AEP, ne laissent d'autre choix que d'interrompre totalement la distribution d'eau, parfois pendant plusieurs jours. L'ensemble des gestionnaires de l'eau ont donc approuvé l'objectif de sécurisation. L'eau du Rhône doit ainsi permettre une diversification des ressources afin de maintenir l'AEP en cas d'incident sur la ressource principale.

POUR CERTAINS, LES RESSOURCES EXISTANTES DEVRAIENT SUFFIRE

Sans contester le besoin de diversification des ressources pour sécuriser l'AEP, des participants regrettent néanmoins que le choix du transfert d'eau ait été retenu avant une analyse plus détaillée des ressources locales. Celles-ci, soutiennent-ils, représentent un potentiel suffisant pour répondre à l'objectif de sécurisation. Néanmoins, répondent BRL et certains acteurs locaux, l'étude de ces ressources est complexe, aussi bien en ce qui concerne leur potentiel réellement exploitable que s'agissant des impacts d'éventuels prélèvements. Ainsi, pour les partisans du projet, qui mettent en avant l'urgence du besoin de sécurisation, les ressources locales souterraines ne constituent qu'une réponse à long terme qui laisse toute sa place à Aqua Domitia.

DES CRAINTES QUE LE PROJET AQUA DOMITIA N'ENTRAÎNE DES EFFETS PERVERS

Les hydrogéologues de l'atelier d'experts craignent qu'Aqua Domitia, qui a été conçu comme devant apporter une ressource de complément, ne devienne la ressource unique de certains territoires. Les plus petites communes ou intercommunalités, expliquent-ils, n'auraient pas les moyens de financer à la fois l'entretien de leur ressource actuelle et l'approvisionnement par Aqua Domitia. Elles risqueraient donc de se reporter entièrement sur l'eau fournie par BRL, se plaçant ainsi dans la dépendance d'une seule ressource. Ils demandent en conséquence que les études sur les ressources souterraines existantes soient poursuivies. Cependant, BRL avance que la gestion de l'eau est appelée à s'organiser sur des périmètres plus vastes, dans le cadre d'intercommunalités de taille et de moyens suffisants pour développer des stratégies de sécurisation.

Pour les participants qui mettent en cause la qualité de l'eau du Rhône, apporter une eau extérieure qu'ils jugent polluée et potentiellement dangereuse pour la santé est par ailleurs incompatible avec la notion de sécurisation de l'alimentation en eau potable (comme d'ailleurs avec les autres objectifs du projet - la question de la qualité de l'eau du Rhône est abordée au point 3.3 du présent compte-rendu).

2 • 2 • 3 • RÉPONDRE AUX BESOINS DÉMOGRAPHIQUES : UN IMPÉRATIF OU UNE FUITE EN AVANT

Maître d'ouvrage, collectivités et acteurs économiques notamment considèrent (voir section 2.1.3) que la région Languedoc-Roussillon, dont l'attractivité ne se dément pas, est appelée à voir sa population continuer à croître, accentuant ainsi la tension sur les ressources locales et nécessitant donc, selon eux, l'apport d'une ressource externe pour compléter les ressources locales et surtout pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Cependant, à la différence de l'objectif de sécurisation, le développement démographique a fait l'objet de prises de positions contrastées, liées à des conceptions opposées de l'aménagement du territoire.

Lors de la première réunion thématique, les projections démographiques, dont il a été plusieurs fois rappelé qu'elles ne sont pas des prévisions exactes, ont fait apparaître une tendance à la hausse qui se prolongerait dans les 20 à 30 prochaines années avant un ralentissement probable. Le Languedoc-Roussillon pourrait ainsi compter 3,1 à 3,5 millions d'habitants en 2040 contre 2,6 millions d'habitants actuellement. Ce phénomène devrait principalement affecter les zones périurbaines. Cela explique que, dans les territoires concernés par Aqua Domitia, les besoins en eau liés à la démographie aient été particulièrement débattus à propos des maillons Nord-et-Ouest de Montpellier, Val d'Hérault, et Biterrois. En revanche, bien qu'emblématique du développement balnéaire, le littoral audois semble avoir atteint le maximum de ses capacités d'accueil et ne devrait donc avoir à faire face qu'à peu de besoins en eau supplémentaires.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE. UNE CHANCE POUR LES UNS...

Le sens commun attribue à l'héliotropisme une large part de responsabilité dans l'attractivité du Languedoc-Roussillon. Ce serait oublier le rôle important de l'emploi, nuancent les experts invités, qui constatent que l'immigration régionale se compose pour moitié d'actifs, et contribue, de ce fait, au rajeunissement de la population.

Pour les élus locaux et les acteurs économiques, ces analyses confortent leur perception positive de la croissance démographique. Refusant unanimement, d'un point de vue moral, de "fermer la porte" aux nouveaux habitants, ils voient de plus dans l'attractivité de leur région un important facteur de développement de l'économie résidentielle. En effet, les nouveaux arrivants dynamisent notamment le secteur du bâtiment, tandis que d'une manière générale une population plus nombreuse favorise le développement des services... mais tout cela implique également un besoin d'eau potable accru, alors que nombre de ressources locales se trouvent déjà en situation de tension.

Dès lors, il est important pour ces acteurs de garantir l'alimentation en eau potable de l'ensemble de la population présente et à venir, ce qui fonde leur soutien au projet Aqua Domitia, dans lequel ils voient l'apport d'une ressource sûre et abondante.

... UN RISQUE DE FUITE EN AVANT POUR LES AUTRES

Un certain nombre de participants, représentants associatifs notamment, ne sont pas convaincus des bienfaits de la croissance démographique. Ils regrettent ainsi que les perspectives d'accroissement de la population soient considérées comme des données inéluctables par certains partisans du projet. Or, selon eux, la croissance démographique n'est pas, en soi, bénéfique ; elle peut même s'avérer néfaste pour un territoire si elle est mal maîtrisée, d'où leur souhait de choix politiques visant à limiter ce phénomène. Outre la croissance globale de la population, c'est également la concentration, dans la zone littorale, de cette population nouvelle et des constructions destinées à l'accueillir, qui leur paraît poser problème. Dans ces zones où les ressources locales en eau sont limitées et fragiles, favoriser l'arrivée de populations nouvelles grâce à l'apport d'une ressource externe leur semble constituer une "fuite en avant" dont ils craignent les effets écologiques à long terme.

Ces participants dressent également un tableau nuancé de la situation de l'emploi en Languedoc-Roussillon, mettant l'accent sur un niveau de pauvreté important (le plus élevé de la France continentale) et un taux de chômage élevé.

Aussi appellent-ils à un renversement de perspective : pour eux, une approche pertinente consisterait non pas à chercher des réponses à une hausse de population jugée inéluctable, mais au contraire à proportionner aux ressources en eau existantes l'arrivée de nouveaux habitants.

L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE SERA NÉCESSAIRE QUELLE QUE SOIT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Sans remettre en cause l'intérêt d'accueillir davantage d'habitants, des participants, parmi lesquels des élus locaux, demandent que les modèles de développement urbain soient repensés de façon à promouvoir des comportements plus "vertueux". Selon eux, l'habitat pavillonnaire, qui va souvent de pair avec une pelouse et une piscine, n'est plus un modèle à encourager : il faudrait, au contraire, favoriser un habitat plus dense ou collectif et édicter des règles d'urbanisme qui limitent la surface des parcelles constructibles et, par voie de conséquence, celle des pelouses, ainsi que la construction de piscines privatives, ce qui entraînerait des économies d'eau significatives.

De même, les plantations d'ornement (chez les particuliers ou dans les espaces publics) doivent être choisies de manière à nécessiter le moins d'eau possible, par exemple en privilégiant les végétaux méditerranéens.

2 • 2 • 4 • FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : UN ENJEU RECONNU MAIS CERTAINES ACTIVITÉS CONTESTÉES

Les besoins en eau des activités industrielles et commerciales (les industries qui utilisent des volumes d'eau significatifs telles que les centrales à béton étant à vrai dire peu nombreuses) activités de services telles que les lavages de voitures... n'ont été que peu évoqués (ils sont mentionnés notamment dans quelques cahiers d'acteurs). C'est le tourisme, dont on connaît l'importance notamment sur la zone littorale, qui a concentré l'attention du public

Bien que les représentants de la filière se soient montrés discrets, le débat a permis l'expression d'opinions contrastées sur les besoins d'eau liés au tourisme.

LE RÔLE ÉCONOMIQUE INCONTESTÉ DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE, QUI VISE LA DIVERSIFICATION ET LA MONTÉE EN GAMME

La Région et les acteurs du monde touristique partagent une même analyse : le développement touristique est une opportunité à développer pour la région. Son rôle dans l'emploi régional n'a été que très peu contesté. En 30 ans, la filière a ainsi créé 30 000 emplois permanents et 75 000 saisonniers.

Historiquement marqué par le tourisme de masse estival, le Languedoc-Roussillon cherche désormais à diversifier les activités touristiques et à en améliorer la qualité. Ainsi, le tourisme dans l'arrière-pays se développe, porté par le patrimoine, les espaces naturels ou encore l'œnotourisme. A cette recherche de diversification spatiale s'ajoute une diversification temporelle, avec l'allongement des périodes touristiques au-delà des seuls mois d'été. Enfin, les acteurs du tourisme régional déclarent viser un tourisme plus qualitatif, devant se traduire par une montée en gamme de l'offre.

S'agissant de consommation d'eau, ils ont mis en avant des comportements caractérisés par la recherche d'économies d'une part, par la substitution de l'eau brute à l'eau potable d'autre part (pour l'irrigation des pelouses par exemple). L'amélioration des comportements des acteurs du tourisme représente en effet un enjeu essentiel pour la préservation de certaines ressources, comme cela a été par exemple décrit au sujet des établissements d'hôtellerie de plein air situés sur la nappe astienne.

Pour la Région et pour les organismes consulaires, le développement du tourisme doit donc être encouragé. Ainsi, malgré les efforts des acteurs de la filière en matière d'économies d'eau, le besoin en eau ne pourra que croître. L'apport d'eau brute à laquelle elle doit recourir notamment pour l'arrosage est donc jugé indispensable pour réserver les ressources locales à l'eau potable.

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE REMIS EN QUESTION. CERTAINES ACTIVITÉS NE SERAIENT PAS ADAPTÉES AU CLIMAT

Les efforts ci-dessus mentionnés ne convainquent pas certains participants, associatifs notamment. A l'image des positions exprimées au sujet des besoins démographiques, plusieurs d'entre eux demandent que le développement des activités touristiques soit subordonné aux ressources locales. Nonobstant les objectifs de diversification de la filière, le tourisme de masse et ses effets environnementaux néfastes restent présents dans les discours.

Certaines activités, au premier rang desquelles les golfs, ont été particulièrement contestées par plusieurs participants. Des gestionnaires de parcours se sont certes exprimés en déplorant la stigmatisation de leur profession, qui entreprend pourtant, selon eux, des efforts significatifs pour réduire sa consommation d'eau. Néanmoins, les golfs ont été plusieurs fois décrits au cours du débat comme des activités inadaptées au climat méditerranéen et dont il faut limiter le développement. Les acteurs de cette filière se sont efforcés de conjurer cette crainte en affirmant que la région a atteint le maximum de son potentiel économique en la matière et que la création de nouveaux golfs est peu probable. Cependant, au cours des réunions territoriales, l'existence d'un projet de golf dans la région de Pézenas, qui pourrait être irrigué par le maillon Val d'Hérault, a suscité des réactions négatives.

2 • 2 • 5 • CONTRIBUER AU BON ÉTAT DES MILIEUX ÉCOLOGIQUES. UNE EXIGENCE PARTAGÉE

UN IMPÉRATIF PARTAGÉ

Le bon état des masses d'eau, aussi bien de surface que souterraines, est un impératif assigné aux Etats membres de l'Union européenne par la Directive-cadre sur l'eau (DCE), transposée dans le droit national notamment par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

Nul n'a contesté le bien-fondé d'une telle obligation. De l'avis général, les politiques de l'eau doivent permettre de s'y conformer, d'autant qu'un grand nombre de milieux aquatiques régionaux risquent de ne pas atteindre le bon état avant l'échéance de 2015 (certains se voient déjà consentir un report d'application à 2025).

Les experts de cette question ont précisé que l'état des milieux est très étroitement corrélé aux pressions induites par les activités humaines. Par conséquent, leur préservation dépend tout autant de politiques de l'eau que de mesures d'aménagement du territoire.

L'EAU DU RHÔNE POUR SOULAGER LES PRÉLÈVEMENTS DANS LES MILIEUX LOCAUX

Plusieurs gestionnaires de l'eau ont mis l'accent sur la fragilité des ressources dont ils ont la charge, principalement en raison de l'exploitation intensive dont elles font l'objet. Parfois, cette exploitation échappe même à tout contrôle, comme c'est le cas s'agissant des forages individuels clandestins, mis en cause au cours de plusieurs réunions, par exemple au sujet de la nappe astienne. Aqua Domitia représente pour ces gestionnaires un espoir, en ce que l'apport d'une ressource extérieure permettrait de soulager les ressources locales. La réalisation du projet est donc jugée nécessaire, voire urgente, pour ceux qui craignent que les prélèvements locaux ne soient pas supportables notamment si la croissance démographique se poursuit.

Pour autant, plusieurs acteurs en charge de la gestion de l'eau attendent davantage de garanties sur la substitution effective de l'eau du Rhône aux ressources locales. Le projet ne doit pas, selon eux, ne servir qu'à satisfaire de nouveaux besoins sans réduire les prélèvements locaux qui resteraient inchangés (une perspective certaine, selon plusieurs opposants au projet). De même, la compensation de prélèvements locaux par l'eau du Rhône (comme c'est le cas actuellement pour le Lez) doit demeurer exceptionnelle, des experts (intervenants à la réunion thématique du 18 octobre) préférant que l'eau "naturelle" coule dans les rivières de la région.

DES INTERROGATIONS, VOIRE DES CRAINTES D'EFFETS PERVERS

Pour certains participants, pas forcément opposants au projet, Aqua Domitia pourrait, par certains aspects, aller à l'encontre des objectifs qui lui sont assignés en matière d'impacts environnementaux. Dans ce domaine également, l'apport d'une eau extérieure dont on a déjà vu que la qualité fait débat, suscite des interrogations.

Surtout, les effets attendus d'Aqua Domitia sur le développement de la région sont à l'origine de plusieurs réserves, liées à l'impact des activités humaines sur les milieux naturels locaux. Ainsi, si le projet permet l'installation de populations supplémentaires, les rejets des usines de traitement d'eaux usées s'accroîtront d'autant. De même, une irrigation accrue augmentera les pressions agricoles et le risque de pollution des nappes phréatiques.

Pour certains, enfin, Aqua Domitia pourrait entraîner un renchérissement du prix de l'eau (renchérissement que BRL annonce comme inévitable) incitant à des pratiques néfastes, telles que les forages des particuliers qui, une fois l'investissement effectué, fournissent à l'usager une ressource quasiment gratuite. D'autres participants estiment au contraire que l'assurance d'alimentation ininterrompue, apportée par Aqua Domitia, convaincra les usagers d'abandonner ces pratiques.

2 • 2 • 6 • AQUA DOMITIA ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : ÉLÉMENT DE RÉPONSE OU SIMPLE ACCOMPAGNEMENT

Le changement climatique n'est pas contesté en tant que phénomène mondial. Ses effets sur la région sont néanmoins discutés, certains mettant en avant les incertitudes en matière de pluviométrie. Pour eux, il est tout autant nécessaire de se prémunir contre les sécheresses que contre des inondations catastrophiques. Or, soulignent-ils, Aqua Domitia ne permet de répondre qu'à une seule des deux calamités.

Plus généralement, la réponse apportée par le projet au changement climatique a, comme sur d'autres sujets, fait l'objet de deux approches opposées.

AQUA DOMITIA, ÉLÉMENT DE RÉPONSE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour ses partisans, Aqua Domitia serait un élément d'une réponse pertinente au changement climatique. Ce phénomène ne pourra qu'accroître la fragilité des ressources locales, en même temps qu'il rendra le besoin d'irrigation de plus en plus impérieux. Aussi l'apport de l'eau du Rhône dont ils estiment qu'elle ne risque pas de faire défaut, compte tenu de la modicité du prélèvement opéré sur le fleuve par le projet, est indispensable.

Pour autant, aucun partisan d'Aqua Domitia n'envisage le projet comme une solution unique. Pour tous, y compris pour le maître d'ouvrage, le changement climatique nécessite de mobiliser un éventail d'outils, parmi lesquels les économies d'eau revêtent un caractère prioritaire : Aqua Domitia n'est pertinent qu'en tant qu'élément d'une stratégie diversifiée.

AQUA DOMITIA NE FAIT QU'ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Des participants, principalement issus du monde associatif, contestent la pertinence de la réponse proposée par Aqua Domitia au changement climatique. Ils considèrent que l'évolution du climat contraindra la société à repenser ses comportements dans le sens d'une plus grande sobriété dans la consommation des ressources naturelles, dont l'eau. Pour eux, l'apport d'une ressource externe est une "solution de facilité" permettant de maintenir des comportements qui ne sont pourtant pas soutenables à long terme.

2 • 3 • LES AUTRES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC

Si le débat public a permis aux participants de prendre position sur l'opportunité et les objectifs du projet, il a aussi fait émerger d'autres préoccupations du public.

2 • 3 • 1 • LES ÉCONOMIES D'EAU : UNE PRIORITÉ PARTAGÉE

Priorité affichée par la Région et BRL, l'objectif d'économiser l'eau fait l'unanimité chez les participants, quelle que soit leur position vis-à-vis du projet "Aqua Domitia". Pour atteindre cet objectif, il faut en premier lieu réduire les fuites sur les réseaux existants et, en second lieu, continuer à promouvoir le changement de comportement des consommateurs. Mais des désaccords sont apparus à propos des objectifs chiffrés, tels qu'ils ont été annoncés dans le cadre de la stratégie régionale Aqua 2020. Certains les jugent en effet insuffisants (le rendement des réseaux devrait être porté à 70 ou 75 % et la consommation d'eau réduite de 10% grâce aux changements de comportements). De plus, si pour les uns, cette politique d'économie doit nécessairement être complétée par l'apport d'une ressource externe, pour d'autres Aqua Domitia va mobiliser sans justification convaincante les financements publics au détriment d'autres actions jugées plus pertinentes.

2 • 3 • 2 • AQUA DOMITIA, UN OUTIL DE LA POLITIQUE DE L'EAU PARMI D'AUTRES

DÉVELOPPER D'AUTRES SOLUTIONS, EN COMPLÉMENT POUR LES UNS, EN SUBSTITUTION AU PROJET POUR LES AUTRES

L'intérêt de mobiliser des ressources autres que le projet Aqua Domitia est partagé aussi bien par les partisans du projet que par les opposants ou les participants plus réservés. Pour les premiers, Aqua Domitia n'est qu'un élément de réponse aux besoins du Languedoc-Roussillon, qui ne saurait à lui seul satisfaire l'ensemble de la demande en eau. Les territoires élevés ou éloignés de la zone potentiellement desservie par le projet ne pourront pas bénéficier de l'eau du Rhône, à moins que soient réalisés des investissements d'un montant prohibitif (équipements de remontée de l'eau et de maintien de la pression dans l'adducteur). Ces territoires doivent donc développer des solutions locales.

Pour d'autres participants, réservés voire opposés au projet, il convient en premier lieu d'examiner l'ensemble des ressources mobilisables dans la région avant de se prononcer sur la nécessité d'un apport d'eau extérieure. Pour certains d'entre eux, si les importants volumes d'eau de pluie tombant à l'automne pouvaient être récupérés, les besoins de la région seraient largement couverts.

Ainsi, plusieurs solutions ont été discutées, entre autres lors de la réunion thématique de Béziers consacrée à ce sujet. Pour tous les partisans de ces différentes solutions, les économies d'eau demeurent néanmoins la priorité.

Le barrage du Salagou : ouvrage construit en 1968 pour favoriser l'irrigation agricole, il n'a rempli que partiellement cet objectif (irrigation de 5 000 ha sur les 40 000 prévus). Cependant, il s'est progressivement ouvert à d'autres usages, au premier rang desquels le tourisme. Classé "Grand site", le lac du Salagou génère aujourd'hui une activité économique non négligeable (10 M€/an selon un intervenant à la réunion thématique du 20 octobre). De ce fait, l'exploitation du barrage revêt des enjeux contradictoires : dans l'absolu, l'ouvrage pourrait faire l'objet d'une

exploitation accrue et couvrir ainsi une plus grande partie des besoins en eau en aval. Cependant, cela impliquerait la baisse du niveau du lac d'où, selon les acteurs du tourisme local, un impact paysager préjudiciable à leur activité.

Propriétaire de l'ouvrage, le Conseil général de l'Hérault s'apprête à augmenter les lâchers d'eau à titre expérimental, et après concertation avec les riverains. De 500 l/s actuellement (pour la production électrique), l'utilisation du barrage sera portée à 750 l/s sur 4 ans (celui-ci pouvant théoriquement supporter un prélèvement de 1 000 l/s).

Plusieurs agriculteurs ont déploré les réticences à accroître l'usage du Salagou à des fins agricoles, alors que l'ouvrage a dès l'origine été spécifiquement conçu pour cet usage. Toutefois, plusieurs agriculteurs locaux, qui puisent directement dans le lac, s'opposent à une exploitation accrue. Quant au syndicat mixte de gestion du Grand site Salagou et Mourèze, il pose dans son cahier d'acteur des conditions à l'utilisation du barrage, parmi lesquelles la fixation d'un niveau minimal à maintenir dans le lac (cote 136.5 NF). Si le réservoir représente un volume d'eau de 100 millions de m³, celui-ci ne se renouvelle que lentement, avertit le Conseil général (30 Mm³/an en moyenne, mais avec des variations importantes selon les années).

Les retenues collinaires : les retenues collinaires ont été évoquées, voire réclamées, au cours de plusieurs réunions. Plusieurs participants les envisagent comme un moyen de répondre à la fois aux besoins en eau et à la nécessité de lutte contre les inondations. Considérant que 5 milliards de m³ d'eau sont apportés chaque année à la région sous forme de pluie, ils demandent que ces retenues soient fortement développées. Pour certains, des retenues collinaires en nombre suffisant pourraient même rendre le projet Aqua Domitia inutile.

Pour le maître d'ouvrage, l'intérêt de cette solution est plus nuancé. Selon BRL, elle est pertinente pour les territoires trop éloignés d'Aqua Domitia ou trop élevés pour être desservis par l'eau du Rhône. Les retenues collinaires ne représentent en tout cas qu'une solution locale, dont la mise en œuvre n'est d'ailleurs pas toujours aisée. Plus acceptables socialement et écologiquement que les barrages de plus grande taille, elles n'en posent pas moins des problèmes suscités par leur étanchéité (qui, si elle est imparfaite, nuit aux nappes phréatiques) et par la possible perte de biodiversité en aval des ouvrages. BRL fait aussi valoir que leur coût n'est pas négligeable. Sur ce dernier point, des participants estiment que le projet Aqua Domitia représente un important investissement, qui pourrait être réorienté vers le financement de solutions locales de ce type.

Lors de certaines réunions, des participants ont suggéré que la construction de retenues d'eau fasse l'objet de projets de territoire, au service d'un objectif non seulement agricole mais aussi touristique. Pour peu que les ouvrages soient, dès l'origine, conçus pour concilier les deux usages (maintien de zones à niveau d'eau constant par exemple), tourisme et agriculture peuvent en effet en bénéficier simultanément.

Les forages individuels : répandus dans la région, ils peuvent apporter des avantages pour les particuliers mais des risques sur les ressources souterraines et les budgets. Ils représentent une source d'inquiétudes pour les gestionnaires de l'eau (ce sujet a particulièrement été discuté au sujet de la nappe astienne). Leur nombre est mal connu dans la mesure où il existe sans doute un grand nombre de forages clandestins. Or, un forage mal exécuté présente le risque de mettre en relation les nappes avec les eaux superficielles, et donc d'exposer les ressources souterraines à des pollutions. Plusieurs participants ont ainsi déploré l'insuffisance des contrôles. De plus, un trop grand nombre de forages sur une même ressource fait également peser sur celle-ci un risque quantitatif.

L'avantage du forage réside avant tout dans son coût : une fois l'investissement effectué, les ménages sont autonomes dans leur consommation d'eau. Par ailleurs, les utilisateurs de forages n'étant pas soumis à la taxe d'assainissement, le développement de ces solutions pèserait sur les budgets de gestion des organismes qui ont en charge ce service.

Certains participants (dont les hydrogéologues de l'atelier d'experts) craignent que le projet Aqua Domitia n'ait pour effet pervers de favoriser le développement des forages individuels. En effet, si le projet se traduit par un renchérissement du prix de l'eau potable, l'intérêt économique du forage individuel pour l'utilisateur croîtra d'autant.

La récupération des eaux grises, des eaux de pluie ou des eaux usées traitées : le débat public a permis d'aborder la récupération par les particuliers de leurs propres eaux grises (douches) ou des eaux de pluie, pour des usages non alimentaires. De tels dispositifs apportent des solutions ponctuelles seulement et représentent un investissement important pour les ménages, qui ne l'amortissent qu'en 20 ou 30 années. Le retraitement des eaux usées a quant à lui été demandé avec insistance par quelques représentants associatifs. Dans l'immédiat, cette solution comporte néanmoins des limites liées à son acceptabilité sociale et réglementaire.

Le dessalement, solution choisie par Barcelone, n'a été que peu évoqué. Il s'agit d'une solution coûteuse, réservée à l'eau potable, et qui peut occasionner des impacts négatifs sur l'environnement (forte consommation énergétique, rejets de saumure...).

LA RÉSERVE DISPONIBLE DU BARRAGE DES MONTS D'ORB : DES DIVERGENCES SUR LES MODALITÉS DE PARTAGE DE L'EAU

Intégré au réseau hydraulique régional, le barrage des Monts d'Orb est géré par BRL. Il est d'ailleurs dans une certaine mesure intégré au projet Aqua Domitia, puisque c'est ce barrage qui permettrait l'alimentation des maillons Biterrois et Littoral Audois dans l'attente de leur connexion avec le "système Rhône".

BRL considère le barrage des Monts d'Orb comme un outil de régulation performant, dont le potentiel peut permettre de répondre à des besoins accrus sans pression supplémentaire sur le fleuve. Dans le Biterrois, plusieurs participants redoutent pourtant une utilisation plus importante de l'Orb tant que les maillons Biterrois et Littoral Audois ne seront pas approvisionnés par l'eau du Rhône.

En revanche, des acteurs du Biterrois ont rappelé la vocation régionale de l'ouvrage, initialement conçu pour permettre l'alimentation en eau potable du littoral audois et non de populations extérieures au bassin de l'Orb.

DOUBLES-RÉSEAUX ET "COMPTEURS VERTS" : AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Les doubles-réseaux enfin ont fait l'objet d'analyses nuancées. Ils présentent avant tout l'intérêt de réserver l'eau potable aux usages alimentaires, grâce à l'utilisation d'eau brute pour les autres usages (à ceci près que la réglementation, pour des raisons sanitaires, impose l'eau potable pour tous les usages de l'eau à l'intérieur des habitations). Entre autres bénéfiques les doubles-réseaux permettraient d'écarter les pics estivaux de consommation d'eau potable.

Cependant, plusieurs participants signalent que cette économie d'eau potable risque de s'accompagner d'une plus forte consommation totale d'eau. Moins chère, l'eau brute apportée par les doubles-réseaux favoriserait des usages moins économes de la part des particuliers. A l'appui de cet argument, ils soulignent que la mise en place d'un double-réseau n'est intéressante que pour les parcelles suffisamment grandes, qui sont justement les plus consommatrices d'eau (car comportant souvent piscines et pelouses arrosées).

Les "**compteurs verts**" ont également fait l'objet de débats, dans une moindre mesure cependant que les doubles réseaux. S'ils permettent une certaine économie d'eau potable, ces compteurs présentent toutefois, eux aussi, des effets pervers soulignés par certains intervenants. Offrant à l'utilisateur un prix de l'eau plus faible, ils n'incitent pas à l'économie. Par ailleurs, dans la mesure où ce type de compteur dispense l'utilisateur de payer la taxe d'assainissement concernant l'eau utilisée pour le jardinage (puisque cet usage ne rejette pas d'eau usée), il prive les budgets spécifiques des collectivités d'une partie de leurs recettes, qui ne peuvent pas être compensées par ailleurs (les budgets d'eau et d'assainissement ne pouvant pas être équilibrés par des subventions du budget général des collectivités).

2 • 3 • 3 • LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE, SUJET DE DÉSACCORD TOUT AU LONG DU DÉBAT

La question de la qualité de l'eau du Rhône a été évoquée précédemment. Les débats souvent passionnés et récurrents et les positions inconciliables qu'elle a suscités justifient qu'une place particulière lui soit consacrée dans le présent compte-rendu.

Lors de la réunion thématique du 18 octobre à Montpellier, l'eau du Rhône a été présentée par les experts invités comme une eau plutôt de bonne qualité, au moins du point de vue réglementaire. Celle-ci répond en effet aux normes de potabilisation, même si sa transformation en eau potable exige des procédés techniquement complexes (exigence d'un niveau de traitement "A3", le plus élevé, principalement à cause des pesticides). BRL a rappelé que l'eau du Rhône faisait l'objet d'une surveillance rigoureuse et constante, portant sur des paramètres dont le nombre ne cesse de croître. Ces examens prouvent, selon le maître d'ouvrage, que l'eau du Rhône est d'une qualité croissante et qu'elle est bien apte à la potabilisation.

Les analyses fréquentes et approfondies dont cette eau fait l'objet et les assurances réitérées de BRL n'ont pas convaincu certains opposants au projet, pour qui le principe de précaution exige de considérer l'eau du Rhône comme étant de mauvaise qualité. Le respect des normes réglementaires ne suffit pas selon eux à démontrer son innocuité, tant les incertitudes demeurent nombreuses. Un grand nombre de molécules sont en effet produites par les industries de la vallée du Rhône, dont il est impossible de connaître la quantité présente dans l'eau et leurs effets sur la santé et l'environnement.

Les résidus médicamenteux sont plus particulièrement une source d'inquiétude, d'autant que plusieurs substances peuvent avoir des effets synergiques, inconnus à ce jour. Pour BRL, ces inquiétudes sont excessives, puisque d'après le maître d'ouvrage un consommateur régulier d'eau du Rhône n'aura pas ingéré, durant toute sa vie, plus de l'équivalent d'une pilule contraceptive.

Deux positions se font face également en ce qui concerne les polychlorobiphényles (PCB). Pour la Région et BRL, ces substances ne se trouvent que dans les sédiments du fleuve et non en dilution dans l'eau. Les rares matières en suspension se déposent dès les premiers kilomètres du canal Philippe Lamour, si bien que l'eau finalement délivrée par BRL est, pour elles, exempte de PCB : le concessionnaire en veut pour preuve les résultats de ses analyses, qui montrent que ces molécules ne sont présentes qu'en quantité "non significative". Pour une partie des opposants au projet, ces analyses ne sont pas fiables et pour éviter tout risque sanitaire, il faut, en application du principe de précaution renoncer au projet. Les mêmes positions sont également exprimées au sujet d'autres substances, les radionucléides notamment.

Le maître d'ouvrage regrette que le Rhône souffre, selon lui, d'un déficit d'image alors que la qualité de son eau est supérieure à certains cours d'eau du Languedoc-Roussillon (effet de dilution important). Il récuse l'idée d'une pollution exogène qui serait introduite dans un milieu local vierge de toute pollution. A l'appui de cet argument, il cite l'utilisation ponctuelle de l'eau du Rhône à Montpellier en complément de celle du Lez, ou encore la dilution de l'eau de

captages locaux qui ne serait pas potable sans ce procédé. Les agriculteurs rappellent quant à eux que l'eau du Rhône est utilisée depuis des dizaines d'années pour l'irrigation des Costières, sans conséquence sanitaire à ce jour.

Malgré le caractère a priori inconciliable de ces positions, le débat a néanmoins permis des avancées. Ainsi, BRL a déclaré avoir accédé à la demande de publication des résultats exhaustifs des analyses de l'eau du Rhône (<http://www.debatpublic-aquadomitia.org/docs/documents/analyses-eau-brute-mejanelle-ipl.pdf>) ; l'agglomération de Montpellier a fait de même.



2 • 3 • 4 • DES DOUTES SUR L'INDÉPENDANCE DES ÉTUDES PRÉALABLES

Plusieurs participants ont jugé insuffisantes les études préalables à l'élaboration du projet Aqua Domitia. Ils regrettent que le cahier des charges des études ait été fixé uniquement par le maître d'ouvrage et dans la seule perspective de réaliser son projet.

Ces participants demandent donc la réalisation d'études dont le cahier des charges serait, pour plus de transparence et d'impartialité, défini conjointement avec des experts extérieurs. A l'appui de cette demande, ils rappellent la présence d'un grand nombre d'experts de l'eau à Montpellier, pôle de compétitivité mondial dans ce domaine. Les thèmes de telles études pourraient concerner les besoins et les ressources, un bilan hydrologique global ou encore un bilan rétrospectif de l'adduction d'eau du Rhône sur les territoires déjà desservis par BRL.

Dans le même souci de compléter l'information par des éléments jugés impartiaux, d'autres participants ont demandé la publication d'éléments de comparaison avec des projets similaires à l'étranger.

Si BRL a convenu de l'importance de poursuivre l'effort de connaissance des ressources locales, le maître d'ouvrage s'est dit réservé quant à l'intérêt d'une expertise pluraliste.

2 • 3 • 5 • LE PRIX DE L'EAU EN DÉBAT

Dans la mesure où ils conçoivent les économies d'eau comme l'objectif prioritaire, l'ensemble des participants s'entendent sur la nécessité d'élaborer une tarification de l'eau qui incite à l'économie. Certaines structures tarifaires le permettent mieux que d'autres, notamment celles qui privilégient la progressivité du prix en fonction des volumes consommés.

Le débat public a permis d'aborder les effets d'Aqua Domitia sur le prix de l'eau. Le financement de l'infrastructure résultera d'un équilibre entre le contribuable (impôt) et l'utilisateur (prix de l'eau). Ainsi, le maillon Sud de Montpellier a été financé à 68 % par le contribuable et à 32 % par l'utilisateur. Néanmoins, dans la mesure où la Région et BRL entendent réaliser Aqua Domitia maillon par maillon, ces équilibres pourraient varier selon les situations. BRL n'envisage pas d'accroître le prix de l'eau sur le réseau existant. Néanmoins, Aqua Domitia devrait se traduire selon le maître d'ouvrage par un accroissement du prix de l'eau potable de 7 à 10 centimes d'euro par mètre cube. Le prix facturé à l'utilisateur sera décidé non par le concessionnaire, mais par les maîtres d'ouvrage locaux, qui devront se structurer pour la mise en œuvre des réseaux secondaires.

Outre l'incitation à l'économie, des associations de consommateurs ont demandé que le prix de l'eau soit plus transparent, plus compréhensible pour l'utilisateur et favorise l'équité sociale. La question de l'équité sociale s'est exprimée plus précisément au sujet du projet Aqua Domitia. Les ménages consommateurs d'eau brute seraient en effet exclusivement ceux vivant en zone pavillonnaire. Or, un usage accru de l'eau brute devrait entraîner un accroissement du prix de l'eau potable (pour continuer à financer les coûts fixes des réseaux), dont ne peuvent se passer les ménages vivant en habitat collectif.

Les agriculteurs ont quant à eux pu débattre du niveau d'investissement et du prix de l'eau qu'ils consentiraient à payer pour se raccorder à Aqua Domitia. Si le chiffre de 8 000 €/ha a fréquemment été évoqué en ce qui concerne l'investissement pour les réseaux secondaires, les échanges se sont avérés moins précis en ce qui concerne le prix de l'eau. Néanmoins, plusieurs agriculteurs ont insisté sur le besoin d'un prix unique de l'eau dans l'ensemble du Languedoc-Roussillon, afin d'éviter les distorsions de concurrence à l'intérieur même de la région.

2 • 3 • 6 • LES RÉSEAUX SECONDAIRES : UN ENJEU AUSSI IMPORTANT QUE L'ADDUCTEUR PRINCIPAL

LES MAÎTRISES D'OUVRAGE LOCALES DOIVENT ÉMERGER ET SE STRUCTURER

Si le projet Aqua Domitia est réalisé, des réseaux secondaires devront être construits pour raccorder l'adducteur principal à ses différents usagers. Le coût de l'ensemble de ces réseaux secondaires est estimé à 140 millions d'euros, soit autant que l'adducteur principal.

Tout au long du débat public, la Région et BRL ont insisté sur la nécessité que les réseaux secondaires soient réalisés concomitamment par des maîtres d'ouvrages locaux. Plus encore, c'est selon BRL l'émergence de projets locaux de raccordement à Aqua Domitia qui conditionnera la réalisation effective des différents maillons.

Si certaines demandes ont été identifiées par BRL dans son analyse des besoins, il reste néanmoins aux acteurs locaux concernés à se structurer. Par ailleurs, le débat public a pu révéler des besoins - agricoles notamment - non identifiés jusqu'ici. Ces besoins restent à se transformer en projets

concrets de desserte en eau brute, ce qui implique selon BRL d'abord de vérifier la pertinence économique d'une desserte par Aqua Domitia puis, le cas échéant, de faire émerger une maîtrise d'ouvrage locale.

Ce terme de "maîtrise d'ouvrage locale" ne désigne pas encore d'acteurs ni de modes d'organisation clairement identifiés, d'autant que les situations locales pourront être très diverses. Cependant, deux types de structures ont été fréquemment citées pour participer à ces maîtrises d'ouvrages locales, voire les assurer seules : les collectivités territoriales (et leurs regroupements) et les associations syndicales autorisées.

Plusieurs élus locaux ont souhaité que les réseaux de desserte secondaires s'inscrivent dans des projets de territoire comprenant d'autres objectifs que la seule adduction d'eau brute (par exemple en conciliant projets d'irrigation agricole et attractivité touristique du territoire). Pour ces élus, Aqua Domitia, en tant que support de politiques d'aménagement, peut mobiliser l'ensemble des acteurs d'un territoire au-delà des seuls usagers.

Plusieurs agriculteurs ont, quant à eux, exprimé le besoin d'être accompagnés dans la structuration des projets locaux de raccordement à Aqua Domitia (voir section 2.2.1). Rassembler les exploitants autour de projets d'irrigation nécessite à la fois une disponibilité et des compétences professionnelles distinctes du métier d'agriculteur. Aussi, plusieurs d'entre eux ont souhaité que des moyens humains soient mis à dispositions d'actions d'animation territoriales, nécessaires à la structuration de leurs projets. Dans cette perspective, les chambres d'agriculture ont été identifiées comme des "organismes-ressources". Lors de la réunion de clôture, BRL a quant à lui reconnu ce besoin d'accompagnement et a annoncé son intention d'apporter son expertise technique à la conception des projets de desserte locale.

Certains participants ont toutefois exprimé leurs craintes que soient inclus dans ces maîtrises d'ouvrage locales des opérateurs privés dont le profit immédiat serait le seul objectif.

DES INQUIÉTUDES SUR LE FINANCEMENT DES RÉSEAUX SECONDAIRES. COMPTE TENU DES INCERTITUDES SUR LES SUBVENTIONS EUROPÉENNES

Comme l'ont annoncé BRL et la Région, les maîtrises d'ouvrage locales devront assurer non seulement le portage technique des réseaux secondaires, mais aussi leur financement. Or, les agriculteurs ont unanimement déclaré que les aides publiques seraient indispensables à la réalisation de ces réseaux. Les représentants des collectivités locales ont également insisté sur le caractère crucial de l'attribution de certaines aides, notamment européennes.

En effet, l'attribution des subventions européennes au titre du FEADER (fonds européen pour l'aménagement et le développement rural) a été un sujet récurrent au cours du débat et plus précisément des réunions territoriales. C'était en effet à cette période que la décision des instances européennes était attendue. Cette réponse n'a finalement pas été donnée dans le temps du débat public : une telle attente a suscité les doutes d'un certain nombre de participants, sur l'attribution de ces aides et in fine sur la faisabilité financière d'Aqua Domitia.

Certains participants, plutôt opposés au projet, ont par ailleurs critiqué cette importance des aides publiques, souhaitant une contribution plus significative de la part des usagers. D'autres au contraire excluent que le coût du projet soit supporté par les usagers, agricoles ou autres.

2 • 3 • 7 • FORTE DEMANDE D'UNE GESTION PUBLIQUE ET CITOYENNE DE L'EAU, DÉNONCIATION D'UNE LOGIQUE MARCHANDE

Tous les participants qui sont intervenus sur cette question refusent que l'eau entre dans une logique marchande, en mettant en avant son statut de patrimoine commun. Le rôle des opérateurs privés dans la gestion de l'eau a été plusieurs fois dénoncé, ces entreprises étant considérées par certains participants comme étant préoccupées par la recherche de profit immédiat plus que par la poursuite de l'intérêt général. Ces participants ont cité comme exemple la hausse du prix de l'eau induite, dans certaines agglomérations, par le passage d'une gestion en régie à une délégation de service public. Ils ont souhaité que les collectivités accroissent leurs exigences vis-à-vis de leurs délégataires, dont elles doivent également mieux contrôler l'action. Des représentants d'intercommunalité ont assuré exercer un contrôle étroit des opérateurs privés, auxquels les contrats de délégation de services publics imposent des exigences de résultats (concernant, par exemple, le rendement des réseaux et leur entretien), assorties de pénalités financières en cas de défaut.

Plusieurs participants ne s'en inquiètent pas moins du risque de marchandisation de l'eau selon eux renforcé, dans le cas du projet Aqua Domitia, par la présence d'opérateurs privés au capital de BRL (la SAUR en l'occurrence).

La Région a indiqué que sa politique de l'eau exclut toute logique commerciale. Ainsi a-t-elle décidé de créer un service public régional de l'eau. Dans cette optique, BRL a changé de statut en cours de débat, devenant une société d'économie mixte (le 21 novembre 2011). Annonçant cette nouvelle lors de la réunion de Lieuran-lès-Béziers le 8 décembre, le représentant de la Région a également précisé l'intention de la collectivité de racheter les parts du capital de BRL encore détenues par des acteurs privés, de façon à donner au concessionnaire du réseau hydraulique régional un caractère totalement public.

2 • 3 • 8 • DES THÈMES COMMUNS À PLUSIEURS MAILLONS ÉVOQUÉS AU COURS DES RÉUNIONS TERRITORIALES

LES LIENS ENTRE USAGES D'AQUA DOMITIA ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'agriculture a représenté une part importante des échanges qui ont eu lieu au cours des réunions territoriales. Hormis les besoins agricoles au sens strict, des questions ont porté sur le lien entre agriculture et aménagement du territoire.

Les agriculteurs, comme d'autres participants plus réservés sur le projet, s'interrogent sur la pérennité de l'agriculture sur les terres desservies par Aqua Domitia, au regard d'un phénomène d'urbanisation très consommateur de foncier agricole et qui ne se dément pas. 40% des terres irriguées se trouvant en zone périurbaine, la "sanctuarisation" de ces terres, par des moyens réglementaires permettant de garantir durablement leur vocation agricole, est réclamée avec insistance par nombre de participants. En zone périurbaine comme rurale, maintenir l'agriculture est également un outil de prévention des incendies, ont ajouté certains viticulteurs, insistant sur le rôle de pare-feu joué par la vigne. Le pouvoir des maires en matière d'aménagement du territoire, et donc leur responsabilité, a été rappelé à cette occasion.

Des doutes ont été exprimés quant à la finalité agricole du projet, certains craignant que ces besoins soient mis en exergue par les partisans du projet pour masquer d'autres objectifs plus négativement connotés (urbanisation, projets de golfs...). D'autres, sans remettre en cause les intentions du maître d'ouvrage, craignent qu'à terme les arbitrages sur l'allocation de la ressource ne soient pris qu'en faveur de l'urbanisation, au détriment de l'agriculture. Ces participants estiment en effet peu réaliste la coexistence durable de plusieurs usages d'une telle infrastructure : pour eux, l'un est forcément appelé à l'emporter sur l'autre.

Outre l'équilibre des usages, l'équilibre des territoires a également fait l'objet de plusieurs remarques. Des mesures ont été réclamées afin que l'équité soit respectée entre les territoires desservis par Aqua Domitia et les autres. La crainte d'un déséquilibre a été exprimée par les participants, agriculteurs et élus notamment, issus des territoires qui ne seraient pas desservis (car trop élevés ou trop éloignés). Ceux-ci réclament des investissements dans des dispositifs locaux permettant l'irrigation dans ces territoires (retenues collinaires principalement). D'autres insistent sur la nécessité que l'eau brute soit vendue au même prix dans toute la région, pour ne pas susciter une concurrence interne au Languedoc-Roussillon. En réponse, BRL a confirmé son intention de vendre l'eau brute à un prix unique.

LE COÛT DU PROJET EN QUESTION

Pour certains participants, plutôt opposés à Aqua Domitia, l'investissement de 280 millions d'euros (140 M€ pour l'adducteur principal, 140 M€ pour les réseaux secondaires) est excessif, dans la mesure où ils considèrent que le projet ne profiterait qu'à un nombre réduit de bénéficiaires. D'un point de vue géographique, les agriculteurs concernés par le projet ne représentent qu'une faible part des exploitants de la région. D'un point de vue économique, ces participants craignent que seuls les plus aisés des agriculteurs aient la capacité financière de se raccorder à Aqua Domitia.

Ces considérations ont amené certains participants à demander la réorientation des budgets prévus pour Aqua Domitia vers des projets qui leur semblent mieux adaptés aux besoins du Languedoc-Roussillon. Selon eux, une telle réorientation des investissements permettrait d'attribuer des objectifs plus ambitieux aux politiques d'amélioration de rendement des réseaux et, plus généralement, d'économies d'eau.

2 • 4 • LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET MAILLON PAR MAILLON

Nous retranscrivons ici les enseignements spécifiques aux 5 maillons soumis au débat. Ils ont pu être évoqués à l'occasion de réunions publiques, sur le site internet du débat ou au sein de cahiers d'acteurs. La plupart d'entre eux proviennent des réunions territoriales qui étaient consacrées à ces différents maillons

2 • 4 • 1 • LE MAILLON NORD ET OUEST DE MONTPELLIER

Le coût de ce maillon est estimé à environ 50 M€, dont la moitié pour l'adducteur principal, l'autre pour les réseaux secondaires.

Sur ce maillon les acteurs locaux ont exprimé une préoccupation majeure de **sécurisation** de l'approvisionnement en eau potable et une attente forte en matière d'irrigation.

En effet, il ressort du débat que les ressources locales offrent peu de marges de manœuvre pour répondre aux besoins prévisibles en eau potable : certains estiment que le karst du Lez arrive en limite d'exploitation et que les fleuves Lez et Mosson doivent impérativement être soulagés.

La seconde ressource que constituerait Aqua Domitia peut être acheminée par les réseaux déjà implantés à l'est du secteur – elle alimenterait alors la future usine de potabilisation projetée par le syndicat Garrigues-Campagne – ou par le biais du maillon Nord et Ouest de Montpellier.

De fortes attentes s'expriment de la part des **agriculteurs**, et notamment des viticulteurs qui font état de la réduction des surfaces cultivées notamment du fait de l'urbanisation.

Dans la filière viticole notamment, l'irrigation permettrait de garantir une qualité constante et donc le maintien de l'activité, aujourd'hui très menacée. Cette irrigation, réclamée par les professionnels, est cependant qualifiée de "solution de facilité" par quelques participants qui appellent plutôt à la diversification et à l'adaptation des cultures, en intensifiant l'effort de recherche sur d'autres solutions.

Les viticulteurs déplorent que le projet ne desserve qu'une partie des territoires irrigables, au risque de créer des inégalités au point que des membres de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup déclarent regretter de ne pas être desservis par le maillon Nord et Ouest (en raison de difficultés techniques dues au relief). Une association du nord-est de Montpellier craint qu'en mobilisant d'importants financements, Aqua Domitia ne prive d'autres territoires proches de l'agglomération montpelliéraine de ressources pourtant nécessaires afin de mieux gérer les ressources locales ou encore lutter contre les fuites.

2 • 4 • 2 • LE MAILLON VAL D'HÉRAULT

Le coût de ce maillon est évalué à 90 M€, dont 50 M€ pour l'adducteur principal et 40 M€ pour les réseaux secondaires.

Pour BRL, comme pour la plupart des agriculteurs, l'enjeu de ce maillon est avant tout **agricole** : en effet, le Val d'Hérault compte aujourd'hui 3 000 ha irrigués sur une surface agricole utile de 30 000 ha et le projet permettrait d'en irriguer 4 000 de plus. Les besoins en eau d'irrigation sont estimés par BRL dans une fourchette de 4,3 à 7 millions de m³ mais certains agriculteurs estiment que le recensement de ces besoins doit impérativement être fait de manière plus exhaustive. Les agriculteurs qui font valoir que l'irrigation est, d'une manière générale, un moyen de lutte contre la déprise agricole, demandent que le tracé de l'adducteur soit conçu pour répondre au mieux aux différents besoins car ils craignent aussi que les périmètres d'irrigation autour de l'adducteur principal (10 km de part et d'autre) excluent certains territoires ; BRL répond que, dans certains secteurs, il peut être plus pertinent de mobiliser d'autres ressources comme les retenues collinaires ou d'optimiser l'exploitation des équipements existants tels que le barrage du Salagou.

A ce sujet, plusieurs agriculteurs déplorent que certains équipements aient été détournés de leur vocation agricole première, alors même qu'ils y avaient contribué financièrement (la Salamane, le Salagou...) : ils réclament à BRL des garanties de retour sur investissement et de pérennité de leur approvisionnement avant de se prononcer en faveur du projet. Pour la profession, l'irrigation est un facteur de lutte contre la déprise agricole.

Le deuxième enjeu de ce maillon est la **sécurisation en eau potable** sur une partie du territoire : en effet, si le secteur situé entre Montpellier et Agde est alimenté par le maillon sud et l'usine de Fabrègues, désormais en fonctionnement, il n'en est pas de même de la vallée de l'Hérault dont l'approvisionnement n'est pas sécurisé par une ressource externe .

Le troisième enjeu du Maillon Val d'Hérault est la **protection des milieux**, notamment du fleuve Hérault ainsi que sa nappe d'accompagnement et de l'étang de Thau, qui subissent une forte pression. L'ensemble des ressources locales serait en effet arrivé à leur limite d'exploitation, à l'exception du Salagou et des karsts.

Le premier pourrait être plus fortement exploité et d'ailleurs le Département prévoit, à titre expérimental, de porter les prélèvements annuels sur ce réservoir à 750 l/s, contre 500 l/s actuellement, afin d'assurer une répartition optimale entre la part laissée au milieu et la part allouée aux usages (agricoles et touristiques). Cette initiative soulève les inquiétudes des acteurs locaux : pour eux, le maintien d'un marnage modéré contribue au développement local, sur le plan du tourisme comme de l'agriculture. A l'inverse, d'autres demandent que ce même barrage soit utilisé de manière plus importante, conformément à l'usage agricole qui avait présidé à sa réalisation pour l'ensemble de la vallée de l'Hérault.

Les karsts, mal connus de l'avis de tous, devraient selon certains faire l'objet de recherches approfondies, avant d'envisager l'apport d'une nouvelle ressource. Ceux-là regrettent que le Maillon Sud ait été entrepris en l'absence de telles études. L'un d'eux va même jusqu'à dire qu'une meilleure connaissance de ces ressources aurait pu éviter de construire l'usine de potabilisation de Fabrègues et le renchérissement du prix de l'eau qu'elle va entraîner

Ce territoire connaît le seul projet d'implantation de golf de la région, à Pézenas. Son alimentation est étudiée à partir d'Aqua Domitia car la CLE du SAGE de l'Hérault s'est prononcée contre l'usage du fleuve Hérault pour en satisfaire les besoins.

2 • 4 • 3 • LE MAILLON LITTORAL AUDOIS

Ce maillon s'étendrait sur 14 km de Nissan à Puech-de-Labade et est évalué à 13 M€.

Il serait exclusivement destiné à la **sécurisation de l'alimentation en eau potable** : en effet, ce territoire est mono-ressource (l'Orb), la station de potabilisation de Puech-de-Labade, alimentée par les prélèvements sur l'Orb réalisés à la station de Réals, est saturée et la conduite d'alimentation se dégrade. La sécurisation consiste donc, pour le maître d'ouvrage, à doubler la canalisation existante (selon lui, pour sécuriser l'alimentation et non pour accroître les capacités) et à donner la possibilité, en cas de besoin, de faire appel à l'eau du Rhône en cas d'incident sur l'Orb qui demeurerait la principale ressource. A ce sujet, certains participants expriment leur regret que l'eau du Rhône ne vienne pas en substitution à des prélèvements sur l'Orb mais seulement en secours ; BRL rappelle que le "système Orb" a été conçu pour alimenter le littoral en eau potable et que le débit d'étiage du fleuve Orb est assuré par le barrage des Monts d'Orb.

Les besoins supplémentaires en eau potable sont jugés faibles sur le littoral audois, car les capacités d'accueil touristique ont atteint leurs limites, et pourraient en outre être couverts par des économies d'eau. De plus, les projections de croissance démographique paraissent surestimées à certains qui reprochent à la Région de se baser sur des tendances linéaires, alors que la situation de l'emploi et du logement peuvent faire douter de l'attractivité de la région à terme.

Un effort pour une meilleure connaissance des **ressources souterraines** fait l'unanimité : le karst des Corbières représenterait, pour certains, un potentiel considérable (5 Mm³ par an ?), suffisant pour justifier d'abandonner le projet Aqua Domitia ; BRL estime qu'en l'état actuel des connaissances, on ne peut pas considérer cette ressource comme une alternative à ce projet.

D'autres solutions comme les retenues collinaires sont évoquées ; une participante regrette que la source d'Alet, qui pourrait selon elle alimenter le quart du département en eau potable, ne soit pas considérée comme une ressource possible dans le cadre d'une gestion publique.

Les agriculteurs regrettent que le maillon Littoral Audois ne soit pas également destiné à augmenter l'irrigation sur la partie littorale, marquée par la déprise agricole. Ils craignent que les autres projets d'irrigation envisagés sur près de 600 ha (stockage et forages) pour maintenir les zones cultivées existantes et pour en reconquérir d'autres, grâce aux circuits courts et à la diversification, ne soient pas financièrement conciliables avec Aqua Domitia.

Certains élus du Sud narbonnais expriment un sentiment d'abandon : ils souhaiteraient une extension du maillon au-delà de Puech de Labade, pour l'AEP et pour l'irrigation, dans la zone située entre les Corbières maritimes et les lagunes, qui serait la plus sèche du département. La formule "les terres ont soif et les gens ont faim" prononcée par un intervenant fait référence, notamment, à une baisse des rendements viticoles jusqu'à 35 hl/ha principalement par manque d'eau. A cela, BRL répond que ce territoire est trop éloigné de l'adducteur et que des solutions locales sont à l'étude au sein du schéma directeur d'eau brute de la communauté d'agglomération de Narbonne.

2 • 4 • 4 • LE MAILLON MINERVOIS

Ce maillon coûterait 2 à 5 M€ pour 5 à 10 km de conduite principale.

L'enjeu de ce maillon est principalement **agricole**. En effet, l'accroissement des besoins en eau potable, chiffré à 3 Mm³ annuels supplémentaires d'ici 2030, serait couvert en presque totalité (pour 2,7 Mm³) par les économies d'eau, permises, essentiellement par la réfection des réseaux ; le solde (0,3 Mm³) pouvant être prélevé dans le karst de Pouzols.

Le Minervois représente, en effet, selon BRL, un potentiel particulièrement important de réduction de fuites car le rendement du réseau d'eau potable y est modeste (60% environ, à porter à 70% conformément à l'objectif affiché pour le département de l'Aude).

Quant au karst de Pouzols, il subit actuellement des prélèvements importants pour l'irrigation (1 Mm³/an). Pour BRL, l'apport de l'eau du Rhône viendrait se substituer à ces prélèvements et permettrait de réserver la ressource à un usage d'eau potable. Des participants estiment que le coût de l'eau du Rhône ne permettra pas cette substitution et conduira à la poursuite des forages.

Les **agriculteurs** de ce territoire s'alarment du devenir de leur activité, particulièrement viticole : le terroir minervois serait en effet celui qui a subi le plus d'arrachage de vignes dans la région Languedoc-Roussillon - en 20 ans, la surface du vignoble minervois est passée de 120 000 à 80 000 ha. Une irrigation de la vigne au goutte-à-goutte, estimée entre 300 et 500 m³ par ha en été, permettrait de stabiliser la production aussi bien en quantité qu'en qualité et de la rendre plus compétitive notamment sur le marché mondial. Selon certains représentants de la profession, c'est une question de survie, les rendements tombant parfois en-dessous de 25 hl/ha.

Les nouveaux besoins en surfaces irriguées sont estimés à 3 500 ha (dont 2 500 de vignes), ce qui correspond à un volume de 4 Mm³/an : ils pourraient être satisfaits à 50 % par l'optimisation ou l'extension des réseaux existants, et à 50 % par Aqua Domitia. Le diamètre de la canalisation serait moindre que sur les autres maillons (300 mm) car elle est conçue dans un objectif de sécurisation d'une part, de substitution à des prélèvements actuels d'autre part (comme la réserve de Jouarres avec 3 Mm³ mobilisables, et le karst de Pouzols actuellement ponctionné pour l'irrigation...).

Les agriculteurs estiment que les surfaces identifiées et le diamètre de la canalisation sont largement sous-estimés, ils reconnaissent cependant que le relief du territoire diminue la capacité de desserte d'Aqua Domitia. D'autres solutions devront donc être trouvées localement, pour les zones qui ne peuvent être desservies par le projet, car **l'égalité de l'accès à l'eau** est une exigence partagée. L'exploitation du karst des Corbières pourrait par exemple être envisagée. Pour BRL, cette ressource est connue mais les forages réalisés à ce jour n'ont pas encore permis d'en connaître le volume. Il ne manquera pas d'être exploité dès lors que les études auront confirmé sa productivité. Les retenues collinaires pourraient également apporter des réponses d'autant plus qu'elles servent également à réguler les crues, ce que ne fait pas Aqua Domitia. Considérées par de nombreux participants comme des solutions "modérées" en termes de coût, elles représentent au contraire, pour BRL, des investissements importants, ramenés au m³ d'eau fourni.

Certains agriculteurs soulignent cependant que l'irrigation ne fait pas tout et qu'elle doit s'accompagner d'actions d'animation sur le terrain, de recherche efficace sur les plantes, d'une mobilisation pour accroître la notoriété des terroirs etc.

Certains acteurs économiques ont demandé le prolongement d'une trentaine de kilomètres de ce maillon, jusqu'aux portes de Carcassonne.

2 • 4 • 5 • LE MAILLON BITERROIS

Il coûterait 27 M€ et s'étendrait sur 31 km de Pézenas au nord de Béziers.

Ce maillon a pour objectif principal de **sécuriser l'alimentation en eau potable**, le territoire étant "mono-ressource". Il est attendu avec impatience par les gestionnaires de l'eau (le SMVOL) pour soulager l'Orb et atteindre l'objectif de bon état écologique. Une exploitation optimisée du barrage des Monts d'Orb, conjuguée aux économies réalisées sur les réseaux et sur la consommation, suffiraient à répondre aux besoins à court terme : le maillon Biterrois, comme le maillon Audois, pourrait donc, dans un premier temps, être alimentés par le "système Orb", avant d'être interconnecté aux réseaux alimentés par le Rhône dans un second temps. Ce phasage inquiète certains participants qui craignent la prolongation, voire l'intensification, de l'exploitation de l'Orb. Ils réclament en conséquence, à brève échéance l'adduction d'eau du Rhône pour soulager l'Orb. Pour autant, BRL assure être en capacité de respecter la consigne de débit minimum de 2 m³/s à l'aval de Reals, par des lâchers d'eau depuis le barrage des Monts d'Orb dont il a la gestion.

La question de la solidarité entre les bassins fluviaux est un sujet de division : certains, comme le Syndicat mixte du Scot du Biterrois, souhaitent assurer leur alimentation en eau et respecter les objectifs de bon état écologique des milieux, en restant cependant solidaires du département de l'Aude. Les représentants de l'Agence de l'eau et du Conseil général de l'Hérault en appellent au contraire au principe de solidarité et de partage.

D'autres en revanche, refusent que l'Orb bénéficie, indûment, selon eux, à des populations extérieures à son bassin. Ainsi, sur ce fondement, la Communauté d'agglomération de Béziers refuserait de financer un maillon qui profiterait à d'autres territoires.

Le deuxième objectif du Maillon Biterrois est **agricole**. Il permettrait en effet, d'irriguer 4 000 ha supplémentaires. Si les besoins, particulièrement viticoles, se font pressants au nord-est de Béziers, certains agriculteurs se réclament au contraire d'une viticulture traditionnelle, donc sans irrigation. En outre, selon certains, ces besoins n'auraient pas fait l'objet d'études sérieuses et BRL laisserait espérer des réponses peu réalistes aux attentes des agriculteurs.

Le troisième objectif du Maillon Biterrois est la **préservation de ressources locales fragiles** : la nappe astienne se trouve en effet, en limite d'exploitation et est fragilisée par les nombreux prélèvements (900 forages identifiés). Son niveau d'étiage baisse d'année en année et le biseau salé progresse concomitamment à l'intérieur des terres. Beaucoup appellent à l'intensification des contrôles des forages et à des sanctions contre les forages irréguliers. Ils déplorent que la réglementation soit complexe et les moyens de contrôle peu nombreux. Il est vrai que la nappe astienne ayant été récemment classée zone de répartition des eaux, la déclaration de tout nouveau forage est désormais obligatoire - mais cette obligation sera-t-elle respectée ?

2 • 4 • 6 • LES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Une réunion territoriale a été organisée à Perpignan bien que le projet Aqua Domitia ne soit pas destiné à desservir les Pyrénées-Orientales. En effet, les présidents du Conseil général et de la Communauté d'agglomération de Perpignan ont demandé à la Commission de faire participer le public du département à la réflexion sur le projet.

Le Département des Pyrénées-Orientales accorde la priorité aux économies d'eau ainsi qu'à un recours optimisé aux ressources locales, qui devraient suffire, selon lui, à satisfaire les besoins en eau jusqu'en 2020-2030. Pour autant, le recours à des ressources externes à une échéance plus lointaine ne devrait pas être exclue

Ce recours ultérieur pose cependant la question du dimensionnement du projet. En effet, celui-ci ne prévoit pas de possibilité d'extension au-delà des 6 millions prévus. Cependant, le réseau d'Aqua Domitia pourrait être utilisé l'hiver, quand la demande est moins forte, pour remplir des réserves roussillonnaises existantes ou à construire. Cette suggestion du maître d'ouvrage n'a pas l'adhésion de certains participants, pour qui il est impératif de concentrer les efforts sur la gestion des ressources actuelles.

Les ressources locales dans les Pyrénées-Orientales sont de deux sortes :

- les retenues d'eau comme Villeneuve-de-la-Raho, les barrages de Vinça, de l'Agly, de Caramany : à fort potentiel, elles gagneraient à être mieux exploitées ;
- les ressources souterraines, comme le karst des Corbières : certains participants appellent à mieux le connaître afin de le protéger tout en l'exploitant ; en effet, si son potentiel est prometteur (volume total de 25 Mm³ à 50 Mm³ pour des volumes prélevables de 5 Mm³ par an), son exposition à d'éventuelles pollutions le rend vulnérable, son exploitation est délicate et son interaction avec d'autres milieux (étangs de Salses, plaine du Roussillon...) interdit des prélèvements importants

Le nombre de forages abandonnés et de forages clandestins (estimés à 30 000 dans le département) inquiète certains participants qui appellent au renforcement du traitement des premiers (sécurisation ou obturation dans les règles de l'art) et de l'exercice du pouvoir de police des maires pour limiter les seconds.

L'exemple des Pyrénées-Orientales inspire un participant qui s'interroge sur la possibilité de se passer d'Aqua Domitia dans d'autres départements comme l'Hérault et l'Aude : ne pourrait-on pas également mieux exploiter les retenues existantes (Monts d'Orb, Salagou...) et capter une partie des pluies cévenoles ? La Région objecte que ces ressources sont incluses dans sa stratégie mais qu'elles ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des besoins en période de pointe.

2 • 5 • L'APRÈS-DÉBAT

Dans l'esprit du "Grenelle de l'environnement" de 2009 et des lois qui en découlent, le débat public a également porté sur la manière dont le maître d'ouvrage associerait le public à la poursuite du projet, si celle-ci était décidée à l'issue du débat. Celui-ci ayant toutefois largement débordé sur les questions de principe que pose la gouvernance de l'eau, la commission a estimé utile d'en rendre compte.

2 • 5 • 1 • LA CONCERTATION MAILLON PAR MAILLON

Dès l'ouverture du débat public, le maître d'ouvrage a précisé que le projet Aqua Domitia représente pour lui un programme d'ensemble, dont les maillons peuvent se réaliser indépendamment les uns des autres. A ce titre, s'il décide à l'issue du débat public de poursuivre le projet, il a l'intention de procéder à des concertations distinctes maillon par maillon.

La discussion avec les acteurs locaux paraît en effet s'imposer compte tenu de l'accent mis par la Région et BRL sur la nécessité de maîtrises d'ouvrage locales des réseaux de desserte secondaires. Outre les caractéristiques précises du projet (son tracé notamment), la concertation post-débat aura donc pour objectif, selon le maître d'ouvrage, de préciser les besoins locaux, de vérifier leur structuration au sein de projets de territoires pertinents et d'élaborer le plan de financement du maillon. Pour BRL et la Région, l'ordre de réalisation des maillons dépendra avant tout du niveau "d'engagement" des territoires desservis dans de tels projets.

Les modalités de concertation proposées par le maître d'ouvrage pour les différents maillons ont semblé peu contestées. Les attentes du public en matière de concertation post-débat ont moins porté sur les maillons que sur la politique de l'eau en général (voir paragraphes précédents) ou encore sur la globalité du projet Aqua Domitia.

2 • 5 • 2 • LA CONCERTATION À TRAVERS LES ORGANES DE GESTION ACTUELS DE L'EAU A PARU PERFECTIBLE

Comme l'ont souligné plusieurs intervenants, le bassin-versant est l'échelon de base de la gestion de l'eau en France. Tous ont insisté sur le rôle essentiel des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) en matière de gestion, mais aussi de concertation. Le rôle des commissions locales de l'eau a été unanimement mis en avant, comme autant de "parlements locaux de l'eau". Ces commissions rassemblent en effet plusieurs acteurs selon des modalités garantissant un certain équilibre (au minimum 50% d'élus et 25% d'usagers, le reste étant constitué des services et établissements publics de l'Etat). De l'avis général, le fonctionnement de ces institutions est satisfaisant. Pour certains intervenants, la reconnaissance de l'importance des CLE en matière de gestion concertée de l'eau aurait justifié que le maître d'ouvrage leur demandât un avis formel sur le projet Aqua Domitia avant de soumettre celui-ci au débat public.

Pour autant, plusieurs intervenants ont souligné que le caractère trans-bassins d'Aqua Domitia rendait nécessaire des instances de concertation portant sur des territoires plus vastes que les seuls bassins-versants. Selon eux, la discussion sur une infrastructure desservant plusieurs territoires, et dont l'usage devra faire l'objet d'arbitrages importants, ne peut s'exercer de manière cloisonnée au niveau des différents SAGE. Il est nécessaire que l'ensemble des parties prenantes puisse se rassembler au sein d'une même instance de discussion. Les participants évoquant une telle instance l'envisagent à l'échelle régionale, voire à l'échelle du fleuve Rhône.

A ce sujet, des acteurs institutionnels ont évoqué la possibilité de réactiver l'instance de concertation créée en 2008 pour élaborer la gouvernance d'Aqua Domitia et qui regroupait 80 acteurs sous la co-présidence du préfet de Région et du président de la Région Languedoc-Roussillon.

Cependant, certains acteurs ont exprimé des réticences quant à d'éventuelles instances de concertation spécifiques à Aqua Domitia, qui viendraient "court-circuiter" les SAGE. Ils ont rappelé que ceux-ci représentent le cadre dans lequel se discutent légitimement les enjeux de l'eau dans un territoire.

Pour les participants qui ont critiqué le manque de connaissance des besoins et des ressources (voir au paragraphe 2.1.3), la concertation d'après débat public doit permettre de poursuivre et de compléter les études sur ces sujets (certains ayant, comme il a été dit précédemment, demandé que ces études soient réalisées conjointement avec des experts extérieurs). Beaucoup plus ponctuellement, une étude sur les besoins en eau de la Camargue a également été demandée. Avant toute décision sur le projet Aqua Domitia, il leur paraît en effet nécessaire de connaître de manière plus exhaustive l'ensemble des ressources en eau de la région, y compris le gain que permettrait une politique d'économies d'eau poussée à son maximum. Pour BRL et la Région, dans la mesure où Aqua Domitia n'est qu'un élément d'une politique globale, la poursuite simultanée des études et du projet leur paraît envisageable.

2 • 5 • 3 • DES SOUHAITS D'UNE IMPLICATION PLUS DIRECTE DES CITOYENS DANS LA GESTION DE L'EAU

Certains participants ont regretté que les instances de concertation relatives à l'eau, au premier rang desquelles les CLE, fassent surtout intervenir des représentants de citoyens (élus, représentants associatifs) et non les citoyens eux-mêmes. Ils demandent donc une implication plus directe des citoyens dans ces structures. Certains élus locaux ont contesté cette analyse, dans la mesure où le poids des élus locaux et des usagers dans les CLE rend les citoyens, sinon présents, du moins authentiquement représentés.

D'autres ont dressé un parallèle entre la faible présence du grand public dans le débat et le supposé manque d'une "culture de l'eau". Un intervenant a pris l'exemple de l'Espagne, où la contestation de grands projets hydrauliques a amené les citoyens à prendre connaissance des enjeux de l'eau et à s'organiser pour voir leur point de vue porté sur la place publique. Pour cet intervenant, cette culture de l'eau reste à acquérir par les citoyens français et plus particulièrement languedociens.

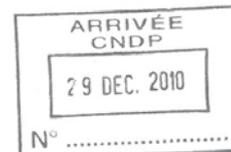
Divers acteurs ont ainsi évoqué l'organisation de grands événements permettant d'associer la population dans son ensemble à la réflexion collective sur les enjeux de l'eau. La Région a notamment annoncé, toujours dans le cadre du service public régional de l'eau, la tenue d'assises de l'eau à des intervalles réguliers. Un autre participant a souhaité la création d'un "Parlement de l'eau". D'autres enfin ont rappelé la tenue en mars 2012 d'un forum mondial de l'eau à Marseille, regrettant au passage que le projet Aqua Domitia ait été soumis au débat public avant que les conclusions de ce forum ne soient connues.

ANNEXES

1 • LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC	P 69
1 • 1 • LETTRE DE SAISINE DE LA CNDP PAR BRL	P 69
1 • 2 • DÉCISION DE LA CNDP - ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC	P 70
1 • 3 • DÉCISION DE LA CNDP - NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA CPDP	P 71
1 • 4 • DÉCISION DE LA CNDP - NOMINATION DES MEMBRES DE LA CPDP	P 72
1 • 5 • TABLEAU DES ACTEURS RENCONTRÉS PAR LA COMMISSION	P 73
1 • 6 • SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR INTERNET EN AMONT DU DÉBAT PUBLIC	P 75
1 • 7 • DÉCISION DE LA CNDP - VALIDATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU DÉBAT ET ACCEPTATION DU DOSSIER	P 89
1 • 8 • ANNONCES-PRESSE PARUES DANS LES MÉDIAS	P 90
1 • 9 • TABLEAU DE DISTRIBUTION DES TRACTS	P 91
1 • 10 • PLANNING : EXPOSITION ET CAMPAGNE D'AFFICHAGE CHEZ LES COMMERÇANTS	P 92
1 • 11 • INTERVENANTS AUX RÉUNIONS PUBLIQUES	P 93
1 • 12 • LISTE DES CAHIERS D'ACTEURS	P 95
1 • 13 • LISTE DES CONTRIBUTIONS	P 96
2 • ENSEIGNEMENTS DES DIFFÉRENTS OUTILS DU DÉBAT	P 97
2 • 1 • LES RÉUNIONS PUBLIQUES	P 97
2 • 1 • 1 • LES RÉUNIONS THÉMATIQUES	P 103
2 • 1 • 2 • LES RÉUNIONS TERRITORIALES	P 130
2 • 2 • LES CAHIERS D'ACTEURS	P 157
2 • 3 • LES CONTRIBUTIONS	P 161
2 • 4 • LE DÉBAT EN LIGNE	P 164
2 • 5 • L'ATELIER D'EXPERTS	P 175

1 • LA PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

1 • 1 • LETTRE DE SAISINE DE LA CNDP PAR BRL



Monsieur Philippe DESLANDES
Président de la Commission Nationale
du Débat Public
6, rue du Général Camou
75007 PARIS

Nîmes, le 22 décembre 2010

Objet : Aqua Domitia

P.J. : Un dossier de saisine en 30 exemplaires

Monsieur le Président,

Par courrier du 25 mai 2009, je vous ai adressé le dossier de saisine relatif au projet Aqua Domitia, aqueduc de sécurisation des ressources en eau.

La décision de la Commission nationale du Débat Public du 1^{er} juillet 2009 a considéré que le projet présenté comportait « trois programmes complémentaires » et a ouvert la possibilité de séparer le projet de Maillon Sud Montpellier du projet global en respectant la procédure de publication prévue au L 121-8 du Code de l'Environnement. Elle a conclu à la nécessité de procéder à une nouvelle saisine relative à « la partie principale du projet, entre Montpellier et Béziers », lorsque les conclusions des études menées dans le cadre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux seront connues.

Comme je vous en ai informé, nous avons procédé à la publication du Maillon Sud, puis à la mise à l'enquête publique de ce projet. Le projet a été déclaré d'utilité publique en avril 2010 et les premiers travaux ont été engagés en juillet 2010.

L'avancement des études des SAGE de l'Orb-Libron et de l'Hérault nous permet aujourd'hui de procéder à une saisine de votre Commission pour la partie principale du projet. L'instance de concertation Aqua Domitia mise en place par le Préfet de région s'est réunie à plusieurs reprises pour suivre l'avancement des études et organiser des échanges sur différents thèmes intéressant le projet.

Ainsi, vous trouverez joint à ce courrier un dossier permettant aux membres de votre commission de prendre connaissance des objectifs et des principales caractéristiques des « Maillons Val d'Hérault » et « Maillons Biterrois » qui constituent la partie principale du projet Aqua Domitia, ainsi que leurs enjeux socio-économiques, leur coût estimatif et l'identification de leurs impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire qui vous serait utile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Claude ALLET

Copie : Monsieur le Préfet de Région Languedoc-Roussillon
Monsieur le Président de la Région Languedoc-Roussillon

BRL
1105, avenue Pierre Mendès-France - BP 94 001 - 30001 Nîmes Cedex 5 - France
Tél. : +33 (0) 466 87 50 00 - Fax : +33 (0) 466 84 25 63 - e mail : brl@brl.fr - www.brl.fr
Société Anonyme à Directeur et Conseil de Surveillance au Capital de 22 500 000 € - SIRET : 394 299 841 000 15 - RCS NÎMES : B 503 295 601 - N° TVA INTRACOM : FR 40 503 295 601 000 33

1 • 2 • DÉCISION DE LA CNDP - ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 2 FEVRIER 2011

DÉCISION N° 2011 / 03 / AQUA / 2

PROJET D'EXTENSION DU RESEAU HYDRAULIQUE REGIONAL DE LANGUEDOC-ROUSSILLON AQUA DOMITIA

La Commission nationale du débat public,

- vu la Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, approuvée par la loi n° 2002-285 du 28 février 2002,
 - vu la directive du Conseil 85/337/CEE du 25 juin 1985 et la directive du Parlement et du Conseil 2003/35/CE du 26 mai 2003,
 - vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et ses articles R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 22 décembre 2010, reçue le 29 décembre 2010, du Président du directoire de BRL, Compagnie nationale d'aménagement du Bas-Rhône et du Languedoc, et le dossier joint relatif au projet d'extension du réseau hydraulique régional, à partir du Rhône, vers des territoires à ressources en eau déficitaires ou limitées, dénommé projet « Aqua Domitia »,
 - vu sa décision n° 2009/34/AQUA/1 du 1^{er} juillet 2009 demandant à être de nouveau saisie du projet lorsque les conclusions des études menées dans le cadre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux seront connues,
-
- après en avoir délibéré,
 - considérant que, par la nature et le volume des transferts opérés entre bassins fluviaux, le projet présente un caractère d'intérêt national,
 - considérant qu'en sécurisant les approvisionnements en eau, le projet présente des enjeux socio-économiques significatifs, en favorisant la compétitivité des productions agricoles, le développement de l'activité touristique et la croissance démographique,
 - considérant qu'en raison des modifications sensibles sur l'utilisation des sols qu'une ressource en eau plus abondante est susceptible d'entraîner, les impacts du projet sur l'environnement sont importants,

DÉCIDE :

Article unique :

Le projet d'extension du réseau hydraulique régional du Languedoc-Roussillon (projet Aqua Domitia), comportant 5 maillons, doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président


Philippe DESLANDES

1 • 3 • DÉCISION DE LA CNDP - NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA CPDP

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 2 FEVRIER 2011

DÉCISION N° 2011 / 04 / AQUA / 3

PROJET D'EXTENSION DU RESEAU HYDRAULIQUE REGIONAL DE LANGUEDOC-ROUSSILLON AQUA DOMITIA

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et ses articles R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 22 décembre 2010 du Président du directoire de BRL, Compagnie nationale d'aménagement du Bas Rhône et du Languedoc, et le dossier joint relatif au projet d'extension du réseau hydraulique régional, à partir du Rhône, vers des territoires à ressources en eau déficitaires ou limitées, dénommé projet « Aqua Domitia »,
- vu sa décision n° 2011/03/AQUA/2 du 2 février 2011 décidant l'organisation d'un débat public,

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer M. Philippe MARZOLF Président de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension du réseau hydraulique régional du Languedoc-Roussillon (projet Aqua Domitia).

Le Président


Philippe DESLANDES

1 • 4 • DÉCISION DE LA CNDP - NOMINATION DES MEMBRES DE LA CPDP

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 2 MARS 2011

DÉCISION N° 2011 / 17 / AQUA / 4

**PROJET D'EXTENSION DU RESEAU HYDRAULIQUE
REGIONAL DE LANGUEDOC-ROUSSILLON
AQUA DOMITIA**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine en date du 22 décembre 2010 du Président du directoire de BRL, Compagnie nationale d'aménagement du Bas Rhône et du Languedoc, et le dossier joint relatif au projet d'extension du réseau hydraulique régional, à partir du Rhône, vers des territoires à ressources en eau déficitaires ou limitées, dénommé projet « Aqua Domitia »,
- vu sa décision n° 2011/03/AQUA/2 du 2 février 2011 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2011/04/AQUA/3 du 2 février 2011 nommant Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière,

- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

De nommer membres de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension du réseau hydraulique régional du Languedoc-Roussillon (projet Aqua Domitia) :

- Mme Mireille LETEUR,
- M. Claude-Sylvain LOPEZ,
- Mme Cécile VALVERDE.

Le Président


Philippe DESLANDES

1 • 5 • TABLEAU DES ACTEURS RENCONTRÉS PAR LA COMMISSION

RENDEZ-VOUS DES ACTEURS PRIS EN 2011

Ordre chronologique

ORGANISME	NOM	DATE DU RDV
Chambre d'agriculture de Nîmes	Pierre Michel FABRE	7 mars
Conseil régional Languedoc Roussillon	Christian BOURQUIN Christian BOUILLE Pascal PINET Philippe BAUCHET Claude COUGNENC	8 mars
Préfecture de la région Languedoc Roussillon	Claude BALAND Maurocette STEINFELDER (DREAL) Daniel FAUVRE Cécile LANGLET M. LATRON	8 mars
Marie de Lattes	Cyril MEUNIER	8 mars
EX Directeur De Polytech	Michel DESBORDE	24 mars
Les Verts de Jacou	Thierry RUF	30 mars
Europe Ecologie	Christian DUPRAZ	30 mars
Conseil régional Languedoc Roussillon	Régis INGOUF	30 mars
CEMAGREF	Eric WINDIMIAN	19 avril
Communauté d'Agglomération de Montpellier	Jean-Pierre MOURE M. FINA JC HEMAIN	19 avril
Consultant à l'étranger (Hydraulicien-Hydrogéologue)	Yves GLARD	20 avril
Mairie de Bouillargues	Denis CALVIE	21 avril
BRGM	Nathalie DORFLIGER, Yvan CABALLERO, Jean-Daniel RINAUDO	22 avril
Conseil Economique et social régional du Languedoc Roussillon	Gérard MAURICE et Jean-Claude ALBERT	26 avril
Université Montpellier 2	Marie-George TOURNOUD	26 avril
Mairie de Montpellier	Serge FLEURENCE et Yannick TONDUT	26 avril
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Jacques GRAVEJAL C. ARRIGHY Laurent GOURDON Jacques GRAVEJAL	27 avril
Syndicat des producteurs de vin de pays d'Oc	Jacques GRAVEJAL	27 avril
Chambre de Commerce et de l'Industrie de Montpellier	Gabrielle DELONGLE Mme Martin Jean-François NEYRAND Christine PRADEL	27 avril
CEMAGREF LYON	Jean-Philippe VIDAL	27 avril
Association VERSEAU	Bernard POUYAUD et Madame Yvonna VIDENINA	2 mai
Chambre Régionale d'Agriculture LR	Guy GIVA Michel PONTIER Stéphanie BALSAN	2 mai
Chambre d'Agriculture 11	S. VIALETTE	2 mai
Association des irrigants des régions méditerranéennes françaises	Michel PONTIER	2 mai
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	Michel DEBLAIZE	3 mai
CLE du SAGE Hérault	Pierre GUIRAUD Christophe VIVIER	3 mai
Ancien Hydrogéologue BRGM	Jean-Pierre MARGHAL	3 mai
TRANSFERT LR	Anne LICHTENBERGER et Jean-Michel PIERRE - M. CLERC	10 mai
Géographe	Jean-Paul VOLLE	10 mai
Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup	Alain POULET Michel Brissac Christian Jean Stéphane NOYER	10 mai
Syndicat Intercommunal de Garrigues Campagnes	Jean- Pierre MOLLET	10 mai
Syndicat Intercommunal de Travaux d'Irrigation dans la Vallée du Salaison	Jacques GRAU	10 mai
Syndicat mixte des Eaux et de l'Assainissement de la Région du Grand Pic Saint Loup (SMEA)	Georges VINCENT	10 mai
Conseil Général de l'Hérault	André VEZINHET, Bernard ODE ; Josiane LARGUIER ; Sébastien FOREST	11 mai
CEMAGREF PCB	Jeanne GARRIC	16 mai
Ancien collaborateur direct de Philippe LAMOUR	Albert ASTIER	17 mai
Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération	Jean-Paul ALDUY	18 mai
CLCV	Madame BASCOUL	18 mai

Hydrogéologue - Membre du CODERST 34 (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)	Christian JOSEPH	18 mai
Syndicat Mixte d'études et de travaux de l'Asien (SMETA)	Véronique DUBOIS	18 mai
Syndicat Mixte de la Vallée de L'Orb et du Libron	Jean Noël BADENAS et L. RIPPERT	18 mai
Communauté de Communes La Doménoise	Michel BOZZARELLI	24 mai
Syndicat Intercommunal du Bas-Languedoc	Jean-Marc ALAUZET Georges DEBAILLE Marc COUSTOL	24 mai
Conseil Economique et social régional du Languedoc Roussillon	M. Gérard MAURICE	25 mai
CLL du SAGE Lez-Mossen	Monique PEYRAUD Géraldine VAQUIER	25 mai
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault	Colonel Christophe RISDORFER et le Commandant Gilbert ARNAL	30 mai
Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne	M. CRIBAILLE Fabrice LUMIERE	30 mai
Groupement des producteurs des vigneron d'Ensérune	Michel BATAILLE	30 mai
Communauté de Communes Pays de Thongue	M. Régis VIDAL	31 mai
LRNE (ex-CLAPE Languedoc-Roussillon)	M. Claude LOUIS	31 mai
Thau Agglo	M. BERTES	31 mai
Vignerons de l'Occitane	Martial BORIES Gérald SANTACRU	31 mai
DRAAF	Pascal AUGIER	31 mai
DREAL Richter	Zoe BAUCHET, Maurice STEINFELDER, Jacques REGAD, Paul CHEMIN, Emmanuel BALLOFFET	1er juin
Comité Régional du Tourisme Languedoc-Roussillon	Monsieur Dominique KLEMPANDY	1er juin
Conseil Général de l'Aude	André VIOLA Christophe GONZALEZ	6 juin
Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée	M. Raymond COUDERC	07 juin
Fédération de l'Hôtellerie de Plein-Air	Jean-François BEY et Bernard SAUVAIRE	9 juin
Syndicat des Vignerons de l'Hérault en caves particulières	Pierre GASSIER et Luc CAUQUIL	9 juin
EDF Délégation Régionale	M. Jean-Claude GIBRAC	10 juin
Parc Naturel Régional La Narbonnaise	Thierry LANIESSÉ	15 juin
DRAF - Service Régional de la formation et du développement (SRFD) - Réunion des fournisseurs	Madame LARROUDE	15 juin
Conseil Général du Gard	Damien ALAHY	15 juin
GIE (Golfs)	M. Emmanuel LOCK	15 juin
Ligue de Golf du Languedoc Roussillon Golf du Cap d'Agde	Monsieur Guy ALIAS - Président de la ligue M. Claude GOUDARD - Directeur	15 juin
SAINT JEAN ENVIRONNEMENT	Madame Marine THOMAS	15 juin
CCI	Gabriele DELONCLE	15 juin
Conseil Général des Pyrénées Orientales	Hermine MALHERBE	16 juin
Maire de Perpignan	Monsieur Dominique SCHMELA - Conseiller Municipal et Vice Président de l'agglo	16 juin
Syndicat Mixte des Mieux aquatiques et des rivières	Pierre-Henri ILHES Jacques CHABAUD Laurent TRIADOU	16 juin
CLL du SAGE Basse vallée de l'Aude	Pascal SCHMID	17 juin
Communauté de Communes du nord du Bassin de Thau	M. Yves PIETRASANTA - Président	20 juin
Conseil Général de l'Hérault	M. Sébastien FOREST et Mme Josiane LARGUIER	20 juin
Cave coopérative des territoires de la voie Domitienne Fédération régionale des caves coopératives	M. Boris CALMETTE M. Boris CALMETTE - Directeur M. Bernard FERRET	29 juin
METEO TOULOUSE	Philippe DANDIN ; J.M. SOUBEYROUX ; Serge PLANTON	30 juin
UFC QUE CHOISIR	Madame FOURNIE à Carcassonne et M. GAUBERT	30 juin
CONFEDERATION PAYSANNE	Judith CARMONA	8 juillet
CR-CNRS	Florence HABETS	12 juillet
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTE	Madame Chantal GATIGNOL	20 juillet
INSPECTION ACADEMIQUE	Monsieur Paul GUIZARD	30 août
STE DU CANAL DE PROVENCE et d'Aménagement de la région provençale	M. Bruno VERGOSSI et Monsieur Jean-François CLOAREC (Chef de Mission Délégué Territoriaux)	13 septembre
EAU SECOURS 34	DUMONT - Monsieur USD - Monsieur FAVIER et Madame MAURY	14 septembre
ENGREF	Stéphanie RICHARD	14 septembre
FACULTE DE MEDECINE MONTPELLIER	Madame Claude CASELLAS	15 septembre
CNR AVIGNON	Michel GARRET	22 septembre
DREAL LYON	Mme Claude PUTAVY	22 septembre
AGENCE DE L'EAU - Comité Plan Rhône Lyon	Laurence CLOTTES	23 septembre
SWELIA	Benoit GILLMANN	27 septembre
Parc Naturel Régional de Camargues	Régis VIANET	10 octobre 2011
Syndicat riziculteurs de France	Bertrand MAZEL	13 octobre 2011
Service Navigation Rhône Saône	Mathias PIBAROT, Céline BUREL	13 octobre 2011

1 • 6 • SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR INTERNET EN AMONT DU DÉBAT PUBLIC



Synthèse de la consultation sur internet en amont du débat public

En amont du débat, entre le 30 mai et le 20 juin 2011, la Commission Particulière du Débat Public a ouvert un dispositif de participation sur internet permettant au grand public de se prononcer sur les principaux thèmes à mettre en débat, et de noter leur importance. Le résultat de cette consultation a été pris en compte par la CPDP dans l'organisation du débat public, en complément des rencontres avec les acteurs du territoire.

Les internautes ont formulé 25 propositions de thèmes, que la CPDP a synthétisées en 7 grandes thématiques. Ils ont par la suite été invités à attribuer un degré d'importance à chacune d'entre elles. 52 personnes se sont exprimées lors de cette consultation.

Elle a permis de mettre en évidence quatre thèmes qui concentrent l'attention des participants. Ceux-ci placent en effet en tête de leurs préoccupations les questions relatives à l'évaluation des besoins en eau à moyen et long terme : avec quel degré de précision ont-ils été évalués et dans quelle mesure le projet permettra-t-il d'y répondre ? Ce questionnement s'articule avec un second thème, lui aussi jugé primordial, celui de la maîtrise de la demande : étudier les éventuelles solutions pour économiser l'eau et réguler la consommation s'avère un préalable indispensable pour appréhender avec justesse la pertinence du projet. Les participants estiment également centrale la question de la qualité de l'eau acheminée, sur les plans sanitaire (pour la consommation d'eau potable) et environnemental (pour l'irrigation). De même, la question du coût du projet apparaît décisive pour les participants : le prix de l'eau sera-t-il attractif pour les agriculteurs et les particuliers ? Dans quelle mesure le financement de l'ouvrage pèsera-t-il sur le contribuable ? Et quelle sera la place des citoyens dans la gestion de l'infrastructure ?

Les participants se montrent par ailleurs sensibles à la prise en compte des effets du changement climatique dans l'élaboration du projet ainsi qu'à l'impact environnemental de ce dernier : comment le projet intègre-t-il les risques climatiques majeurs que sont la sécheresse et les inondations, ou une

éventuelle diminution du débit du Rhône ? Le projet répond-il aux principes du développement durable, en termes de respect des sols et de la dynamique des dépôts alluviaux ? L'irrigation des cultures, et plus particulièrement de la vigne, suscite également nombre d'interrogations de la part des participants : dans quelle mesure l'irrigation est-elle nécessaire voire vitale pour l'agriculture pratiquée sur les territoires concernés par le projet ? Enfin, les participants se rejoignent sur la nécessité d'identifier et d'évaluer les autres ressources disponibles pour répondre aux besoins en eau, afin d'apprécier l'opportunité d'acheminer l'eau du Rhône.

La Commission particulière du débat public – Aqua Domitia

Le 15 septembre 2011

Annexe 1. Les thèmes proposés par le public

Annexe 2. Les résultats de la notation des thèmes

Annexe 1. Les thèmes proposés par le public

Eau du Rhône-eau du Lez, des alluvions de l'Hérault

Les études sur les eaux souterraines n'ont pas bénéficié d'autant de crédits que ce qu'il en a été alloué aux eaux de surface du Rhône. Obligation est faite d'utiliser en priorité pour les AEP (Alimentation en Eau Potable) les eaux souterraines. En termes de qualité il n'y a pas de discussion possible. Pourquoi autant traiter les eaux (Fabrègues) si on les destine à l'irrigation des vignes ?

Proposé par BERARD Pierre (ARS 30 et ARS 48), le 30/05/2011 à 18:19:02

Qualité des eaux

Comment donner la meilleure garantie sur la qualité des eaux transférées, l'absence totale de métaux lourds et l'absence de risque de pollution à terme des sols irrigués par l'eau du Rhône ??

Proposé par Isambert, le 01/06/2011 à 08:30:221

1 commentaire

PCB

J'ajouterai ceci : qu'en est-il de la pollution de l'eau du Rhône par les PCB ?

Ajouté par Emile Pacull le 02/06/2011

Le Rhône et ses étiages

Depuis peu, les études sur le réchauffement climatique mettent en évidence la fonte des glaciers suisses, et le faible niveau du Rhône en été, phénomène qui ne va que s'aggraver. Les étiages du Rhône vont devenir de plus en plus sévères, est-il donc raisonnable d'investir de fortes sommes si cette dérivation devient aléatoire ?

Et l'énergie de pompage de ces eaux pour la redistribution sera-t-elle d'origine renouvelable à 100% ?

Proposé par MOSNIER, le 01/06/2011 à 09:30:511 commentaire(s)

1 commentaire

Etiages du Rhône

Les débits d'étiage les plus sévères à Beaucaire ont été de l'ordre de 350 à 400 mètres cubes par seconde. Les prélèvements pour le projet Aqua Domitia sont très inférieurs aux incertitudes sur la connaissance des débits du fleuve.

Ajouté par Michel Desbordes (Polytech'Montpellier) le 08/06/2011

Pollution des nappes phréatiques

Qui dit vrai ? Qui peut garantir que l'apport de cette eau du Rhône ne va pas polluer les nappes ?

Pourquoi dépenser des sommes aussi gigantesques alors qu'on a des réserves à portée ?

L'irrigation de nos cultures méditerranéennes est-elle devenue inéluctable ?

N'y aurait-il pas trop d'intéressement personnel à s'orienter vers BRL ?

Proposé par Monique, le 01/06/2011 à 15:17:04

Arrosage des vignes

Dans l'Aude les vignes n'ont jamais été arrosées, pourquoi faudrait-il le faire maintenant ?

La viticulture n'aura son salut que par du vin de qualité et pas de la vinasse irriguée.

Proposé par ALBEROLA (npa11), le 02/06/2011 à 20:03:38

Amener l'eau à Barcelone

Ce projet ne sert-il pas tout simplement d'alibi pour faire payer aux contribuables les infrastructures nécessaires pour amener l'eau du Rhône en Espagne et en tirer un max de profit ?

Proposé par Alberola (npa11), le 02/06/2011 à 20:09:30

Culture de l'économie de la ressource et illusion d'abondance

Tout le travail de fond essayant d'inculquer une culture de l'économie de la ressource naturelle ne sera-t-il pas balayé par l'apport externe d'une ressource abondante ?

Proposé par Guerard Marie (Collectif du Carcassonnais pour une Gestion Publique de l'eau), le 03/06/2011 à 11:15:39

Irriguer avec de l'eau connue pour être gravement polluée, quel impact ?

Déjà des hydrogéologues ont alerté sur l'impact certain sur les nappes de l'Aude de l'apport d'une eau polluée, en particulier pour une irrigation massive.

Proposé par GUERARD Marie (Collectif du Carcassonnais pour une gestion publique de l'eau), le 03/06/2011 à 11:19:03

Quel coût pour le citoyen et quel type de gestion pour Aqua Domitia ?

Si le projet n'est pas arrêté, le citoyen doit savoir quel est le coût de l'opération, sur qui il pèsera in fine, et quel type de gestion, publique ou privée, pour Aqua Domitia.

Proposé par GUERARD Marie (Collectif du Carcassonnais pour une gestion publique de l'eau),

le 03/06/2011 à 11:23:25

Les besoins en eau de demain seront-ils au rendez vous ?

Le projet Aqua Domitia repose sur l'hypothèse que les besoins en eau augmenteront, tant pour l'irrigation que pour l'alimentation des populations (permanentes et saisonnières). Cette hypothèse est-elle fondée ? Concernant l'agriculture, quelles sont les filières qui dégagent une valeur ajoutée suffisante pour acheter l'eau du Rhône au prix où elle sera vendue ? La demande agricole actuelle ne correspond-elle pas plutôt à une stratégie d'assurance contre le risque sécheresse ? Dans ce cas, l'aqueduc ne sera utilisé que lors des années sèches, posant un sérieux problème de financement le reste du temps.

Concernant l'eau potable, de très nombreux facteurs concourent à la stagnation, voire une baisse de la demande, et ce malgré la forte croissance démographique que connaît la zone concernée par le projet : amélioration du rendement des réseaux, baisse des consommations en réponse à la hausse du prix de l'eau, généralisation des équipements hydroéconomes, réduction des usages municipaux (espaces verts).

Si la demande a été sur-estimée, le projet sera un gouffre financier pour le contribuable. Pour que le débat public puisse aborder cette question, il est urgent que l'ensemble des études détaillées soient rendues publiques, permettant à chacun de se faire un point de vue et rendant la contre-expertise possible.

Proposé par Rinaudo Jean Daniel (BRGM), le 07/06/2011 à 17:01:21

Besoins futurs et ressources locales

Ce projet s'annonce couteux et médiatique mais les ressources locales (notamment souterraines) ont-elles fait l'objet des études suffisantes ? Le potentiel de certains aquifères régionaux en termes de volumes prélevables et de qualité (AEP) est intéressant en particulier dans le cadre d'une gestion "active". Le potentiel des grands aquifères karstiques est certainement sous-estimé alors que la qualité de leur eau est bien supérieure à celle des eaux du Rhône.

Par ailleurs, les besoins futurs ont ils été précisément définis ? Les ressources locales sont elles réellement insuffisantes pour satisfaire les besoins (eau pour l'AEP ou eau brute) ?

Proposé par Séverin Pistre (Université Montpellier 2), le 08/06/2011 à 09:11:311

1 commentaire

Cohérence des bassins et des territoires

Je souscris à cette idée de reprendre dans le débat l'ensemble des espaces interconnectés des eaux en partant des montagnes, les Cévennes et les Pyrénées qui constituent des zones

réceptionnant les pluies les plus importantes, puis les massifs intermédiaires, causses et autres formations géologiques dans lesquelles passent en souterrain les écoulements, puis les piémonts et enfin les plaines côtières. Il faut une vision verticale des hauts bassins vers la mer et pas seulement une vision horizontale que représente la ligne d'eau du transfert du Rhône qui coupe les bassins et produit forcément des sources de conflits, entre terres basses recevant les eaux d'appoint du Rhône et terres hautes qui n'auraient pas grand appui, faute de solidarité avec les terres basses. Comment on va gérer les inondations si la cohérence des bassins ou des territoires n'est plus garantie ?

Ajouté par Thierry Ruf (EELV) le 12/06/2011

Prospective d'usages

Quelles sont les perspectives de consommation d'eau, à moyen (2025) et long (2050) termes, le long du trajet du tuyau ? Et quelles sont les incertitudes à ce sujet ?

Proposé par Desbordes Michel (Polytech'Montpellier), le 08/06/2011 à 11:42:00

Equilibre agricole du territoire

Les zones en coteaux (par ex Minervois, Corbières) sont celles qui souffrent le plus de l'évolution climatique en cours. Cela se traduit par des périodes de sécheresse accrues où même la culture de la vigne devient et deviendra difficile en raison du stress hydrique de celle-ci. L'accès à l'eau pour l'agriculture locale sur les zones de coteaux, éloignées des zones de plaine, comment est-il pris en compte ? En l'absence de moyens publics, faute à court terme de possibilités de cultures alternatives adaptées à la sécheresse sur ces zones, ne va-t-on pas désertifier un peu plus les campagnes ?

Proposé par Jean-Louis Escudier (Inra), le 08/06/2011 à 12:00:17

Inondations

L'impact des inondations fréquentes, notamment en basse vallée de l'Aude, a-t-il été pris en compte dans le projet ? D'autre part, ce projet implique-t-il un risque supplémentaire lié aux inondations ?

Proposé par M. Escande, le 09/06/2011 à 09:06:46

Les ménages se tourneront-ils vers cette nouvelle ressource pour satisfaire leurs besoins extérieurs ?

La législation autorise le creusement de forages pour des fins domestiques (pour une consommation inférieure à 1000 m³/an) (sous contraintes de déclaration, de mise en place d'un compteur et éventuellement de réalisation "dans les règles de l'art"). La législation promet aussi les systèmes de récupération d'eau de pluie. Elle a également rappelé récemment la possibilité pour tout un chacun

de demander un deuxième compteur d'eau pour lequel le ménage n'aurait à payer que la partie "distribution de l'eau" s'il utilise l'eau distribuée par ce compteur pour des usages ne rejetant pas l'eau dans le réseau des eaux usées.

Dans ces conditions, on peut se poser la question de l'intérêt financier pour un ménage de disposer de l'eau d'un réseau de distribution d'eau brute. Pourquoi souscrire à un tel réseau si au final cela lui coûte plus cher que les solutions alternatives ? Et indépendamment de ces solutions alternatives, la taille des nouvelles parcelles est-elle suffisante pour justifier de se raccorder à un second réseau, étant donné l'abonnement annuel et les coûts de raccordement inévitablement supportés ?

Proposé par Marielle Montginoul (Cemagref), le 09/06/2011 à 12:50:21

Partage de l'eau

L'augmentation de la population en Languedoc-Roussillon entraîne une consommation d'eau ; l'agriculture, pour rester performante et viable, va avoir besoin d'eau pour maintenir un niveau de production qualitatif et quantitatif malgré le réchauffement climatique et la diminution des ressources en eau.

Le partage des eaux souterraines et non souterraines entre l'agriculture et les habitants de notre région va demander une gestion de l'eau précise, le projet Aqua Domitia va dans ce sens, il faut cependant bien prévoir les besoins et mettre en œuvre les moyens matériels et financiers pour y parvenir de façon satisfaisante. Il sera nécessaire de bien définir les besoins, même de les anticiper et prévoir les bonnes tailles d'infrastructures du projet et de la distribution qui en découle.

Le projet va également permettre de limiter les prélèvements sauvages de la nappe préservant ainsi cette ressource d'eau potable.

Proposé par DE PARZIA Etienne (TERROIRS EN GARRIGUES SCA), le 09/06/2011 à 13:00:47

AQUA DOMITIA et la sécheresse aujourd'hui en France

Aujourd'hui, nous sommes moins touchés par la sécheresse de ce début d'été, en Languedoc-Roussillon. Chaque nuit, dans nos communes, les espaces verts sont arrosés à profusion, chaque jour, les gazons sont tondus, l'herbe perdue... Ne pourrait-on pas organiser, pour cette période, une entraide avec une région française très sinistrée ? Arroser 2 heures de moins par nuit, chiffrer cette économie et en faire profiter la région choisie, dès maintenant, sans que les agriculteurs attendent d'hypothétiques aides ou mesures ? De plus, les milliers de tonnes d'herbe tondu par les communes, voire les particuliers de notre région, ne pourraient-elles pas être acheminées vers la région sinistrée choisie pour nourrir les bêtes ? Un chiffre m'a bouleversé sur une radio cette semaine : 400 paysans se SUICIDENT par an, en France, par désespoir de ne pouvoir vivre de leur travail. Je ne sais pas si je m'adresse au bon organisme, aux bonnes personnes, mais ces idées ne méritent-elles pas réflexion ? Ne soyons pas complètement égoïstes ! Merci de votre attention et si ce thème n'est pas retenu, pourriez-vous me dire à qui m'adresser, s'il vous plaît ?

Proposé par Catherine CHITOUR, le 09/06/2011 à 16:39:56

Charrue avant les boeufs !?

Il convient de ne pas mettre la charrue avant les boeufs ! Il faut d'abord passer par une maîtrise de la consommation par quelques règles élémentaires de bon sens.

- Pourquoi sème-t-on (les municipalités dont Montpellier montrent l'exemple le long du tram...) du gazon dans un climat méditerranéen ?
- Pourquoi aller amener l'eau brute plus loin alors qu'elle devrait déjà être utilisable sur place ?
- Pourquoi l'Agglo ne répond pas à une demande d'information de compteur vert alors que c'est une obligation légale ?
- Pourquoi vient-on arroser des vignes alors que la particularité de ce type de végétation est d'avoir des racines en profondeur ? L'arrosage pour ce type de végétation ne risque-t-il pas d'être un puits sans fond ?
- Dans d'autres régions que le Languedoc Roussillon, pourquoi insiste-t-on sur la nécessité d'irriguer alors que nos cultures sont des cultures de surfaces qui consomment énormément d'eau et qu'elles ne semblent plus adaptées au climat changeant ?
- Pourquoi voit-on régulièrement de l'irrigation en pleine après-midi sous le soleil alors qu'on sait que 80% de cette eau partira en évaporation ?
- ...

Ne faudrait-il pas mieux commencer par se poser des questions de bon sens d'abord avant d'engager des ponts pharaoniques ? Avant de construire un pont, il faut savoir où il va nous emmener.

Proposé par Hubert MUZET, le 10/06/2011 à 11:05:491

1 commentaire

Premières mesures à prendre

Pour ajouter aux excellentes questions d'H. Muzet :

- évaluer la consommation des ménages, des agriculteurs
- évaluer les pertes et gaspillages
- à partir de là évaluer les économies possibles et les mesures de gestion plus rigoureuse

Ce n'est qu'après cela qu'on pourra voir si le projet Aqua Domitia doit être retenu. N'oublions pas la pollution chimique et radioactive des eaux du Rhône !

Ajouté par Mariette Gerber (chercheur INSERM retraitée) le 12/06/2011

Alluvions

Un fleuve n'est pas seulement un tuyau d'eau, mais aussi un collecteur et un répartiteur d'alluvions censés se déposer tout au long de son bassin jusqu'au delta pour fertiliser les sols.

Or actuellement, canalisé par des digues pour permettre la navigation et des constructions en zones autrefois inondables, ce n'est plus le cas (cf le Rhône : il accumule plutôt les pyralènes).

De plus, les alluvions des fleuves ou affluents encrassent les barrages lorsqu'il y en a, barrages qu'il faut "dégraisser" périodiquement en accumulant les matériaux ailleurs.

Dans le cas du Rhône on peut attendre un "affaissement" de son delta, les eaux salines pouvant alors envahir la Camargue et la stériliser.

Tout cela, en économie ouverte, a certes un prix et un rapport, permettant de construire toujours plus de bâtiments et d'aménagements même dans des zones autrefois arides (y compris des terrains de golf en bordure de la méditerranée). Les techniques modernes le permettent. Ce n'est pas un problème. On sait faire pratiquement n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. Il suffit d'en déduire l'intérêt du calcul du retour sur investissement à court terme.

Mais la terre dans son ensemble est un système physique (quasiment) fermé indépendant des systèmes techniques et financiers et cela se traduira finalement par un coût global auquel devront faire face les générations futures, car les effets ne seront visibles qu'à long terme...

Proposé par Lafon (CNRS), le 10/06/2011 à 20:08:22

Répondre à la demande ou gérer la demande, quelle priorité?

Sur la présentation du projet, il apparaît une réponse industrielle sans évaluation des besoins. Pour l'énergie, on aurait pu faire pareil, le choix s'est porté sur une maîtrise et une réduction des consommations. Un grenelle de l'eau en Languedoc Roussillon?

Proposé par DEDIES Daniel (AICVF LR), le 12/06/2011 à 11:06:02

Evolution historique de l'argumentation d'Aqua Domitia

Le projet soumis au débat public a une histoire. Il est présenté aujourd'hui sous la forme de la recherche d'un 2e réseau pour sécuriser les systèmes d'eau agricole et d'eau potable, avec un dimensionnement très réduit par rapport au projet initial de vente d'eau à Barcelone. Les deux grands tuyaux qui visaient à rendre tous les services possibles entre Montpellier et Barcelone (19m³/s), tel que l'avaient imaginé les deux anciens présidents de région, Jacques Blanc et Georges Frêche, ont été réduit drastiquement, et nous n'avons plus que 10% du transfert initial pour un coût qui reste très élevé, 140 millions d'Euros pour la conduite principale, le double si on tient compte des équipements de desserte sur un territoire très fractionné.

Ce qu'il faut mettre au débat, c'est la genèse de ce projet et ses échecs successifs. Le retrait de Barcelone est signifiant, il rend presque illusoire la viabilité économique d'un transfert hasardeux au final. Déjà dans la version initiale du projet, on promettait de satisfaire tous les usages, eau potable, eau pour le développement touristique, soutien aux étiages de tous les fleuves languedociens et catalans, extension de l'irrigation... Aujourd'hui, avec 10% du débit initial affecté sur un territoire certes plus restreint, mais encore assez vaste, on ne pourra pas satisfaire toutes ces "promesses d'eau" et vraisemblablement, la logique marchande l'emportera.

Il faut donc reprendre en détail les arguments sans cesse répétés du plan Aqua2020, toujours à la base du projet actuel. Le débat public doit démarrer avec des exposés contradictoires sur les éléments justificatifs du projet et sur les manques: par exemple, on parle de déficit de 60 millions de m³ d'eau justifiant une politique d'offre en eau supplémentaire, mais on ne quantifie jamais la ressource globale sur la région et sur les différents bassins. Or l'ensemble des écoulements sur le Languedoc Roussillon représente en année normale quelques 7 ou 8 milliards de mètre cube. La

recherche de sécurité hydrique doit s'inscrire dans chaque bassin et territoire de l'eau, en tenant compte des réservoirs souterrains dans le Kartz, qui constituent un ensemble de ressources encore mal étudiées, mais dont la gestion pourrait répondre aux besoins essentiels. Il faut aussi intégrer les gisements d'économie d'eau par les changements des pratiques de consommation en ville et chercher des alternatives locales, collectives, par exemple en relançant les systèmes d'impluvium sur des zones favorables. Bref, au lieu de concentrer le pouvoir sur l'eau dans la région, il faut favoriser des solutions locales les plus imaginatives. Ce n'est pas seulement une question d'eau, c'est une question de société.

Proposé par Thierry Ruf (EELV), le 12/06/2011 à 14:23:35

Finalité du projet Domitia

A quoi est destinée cette importation d'eau ?

- consommation des ménages ?
- agriculture ? quelle agriculture ?

Dans tous les cas, évaluer l'existant (disponibilités, besoins, pertes, gaspillages). Démontrer la nécessité de l'importation en fonction des évaluations et des perspectives démontrées comme nécessaires.

Ce n'est qu'après ce travail basé sur un débat participatif avec citoyens, associations concernées, experts (hydrogéologie, environnement, agriculture, viticulture, économie) et politiques qu'une décision pourra être prise.

Proposé par Mariette Gerber (chercheur INSERM retraitée), le 12/06/2011 à 16:56:53

Les autres ressources en eau

L'historique de ce projet est l'approvisionnement en eau de Barcelone. Dès 1995, le CR du LR a souhaité vendre de l'eau aux catalans. Le projet a été repris après 2004. Puis les catalans ont finalement décliné l'offre. Mais dans les dernières années, pour "faire passer le projet" auprès des populations et surtout des élus, il avait été promis de fournir aussi de l'eau aux territoires traversés. Du coup, quand le projet barcelonais a été abandonné, les territoires étaient demandeurs sans jamais avoir vraiment vérifié les besoins. Par ailleurs, ceci fournissait une grosse activité de travail à BRL géré par le CR et les CG.

Une vraie demande à trouver dans l'étude : quelles sont l'ensemble des ressources actuelles et leurs qualités ? Quels sont les besoins réels (en évitant de surévaluer) ? Est-il vraiment nécessaire de faire ce projet ? Un investissement équivalent réalisé dans les économies d'eau ne permettrait-il pas de satisfaire les besoins en eau "raisonnables", c'est-à-dire sans golf excessif, avec une irrigation strictement limitée pour éviter des stress hydriques ?

Cette confrontation reste à faire. J'espère donc la trouver vraiment approfondie dans le dossier.

Proposé par ARDITI (ECCLE), le 12/06/2011 à 19:41:42

Irrigation ou désert

L'évolution du climat et la sécheresse estivale de plus en plus longue ont des conséquences dramatiques sur le vignoble Languedocien : diminution importante des rendements et dégradation de la qualité des raisins dus au stress hydrique. L'irrigation maîtrisée par goutte à goutte résout ces problèmes. Elle est la condition de la viabilité des cultures et de la qualité des produits.

Le choix se situe donc entre une irrigation maîtrisée permettant le maintien d'une population agricole nombreuse, de campagnes habitées, d'un territoire vivant et de paysages millénaires et la non irrigation impliquant l'abandon de toute culture, transformant notre territoire en friches dévastées chaque été par des incendies.

Proposé par Catherine CARRIERE-PRADAL, le 12/06/2011 à 22:59:43

L'eau destinée à l'arrosage pour les particuliers

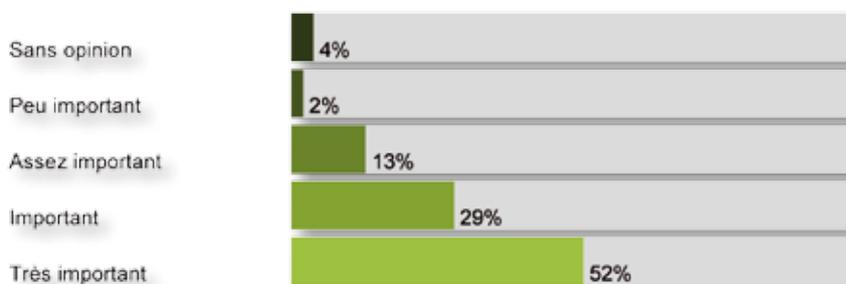
Avec la possibilité d'utiliser cet apport d'eau supplémentaire, aurons-nous la chance (le droit) d'être exonéré de la taxe d'assainissement sur l'eau consommée pour l'arrosage ?

Proposé par B.BILLET, le 13/06/2011 à 08:46:46

Annexe 2. Résultats de la notation des thèmes

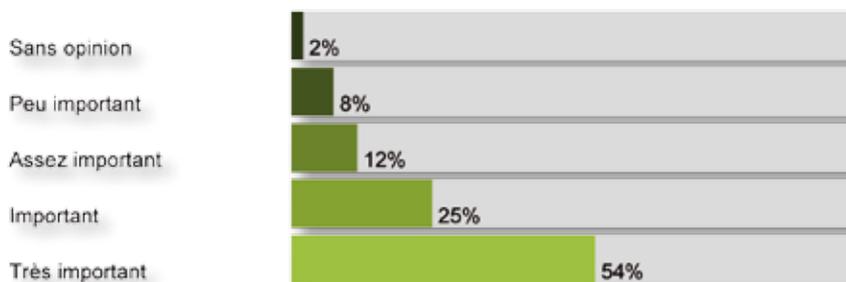
Les besoins en eau à moyen et long terme

Le projet répond-il à l'évolution des besoins, pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation des cultures ? Ont-ils été évalués et avec quelles incertitudes ? Dans quelle mesure ces besoins ont-ils été évalués dans le cadre du projet d'acheminement d'eau à Barcelone et de la politique régionale Aqua 2020 ?



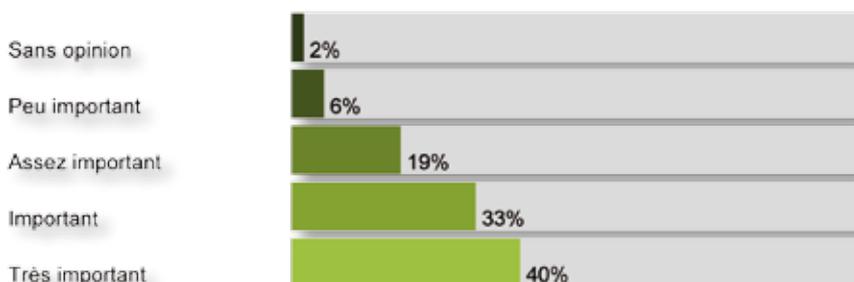
Répondre aux besoins ou maîtriser la demande

Le projet prend-il en compte les mesures qui visent à réduire la consommation et à réaliser des économies d'eau (équipements hydroéconomiques, récupération des eaux de pluie, etc) ? Ne serait-il pas préférable d'investir dans de telles mesures ? Comment seront arbitrés les besoins entre l'agriculture et les particuliers ? Faut-il répondre à la demande ou la réguler ?



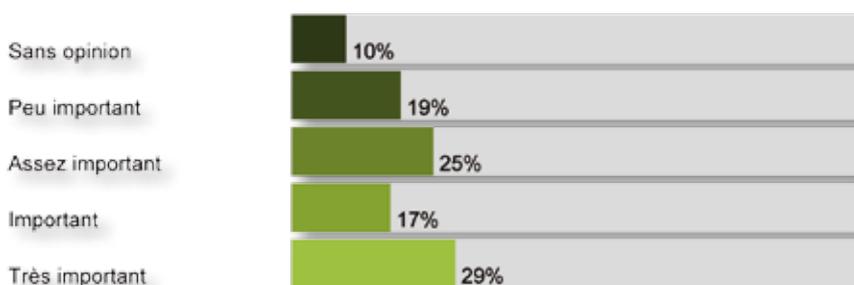
Qualité de l'eau

L'eau du Rhône est-elle de qualité satisfaisante, au plan sanitaire pour l'alimentation en eau potable et au plan environnemental en cas d'usage pour l'irrigation ? Peut-on le garantir ? Des PCB et métaux lourds y sont-ils par exemple décelés ?



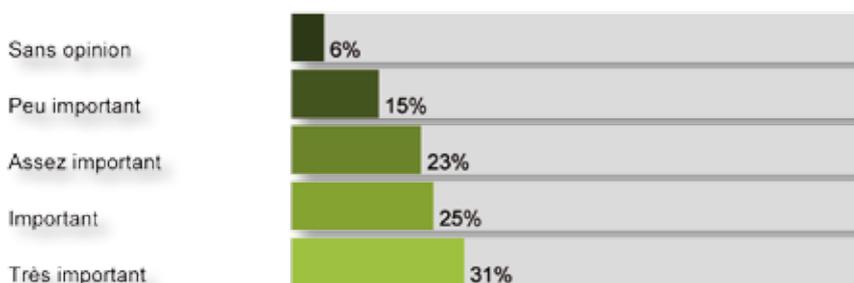
Autres ressources

Existe-t-il d'autres ressources que l'eau du Rhône qui seraient de meilleure qualité, comme les eaux souterraines ? Toutes les ressources ont-elles été étudiées et comparées ?



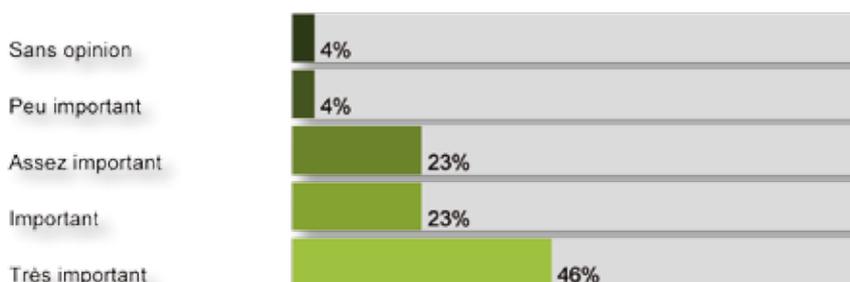
Changement climatique et impact environnemental

Le projet prend-il en compte les risques d'inondations, ou encore la recrudescence des périodes de sécheresse ? Le débit du Rhône pourrait-il être affecté par le changement climatique ? Si c'est le cas, la pérennité du projet est-elle menacée ? Y-a-t-il des risques de contamination des sols et des nappes phréatiques, notamment en cas d'usage de cette eau à des fins d'irrigation ? A-t-on étudié l'impact du prélèvement sur le Rhône et sa dynamique de dépôts alluviaux ? sur la Camargue ?



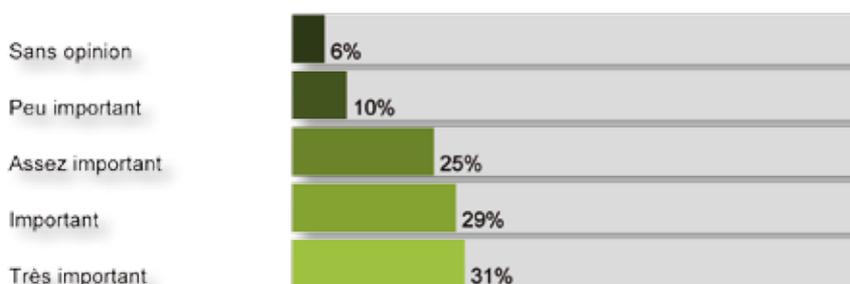
Coût de l'eau, du projet et intérêt pour le contribuable

Le coût de l'eau distribuée par ce réseau sera-t-il suffisamment attractif pour les agriculteurs et les particuliers, au regard des autres ressources (forages, récupération d'eaux de pluie...) ? Quel sera le coût de l'infrastructure, son financement reposera-t-il sur le contribuable ? Le projet aura-t-il un impact sur le coût de l'eau, notamment sur la taxe d'assainissement ? Le projet est-il une étape pour développer d'autres projets plus onéreux, comme celui d'amener de l'eau jusqu'à Barcelone ? Les ouvrages seront-ils gérés de manière publique ou privée, avec quelle implication des citoyens ?



L'irrigation des cultures et de la vigne

L'irrigation des cultures, en particulier des vignes, est-elle absolument nécessaire pour des cultures méditerranéennes ? A l'inverse, ne s'impose-t-elle pas pour soutenir une filière agricole en difficulté face au changement climatique et à la recrudescence des périodes de sécheresse ? Le projet apporte-t-il de l'eau à un prix adapté aux attentes des différentes filières ?



1 • 7 • DÉCISION DE LA CNDP - VALIDATION DES MODALITÉS D'ORGANISATION DU DÉBAT ET ACCEPTATION DU DOSSIER

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2011

DÉCISION N° 2011 / 62 / AQUA / 5

PROJET D'EXTENSION DU RESEAU HYDRAULIQUE REGIONAL DE LANGUEDOC-ROUSSILLON AQUA DOMITIA

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 22 décembre 2010 du Président du directoire de BRL, Compagnie nationale d'aménagement du Bas Rhône et du Languedoc, et le dossier joint relatif au projet d'extension du réseau hydraulique régional, à partir du Rhône, vers des territoires à ressources en eau déficitaires ou limitées, dénommé projet « Aqua Domitia »,
 - vu sa décision n° 2011/03/AQUA/2 du 2 février 2011 décidant l'organisation d'un débat public et sa décision n° 2011/04/AQUA/3 du 2 février 2011 nommant Monsieur Philippe MARZOLF président de la commission particulière,
 - vu la lettre en date du 12 août 2011 du Président du directoire de BRL transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
-
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission considère le dossier du maître d'ouvrage comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 15 septembre au 29 décembre 2011.

Article 3 :

Les modalités d'organisation du débat public sont approuvées.

Le Président


Philippe DESLANDES

1 • 8 • ANNONCES-PRESSE PARUES DANS LES MÉDIAS

SUPPORT	FORMAT	QUANTITÉ	DATE	DATE	DATE	DATE				
20 Minutes papier	1/2 page	4	27 sept.	12 oct.	17 oct.	14 déc.				
20 Minutes WEB	Campagne 10 jours	4	Dès le 30/05	Dès le 27/09	Dès le 12/10	Dès le 15/11				

Dépêche du midi	1/4 page	3	26 sept.	12 oct.	28 nov.	29 nov.				
-----------------	----------	---	----------	---------	---------	---------	--	--	--	--

Midi Libre	1 page	1	12 oct.							
Midi Libre Indép. Narbonne	1/4 page	1	14 déc.							
Diect Montpellier		2	26 sept.	12 oct.						
Midi Libre Indép. Direct Montpellier	1/2 page	1	26 sept.							
Midi Libre web	Campagne de 3 jours	8	Dès le 30/05	Dès le 25/09	Dès le 15/10	Dès le 1/11	Dès le 13/11	Dès le 22/11	Dès le 29/11	Dès le 10/12

		108 AU								
Virgin Montpellier	Spot 20''x36		26 et 27 sept.	12 et 13 oct.	17 et 18 oct.	16 et 17 nov.	28 et 29 nov.			
RFM Montpellier/Sète	Spot 20''x36		26 et 27 sept.	12 et 13 oct.	17 et 18 oct.	16 et 17 nov.				
RFM Perpignan	Spot 20''x36		26 et 27 sept.	12 et 13 oct.	17 et 18 oct.	16 et 17 nov.	14 et 15 nov.			
Virgin Narbonne	Spot 20''x24		26 et 27 sept.	12 et 13 oct.	17 et 18 oct.	16 et 17 nov.	14 et 15 déc.			

Sud Radio	Spot 30''	108	26 et 27 sept.	5 et 6 oct.	12 et 13 oct.	17,18,19 et 20 oct.	2 et 3 nov.	23 et 24 nov.	14 et 15 déc.	
-----------	-----------	-----	----------------	-------------	---------------	---------------------	-------------	---------------	---------------	--

Nostalgie	Spot 30''x10	60	27 sept.	20 oct.	03 nov.	29 nov.	8 déc.	15 déc.		
-----------	--------------	----	----------	---------	---------	---------	--------	---------	--	--

1 • 9 • TABLEAU DE DISTRIBUTION DES TRACTS

Planning Diffusion CPDP - Aqua Domitia

Nom du Site	Ville	Date	Heure début	Heure Fin	Qtés Prévu	Qtés Réalisé
Place de la Comédie / Rue de la Loge	Montpellier	samedi 17 septembre 2011	13h00	18h00	7 000	7 300
Marché des Arceaux (Bio)	Montpellier	mardi 20 septembre 2011	8h00	13h00	2 000	1 750
Marché Halles Laissac	Montpellier	dimanche 25 septembre 2011	8h00	13h00	2 000	2 000
Marché de Lézignan Corbières	Lezignan-Corbières	mercredi 28 septembre 2011	8h00	13h00	600	850
Marché alimentaire Partant des Halles	Agde	jeudi 29 septembre 2011	8h00	13h00	1 500	1 500
Marché de l'Esplanade-Comédie	Montpellier	vendredi 30 septembre 2011	8h00	13h00	2 000	1 600
Marchés Diderot	Beziers	vendredi 30 septembre 2011	8h00	13h00	1 500	1 250
Centre-ville/ Boulevard Clemenceau	Beziers	samedi 1 octobre 2011	15h30	18h00	4 000	4 300
Centre Ville de Montpellier	Montpellier	samedi 1 octobre 2011	13h00	18h00	7 000	7 500
Place Arago/ Place Catalogne	Perpignan	samedi 1 octobre 2011	13h00	18h00	5 000	3 500
Place de la Mairie	Narbonne	samedi 1 octobre 2011	13h00	18h00	2 000	2 000
Place du Millénaire/ Place Paul Bec	Montpellier	samedi 1 octobre 2011	13h00	18h00	7 000	8 250
Rue Jean Roger	Agde	samedi 1 octobre 2011	13h00	18h00	1 500	1 500
Halles Castellane	Montpellier	dimanche 2 octobre 2011	8h00	13h00	2 000	2 500
Marché de la république	Perpignan	dimanche 2 octobre 2011	8h00	13h00	2 000	1 300
Marché de Narbonne	Narbonne	dimanche 2 octobre 2011	8h00	12h30	1 500	1 500
Halles Castellane	Montpellier	mardi 11 octobre 2011	8h00	13h00	1 500	1 100
Marché des Arceaux (Bio)	Montpellier	samedi 15 octobre 2011	8h00	13h00	2 000	2 500
Marché Paul Riquet	Beziers	mardi 18 octobre 2011	8h00	13h00	1 000	750
Marché de la république	Perpignan	samedi 12 novembre 2011	8h00	13h00	2 000	1 750
Marché de Lézignan Corbières	Lezignan-Corbières	mercredi 30 novembre 2011	8h00	13h00	500	500
Marché de Narbonne	Narbonne	dimanche 11 décembre 2011	8h00	13h00	1 500	1 500
Total					57 100	56 700

Pour certaines diffusion pour lesquelles nous avons du reliquat en fin de distribution, des dépôts en commerces ainsi que du parebrassage ont été réalisés.

1 • 10 • PLANNING : EXPOSITION ET CAMPAGNE D'AFFICHAGE CHEZ LES COMMERÇANTS

Planning Affichage + Dépôts Kit Aqua Domitia				
Ville	Kit 1		Kit 2	
	Dépôt	Retrait	Dépôt	Retrait
Montpellier	<i>En attente de l'accord</i>			
Montpellier	<i>En attente de l'accord</i>			
Montpellier	<i>En attente de l'accord</i>			
Sainrt mathieu des Treviers	09/11/2011	17/11/2011		
Gigean	18/11/2011	23/11/2011		
Port la Nouvelle	26/11/2011	30/11/2011		
Lieuran les Beziers	01/12/2011	13/12/2011		
Montpellier			21/09/2011	27/09/2011
Agde			28/09/2011	06/10/2011
Beziers			07/10/2011	20/10/2011
Capestang			21/10/2011	04/11/2011
Perpignan			07/11/2011	14/11/2011
Lezignan			18/11/2011	01/12/2011
Narbonne			02/12/2011	15/12/2011
Affichages Commerçants en 11 Vagues		Qtés* Approx/Ville		
Montpellier			200	
Agde			150	
Beziers			200	
Montpellier			250	
Montpellier			250	
Saint mathieur des Treviers			200	
Narbonne			200	
Perpignan			200	
Lezignan			150	
Gigean			150	
Port La Nouvelle			200	
Capestang			150	
Lieuran les Beziers			150	
		2450		

** Dans certains commerces nous avons doublé le nombre d'affiches à la demande du commerçant*

1 • 11 • INTERVENANTS AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

RÉUNION DE LANCEMENT

mardi 27 septembre 2011

Le débat public et le projet

- Daniel Fauvre, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Pascal Augier, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Michel Deblaize, Agence de l'eau
- Michel Pontier, Chambre régionale d'agriculture
- Georges Debaille, Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau des Communes du Bas-Languedoc
- Thierry Ruf, Géographe

RÉUNION THÉMATIQUE N° 1

jeudi 06 octobre 2011

Croissance démographique, besoins économiques, développement touristique

- Pierre Girard, Chef du service des études et de la diffusion - INSEE Languedoc-Roussillon
- Stéphanie Leulliette, Directrice du Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois
- Christophe Vivier, Animateur du SAGE du fleuve Hérault
- Cathy Vignon, Associations Paillade Mosson Coulée Verte et Saint-Jean Environnement
- Denis Calvié, Premier adjoint au Maire de Bouillargues, Vice-président de Nîmes-Métropole
- Pierre Bonnot, Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault
- Jean-Paul Volle, Professeur émérite, géographe à l'Université Paul Valéry - Montpellier 3
- Jean Caizergues, Vice-président de la CRCI, Président de la CCIT de Carcassonne
- Jean-François Cloarec, Délégué territorial - Société du Canal de Provence
- Agnès Juillan, Vice-présidente du Conseil régional déléguée au tourisme
- Bernard Sauvaire, Vice-président délégué de la Fédération d'Hôtellerie de Plein Air Languedoc-Roussillon
- Claude Goudard, Directeur du golf du Cap d'Agde
- Benjamin Chave, Directeur du Golf de Nîmes

RÉUNION THÉMATIQUE N° 2

jeudi 13 octobre 2011

Incidence du projet sur la gestion et le prix de l'eau

- Jacques Grau, Président du Syndicat Intercommunal de travaux d'Irrigation dans la vallée du Salaison
- Marielle Montginoul, Chargée de recherche, CEMAGREF
- Simone Bascoul, Présidente de l'union locale de la Confédération Logement et Cadre de Vie
- Marielle Montginoul, Chargée de recherche, CEMAGREF
- Philippe Blatière, Directeur du pôle hydraulique, Communauté de Communes Terre de Camargue
- Michel Pontier, Président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Languedoc-Roussillon
- Jean-Daniel Rinaudo, BRGM
- Michel Deblaize, Délégué régional, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Abel Dumont, Agronome, association Eau Secours 34

- Pascal Pinet, DGA chargé de l'aménagement durable des territoires, Conseil régional

RÉUNION THÉMATIQUE N° 3

mardi 18 octobre 2011

Changement climatique, bon état des milieux aquatiques, impacts sur l'environnement, l'eau du Rhône

- Laurence Clottes, Chef de service Grand Milieu Rhône - Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Claude Putavy, Chef de projet - DREAL Rhône-Alpes (Délégation de bassin)
- Jeanne Claudet, Responsable du service Santé Environnement - ARS Hérault
- Claude Casellas, Professeur Environnement-Santé à l'Université Montpellier 1 - Faculté de Pharmacie
- Michel Carret, Directeur régional - Direction Régionale d'Avignon - Compagnie Nationale du Rhône
- Patrick Sambarino, Directeur délégué à la coordination de l'eau Alpes-Méditerranée - EDF DPIH
- Jean-François Blanchet, Directeur général de BRL Exploitation
- Yvan Caballero, Hydrogéologue régional - BRGM Languedoc-Roussillon
- Zoé Bauchet, Chef de service adjoint - Service Biodiversité, Eau, Paysage - DREAL Languedoc-Roussillon
- Mathias Pibarot, Chargé de missions Police de l'Eau - Service Navigation Rhône Saône
- Bertrand Mazel, Président du Syndicat des Riziculteurs de France et filière
- Jacques Romain, Agriculteur à Aigues-Mortes, représentant la Chambre d'Agriculture du Gard

RÉUNION THÉMATIQUE N° 4

jeudi 20 octobre 2011

Autres solutions

- Paul Chemin, Chef unité "eaux et milieux aquatiques" Hydrogéologue - DREAL Languedoc-Roussillon
- Thierry Ruf, Géographe - IRD
- Michel Desbordes Professeur des Universités, retraité
- Paul Chemin, Atelier d'experts
- Etienne Dressayre, Directeur de projet - BRL
- Monique Pétard, Conseillère générale du canton de Montpellier X- Vice-présidente déléguée à l'environnement, au développement durable et à l'Agenda 21
- Maryse Arditi, Association Ecologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA)
- Florence Fuchs-Jesslen, Directrice de l'eau et de l'assainissement - Montpellier Agglomération
- Céline Hugodot, Directrice - ASA du Canal de Gignac : Réduction des fuites sur le canal de Gignac
- Sébastien Forest, Directeur du pôle environnement eau - Conseil Général de l'Hérault
- Marielle Montginoul, Chargée de recherche - CEMAGREF
- Jean-Daniel Rinaudo, Chercheur en économie - BRGM
- Etienne Dressayre, Directeur de projet - BRL
- Jean Pascal Pelagatti, Vice président du SMVOL : Points de vue et interrogations du SMVOL

RÉUNION THÉMATIQUE N° 5

jeudi 3 novembre 2011

Le projet Aqua Domitia répond-il aux besoins agricoles ? L'agriculture peut-elle s'adapter au manque d'eau ? Faut-il irriguer la vigne languedocienne ?

- Eric Belluau, Directeur Adjoint à l'Aménagement - BRL
- Pierre Labruyère, DRAAF
- Denis Carretier, représentant les Chambres d'agriculture de la région Languedoc-Roussillon
- Christian Gary, Inra Montpellier
- Gérard Cribaillet, Vice-président délégué à l'agriculture viticulture - Communauté d'agglomération le Grand Narbonne
- Thierry Arcier, Porte parole de la Confédération Paysanne
- Jean-Christophe Payan, Institut Française de la Vigne et du Vin (IFV)
- Christophe Thomas, Administrateur du syndicat des Vignerons Indépendants de l'Hérault
- Philippe Vergnes, Fédération régionale de la coopération vinicole Languedoc-Roussillon
- Michel Bataille, Président des Vignerons du Pays d'Ensérune et des Vignobles Foncalieu

RÉUNION TERRITORIALE N° 1

mardi 15 novembre 2011

Quelles solutions pour les besoins en eau dans les Pyrénées Orientales ?

- Hermeline Malherbe, Présidente du Conseil général des Pyrénées-Orientales
- Pierre Roig, Vice-président, délégué à la politique de l'eau de la Communauté d'Agglomération
- Michel Guallar, Président de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- Jean-Pierre Brunet, Association des Consommateurs d'eau des Pyrénées-Orientales (ACE66)

RÉUNION TERRITORIALE N° 2

jeudi 17 novembre 2011

Enjeux locaux du projet - maillon nord et ouest de Montpellier

- Sébastien Forest, Directeur du pôle environnement eau - Conseil Général de l'Hérault
- Monique Pétard, Présidente de la CLE du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens
- Jean-Marc Ravaille, Viticulteur à Saint-Mathieu-de-Trévières
- Cathy Vignon, Association Paillade Mosson Coulée Verte

RÉUNION TERRITORIALE N° 3

jeudi 24 novembre 2011

Enjeux locaux du projet - maillon Val d'Hérault

- Louis Pouget, Vice-président délégué - Communauté d'Agglomération de Montpellier
- Céline Hugodo, Directrice de l'ASA Canal de Gignac
- Michel Pontier, Secrétaire général - Chambre d'agriculture de l'Hérault

RÉUNION TERRITORIALE N° 4

mardi 29 novembre 2011

Enjeux locaux du projet - maillon littoral audois

- Michel Brousse, Vice-président du Conseil Général de l'Aude
- Jean-Marc Vallverdu, Elu à la Chambre d'agriculture de l'Aude
- André Maratuech, Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Narbonne
- Roger Lopez, Commission Locale de l'Eau du SAGE Basse-Vallée de l'Aude

RÉUNION TERRITORIALE N° 5

jeudi 1er décembre 2011

Enjeux locaux du projet - maillon minervois

- Michel Brousse, Vice-président du Conseil Général de l'Aude
- Xavier de Volontat, Elu à la Chambre d'agriculture de l'Aude
- Jacques Chabaud, Directeur du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)

RÉUNION TERRITORIALE N° 6

jeudi 8 décembre 2011

Enjeux locaux du projet - maillon biterrois

- Henri Cabanel, Vice-président délégué à l'agriculture, aux ports, à la conchyliculture et à la forêt - Conseil Général de l'Hérault
- Henri Cavalier, Elu, Chambre d'agriculture de l'Hérault
- Pierre Colin, Elu, Chambre d'agriculture de l'Hérault
- Claude CALAS, Président du Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA)

RÉUNION DE CLÔTURE

jeudi 15 décembre 2011

Présentation des principaux enseignements du débat public

- André Viola, Président du Conseil général de l'Aude
- Louis Pouget, Vice-président de la Communauté d'agglomération de Montpellier
- Philippe Barbet, Sous-directeur de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'agglomération de Béziers
- Gérard Cribaillet, Vice-président délégué à l'agriculture viticulture - Communauté d'agglomération le Grand Narbonne
- Serge Vialette, Elu à la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon
- Philippe Vergnes, Fédération Régionale de la Coopération Viticole Languedoc-Roussillon
- Maryse Arditi, Association Ecologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA)
- Cathy Vignon, Association Paillade Mosson Coulée Verte
- Thierry RUF, Europe-Ecologie-les-Verts Languedoc-Roussillon

1 • 12 • LISTE DES CAHIERS D'ACTEURS

- N°1 • CONSEIL GENERAL DE L'AUDE
- N°2 • CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT
- N°3 • ASSOCIATION PAILLADE MOSSON COULEE VERTE (APMCV) et l'ASSOCIATION SAINT-JEAN-ENVIRONNEMENT
- N°4 • FEDERATION REGIONALE DE LA COOPERATION VINICOLE LANGUEDOC ROUSSILLON (FRCV LR)
- N°5 • SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES (SMMAR EPTB Bassin de l'Aude)
- N°6 • SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAVAUX DE L'ASTIEN (SMETA)
- N°7 • COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND NARBONNE
- N°8 • ARTERRIS
- N°9 • "CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE - SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES VIGNERONS DE L'AUDE - VIGNERONS COOPERATEURS AUDOIS - VIGNERON INDEPENDANT"
- N°10 • CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT
- N°11 • SYNDICAT MIXTE DES VALLES DE L'ORB ET DU LIBRON (EPTP)
- N°12 • PARC NATUREL REGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE
- N°13 • CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE LANGUEDOC ROUSSILLON
- N°14 • FEDERATION REGIONALE DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES (FRSEA Languedoc Roussillon)
- N°15 • EAU SECOURS 34
- N°16 • CONFEDERATION PAYSANNE LANGUEDOC-ROUSSILLON
- N°17 • ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)
- N°18 • CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CARCASSONNE
- N°19 • CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE MONTPELLIER
- N°20 • CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NARBONNE LEZIGNAN-CORBIERES PORT LA NOUVELLE
- N°21 • AEIDEN (Association d'Écoulement d'Irrigation et de Défense des Eaux dans le Narbonnais)
- N°22 • COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE
- N°23 • CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE BEZIERS SAINT PONS
- N°24 • SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU LITTORAL SUD-AUDOIS
- N°25 • CAVE COOPERATIVE DE SERIGNAN ET LA CUMA RIVE DROITE
- N°26 • CONSEIL GENERAL PYRENEES ORIENTALES
- N°27 • CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'AUDE (CES)
- N°28 • COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP
- N°29 • AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE ET CORSE
- N°30 • COMITE REGIONAL CGT DU LANGUEDOC ROUSSILLON
- N°31 • EUROPE-ECOLOGIE-LES-VERTS LANGUEDOC ROUSSILLON
- N°32 • GRAND SITE DU SALAGOU ET DE MOUREZE
- N°33 • LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA LAGUNE DE THAU (SAGE du bassin versant de la lagune de Thau)
- N°34 • COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE THAU (THAU AGGLO)
- N°35 • MONTPELLIER AGGLOMERATION
- N°36 • Monsieur Thierry RUF
- N°37 • ASSOCIATION LOCALE UFC QUE CHOISIR DE LUNEL
- N°38 • CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION LANGUEDOC ROUSSILLON
- N°39 • COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT MINERVOIS
- N°40 • Madame Agnès GIZARD CARLIN

1 • 13 • LISTE DES CONTRIBUTIONS

Contribution du SMVOL
(Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron)
22/09/2011

Pourquoi Aqua Domitia en 2011 ?
Introduction critique au débat
Thierry Ruf, 23/09/11

Suggestions des chercheurs du Cemagref
pour le débat Aqua Domitia
CEMAGREF, 23/09/11

Aqua Domitia 2011 - Les incohérences des besoins
Thierry Ruf, 06/10/11

Les questions économiques et institutionnelles de la gestion
de l'eau en Languedoc-Roussillon
Thierry Ruf, 14/10/11

Lettre du CRPME Languedoc-Roussillon sollicitant
l'abandon catégorique du projet Comité Régional des Pêches
Maritimes et des Elevages Marins (CRPME)
Languedoc-Roussillon, 18/10/11
Voir l'argumentaire motivant les réaction du CRPME en
terme de contamination aux PCB par l'eau brute du Rhône
(18 pièces, 59 pages).

Contribution sur la qualité de l'eau du Rhône et la garantie
de l'approvisionnement régulier du réseau Aqua Domitia
Michel Angles, Syndicaliste du Syndicat Général de
l'Agroalimentaire pour le Gard et la Lozère, 21/10/11
Voir également le Bilan 2006-2010 des rejets d'effluents
liquides des principaux centres CEA
Rapport Annuel du CEA 2010, p. 73

Contribution de la Commission Locale de l'Eau de la Basse
Vallée de l'Aude
25/10/11

Contribution de Jacques Cornet, hydrogéologue
29/10/11

Contribution sur la thématique agricole
du projet Aqua Domitia
Abel Dumont, Eau Secours 34, 03/11/11

Contribution du Comité économique,
social et environnemental de l'Aude (CESE), 09/11/11

Contribution du Conseil général des Pyrénées Orientales
CG66, 15/11/11

Contribution de la Communauté de Communes
Grand Pic Saint Loup
15/11/11

Contribution de la CLE du SAGE de la nappe astienne,
24/11/11

Contribution de l'Office national de l'eau et des milieux
aquatiques,
29/11/11

Contribution de la CLE du SAGE du Bassin de l'Hérault
01/12/11

Contribution du Syndicat de Développement Local (SYDEL)
du Pays Coeur d'Hérault, 01/12/11

Contribution de Gilian Cadic
02/12/11

Contribution du SAGE du bassin versant de la lagune de Thau,
Aqua Domitia : complément au cahier d'acteur, 07/12/11

Contribution du Comité de Liaison Interconsulaire
de l'Aude (CLIDA)
07/12/11

Contribution de la Communauté de communes
Lodévois et Larzac
08/12/11

Contribution du Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (SIEL)
12/12/11

Contribution de la commune de Poussan
19/12/11

Contribution de la commune de Peyriac-de-Mer
21/12/11

Contribution du Conseil Economique,
Social et Environnemental (CESER)
22/12/11

Contribution de l'Association des Usagers de l'Eau
de la Vallée du Tech,
29/12/11

Contribution finale au débat public, Abel Dumont,
Eau secours 34 :
"Des questions fondamentales mettent en doute la
conformité de ce débat aux principes qui le régissent",
29/12/11

Contribution ou réflexion dans un miroir...
à propos du projet Aqua Domitia,
Pierre Berard, 29/12/11

2 • ENSEIGNEMENTS DES DIFFÉRENTS OUTILS DU DÉBAT

2 • 1 • LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Cette annexe regroupe les enseignements que la CPDP a tirés de chaque réunion publique. Dans les deux jours suivant chaque réunion, ces documents ont été publiés sur le site du débat, où ils ont été ouverts aux commentaires des internautes pendant quelques semaines. Le public et le maître d'ouvrage ont utilisé cette possibilité à propos de la réunion d'ouverture et des réunions thématiques. Leurs commentaires sont retranscrits ici en intégralité. Les enseignements des réunions territoriales et de la réunion de clôture n'ont en revanche pas suscité de commentaires.

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT

Judi 27 septembre 2011 à Montpellier

L'INITIATIVE DU DÉBAT PUBLIC : UNE DÉCISION DE LA CNDP SUITE À LA SAISINE DE LA RÉGION ET BRL

Qui est à l'initiative du débat, se sont enquis certains participants ? Le projet Aqua Domitia impliquant un transfert inter-bassins supérieur à 1 m³/s, la saisine de la Commission nationale du débat public s'est avérée obligatoire. BRL, concessionnaire du réseau agissant pour le compte de la Région Languedoc-Roussillon, a donc saisi la CNDP qui, le 2 février 2011, a décidé de la tenue d'un débat public dont elle a confié l'organisation à la CPDP.

RETOUR SUR LA RÉALISATION DU MAILLON SUD-MONTPPELLIER ET SON URGENCE

Les travaux du maillon Sud-Montpellier sont en cours. En effet, la CNDP a accepté en 2009 de disjoindre ce maillon du reste du projet Aqua Domitia : compte tenu de son urgence, le maillon Sud a donc fait l'objet d'une concertation particulière. Des participants se sont enquis des justifications d'une telle urgence.

< Il leur a été confirmé par BRL puis le SBL que ce secteur connaît un enjeu majeur en matière de sécurisation de l'alimentation en eau potable. Principalement mono-ressource (le champ captant de Florensac assure 90% de la production du syndicat), les 22 communes du Bas-Languedoc (500 000 habitants en période estivale) sont ainsi exposées à des coupures totales d'alimentation en cas de problème tel que rupture de canalisation ou pollution accidentelle, risques croissants en proportion de la croissance démographique et touristique. > (1)

La réalisation du maillon Sud-Montpellier et son raccordement à la nouvelle usine de potabilisation de Fabrègues, à la fin de cette année, devraient remédier à cette situation : interrogé sur ce point, le SBL précise que l'été 2011 a pu se dérouler sans incident. Il a même été observé une consommation globale inférieure de 2% à celle de l'année précédente.

DÉCISION POST-DÉBAT PUBLIC : UNE GOUVERNANCE À EXPLICITER

Le processus décisionnel qui suivra le débat public a fait l'objet de plusieurs demandes d'éclaircissements en début de réunion. Qui, de la Région ou de BRL, sera décisionnaire ? Propriétaire du réseau hydraulique régional, c'est la Région Languedoc-Roussillon, dit celle-ci, qui décidera finalement de son extension ou non. BRL examinerait alors les conditions techniques et économiques qui lui permettraient d'en accepter le financement, en ce qu'elle y contribue en tant que concessionnaire (décision à prendre par son Conseil d'administration, rassemblant notamment la Région et les départements). Selon la Région, Aqua Domitia est en réalité un programme.

Sa réalisation, si elle est décidée à la suite du débat public, s'effectuerait en effet maillon par maillon, en fonction des besoins des territoires et des acteurs locaux. Chaque maillon ferait d'ailleurs l'objet d'une enquête d'utilité publique. La poursuite du projet est-elle acquise, se sont enquis certains participants, ou bien

< la Région est-elle ouverte à la possibilité de ne pas réaliser le projet si le débat public suscitait une forte opposition ? > (2)

Il est trop tôt pour annoncer une décision qui n'est pas acquise, répond la Région, qui déclare qu'elle prendra certes en compte de l'ampleur des oppositions ou des soutiens, mais avant tout les argumentations qui auront été soulevées au cours du débat.

UNE POLITIQUE DE LA DEMANDE : ACCORD SUR LES BUTS. DIVERGENCES SUR LA RÉPONSE APPORTÉE PAR AQUA DOMITIA

En matière de politique globale de gestion de l'eau, plusieurs objectifs ont semblé faire consensus au cours de la réunion de lancement : accorder la priorité aux économies d'eau d'une part, privilégier une politique de la demande à une politique de l'offre d'autre part. Tout outil de gestion de l'eau devrait ainsi répondre aux besoins existants ou à venir, et non permettre l'émergence de besoins nouveaux.

Pour ses promoteurs et soutiens, Aqua Domitia participe d'une telle politique de la demande, en répondant aux besoins nés de la croissance démographique, du changement climatique et des exigences de qualité écologique des milieux (nécessité de diminuer les prélèvements de plusieurs ressources locales) ainsi que de l'agriculture.

Néanmoins, d'autres participants ont exprimé un point de vue inverse. Certains ont ainsi appelé à revoir les postulats de base du projet : au lieu de prendre acte d'une croissance attendue des besoins en eau, il vaudrait mieux, selon eux, partir des ressources existantes qui sont limitées et adapter les consommations en conséquence.

D'autres ont exprimé des doutes à propos du débit somme toute modeste (2,5 m³/s) du projet. Aqua Domitia ne serait pas "dimensionné" pour satisfaire les besoins diversifiés (agriculture, démographie, etc.) du territoire. Dans les faits, la limitation de la ressource qui en résultera nécessitera un arbitrage entre ces besoins. Des craintes se sont exprimées quant à la possibilité que de tels arbitrages soient réalisés selon une logique client/fournisseur, et non par la définition d'un projet de service public de l'eau.

UNE GOUVERNANCE ET UNE CONCERTATION À MENER À L'ÉCHELLE TRANS-BASSINS

Une personne exprime la contradiction qu'elle relève entre la gestion de bassin par les SAGE et le transfert inter-bassins.

Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont des outils de planification issus de la loi sur l'Eau. Les acteurs locaux sont à l'initiative de leur réalisation : c'est la CLE, véritable parlement local de l'eau, qui rédige et vote le SAGE. Leur composition inclut a minima 50% d'élus locaux et 25% de représentants des usagers, les autres 25% étant constitués des services de l'Etat.

Le projet Aqua Domitia ne peut cependant pas être discuté uniquement au niveau local. Par ce projet, l'eau du Rhône serait ainsi amenée à traverser - et potentiellement influencer (voire polluer,

selon certains participants) - différents milieux dans différents bassins versants. Or, se demandent certains participants, des modes de gestion de l'eau basés sur une gestion par bassin seraient-ils toujours adaptés aux nécessités d'une telle gestion trans-bassins ?

< Un - intervenant (4) - précise qu'il existe une instance de concertation régionale réunissant 90 acteurs et qui s'est réunie 3 fois entre 2009 et 2010. Pour la Région, cette instance serait logiquement appelée à accompagner la mise en place et la gestion du projet Aqua Domitia si celui-ci se réalisait. > (3)

LES CRAINTES RELATIVES À LA PRESSION URBAINE SUR LES TERRES IRRIGUÉES

7% des surfaces agricoles dans la région Languedoc-Roussillon seraient actuellement irrigués. Visant avant tout la sécurisation de la ressource en eau, Aqua Domitia permettrait certes une extension de ces surfaces, mais dans des proportions relativement modestes objectent certains participants.

Les acteurs du monde agricole ont quant à eux appelé de leurs vœux le développement de l'irrigation dans la région. Ce besoin naîtrait des mutations de l'agriculture, par exemple une demande croissante des consommateurs en produits locaux mais aussi une fréquence accrue des épisodes de sécheresse. Selon eux, l'irrigation est même indispensable à la survie de leur activité. Pour autant, selon un représentant de l'Etat, les cultures avides d'eau telles que le maïs seraient exclues sur la région Languedoc Roussillon.

D'autres participants ont cependant souligné que les meilleures terres agricoles, les plus propices à l'irrigation, sont également les plus exposées à la pression foncière liée notamment à l'étalement urbain. Comment dès lors le développement agricole peut-il être compatible avec la croissance démographique prévue ? Le canal de Provence a été cité par plusieurs participants comme exemple d'un projet initialement destiné à l'agriculture et alimentant finalement davantage des zones urbanisées.

La préservation des terres agricoles semble quoi qu'il en soit être une attente partagée, < BRL parlant d'une nécessité de "sanctuariser" règlementairement les terres irriguées ou irrigables. > (5)

QUELQUES CHIFFRES PRÉSENTÉS EN RÉUNION DE LANCEMENT

BRL a présenté les chiffres, issus de la démarche Aqua2020, décrivant les besoins en eau de la Région en 2020 :

- 60 millions de mètres cubes en réponse aux besoins démographiques ;
- 5 Mm³ en substitution aux prélèvements ;
- 5 Mm³ en réponse aux besoins agricoles

Les solutions répondant à ces besoins, toujours décrites par la démarche Aqua2020, seraient :

- les économies d'eau pour 40 Mm³ (30 Mm³ par la réduction des fuites, 10 Mm³ par le changement des comportements) ;
- les autres ressources pour 15 Mm³ (optimisation des barrages et des ressources karstiques) ;
- < Aqua Domitia, pour 15 Mm³ > (6)

En matière de coût, BRL a présenté un tableau comparatif des coûts d'investissement d'Aqua Domitia avec des mesures de réduction des fuites :

- le coût total des mesures de réduction des fuites s'élèverait à 600 M€ pour 33 Mm³ économisés ;
- le coût d'Aqua Domitia s'élèverait à 280 M€ (la moitié pour le réseau proprement dit, l'autre moitié pour les réseaux secondaires) pour un apport de ressource de 15 Mm³.

BRL conclut de ces chiffres un coût au mètre cube comparable (0,37€/m³ sur une durée d'amortissement de 50 ans dans les deux cas). Cependant, estiment certains participants, des coûts salariaux et de maintenance sont à rajouter aux coûts d'investissements pour le projet Aqua Domitia.

CRAINTES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE

En réponse à plusieurs questions sur le sujet, BRL a assuré que l'eau du Rhône restait règlementairement apte à la potabilisation. La troisième réunion thématique permettra d'approfondir ce sujet, dont la réunion de lancement a montré qu'il soulevait des inquiétudes : quid de la pollution de l'eau du Rhône ? L'eau du Rhône est-elle potabilisable en elle-même, ou bien après mélange avec des eaux d'autres provenances grâce à la dilution qui en résulterait ?

< Répercussions du débat dans la population et traitement par les médias > (7)

Les faibles répercussions médiatiques du débat public Aqua Domitia ont été déplorées. Certains participants y voient un déséquilibre au bénéfice des promoteurs du projet par rapport aux associations et aux opposants. La CPDP rappelle à cette occasion qu'elle encourage les associations et élus locaux à relayer le débat auprès de leur public.

Le débat public prévoit par ailleurs des moyens d'expression, tels que les cahiers d'acteurs entre autres, utilisables par tous les acteurs du débat quels que soient leur statut, leur taille ou leurs moyens. La CPDP dispose également d'une attachée de presse qui peut faciliter la mise en relation des participants avec les journalistes.

DEMANDES D'APPROFONDISSEMENTS SUR LA QUESTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une association a suggéré que soit apporté un éclairage d'experts sur l'adaptation au changement climatique (au même titre que cela a été fait avec l'atelier d'experts hydrogéologues pour les ressources en eau souterraine).

Ce sujet sera abordé lors de la réunion thématique du 18 octobre à Montpellier. Cette réunion, qui comptera la participation de nombreux experts, portera en effet sur les questions suivantes :

- L'eau du Rhône est-elle une ressource suffisante, pérenne et de qualité ?
- Le projet Aqua Domitia permet-il au territoire de s'adapter au changement climatique ?
- Contribue-t-il au maintien du bon état des milieux aquatiques ?

La réunion a compté une centaine de participants.

(1)

Débat public, chiche ! Mais...

par Abel Dumont

le 03 octobre 2011 à 18 : 05

Cette phrase est surprenante. Elle "confirme" que la CNDP et la CPDP ont pris pour argent comptant, et non comme un argument particulier, susceptible d'être contesté, les réponses données par BRL et par le Syndicat du Bas Languedoc, pour justifier la réalisation du 1^{er} maillon d'Aqua Domitia. Sur leur lancée BRL et les autres élus des collectivités favorables à ce projet, vont pouvoir faire planer, à chacune des réunions suivantes, le risque de pénurie et de coupure d'eau si on ne le réalise pas dans sa globalité.

Et la CPDP continuera-t-elle de "confirmer" ? Va-t-elle ainsi saborder elle-même son débat public ? On ne le pense pas, Et pourtant ! Comment cette Commission va-t-elle prendre en considération les conflits d'intérêt ? Par exemple, tout le monde peut comprendre que BRL ait besoin de construire des projets de ce type et de vendre plus d'eau pour faire prospérer l'entreprise. Tout le monde sait

ou devrait être informé aussi, pour le bon déroulement de ce débat public, de l'argent que les collectivités ont mis et continuent de mettre dans BRL. Egalement que des intérêts privés figurent dans le capital de BRL. Est-ce que ces informations ne doivent pas être mises sur la table du débat public ? Et par suite, que la défense de l'intérêt général, que nous défendons de nos élus régionaux et départementaux, exige qu'ils se démarquent avec clarté et rigueur, de leur maître d'ouvrage BRL ? Notamment en à l'occasion de ce débat public ? Et enfin, n'appartient-il pas à la CPDP de remettre chacun à sa juste place.

Concrètement, nous attendons que cette Commission réagisse dans sa vigilance et dans les modalités de la suite de ce débat. Sans quoi elle ne pourra éviter qu'il ne se résume à faire valoir et cautionner des choix prétendus irrévocables. La réponse très évasive de l'élu, responsable de l'eau à la Région, lorsqu'un intervenant lui a demandé si le projet pourrait être abandonné, en cas de forte et large contestation indique bien le risque encouru. Alors chiche, débat public démocratique ou simulacre ?

(2)

Eau Secours 34

par Thierry Uso

le 04 octobre 2011 à 11 : 30

La restitution de la réponse du représentant du conseil régional (Christian Bouillé) est incomplète.

Ce dernier a clairement rejeté l'idée que le conseil régional arrêtera le projet dans le cas où se dégagerait une opposition majoritaire au projet durant le débat public.

A quoi sert le débat public dans ces conditions ?

(3)

Précision par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 09
La DREAL et l'Agence de l'Eau ont précisé que cette instance de concertation régionale s'est réunie quatre fois entre 2008 et 2010. Cette instance a été créée conformément aux recommandations du SDAGE, pour faciliter la coordination supra-bassins. Son fonctionnement fait l'objet d'un arrêté préfectoral et elle sera logiquement reconduite pour organiser la gestion transbassins si le projet Aqua Domitia se poursuit.

(4)

Fonction de l'intervenant
par Jean-Louis Couture
le 01 octobre 2011 à 19 : 04
représentant de l'Etat

(5)

Complément par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 11
BRL a présenté les axes prioritaires d'action sur ce sujet :
- pour les périmètres déjà équipés, une convention a été signée avec la SAFER et la Région visant à leur préservation.
- pour les futurs réseaux de desserte, il sera demandé aux communes de garantir à long terme la vocation agricole des terres concernées.

(6)

Précision par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 12
Aqua Domitia ne représente donc qu'une partie (20% environ) de la réponse à apporter aux besoins en eau de la Région.

(7)

Eau Secours 34
par Thierry Uso
le 02 octobre 2011 à 19 : 53
Le débat public n'attire pas les foules. Le président du conseil régional du Languedoc-Roussillon ne s'était même pas déplacé à cette 1^{ère} réunion. Ceci s'explique aisément :
- la communication sur le débat dans les médias a été lamentable La presse régionale n'est pas intéressée par ce débat.
- les médias n'ont relayé que le point de vue des pros Aqua Domitia La quasi-totalité des élus sont pour ce projet et les articles dans la presse régionale n'ont jusqu'à présent relaté que ces positions. Les rares articles de fond sur le sujet étaient de la pure propagande en direction notamment des viticulteurs (l'irrigation des vignes comme solution à la crise viticole). De plus, la lecture des articles laissait supposer que la décision de mettre en oeuvre Aqua Domitia était déjà prise et donc que le débat public ne servait à rien. La CPDP a un sacré travail à faire pour Inverser cette tendance.

2 • 1 • 1 • LES RÉUNIONS THÉMATIQUES

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION THEMATIQUE N°1 CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, BESOINS ÉCONOMIQUES, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Jeudi 6 octobre 2011 à Agde

LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE LA RÉGION : DES POSITIONS ENTRE ENCOURAGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT D'UNE PART, CRAINTE DES EXCÈS ET MAÎTRISE D'AUTRE PART.

Les intervenants ont porté un regard sur la croissance démographique prévisible dans 20 à 30 ans en Languedoc-Roussillon. Actuellement, d'après l'INSEE, la région gagne 25 000 habitants par an, une croissance forte et soutenue principalement par les migrations. L'immigration en Languedoc-Roussillon est principalement le fait d'habitants d'autres régions françaises et, de manière plus difficilement analysable, de l'étranger. Diversifiée selon les départements, l'immigration conduit globalement à un rajeunissement de la population régionale ; elle se compose pour moitié d'actifs, pour l'autre d'inactifs : en ce sens, l'emploi semble bien être un moteur de l'attractivité démographique régionale.

Enfin, la croissance démographique porte surtout sur les aires urbaines. Le géographe Jean-Paul Volle a plus tard indiqué que la croissance démographique concernait un arc languedocien en voie de métropolisation, représenté certes par une bande littorale, mais qui s'étend assez largement à l'intérieur des terres. Les zones périurbaines, au Nord de Montpellier par exemple, connaissent ainsi un fort développement.

Les projections pour 2040 décrivent une croissance toujours très forte, qui porterait le nombre d'habitants de la région à un chiffre variant de 3,1 à 3,5 millions. Cette croissance devrait cependant ralentir, notamment du fait du propre ralentissement démographique des régions d'origine, mais rester l'une des plus élevées de France. Toutefois, le solde migratoire ne permettrait pas d'enrayer une certaine tendance au vieillissement.

Projections ne sont pas prévisions exactes, a précisé le représentant de l'INSEE. Ces chiffres sont calculés d'après des modèles statistiques mais la démographie réelle peut être influencée par divers événements.

La présentation du SCOT du Biterrois s'inscrit dans cette perspective de croissance démographique. Ce SCOT prévoit ainsi une croissance de 58 300 habitants d'ici à 2025, pour un nombre d'emplois total de 110 000 dont 31 000 nouvellement créés sur cette période.

Ce territoire connaîtra ainsi des besoins en eau croissants dans tous les domaines, < qui généreront des conflits d'usage face à des débits de plus en plus faibles > (1)

Pour concilier cette croissance avec la préservation des ressources (eau, terres agricoles, ...), le SCOT prévoit un développement autour de "centralités hiérarchisées", limitant l'étalement urbain et la construction en zone inondable. La croissance démographique n'est pas inéluctable, conteste la représentante des associations APMCV/SJE. Accueillir des populations (résidents comme touristes) sans se donner de limites, particulièrement sur un littoral déjà fortement sollicité, serait destructeur. Dès lors, sans parler de restreindre l'arrivée de nouvelles populations, au moins faudrait-il cesser de l'encourager par des campagnes publicitaires nationales. Quant à Aqua Domitia, puisque le manque d'eau est selon cette intervenante le seul frein actuel à la croissance démographique, le projet risquerait de supprimer ce verrou protecteur. Avec des objectifs différents en matière de croissance démographique et économique de la région, Aqua Domitia ne serait peut-être pas nécessaire.

Cette position a suscité des réactions variées de la salle. La plupart des autres intervenants en tribune l'ont en revanche contestée : pour eux, la croissance démographique est souhaitable, dans la mesure où elle entretient le dynamisme de la région et où elle est fortement liée à l'emploi ("il vaut mieux accueillir que voir partir"), sans omettre le fait que le Languedoc-Roussillon est traditionnellement une région d'accueil. La croissance démographique doit donc selon eux être accompagnée, dans le sens du développement durable notamment, mais certainement pas freinée. BRL exclut en revanche toute prolongation du réseau vers l'Espagne. De toute façon, les choix techniques déjà conçus pour Aqua Domitia ne permettent pas une telle extension.

DES OBJECTIFS DE TOURISME DURABLE ET TOUJOURS PORTEUR D'EMPLOIS, LARGEMENT PARTAGÉS CHEZ LES ACTEURS DE LA FILIÈRE MAIS CONTESTÉS PAR AILLEURS

La Région Languedoc-Roussillon présente une politique de développement touristique prenant acte, selon la Vice-Présidente du Conseil régional, du dynamisme de ce secteur en matière de développement économique et d'emploi, mais aussi d'une nécessité de diversifier l'offre, d'accroître sa qualité et d'étaler la saison touristique au-delà de la seule saison estivale. Le tourisme naturel, le tourisme patrimonial, l'oénotourisme (et plus largement le tourisme agricole, ajoutent des participants agriculteurs), sont des pistes de développement privilégiées.

Les acteurs du monde touristique intervenant à la réunion semblent unanimes : le développement touristique est une opportunité à développer pour la région et, malgré l'ensemble des efforts des acteurs de la filière en matière d'économies d'eau (à encourager par exemple au travers de la labellisation Sud de France), le besoin en eau ne pourra que croître.

Les associations APMCV/SJE doutent de l'apport du tourisme en matière d'emploi, comme en témoignerait un niveau de pauvreté demeurant élevé dans la région. Si les intervenants opposent certains chiffres à cette analyse (30 000 emplois permanents créés en 30 ans, 75 000 emplois saisonniers chaque été), les craintes n'en demeurent pas moins de la part de ces associations, rejointes par d'autres participants dans la salle. Lors de la réunion, les intervenants de la filière touristique ont rappelé leurs espoirs en termes de diversification et de montée en gamme de l'offre, tandis que leurs contradicteurs ont plutôt fait porter leurs doutes sur le tourisme littoral de masse.

< Des modèles économiques plus pérennes, privilégiant d'autres activités, ne sont-ils pas souhaitables ? > (2)

La réunion a ainsi montré des représentations différentes de la notion de tourisme et de ses répercussions sur le besoin en eau. Dans tous les cas en revanche, le lien entre développement touristique et développement des besoins a été confirmé, considéré par les uns comme une donnée nécessitant une adaptation pour remplir l'objectif (d'où, entre autres, Aqua Domitia), par les autres au contraire comme une contrainte rendant l'objectif inacceptable.

Des interventions plus thématiques ont porté sur les besoins de l'hôtellerie de plein air (HPA) d'une part, des golfs d'autre part. Le représentant de l'HPA a décrit une activité représentant 119 000 emplacements dans la région, nécessitant 130 m³ d'eau par emplacement. Le besoin existe donc, mais n'est pas appelé à croître compte tenu d'une diminution de la capacité d'accueil d'une part, des mesures d'économie d'eau prises par les équipements d'autre part. La fédération régionale de l'HPA considère par ailleurs que ses besoins seraient mieux satisfaits si l'adduction d'eau brute desservait davantage le piémont et les hautes terres que ne le propose Aqua Domitia.

Concernant les golfs, deux directeurs d'équipement ont tenu à défendre une activité décriée. Celle-ci connaîtrait un certain dynamisme, même s'il est peu probable que le nombre d'équipements en France s'accroisse encore beaucoup. Les intervenants ont indiqué que les végétaux utilisés

étaient compatibles avec le climat (pas de gazon anglais) et favorisaient même la biodiversité. En outre, des efforts sont entrepris pour une consommation d'eau aussi raisonnée que possible (qui reste néanmoins trop élevée, juge une participante). Surtout, les golfs ne sont pas prioritaires en période de restriction d'eau, comme en témoignent les limitations qui leurs sont périodiquement notifiées par la préfecture.

CHEZ LES CONTRADICTEURS. LA QUESTION DES LIMITES ET DE L'ARBITRAGE ENTRE LES BESOINS

Une participante expose un raisonnement "de mère de famille" ; si le revenu d'un ménage augmente, il sera davantage incité à dépenser qu'à économiser : pourquoi en irait-il différemment de la ressource en eau ? Aqua Domitia est ainsi considéré par certains participants comme élément d'une politique de l'offre, support potentiel d'une "fuite en avant", notamment en matière d'urbanisation. La Région a néanmoins indiqué qu'Aqua Domitia n'était qu'un élément d'une politique globale de l'eau, caractérisée avant tout par la recherche d'économies. Sur la question des limites à apporter ou non aux objectifs de croissance, un technicien de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a proposé que la bonne qualité des milieux aquatiques soit considérée comme un facteur limitant, d'autant qu'il s'agit d'une exigence juridique.

Une controverse a également pointé au sujet du débit de 2,5 m³ annoncé pour Aqua Domitia : < il s'agit d'un débit maximal, a considéré un intervenant, le débit moyen étant quant à lui bien plus faible. > (3)

Ceci renforcerait donc l'idée d'une nécessité d'organiser le partage de la ressource apportée par Aqua Domitia, puisque celle-ci ne saurait satisfaire l'ensemble des besoins possibles pour le territoire. Localement ce partage a lieu dans le cadre des SAGE, mais qu'en est-il de l'arbitrage entre les différents territoires desservis ? Dans tous les cas, a rappelé BRL, la compagnie garantit la fourniture d'eau par contrat : d'ailleurs, ses clients desservis par l'eau du Rhône n'ont jamais eu à subir de coupure.

LES AUTRES USAGES DE L'EAU BRUTE

Le représentant de la société du Canal de Provence est revenu sur les usages industriels de l'eau brute, qui représentent environ 1/3 du volume d'eau apporté par le canal. Outre les 20 gros clients industriels, les zones d'activité font également preuve d'une forte demande : nombre d'entre elles se dotent dès leur conception d'un double réseau. Les usages industriels de l'eau brute concernent les procédés, l'arrosage et la lutte contre les incendies (pour laquelle elle offre une sécurité supplémentaire).

En matière d'incendies justement, l'utilisation de l'eau brute est marginale, et concernerait de toute façon des volumes totaux très peu significatifs si on les rapporte à l'ensemble des besoins en eau de la région. Néanmoins, a indiqué le représentant du SDIS 34, cette ressource présente toute de même un intérêt au sens où la diversification des ressources apporterait une garantie supplémentaire pour l'approvisionnement en eau.

< Le représentant de la ville de Bouillargues a enfin présenté les usages de l'eau brute par sa municipalité en matière notamment d'irrigation des espaces verts > (4), dans le cadre d'une politique d'économies d'eau.

L'un des critères de réussite de cette expérience a résidé dans la sensibilisation et la formation du personnel municipal. Une telle expérience serait aisément transposable dans d'autres communes de la région, a assuré l' élu local.

L'ACHÈVEMENT DES ÉTUDES AVANT LA DÉCISION : UNE NÉCESSITÉ ?

Le représentant du SAGE du fleuve Hérault se base sur les ressources locales existantes, celles à développer (le Salagou notamment), les ressources extérieures (Aqua Domitia) et les économies d'eau (par exemple par l'imposition d'un rendement minimal de 75 % pour les réseaux).

Considérant que la démographie, et peut-être l'agriculture, vont accroître les besoins en eau, l'intervenant a indiqué qu'une nouvelle ressource était nécessaire : celle-ci résiderait soit dans un accroissement de la ressource du Salagou, soit dans le projet Aqua Domitia. Potentiel encore à l'étude, la ressource du Salagou pourrait ainsi subvenir aux besoins du fleuve Hérault. De son côté, si Aqua Domitia représente une opportunité aux yeux du SAGE (au moins pour la partie aval de son territoire), des incertitudes subsistent néanmoins quant à la réalisation des réseaux secondaires.

A ces propos, un internaute s'est étonné du fait qu'Aqua Domitia puisse faire l'objet d'une décision avant même que l'ensemble des études sur les ressources potentielles soient achevées. BRL a répondu que si le débat public imposait à Aqua Domitia d'être considéré comme un programme global, ce projet serait ensuite, s'il se réalisait, mis en oeuvre maillon par maillon au fil des études d'une part, de la concertation locale d'autre part.

LES AUTRES THÉMATIQUES : DES RÉUNIONS ATTENDUES

Plusieurs interventions ont quitté le thème de la soirée pour aborder des questions qui seront traitées plus en détail dans d'autres réunions thématiques. Des interrogations ont ainsi porté sur la qualité de l'eau du Rhône et ses possibles pollutions, ainsi que sur la compatibilité d'un prélèvement d'eau avec les besoins des centrales nucléaires. Ces questions seront traitées plus en détail à la réunion thématique du 13 octobre à Montpellier.

Par ailleurs, la réunion thématique consacrée aux besoins de l'agriculture et de la vigne le 3 novembre à Capetang semble très attendue, en témoignent les discussions déjà tenues sur ce sujet lors de cette réunion. Le choix des cépages est par exemple un sujet de débat, de même que le rôle exact de l'irrigation de la vigne.

LA CONDUITE DU DÉBAT : TROP PEU DE CONTRADICTEURS ?

< Des interventions ont déploré un déséquilibre des prises de parole en tribune, qui se seraient montrées trop importantes par rapport à la salle et marquées par le faible nombre de contradicteurs. > (5)

Ces critiques ont fondé le choix de leurs auteurs de quitter la salle. Pourtant, la vocation des réunions thématiques est d'apporter des éclairages de plusieurs intervenants afin d'apporter une connaissance supplémentaire des enjeux du projet par le public du débat : ceci explique l'importance des interventions en tribune, par rapport notamment aux réunions territoriales où la salle dispose de davantage de temps pour s'exprimer. Ce rapport de deux heures d'interventions en tribune pour une heure d'échanges avec la salle a été respecté lors de cette réunion, et s'inversera lors des réunions territoriales.

La réunion a compté une cinquantaine de participants.

(1)
Modération par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 13
Compte tenu des ressources encore disponibles dans le barrage des Monts d'Orb, cette inquiétude légitime ne devrait pas s'exprimer à court terme.

(2)
Ajustement par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 15
Cette phrase à vision "conclusive" ne reflète pas bien la teneur des échanges.
La Région a bien exprimé que son objectif était de développer une politique touristique qui vise éviter le "tourisme littoral de masse" en incitant à étaler la fréquentation tant au niveau des périodes de l'année que des territoires concernés (arrière pays notamment).

(3)
Ajustement par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 18
BRL a précisé que le débit de dimensionnement du projet est bien de 2,5 m³/s. C'est sur la base de ce chiffre qu'il faut calculer la potentialité du projet.

(4)
Complément par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 19
Le représentant de la ville de Bouillargues a présenté les actions d'économie d'eau engagées par sa municipalité en matière notamment d'irrigation des espaces verts, qui ont conduit à une baisse de 30% des volumes mobilisés jusqu'à présent.

(5)
Pas d'étude d'impact
par Cathy Vignon
le 11 octobre 2011 à 17 : 00
La polémique, conduite de façon très politique, a surtout permis d'éviter aux élus et aux techniciens favorables au projet, de se pencher sur l'impact de leur politique. Il serait bon d'en évaluer les incidences sur l'environnement. Sur le plan économique, encore heureux, qu'après tous les efforts réalisés pour le développer, le tourisme représente une bonne part du PIB dans le Languedoc-Roussillon ! Mais si le tourisme occupe une si belle part, c'est qu'on a négligé de diversifier l'économie et notamment l'innovation. Il faudra donc une réelle volonté aux élus pour procéder à des changements nécessaires à l'accompagnement de mutations économiques répondant aux défis de la démographie et du changement climatique. Ces changements sont nécessaires pour réduire la pression exercée sur les espaces naturels et agricoles. Ces milieux qui constituent l'attractivité du territoire ont des limites d'accueil au-delà desquelles leur altération sera irréversible et ce n'est certes pas Aqua Domitia qui les préservera. On nous a montré tous les bienfaits du projet Aqua Domitia : et si une étude des faiblesses du projet et de son impact était réalisée ?

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION THEMATIQUE N°2

LA GESTION ET LE PRIX DE L'EAU

Jeudi 13 octobre 2011 à Montpellier

RÉSEAUX SECONDAIRES :

LA NÉCESSAIRE ÉMERGENCE DE MAÎTRES D'OUVRAGE LOCAUX

Le coût d'Aqua Domitia est estimé à 140 millions d'euros pour le réseau principal, auxquels doivent s'ajouter 140 millions d'euros pour la construction des réseaux secondaires, qui devront amener l'eau au plus près des utilisateurs. Les conditions du financement et de la maîtrise d'ouvrage de ces réseaux secondaires ne sont pas encore fixées. Cette maîtrise d'ouvrage locale pourra associer des collectivités territoriales, des aménageurs privés ou encore des associations syndicales autorisées (ASA). La Région insiste sur la nécessaire complémentarité d'Aqua Domitia et des réseaux secondaires, qui devront être réalisés de manière concomitante. Les volontés locales, et notamment les efforts consentis par les maîtres d'ouvrage de ces réseaux, seront déterminantes.

CRAINTES RELATIVES À LA PLACE DES OPÉRATEURS PRIVÉS DANS LA RÉALISATION D'AQUA DOMITIA : DÉBAT SUR L'ÉVENTUELLE RECHERCHE DE RENTABILITÉ DU PROJET

Certains participants s'interrogent sur la place des opérateurs privés, tels que la SAUR dans le capital de BRL, ou encore Veolia, déjà délégataire de service public dans plusieurs collectivités. Ils craignent ainsi une logique de profit qui tendrait à la vente de la plus grande quantité d'eau possible, ou encore une place prépondérante prise par ces opérateurs dans la réalisation des réseaux secondaires, toujours selon une logique marchande crainte par ces participants.

Pour la Région et BRL en revanche, Aqua Domitia n'est pas un projet fondé sur la recherche de rentabilité. Il est mis en oeuvre dans l'intérêt public. Par exemple, le maillon Sud devrait en effet subir un déficit de 7 millions d'euros dans les 20 premières années de son existence. Son coût est jugé modéré par rapport à d'autres infrastructures (1 M€/km, contre 20 à 40 M€/km pour une LGV, 10 à 30 M€/km pour une autoroute), et surtout en comparaison des coûts générés par les épisodes de sécheresse (400 millions d'euros d'aide et 700 millions de prêt). Ils mettent en avant l'insertion du programme Aqua Domitia dans une politique plus globale de gestion de l'eau, où la recherche d'économies reste prépondérante.

QUI SUPPORTERA LE COÛT D'AQUA DOMITIA ? DES ÉQUILIBRES DIVERSEMENT CONSIDÉRÉS. APPELS À LA TRANSPARENCE ET À L'ÉQUITÉ SOCIALE

Le financement du réseau primaire impliquera, aux côtés de la Région et BRL, les départements, les agglomérations, l'agence de l'eau

< et éventuellement l'Union européenne au travers du FEADER > (1),

dont la Région sollicite l'appui. Les fonds publics, donc le contribuable, seront donc principalement mobilisés.

L'utilisateur paie quant à lui, au travers de sa facture d'eau, les coûts de fonctionnement du réseau et une partie des coûts d'investissement. Pour le maillon Sud de Montpellier, 68 % de l'investissement sont ainsi supportés par le contribuable, 32 % par l'utilisateur. Néanmoins, cette structure du prix pourra varier entre les différents maillons.

Aucune augmentation des prix pratiqués par BRL sur le réseau existant n'est envisagée : ces prix sont déjà élevés, notamment pour ne pas pousser à la consommation. Néanmoins, en fonction des prix fixés par les maîtres d'ouvrage locaux, une augmentation du prix de l'eau potable est prévisible, de l'ordre de 7 à 10 centimes d'euro par m³.

< Cependant, la structure des prix est peu lisible par le consommateur, déplorent l'association de consommateurs CLCV (confédération logement et cadre de vie) et d'autres participants > (2).

Les factures d'eau, que tous les foyers ne reçoivent d'ailleurs pas (dans l'habitat collectif par exemple), restent peu compréhensibles et mériteraient de mieux faire apparaître les différents coûts qui se répercutent sur le montant payé par l'usager. Parfois, si la structure des prix comporte une partie fixe trop élevée, elle peut s'avérer discriminante et léser les petits consommateurs d'eau.

Dans le domaine agricole, selon les représentants de ce secteur, les prix élevés de l'eau sont une garantie contre le risque d'une consommation immodérée. D'ailleurs, les spécificités de l'irrigation méditerranéenne, par goutte-à-goutte et micro-aspersion principalement, se traduisent par une consommation raisonnée : l'arrivée d'Aqua Domitia n'entraînerait pas pour autant l'apparition d'aspenseurs (pourtant, objectent certains, on ne parlait pas du tout d'irriguer la vigne avant les débats sur le projet LR-Catalogne).

< Le changement significatif résidera en revanche dans la nécessité d'une ASA, dont la mise en place et le fonctionnement représenteront un coût supplémentaire > (3).

Pour l'intervenant agriculteur, la ressource plus sûre apportée par BRL restera plus chère que les ressources apportées par forage ou réseau gravitaire. Un niveau de coût supportable doit être défini, concernant d'une part l'investissement dans le réseau secondaire (8 000 €/ha selon lui), d'autre part le prix de l'eau. Ce prix doit être similaire partout en Languedoc-Roussillon, afin de ne pas susciter un déséquilibre concurrentiel déséquilibrée entre producteurs de la région.

< Les doubles réseaux : des effets pervers à redouter sur la consommation totale d'eau et le prix de l'eau potable ; l'eau brute permettrait néanmoins d'écarter les pics de consommation d'eau potable en été > (4).

Le prix de l'eau est régi par le principe "l'eau paie l'eau" : les budgets communaux ou intercommunaux consacrés à l'eau potable et à l'assainissement sont des budgets annexes, qui doivent s'équilibrer eux-mêmes. Or, la présence ou la construction d'un réseau d'eau brute complémentaire à l'eau potable entraîne des effets divers sur le prix de l'eau, et sa consommation, explique l'intervenante du Cemagref.

Selon elle en effet, la possibilité de substituer de l'eau brute à de l'eau potable entraîne une baisse de la consommation de cette dernière ressource, réservée dès lors aux usages "nobles" : c'est un effet bénéfique recherché, particulièrement l'été, où les pointes de consommation d'eau potable peuvent être écartées (-40% selon BRL).

< Mais un effet pervers apparaît : la diminution de consommation d'eau potable impose l'accroissement de son prix, pour continuer à financer les coûts fixes des réseaux > (5).

Une inégalité de traitement peut donc apparaître entre les ménages raccordés à l'eau brute et ceux ne disposant que de l'eau potable : le double réseau ne serait donc justifié que si l'ensemble des usagers en bénéficiait.

De plus, le raccordement des ménages à l'eau brute n'est intéressant que pour des parcelles suffisamment grandes. Or, ces parcelles s'avèrent les plus consommatrices en eau (piscines, pelouses). Certains participants soulignent que la présence d'un double réseau favorise un surcroît de consommation totale d'eau (20 % de plus selon une intervenante). Sans nier les bénéfices pour l'eau potable, déclarent ces participants,

< c'est avant tout la consommation "d'eau globale" qui est à prendre en compte pour juger d'effets pervers du double réseau > (6).

BRL rappelle néanmoins que la vocation d'Aqua Domitia en matière d'alimentation de doubles réseaux est marginale par rapport à ses autres objectifs, notamment la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Un intervenant présente par ailleurs l'utilisation de l'eau brute par un syndicat intercommunal d'irrigation. Si celle-ci permet une économie d'eau potable, elle s'accompagne de certaines contraintes techniques : l'éloignement de la source d'alimentation en est la principale. Le fait que la distribution d'eau brute nécessite des surpresseurs pose des questions de gestion des pannes et de consommation énergétique.

LES FORAGES : UNE RESSOURCE À MOBILISER ÉVENTUELLEMENT, MAIS DE MANIÈRE MIEUX CONTRÔLÉE

Répandus dans la région, les forages domestiques restent mal connus. Leur coût est modéré, du fait de la présence sur le marché de nombreux foreurs, aux compétences techniques très variables. Selon le BRGM, de nombreux forages ne sont donc pas réalisés dans les règles de l'art et rendent ainsi possible une mise en relation de nappes avec les eaux superficielles.

< Le forage est une solution attractive car l'eau produite est peu coûteuse > (7)

(d'autant que les prix de l'eau et de l'assainissement - dont les foreurs sont dispensés - sont appelés à croître) et rend les ménages autonomes dans leur consommation d'eau. Il est donc peu probable que l'eau brute soit attractive pour les ménages disposant d'un forage. En revanche, lors des années sèches, l'assèchement des forages risque d'entraîner des pics brutaux de consommation d'eau potable. BRL considère de son côté que le réseau d'eau brute profite à tous à la différence des forages.

La situation des forages agricoles est moins préoccupante car la maîtrise technique y est meilleure et mieux contrôlée.

< Malgré tout, il serait abusif de considérer que les forages concurrencent l'eau brute > (8).

< Ils présentent l'intérêt de valoriser des ressources souterraines qui ne le seraient pas autrement > (9),

et de limiter la consommation d'eau potable. Leur réglementation serait donc à améliorer. Leur effet sur l'utilité d'Aqua Domitia reste incertain mais, en tout cas, leur présence répandue représente une donnée dont il faudra forcément tenir compte.

Dans ce contexte, le choix des ménages de souscrire à un réseau d'eau brute dépend non seulement du niveau de prix de l'eau, mais aussi de la structure tarifaire (importance de la part fixe et de la part variable).

LA GOUVERNANCE DE L'EAU : CERTAINS DÉPLORENT L'ÉLOIGNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET DU CITOYEN ; D'AUTRES APPELLENT À LA COHÉRENCE DES POLITIQUES LOCALES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les différents échelons de gouvernance de l'eau sont présentés : districts hydrographiques (sur lesquels portent les SDAGE), bassins-versants (l'échelon de base où se gère le cycle de l'eau et où doit s'exercer la cohérence et la solidarité des parties prenantes, au travers des SAGE) et échelon local (de plus en plus, au sein des intercommunalités).

Au niveau supra-bassin, qui intéresse Aqua Domitia, des instances existent au niveau départemental et régional. Mais, dans le cadre de ce projet, l'Agence de l'eau considère que la concertation doit s'exercer dans un cadre encore supérieur, puisqu'elle porte sur le Rhône dans son ensemble.

En matière de gouvernance, plusieurs remarques émergent de la salle. Des doutes sont exprimés quant à la décision de réaliser Aqua Domitia, qui aurait été prise avant le débat public. La CPDP considère cependant que les actes pris avant le débat ne représentent qu'une intention de faire, la décision réelle ne se manifestant finalement qu'au lancement des travaux. D'autres participants souhaitent un rapprochement du citoyen et des instances de concertation ; ils considèrent ces instances comme de "second degré", constituées de représentants non élus directement.

Enfin, plusieurs participants rappellent la responsabilité des maires concernant la cohérence de la politique de l'eau avec la politique d'aménagement du territoire : les règlements d'urbanisme leur donnent la maîtrise nécessaire pour limiter la taille des parcelles à urbaniser ou décourager l'implantation de piscines individuelles.

LA GOUVERNANCE D'APRÈS DÉBAT

Concernant la gouvernance d'après-débat, la Région prévoit une concertation avec les différentes parties prenantes maillon par maillon. Cette concertation porterait sur les besoins, le financement et les modalités de réalisation. La gouvernance s'exercerait également à l'échelon régional dans le cadre d'un service public régional de l'eau et par le biais d'assises régionales de l'eau régulièrement tenues.

D'AUTRES THÈMES ABORDÉS : VIGNE, EAU DU RHÔNE, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Certaines interventions se sont écartées du thème de la gestion et du prix de l'eau pour aborder d'autres domaines : la vigne (interrogation sur les choix des cépages, entre adaptation au climat et réponse aux besoins - réels ?- des consommateurs), l'eau du Rhône (qualité bactériologique liée par exemple à E. coli, impact du prélèvement sur le fonctionnement des centrales nucléaires, pour le refroidissement notamment, impact sur les dépôts alluviaux en Camargue), la qualité des milieux aquatiques (davantage de rejets de stations d'épuration si la population et la consommation d'eau croissent) et le tourisme (parallèle dressé par certains avec le développement de Port-Camargue, débat sur la pression démographique).

DES DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT CERTAINES JUSTIFICATIONS DU PROJET

Des participants ont fait part de leurs attentes quant à la publication de certains éléments : le bilan des actions de Philippe Lamour et leur influence éventuelle sur les choix d'Aqua Domitia, des études sur les éventuels impacts négatifs d'Aqua Domitia (même s'il est trop tôt pour réaliser les études d'impact proprement dites) et les modèles économiques sur lesquels se fonde le projet (même si, là encore, le compte prévisionnel d'exploitation ne peut pas encore être établi selon BRL). Un participant a enfin demandé à BRL de réaliser une évaluation du prix de l'eau en fonction de différentes hypothèses relatives au pourcentage d'utilisation d'Aqua Domitia.

La réunion a compté une centaine de participants.

(1)
Précision par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 20
Uniquement sur les réseaux de desserte

(2)
Précision par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 21
Il faut noter que le commentaire de la CLCV portait uniquement sur le prix de l'eau potable.

(3)
Ajustement par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 22
La création d'ASA n'entraîne pas de coût supplémentaire (d'ailleurs par rapport à quoi ?), mais impose une implication forte des usagers dans le projet, ce qui est un gage de réussite.

(4)
Complément par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 23
Ce titre oublie que les doubles réseaux alimentés à partir du Rhône sont aussi (et surtout) un moyen de soulager la ressource d'eau potable.

(5)
Modération et complément par BRL et la Région le 10 novembre 2011 à 16 : 24
En fait, il s'agit plus d'un moindre accroissement des besoins en eau potable que d'une réduction, car les doubles réseaux sont créés principalement dans les nouveaux quartiers, non dans les anciens. Il faut également rappeler que les doubles réseaux dans les nouveaux quartiers sont payés par les propriétaires, au titre de l'achat du terrain aménagé.

(6)
Précision par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 26
Cette consommation d'eau "globale" est importante à considérer s'il s'agit d'une ressource unique et fragile. Si l'eau brute est apportée par une seconde ressource durable (comme le Rhône), le bénéfice sur la ressource en eau potable est indéniable.

(7)
Modération par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 26
Ce coût très inférieur est uniquement vrai en zone de plaine où la nappe est facilement accessible. Ce n'est plus du tout le cas dans certaines zones de la région où l'eau n'est disponible qu'à plusieurs dizaines de mètres de profondeur.

(8)
Précision par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 28
Ce n'est pas l'eau brute que les forages concurrencent, mais l'eau potable et les milieux! Lorsque cette concurrence existe-il faut à tout prix limiter les forages qui ont aussi un effet qualitatif sur les nappes.

(9)
Modération par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 29
Ceci n'est vrai que dans le cas où la ressource souterraine n'est pas potabilisée ou potabilisable. Ces situations sont marginales à l'échelle régionale.

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION THEMATIQUE N°3 L'EAU DU RHÔNE, BON ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES, CHANGEMENT CLIMATIQUE, IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Mardi 18 octobre 2011 à Montpellier

Qualité de l'eau du Rhône : jugée globalement bonne d'un point de vue réglementaire par les intervenants, mais des incertitudes demeurent ; de nombreuses inquiétudes exprimées ; certains participants se disent rassurés suite aux présentations des intervenants.

Les différentes interventions permettent d'établir un tour d'horizon des différents paramètres constitutifs de la qualité de l'eau du Rhône. Ces paramètres sont nombreux, complexes et inégalement connus, comme on le constatera dans les lignes qui suivent. L'Agence de l'eau dispose ainsi de 28 stations sur le fleuve, relevées 6 fois par an et permettant la recherche de 700 substances. La station d'Arles permet de plus de mesurer les quantités de polluants déversés à la mer. L'Agence régionale de santé (ARS) s'attache quant à elle à vérifier principalement la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine : les informations des paragraphes suivants relatives à la qualité sanitaire de l'eau proviennent, sauf mention contraire, de cette intervention.

< Pour l'ARS, l'eau brute pose des problèmes particuliers > (1) :

- risque d'utilisation directe pour des usages alimentaires ;
- en cas de vaporisation, où le risque de légionellose peut apparaître ;
- dérive due à la multiplication des stations de potabilisation (par miniaturisation de filières complexes) ;
- en raison du risque de retour d'eau brute dans les réseaux d'eau potable.

Qualité des milieux aquatiques : c'est le principal aspect étudié par l'Agence de l'eau, dont l'intervention ne porte ni sur la qualité sanitaire ni sur les aspects radiologiques. L'oxygène d'une part, les nutriments (azote, phosphore) d'autre part, se trouvent à des niveaux acceptables. L'importance et la constance du débit du Rhône sont des facteurs de qualité écologique ; inversement, celle-ci diminue en période d'étiage. La qualité écologique progresse depuis 40 ans, grâce aux efforts d'épuration entrepris. Certains secteurs font exception : les secteurs "court-circuités", au droit des barrages, connaissent un débit moins important et donc une qualité moindre. La quantité d'eau dans le fleuve est importante pour la qualité.

ÉTAT CHIMIQUE (hors substances particulières détaillés plus loin) : l'Agence de l'eau recherche 41 substances prioritaires. On observe un déclassement dû à des substances d'origine diffuse ou dispersée (pesticides, HAP, TST, DEHP, nonylphénols). L'origine de cette pollution est aussi dans notre vie quotidienne, le travail à la source est primordial pour lutter contre cette pollution. Certains participants s'étonnent de la coexistence d'un état écologique jugé satisfaisant et d'un état chimique non satisfaisant pour les paramètres toxiques ci-dessus.

PESTICIDES : les concentrations relevées dans le Rhône sont conformes aux normes applicables à l'eau brute. Néanmoins, en matière de qualité sanitaire, ces substances imposent des traitements plus lourds. En effet, l'eau superficielle destinée à l'alimentation en eau potable doit subir des traitements, dont l'ampleur est fonction de la qualité initiale de plusieurs paramètres, classés de A1 à A3. Or, si la majeure partie des paramètres classent l'eau brute du Rhône au niveau A1 (pour lequel un traitement léger suffirait), les pesticides sont classés au niveau A3.

La présence des pesticides (herbicides surtout) est un problème de longue date. L'agriculture n'est pas seule en cause : 30 % des pesticides proviennent des particuliers. BRL, qui réalise également ses propres contrôles depuis les années 1990, note une évolution des substances retrouvées : initialement, les triazines, (simazine, atrazine) étaient fréquemment retrouvées, alors qu'actuellement le glyphosate et surtout l'AMPA (produit de dégradation du précédent) dominant.

De manière générale, < les quantités de pesticides relevées dans l'eau du Rhône apparaissent plutôt régulières depuis qu'on les mesure d'après l'AERMC > (2).

PCB : les polychlorobiphényles s'accumulent dans les sédiments. On les retrouve d'ailleurs dans l'organisme des poissons de fond, ce qui a occasionné l'interdiction de leur consommation (mais pas dans celui des poissons d'eau vive). Cette présence dans les sédiments rend nécessaire le respect de certaines précautions lors des dragages. L'eau n'est pas la matrice des PCB.

Les PCB proviennent d'une pollution "historique" du Rhône, depuis les années 1940 jusqu'à leur interdiction en 1980. Chargée de mettre en oeuvre le plan national de lutte contre les PCB à l'échelle du bassin du Rhône, la DREAL Rhône-Alpes a analysé l'ensemble des cours d'eau du bassin versant et s'attache désormais à élaborer les modalités de leur suivi. Parmi ces cours d'eau, le Rhône se trouve dans un état intermédiaire, où la situation n'est pas considérée comme l'une des plus graves, malgré une pollution bien existante.

Concernant l'eau potable, la DREAL Rhône-Alpes indique que les inquiétudes ont été levées, bien qu'un suivi à long terme reste à effectuer. Du point de vue sanitaire, les teneurs en PCB ne dépassent pas le seuil de détection (substances lipophiles). Néanmoins, les inquiétudes de plusieurs participants restent vives quant aux effets de ces substances sur la santé et l'environnement. Une étude réalisée en 2008 (DRAAF de bassin) a levé les inquiétudes sur les risques de transfert des PCB dans les végétaux irrigués par l'eau du Rhône.

POLLUANTS ÉMERGENTS :

< Nombre de ces polluants restent mal connus. Il existe 60 millions de substances chimiques enregistrées dans le monde : des choix sont nécessaires pour analyser prioritairement certaines substances en fonction de critères sanitaires. Beaucoup de molécules courantes ne sont pas réglementées, à l'image des résidus médicamenteux dont certaines traces peuvent être retrouvées dans l'eau brute. Leurs impacts sur la santé restent à prendre en compte dans divers domaines (eau potable, eaux de baignade, eaux en bouteille, eau d'irrigation), de même que leurs impacts sur les milieux. Des études pilotes sont en cours à l'échelle du bassin versant du Rhône, afin de mieux connaître la situation. A titre comparatif, l'Allemagne a choisi une voie différente, en fixant un seuil réglementaire de 0,1 µg/l. Néanmoins, l'intervenante qui a cité cet exemple, professeur à la faculté de pharmacie de Montpellier, estime que ce seuil empêche en réalité le débat, en dispensant les acteurs de connaître précisément l'état de la situation > (3).

L'impact de ces diverses substances sur les êtres vivants inquiète plusieurs participants, l'un d'entre eux citant à ce sujet les travaux du Professeur Sultan, du CHU de Montpellier. D'autres s'enquêtent des techniques pouvant être efficaces pour capter certaines molécules, citant les expérimentations menées par la ville de Lyon.

RADIONUCLÉIDES :

un intervenant de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) indique que des mesures réglementaires sont réalisées sur l'eau du Rhône. Le tritium représente 99% de la radioactivité du fleuve, se trouvant néanmoins à des taux 1000 fois inférieurs au seuil de potabilité.

Un participant rappelle néanmoins que la CRIIRAD (www.criirad.org) met en question les méthodes d'analyse.

< Un autre indique que les radionucléides peuvent être absorbés dans les sédiments et relargués à plus long terme > (4).

Le respect des normes réglementaires suffit-il à garantir l'absence de problème, s'interrogent certains participants ? L'évolution du niveau de présence des molécules et leur suivi sur le long terme mériteraient d'être mieux connus. Diverses questions sont soulevées (effet synergiques des médicaments, présence de bio-marqueurs), mais la complexité de ces variables rend leur étude extrêmement complexe, soulignent des intervenants. De même, les biomarqueurs (enzymes produites par les poissons en présence de pollution) sont un outil de recherche mais non de régulation, compte tenu de la complexité des facteurs influençant leur présence.

L'utilisation d'eau du Rhône pour la potabilisation soulève aussi la question du mélange des eaux, à Montpellier notamment. Un tel mélange pouvant faire varier le degré de dureté de l'eau (l'eau du Lez est plus dure que celle du Rhône),

< ce paramètre doit être pris en compte dans certaines utilisations telles que les dialyses > (5).

Pour cela, un arrêté impose l'information des personnes à risque lorsque la composition de l'eau potable atteint 10% d'eau du Rhône. C'est le fermier de l'agglomération, Véolia qui, disposant d'une liste des clients "sensibles", doit les informer. Le mélange entre eau du Rhône et eau du Lez est également évoqué au sujet des rejets de BRL dans le fleuve côtier. Nécessaire pour assurer un débit minimal depuis la suppression des rejets de la station d'épuration dans le Lez, une telle pratique n'est pas appelée à se reproduire ailleurs, assure BRL.

Un participant suggère que l'eau du Rhône soit traitée dès la prise d'eau. Pour BRL cependant, seule une partie de l'eau est destinée à la potabilisation et doit subir des traitements importants : traiter l'ensemble de l'eau prélevée serait un gaspillage de moyens.

La compagnie présente par ailleurs sa politique en matière de risques, constituée de mesures préventives destinées à maîtriser le risque, de dispositifs de surveillance tels que les truitomètres par exemple, et de procédures de gestion du risque pour limiter les répercussions d'éventuels incidents.

LE DÉBIT DU RHÔNE ET L'INFLUENCE D'AQUA DOMITIA : BRL EST "LE PRÉLEVEUR PRINCIPAL" MAIS SUR DES VOLUMES QU'ELLE ESTIME SOMME TOUTE LIMITÉS.

Le débit du Rhône est marqué en 2011 par une période d'étiage historique, indique la Compagnie Nationale du Rhône. Le débit moyen du fleuve est de 1700 m³/s, et dépasse 500 m³/s en général 360 jours par an. Les périodes d'étiage, comme celle qu'a connue le fleuve en mai et juin de cette année, voient le débit tomber à 350 ou 400 m³/s. C'est une baisse modérée mais bien réelle, dont on peut se demander si elle n'est pas liée au changement climatique. A noter que les barrages hydroélectriques peuvent être mobilisés pour soutenir le débit du fleuve.

< Le volume d'eau prélevé par BRL représente un peu moins de 40% de l'ensemble des prélèvements réalisés sur le fleuve (non compris ses affluents), avec 105 Mm³ sur un total de 280 Mm³ prélevés > (6).

Les prélèvements d'EDF pour le refroidissement des centrales nucléaires sont bien plus importants (10 milliards de m³) mais retournent en majeure partie au fleuve. BRL est ainsi un "gros préleveur", mais dans des proportions très modestes au regard du volume total d'eau passant dans le Rhône (50 milliards de m³).

Du point de vue de l'intervenant d'EDF, le débit n'est pas la seule variable importante : la température de l'eau l'est également. Le maximum historique a ainsi été dépassé cette année. Entre 2003 et 2006, la température d'eau en amont des centrales a dépassé 28°C sur la moitié des sites de mesure, ce qui confirme une tendance à la hausse observée depuis 1977. En 2035, la totalité des sites devraient connaître de tels dépassements. La dynamique des températures du Rhône est complexe, dépendant notamment du Léman et des affluents. Par exemple, des lâchers d'eau estivaux au lac Léman contribuent à la baisse de la température du fleuve. L'intervenant estime à 1°C supplémentaire l'influence des centrales nucléaires sur la température du fleuve. Il ajoute néanmoins que de nombreuses incertitudes subsistent dans ce domaine.

Pour les exploitants de centrales nucléaires, les prélèvements d'eau destinés au refroidissement des installations, et leur rejet dans le fleuve, sont autorisés sous certaines contraintes de température. En cas de refroidissement par circuit ouvert, l'essentiel de l'eau prélevée est rejeté, mais avec un réchauffement de 10°C entre l'amont et l'aval. Le circuit fermé nécessite quant à lui beaucoup moins d'eau et occasionne moins de hausse de température ; en revanche, une grande partie de l'eau utilisée s'évapore.

AQUA DOMITIA ET LES MILIEUX AQUATIQUES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON : LES IMPACTS DU PROJET À COMPARER AUX IMPACTS DÉJÀ SUSCITÉS PAR LES POLLUTIONS LOCALES : DE NOMBREUSES INQUIÉTUDES EXPRIMÉES

Le bon état des milieux aquatiques doit être atteint en 2015 voire 2021 pour la plupart des masses d'eau de la région, indique une intervenante de la DREAL. L'état des milieux (eaux de surface comme eaux souterraines) est directement lié à la pression des activités humaines. Ainsi, pour cette intervenante, Aqua Domitia ne contribuera au bon état des milieux que si le projet est accompagné d'une politique d'aménagement du territoire permettant d'alléger ces pressions. Y a-t-il un risque de pollution des milieux languedociens par l'apport d'eau du Rhône ? Cette question soulève de nombreuses inquiétudes dans la salle. Entre autres craintes, ont été par exemple cités le

< ruissellement d'eaux d'irrigation jusqu'aux étangs littoraux > (7).

ou l'infiltration d'eau d'irrigation dans les karsts. Dans le second cas, BRL déclare n'avoir constaté en 50 ans aucune pollution de ce type dans les zones irriguées par l'eau du Rhône. De manière générale, la compagnie précise que les impacts cités par les participants sont avant tout le fait des pollutions locales existantes (rejets de stations d'épuration dans les étangs ou épandage agricole des boues par exemple). Un participant s'inquiète par ailleurs des éventuels impacts de l'exploitation de gaz de schistes sur les affluents du Rhône.

Au sujet des karsts, d'ailleurs, les positions des participants diffèrent. Si certains hydrogéologues les considèrent comme une ressource à mieux connaître, voire exploiter, d'autres participants appellent à la réalisation d'Aqua Domitia en substitution à des projets d'exploitation de sources, aux Cent-Fonts par exemple. Un hydrogéologue suggère également l'injection d'eau de surface dans les nappes souterraines afin d'obtenir une filtration naturelle par le sol. Néanmoins, nuance BRL, les résultats sont incertains et les risques de pollution élevés, d'où une réglementation contraignante.

< En revanche, la compagnie considère que la faible pente de ses 100 km de canaux permet une décantation naturelle de l'eau et son exposition aux ultraviolets solaires > (8).

Un intervenant de l'Office national des milieux aquatiques (ONEMA) insiste sur la nécessaire maîtrise du risque de pollution pendant le chantier, lors des traversées de cours d'eau notamment. Il juge néanmoins Aqua Domitia pertinent, au regard notamment de l'objectif de bon état des milieux aquatiques, mais à la condition qu'il intervienne en substitution à des prélèvements locaux plutôt qu'un apport d'eau du Rhône dans les milieux naturels. Il préconise de laisser couler l'eau naturelle dans les rivières de la région.

Les riziculteurs de Camargue craignent l'influence des prélèvements d'eau du Rhône sur leur activité, touchée cette année par une forte remontée de la nappe salée, due à un débit du fleuve particulièrement faible. 2000 ha ont ainsi été touchés, dont 600 ont été ressemés. A l'heure actuelle, les riziculteurs déplorent d'une part un manque d'eau, d'autre part l'obligation faite à la Camargue "d'absorber" le trop plein d'eau de l'amont en cas de crue. Appelant à une meilleure prise en considération de leur territoire, ces intervenants réclament une commission d'études sur les besoins en eau de la Camargue. Accroître les prélèvements en amont, au motif que leur niveau resterait compatible avec des besoins agricoles pourtant estimés sur des bases périmées, ferait selon eux peser un risque sur les besoins futurs de la Camargue.

Interrogé à ce sujet, l'intervenant du service navigation Rhône-Saône, chargé d'instruire les demandes de prélèvements, indique que les autorisations sont accordées projet par projet au vu des études d'impact, mais qu'une vision plus globale demeure à construire. L'AERMC va lancer prochainement une étude sur la capacité globale du Rhône à répondre aux prélèvements à terme.

< Sur la problématique particulière du sel, la Compagnie nationale du Rhône indique que le seuil de Terrin bloque la remontée de sel depuis la Méditerranée dans le fleuve à hauteur d'Arles. Néanmoins, objectent les intervenants camarguais, ce seuil a été aménagé pour le passage des bateaux. BRL estime par ailleurs que ses prélèvements n'ont aucun impact sur la remontée du biseau salé, dans la mesure où le débit du Rhône varie quotidiennement en des proportions importantes (variations de 200 à 300 m³/s d'un jour à l'autre). En matière de salinité, la remontée du niveau de la mer est un autre facteur à prendre en considération > (9).

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESSOURCES EN EAU

Un intervenant du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) expose les différents modèles d'évolution climatique, réalisés avec une précision croissante par les experts. Si ces modèles convergent vers une hausse prévisible des températures, leurs conclusions sont bien plus diverses

< quant à l'évolution de la pluviométrie. On peut s'attendre à une diminution du débit estival des eaux de surface ; la tendance est moins facilement prévisible en hiver. Concernant les eaux souterraines, les conséquences varient en fonction du type de ressource (alluvions, karsts, nappes sédimentaires) > (10).

Certains participants estiment qu'Aqua Domitia accompagne le changement climatique davantage qu'il ne permet de s'y adapter. Certains considèrent qu'une mutation importante des activités agricoles sera de toute façon indispensable, tandis que d'autres s'interrogent sur le maintien de certains usages, les piscines par exemple. On retrouve ici des positions déjà exprimées dans d'autres réunions publiques :

- BRL et d'autres partisans du projet rappellent qu'Aqua Domitia s'inscrit dans une gestion de l'eau plus large, où la recherche d'économies est prioritaire ;
- d'autres, s'attachant notamment au bon état des milieux aquatiques, accordent au projet un intérêt certain, mais jugent indispensables des mesures d'accompagnement importantes en matière d'aménagement du territoire : il faut éviter la mise en place d'une logique de l'offre qui accroîtrait les pressions humaines sur les milieux ;

- enfin, d'autres participants, dont certaines associations, considèrent qu'Aqua Domitia est une réponse à un modèle de développement inadapté, que le projet accompagne plus qu'il n'infléchit : mieux vaut selon eux adapter le développement de la région aux ressources existantes plutôt que d'apporter des ressources extérieures.

Certains participants soulignent que le changement climatique peut non seulement se constater par le biais de critères météorologiques, mais également par des mesures biologiques.

(1)

Ajustement par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 30
Cette formulation est très limitative.
Au contraire, il est ressorti de la présentation de l'ARS que l'eau du Rhône est parfaitement potabilisable, même si les eaux profondes doivent être privilégiées pour l'AEP. C'est dans un deuxième temps que l'ARS a précisé que l'eau brute pose aussi quelques problèmes particuliers.

(2)

Complément par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 31
BRL a précisé que sur les analyses de l'eau brute qu'elle distribue, elle observe que les quantités de pesticides identifiés sont plutôt en baisse, et avec des molécules plutôt moins toxiques (AMPA).

(3)

Complément par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 32
Mme le professeur de la faculté de pharmacie a également précisé que ces polluants étaient identifiés à des quantités très faibles et que leur toxicité faisait encore l'objet de travaux de recherche. Elle a bien expliqué qu'en l'absence de risque patent mis en évidence pour la santé publique, la France a choisi d'approfondir la connaissance de ce sujet par la recherche plutôt que de s'abriter derrière une réglementation qui "coupe court au débat"

(4)

Complément par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 33
Une réponse a été donnée par l'IRSN à cette remarque: la radioactivité liée aux sédiments ne représente que 1% de la radioactivité totale. Elle n'est plus liée au tritium, mais à d'autres éléments présents à des doses encore plus faibles.

(5)

Précision par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 34
L'ARS a bien précisé que cette précaution n'est justifiée que par un écart de dureté de l'eau et ne sous-entend aucunement que l'eau du Rhône potabilisée puisse être nocive.

(6)

Modération par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 36
Le SNRS n'a présenté que les prélèvements d'eau brute effectués directement sur le fleuve Rhône. Cela ne comprend pas tous les prélèvements dans la nappe d'accompagnement du Rhône, ni tous ceux faits sur les affluents, ce qui représentent la grande majorité des prélèvements. Cette présentation laisse penser que BRL représente 40% des prélèvements totaux sur ce fleuve, ce qui ne reflète pas la réalité.

(7)

Complément par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 37
BRL a répondu que ce risque n'était pas patent. La qualité de l'eau distribuée par BRL ne fait pas courir ce risque aux milieux. Et il faut rajouter que les quantités d'eau apportées par l'irrigation sont limitées, en particulier sur la vigne.

(8)

Ajustement par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 38
Cette réponse a été faite à la remarque d'un participant qui souhaitait que l'eau du Rhône soit décantée et filtrée à l'entrée du canal. Il a été répondu qu'il n'était pas pertinent de traiter l'ensemble des volumes à l'entrée du canal alors que les usages en aval ne le nécessitent pas. Pour autant, il a été signalé que le cheminement dans le canal (avec une vitesse d'écoulement assez lente) permettait d'obtenir une décantation naturelle de l'eau et un abaissement de sa bactériologie du fait de son exposition aux ultraviolets solaires.

(9)

Précision par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 39
BRL a indiqué que ses prélèvements ont fortement été réduits depuis 20 ans: de 30 Mm³. Le nouveau prélèvement envisagé pour Aqua Domitia est donc inférieur à cette baisse antérieure des prélèvements. Pour autant, le problème soulevé par les riziculteurs est tangible, et trouverait sa solution par l'aménagement de barrages antisel.

(10)

Complément par BRL et la Région
le 10 novembre 2011 à 16 : 40
L'intervenant du BRGM a toutefois précisé que les ressources en eau pouvaient être réduites de 20% à 40% à l'échelle de l'année.

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION THEMATIQUE N°4

LES AUTRES SOLUTIONS

Jeudi 20 octobre 2011 à Béziers

LES RESSOURCES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON, PRODUIT D'UN CONTEXTE CLIMATIQUE ET GÉOLOGIQUE PARTICULIER

Les caractéristiques géologiques et climatiques du Languedoc-Roussillon, couplées aux particularités démographiques régionales, amènent un hydrologue à effectuer le calcul suivant. Si les ressources régionales actuelles peuvent satisfaire un besoin de 1200 m³/an/habitant, le changement climatique pourrait faire tomber ce chiffre à 600 m³/an/habitant, plaçant la région au niveau des zones semiarides.

Si certains prélèvements s'effectuent en fonction de l'écoulement naturel (prises d'eau sur les rivières), d'autres visent à utiliser ou constituer des stocks (forages, barrages, retenues de substitution). La région se caractérise par l'importance des transferts d'eau entre bassins versants. A noter qu'une partie de l'eau prélevée retourne aux milieux (irrigation gravitaire, rejet des stations d'épuration). Un certain nombre de contraintes limitent la disponibilité des ressources.

< Ainsi, le bon état des milieux aquatiques et leur non-dégradation imposent le maintien de débits minimaux > (1).

L'adaptation au changement climatique nécessite également une certaine réflexion.

LES ÉCONOMIES D'EAU : UNE PRIORITÉ PARTAGÉE, MÊME SI LES OBJECTIFS VARIENT ET LA QUESTION DES MOYENS SE POSE

< La Région prévoit un objectif de rendement des réseaux de 75% dans l'Hérault, 70 % dans les autres départements > (2).

< La représentante de l'association ECCLA souhaite fixer un objectif de rendement supérieur > (3).

considérant que certaines intercommunalités parviennent déjà à de bons résultats (elle cite le taux de 85 à 90 % dans certaines villes du Grand Narbonne). Elle souhaite que cette solution fasse l'objet d'études aussi poussées que celles présentées dans le cadre du débat public pour le projet Aqua Domitia. L'intervenante de Montpellier Agglomération indique cependant que le coût de détection des fuites doit demeurer économiquement supportable : viser un rendement de 95 % ne lui paraît pas réaliste, sachant que le renouvellement d'une conduite sous voirie coûte de 300 à 500 € du mètre linéaire.

L'ensemble des participants s'entend sur les intérêts de réduire les fuites : l'eau économisée peut alors être réellement distribuée, ce qui permet de répondre à des besoins accrus avec une ressource constante, et donc de pouvoir différer des investissements coûteux. Pour un économiste, le bilan financier des économies d'eau doit également prendre en compte le coût de ces investissements évités. Ce critère économique est d'autant plus intéressant que le budget de l'eau doit s'équilibrer de manière autonome : "l'eau paie l'eau". Cependant, les avantages des mesures d'économies d'eau ne doivent pas masquer la question de leur financement, sous peine de se limiter à des effets d'annonce.

Un critère réglementaire s'ajoute en théorie à ces considérations puisqu'à la suite de la loi Grenelle II, les préfets de départements fixent des objectifs de rendement minimal des réseaux. Cette mesure n'a cependant pas encore été prise dans la région.

Dans l'agglomération de Montpellier, d'après une intervenante de la Communauté d'agglomération, 34 Mm³ sont pompés dans le karst du Lez pour 24 Mm³ effectivement distribués. Dans la ville de Montpellier, le rendement atteint environ 80 %. Ces chiffres sont stables depuis les années 1980, bien que la population augmente. Pour cela, la recherche des fuites doit être permanente, d'où le développement de techniques de suivi en temps réel des débits et d'intervention rapide (24 à 48h à Montpellier). Des objectifs de rendements sont par ailleurs définis dans les contrats d'affermage, prévoyant des pénalités financières en cas de défaut du délégataire. Un participant s'interroge à ce sujet sur l'influence du mode de gestion : selon lui, la régie inciterait plus à l'économie d'eau que la délégation de service public, les opérateurs privés étant considérés comme ayant une vision à plus court terme. L'intervenante montpelliéraine ne partage pas cette analyse, mettant davantage l'accent sur les moyens à allouer à l'opérateur, qu'il s'agisse d'une régie ou d'une entreprise privée.

BRL rappelle qu'Aqua Domitia n'est que le deuxième élément d'une stratégie avant tout basée sur la réduction des fuites : l'objectif de rendement des réseaux ne serait ainsi pas contradictoire avec le projet. A ce sujet, l'économiste cité plus haut suggère l'utilisation d'un autre indicateur permettant de quantifier l'apport d'une mesure au regard de son coût : le mètre cube apporté (ou économisé) sur les quatre mois d'étiage.

Pour plusieurs participants, l'objectif minimal de 70 ou 75 % de rendement ne dissuade aucunement les "bons élèves" de poursuivre leurs efforts. En revanche, il est important de ne pas fixer d'objectif inaccessible aux communes moins performantes. Les efforts sont également entrepris dans le monde agricole, expose par ailleurs une représentante de l'association syndicale autorisée (ASA) du canal de Gignac : cet équipement vieux d'un siècle a subi une modernisation radicale d'un coût de 10 M€, qui a permis une économie annuelle de 20 Mm³ sur un total prélevé de 30 Mm³. Les fuites sont en effet plus importantes pour ces canaux gravitaires que pour des canalisations d'eau potable, par exemple. Une partie de l'eau retourne d'ailleurs dans le sol : sur ce type de réseau, les fuites ne représentent pas forcément une perte d'eau.

L'amélioration des rendements n'est pas le seul moyen de parvenir à des économies d'eau, soulignent plusieurs participants. Il est également nécessaire de parvenir à un changement important des comportements, notamment en matière d'aménagement du territoire. La représentante du Conseil général de l'Hérault déclare envisager, au-delà des actions d'information et d'accompagnement des communes, d'instituer la conditionnalité des aides du Département. Elle souligne que l'impossibilité d'urbaniser les parcelles supérieures à 500 m² (les plus consommatrices en eau du fait des jardins et piscines) permettrait d'économiser 1,2 Mm³ sur les quatre mois d'été dans le cœur de l'Hérault. Les efforts de sensibilisation des particuliers et des professionnels doivent aussi être poursuivis. Pour la représentante d'ECCLA, il est même nécessaire d'enrayer le développement d'activités qu'elles jugent inadaptées à la région, telles que les golfs. Constatant par ailleurs qu'une piscine individuelle consomme 50 m³, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'un habitant peu économe, elle suggère de mettre un terme à leur développement, au profit des piscines collectives communales. Enfin, une tarification progressive de l'eau lui paraît souhaitable, alors que certaines intercommunalités appliquent une tarification dégressive en fonction du volume consommé, ce qui incite à une consommation accrue.

LES RETENUES COLLINAIRES : DIVERGENCES SUR LEUR APPORT RÉEL

Que devient l'eau tombant en Languedoc-Roussillon, s'interroge un intervenant géographe, estimant le volume d'eau global circulant dans la région à 5 milliards de m³ ? Cette pluviométrie mériterait selon lui d'être mieux exploitée : actuellement, des efforts sont entrepris pour endiguer les crues mais pas pour retenir l'eau.

< Or, mieux retenir l'eau circulant dans la région devrait primer sur l'apport d'eau extérieure, pour peu que les besoins eux-mêmes soient ramenés à un niveau plus raisonnable > (4).

Construit entre 1964 et 1968, le barrage du Salagou n'a certes permis l'irrigation que de 5 000 hectares sur les 40 000 prévus, mais s'est en revanche ouvert à d'autres usages au premier rang desquels le tourisme. Actuellement, la retenue d'eau est exploitée à hauteur de 500 L/s pour la production électrique. Propriétaire de l'ouvrage, le Conseil général de l'Hérault étudie les possibilités de l'exploiter différemment. Cette augmentation doit être considérée prudemment au regard de ses impacts sur le niveau du plan d'eau, dont la baisse pourrait avoir des répercussions sur l'attrait touristique de ce site classé "Grand site". Une concertation avec les riverains a abouti à un accord sur une expérimentation visant à observer les effets sur le paysage d'une exploitation à hauteur de 750 L/s sur 4 ans. Dans l'absolu cependant, le plan d'eau pourrait supporter l'utilisation de 1000 L/s.

Certains participants appellent à une utilisation accrue du barrage compte tenu de son potentiel. Un économiste indique que la richesse générée par le tourisme du Salagou se monte à 10 M€/an : il conviendrait d'évaluer la perte de revenu éventuellement générée par une baisse du niveau du plan d'eau.

Le Conseil général indique cependant que le volume total de la retenue d'eau (100 Mm³) ne se renouvelle qu'à hauteur de 30 Mm³ chaque année (avec des variations importantes) : cette lenteur incite également à la prudence. Les perspectives d'utilisation du Salagou sont ainsi diversement considérées par les participants. L'un d'entre eux rappelle les investissements nécessaires à la construction du barrage et regrette que de nouveaux investissements publics soient prévus avant d'avoir optimisé la gestion de cet équipement existant.

SUBSTITUTION À L'EAU POTABLE POUR LES USAGES NON ALIMENTAIRES

Si plusieurs participants ont abordé au cours de la réunion la possibilité de réutiliser les eaux épurées, l'intervenante du Cemagref appelle à la prudence en ce domaine : ces eaux semblent davantage être utilisées pour l'irrigation des pelouses que pour les parcelles agricoles, et pose des problèmes règlementaires et d'acceptabilité sociale. En revanche, les eaux pluviales, et les eaux grises (douches) peuvent faire l'objet d'usages plus divers.

L'emploi des eaux alternatives par les particuliers est peu répandu en Languedoc-Roussillon, même si des facteurs incitatifs existent. Leur attrait varie en partie en fonction de perceptions différentes : les eaux de pluies seraient ainsi jugées plus pures que les eaux grises. Pour les ménages, utiliser des eaux alternatives contribue à abaisser la facture d'eau. Néanmoins, l'investissement dans ces équipements techniquement complexes n'est parfois amorti qu'à long terme (20 à 30 ans). Disposer d'une ressource supplémentaire peut inciter à une consommation totale d'eau accrue, même si l'on peut imaginer un effet pédagogique contraire. Les communes peuvent également y voir un intérêt : l'usage d'eaux alternatives par les particuliers limite les infrastructures à construire (y compris les réseaux d'eaux pluviales), écrête les pointes de consommation et diminue les coûts de distribution.

Des effets bénéfiques peuvent être attendus également en matière d'allègement de la tension sur la ressource et de baisse du risque d'inondation. Il peut cependant exister un effet pervers, concernant la diminution des recettes de l'assainissement.

LE DESSALEMENT

En l'absence d'un intervenant extérieur, BRL présente un exposé succinct de cette technique. Un éclairage d'expert sera en outre apporté par la suite sur le site internet du débat. En fort développement dans certaines régions du globe, le dessalement d'eau de mer peut utiliser trois techniques (distillation, osmose et osmose inverse, électrodialyse). Malgré les progrès accomplis, la méthode reste consommatrice d'énergie et pose diverses problématiques en matière de rejets dans le milieu marin. Son coût élevé réserve le dessalement à l'eau potable (l'eau produite doit d'ailleurs être reminéralisée pour devenir buvable). Il présente cependant l'avantage d'utiliser une ressource illimitée, y compris dans les pays dépourvus d'eau douce.

La Région indique que le dessalement est la seule solution qu'elle a écartée. Elle considère Aqua Domitia non comme la seule solution aux besoins du Languedoc-Roussillon, mais comme l'une des solutions à mettre en oeuvre aux côtés d'autres évoquées ce soir, dont les économies d'eau. Elle fait part de son intérêt pour la poursuite du travail d'études sur les ressources souterraines.

L'ATELIER D'EXPERTS : LES RESSOURCES SOUTERRAINES ESSENTIELLES POUR L'ALIMENTATION EN EAU ACTUELLE ET À VENIR DE LA RÉGION : AQUA DOMITIA VA-T-IL PERMETTRE LE MAINTIEN DES EFFORTS À MENER POUR LA CONNAISSANCE, LA PRÉSERVATION ET LA RECONQUÊTE DE CES NAPPES ?

Un membre de l'atelier d'experts constitué dans le cadre du débat public présente les conclusions de ce groupe d'hydrogéologues régionaux. Bien réparties sur le territoire, les eaux souterraines représentent 90 % de la ressource en eau potable utilisée dans la région. Les membres de l'atelier d'experts ont regretté que la démarche prospective régionale Aqua 2020 n'aborde pas selon eux la question de l'exploitation et de la préservation de ces ressources.

L'atelier s'est attaché à élaborer une liste des aquifères d'importance régionale, et à dresser une synthèse de l'état des connaissances sur ces aquifères. Sur le littoral, un niveau déjà très élevé d'exploitation de la ressource souterraine, parfois polluée, ne laisse guère entrevoir de marges de manoeuvre. En revanche, les karsts représentent des réserves potentielles méritant davantage d'investigations.

< L'atelier d'experts estime ainsi cette ressource potentielle à un total approximatif de 16 millions de m³ sur les territoires concernés par Aqua Domitia > (4).

(8 Mm³ autour du maillon Sud de Montpellier, 3 Mm³ pour le maillon Nord et Ouest, 2 Mm³ pour le maillon Biterrois et 3 Mm³ pour le maillon Minvervois, les ressources du territoire des deux autres maillons étant trop mal connues pour permettre une estimation chiffrée). Ce potentiel justifie, selon les experts, qu'une étude approfondie de ces ressources soit développée, pour en préciser les perspectives d'exploitation mais aussi les contraintes.

Pour l'atelier d'experts, Aqua Domitia peut être porteur de certains risques contre lesquels des garanties doivent être prises :

- un risque sur la sécurisation de l'approvisionnement, en cas d'abandon de ressources souterraines bien réparties au profit d'une ressource extérieure unique ;
- un risque de relâchement des efforts de reconquête et de préservation de la qualité des eaux souterraines ;
- le risque d'augmentation des forages privés, moins coûteux que l'eau apportée par Aqua Domitia ;
- le risque de pressions supplémentaires sur les sols et les milieux, en fonction de la qualité de l'eau du Rhône.

Concernant la sécurisation de l'approvisionnement, la Région et BRL, rejoints par d'autres participants, assurent qu'Aqua Domitia participe au contraire d'un objectif de sécurisation et de diversification des ressources : le projet n'est qu'un élément de la stratégie régionale de gestion de l'eau, qui prévoit diverses actions. Certains s'interrogent néanmoins sur la réalité d'une telle diversification : si les possibilités techniques sont en effet multiples, les contraintes budgétaires vont imposer des choix dont ces participants regrettent que les critères ne soient pas évoqués. D'autres participants ne partagent pas la crainte des experts quant à un relâchement des efforts sur la qualité des nappes. La nappe de l'Astien est citée par plusieurs élus locaux, dont le président du syndicat mixte consacré à sa gestion : il est urgent de compléter cette nappe par une autre ressource, ce qui rend selon lui le projet Aqua Domitia impatientement attendu dans ce territoire. Toutefois, BRL indique, en réponse à la question d'un élu local, que l'Orb suffit actuellement à alimenter le Biterrois.

En conclusion, l'atelier d'experts considère que les eaux souterraines sont une ressource essentielle pour la région ; elles doivent le demeurer dans le cadre d'une gestion équilibrée et durable, d'autant qu'Aqua Domitia ne concernera pas tous les territoires de la région. Ainsi, il faut poursuivre la meilleure connaissance de ces ressources, notamment de leur potentiel d'exploitation, bien que les études à mener représentent un coût élevé.

Un intervenant du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) précise que le stock représenté par les ressources souterraines a également une valeur économique : il s'agit d'une assurance contre la sécheresse, voire d'un "secours ultime" en cas de perte d'approvisionnement, comme à Paris.

QUESTIONS SUR LA LOGIQUE DU PROJET AQUA DOMITIA, SA GOUVERNANCE ET LE DÉBAT PUBLIC

Prenant l'exemple du Maroc, un géographe souligne que les résultats obtenus par le transfert d'eaux entre bassins se sont trouvés à l'opposé des objectifs initiaux de sécurisation de la ressource et d'anticipation des besoins : les inégalités d'accès à la ressource se sont creusées et l'urbanisation s'est développée. Cet intervenant considère que de nombreux éléments de connaissance manquent encore, et justifient un moratoire sur le projet Aqua Domitia, en attendant un réel débat impliquant les citoyens, un "parlement régional de l'eau" se basant sur une documentation contradictoire. Un autre intervenant demande si les différentes commissions locales de l'eau concernées ont eu l'occasion de délibérer au sujet d'Aqua Domitia, ce qui lui semble une condition essentielle d'acceptabilité.

Pour la représentante de l'association ECCLA, les besoins en eau doivent être réexaminés avant de considérer tout apport de ressource extérieure. Elle juge qu'Aqua Domitia correspond à une logique de l'offre, répondant à une augmentation des besoins non justifiée : comme l'énergie, l'eau devrait avant tout être massivement économisée.

Plusieurs participants déplorent enfin la faible participation du grand public à la réunion. Certains considèrent même qu'une place trop importante est accordée aux partisans du projet. Lors de la phase de préparation du débat public, la CPDP a en effet constaté un faible nombre de contradicteurs du projet, ce qui se reflète dans le déroulement du débat. Pour l'intervenant ayant appelé à un "parlement régional de l'eau", cela peut s'expliquer par une faible culture en Languedoc-Roussillon dans le domaine de l'eau : la contradiction pourra émerger dans quelques années, le temps que la population s'approprie le débat. Il cite cependant l'exemple de l'Espagne où, d'un débat "hydrocratique", la politisation de la question de l'eau à l'occasion de projets de transferts interbassins massifs et contestés, a favorisé l'émergence d'une nouvelle culture de l'eau.

L'AGRICULTURE UNE NOUVELLE FOIS EN QUESTION

Une participante évoque la réhabilitation de cultures traditionnelles telles que l'amandier par exemple. Un autre regrette que les semences les plus commercialisées soient aussi les plus "gourmandes".

Pour un participant du Conseil général de l'Aude, la diversification de la ressource est en tout cas indispensable au développement d'une agriculture de proximité et compétitive : la déprise agricole entraînerait un coût incomparable avec celui de l'irrigation. Cependant, déclare un participant, seuls 30 % des équipements installés par BRL sont effectivement utilisés. La compagnie nuance ce chiffre ; selon BRL, dans certains secteurs, seules 40 % des bornes agricoles sont en effet utilisées, mais 90 % d'entre elles ont fait l'objet d'une utilisation continue pendant au moins 5 ans : l'enjeu est ici principalement d'inciter l'agriculture à réinvestir ces terrains.

Un participant considère par ailleurs que l'irrigation agricole ne doit pas être le fait d'une relation client individuel-fournisseur, mais être gérée collectivement selon une logique de terroir.

(1)
Complément par BRL et la Région
le 15 décembre 2011 à 10 : 20
L'intervenant a noté que presque tous les bassins versants régionaux sont classés en risque de déséquilibre quantitatif.

(2)
Ajustement par BRL et la Région
le 15 décembre 2011 à 10 : 22
Ces objectifs ne sont pas prévus par la Région, ils sont en fait fixés par les Conseils Généraux de chaque département.

(3)
Réunion thématique n°4
par Boucheron France
le 28 octobre 2011 à 16 : 07
Comment a-t-on pu laisser se développer le golf, les piscines, les GAZONS ? Donc la priorité : agir sur ce qui existe, limiter l'utilisation de l'eau, faire un bilan après cette intervention et reprendre les réunions. Je crois qu'il y aurait des surprises.

(4)
Modération par BRL et la Région
le 15 décembre 2011 à 10 : 28
BRL précise sur ce point que cela nécessiterait la construction de barrages, difficile actuellement à envisager compte tenu des contraintes administratives, environnementales, foncières et d'acceptabilité de la population. De plus, le coût d'un barrage est comparable à celui d'un maillon Aqua Domitia de même capacité.

(5)
Modération par BRL et la Région
le 15 décembre 2011 à 10 : 30
L'intervenant a insisté sur le fait que ces estimations sont très approximatives, que les ressources karstiques nécessiteraient des recherches complémentaires pour les préciser et que leur utilisation pouvait avoir des conséquences sur les milieux.

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION THEMATIQUE N°5 LE PROJET AQUA DOMITIA RÉPOND-IL AUX BESOINS AGRICOLES ? L'AGRICULTURE PEUT-ELLE S'ADAPTER AU MANQUE D'EAU ? FAUT-IL IRRIGUER LA VIGNE LANGUEDOCIENNE ?

Jeudi 3 novembre 2011 à Capestang

L'IRRIGATION AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS AGRICOLES : AQUA DOMITIA GÉNÉRALEMENT ATTENDU, MAIS LA VIGILANCE DES AGRICULTEURS S'EXPRIME SUR CERTAINS POINTS

Fortement mobilisé dans ce débat public, le monde agricole considère l'irrigation comme un enjeu majeur, ce qui n'équivaut cependant pas à une adhésion sans conditions au projet. Des préoccupations générales se sont exprimées quant au devenir de l'agriculture en Languedoc-Roussillon, dont des participants rappellent qu'elle est, avec le tourisme, l'un des piliers de la vie économique de la région (le chiffre de 61 000 emplois est cité). Le Conseil régional alloue un budget de 41 M€ à l'agriculture, sa politique se déclinant en 4 axes : favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs, soutenir le développement et la compétitivité des filières régionales, aménager durablement les espaces agricoles et ruraux et promouvoir les produits et terroirs régionaux. L'État, par le biais de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, prépare également un plan régional pour l'agriculture durable, visant la compétitivité, la préservation des terres agricoles, la qualité, l'innovation et l'accès à l'eau.

Pour les acteurs institutionnels comme pour la plupart des participants agriculteurs, la question de l'eau s'annonce de plus en plus cruciale, alors que le changement climatique ne fait plus guère de doute : malgré des remises en question isolées, la quasi-totalité des participants s'attend à une aridité croissante de la région, et surtout à une grande variabilité du climat d'une année sur l'autre.

De l'avis général, Aqua Domitia n'apporterait qu'une réponse partielle à ce problème, en ne desservant qu'au maximum 10 % de la surface agricole utile régionale irriguée. Une hypothèse basse de desserte (7000 ha) a été retenue par BRL qui précise, comme dans les autres réunions, qu'Aqua Domitia n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des besoins en eau de la région.

Ces considérations amènent de nombreux participants à exprimer trois points sur lesquels leur vigilance sera particulièrement aiguisée. En premier lieu, les territoires non desservis par Aqua Domitia ne devront pas être oubliés par la politique de l'eau dans la région. En second lieu, plusieurs agriculteurs craignent que leur activité ne cautionne le projet pour le rendre plus acceptable.

< Enfin, compte tenu du dimensionnement du projet jugé parfois trop réduit, plusieurs agriculteurs s'inquiètent des arbitrages qui seront nécessairement mis en place pour l'affectation de la ressource, en temps normal mais aussi en cas de pénurie d'eau imposant des restrictions, arbitrages susceptibles de générer une distorsion de concurrence entre ceux qui ont accès à l'eau et les autres. > (1).

AUTOUR DES VILLES, DEMANDES DE "SANCTUARISATION" DES TERRES AGRICOLES IRRIGUÉES

La "sanctuarisation" des terres irriguées est une attente largement répandue. Pour la plupart des participants agriculteurs, ces terres doivent être durablement affectées à l'agriculture : des dispositions doivent être prises pour les protéger de l'urbanisation. Certains intervenants soulignent qu'en 30 ans, la région a perdu 20 000 hectares de surfaces irriguées au profit de l'urbanisation. La création de zones agricoles protégées est évoquée, certains intervenants rappelant par ailleurs la responsabilité des maires en matière d'aménagement du territoire.

Sans se restreindre aux zones péri-urbaines, plusieurs participants insistent sur l'enjeu de la préservation des terres agricoles : façonnant le paysage languedocien, l'agriculture serait ainsi un facteur essentiel d'attractivité touristique ; d'autres soulignent l'apport de l'agriculture en matière de sécurité : les terres cultivées, par la vigne notamment, formeraient des coupe-feux particulièrement efficace, à l'inverse des pinèdes colonisant les terres agricoles abandonnées.

IRRIGUER LA VIGNE POUR STABILISER LES RENDEMENTS ET LA QUALITÉ. S'ADAPTER AU MARCHÉ MONDIALISÉ

La vigne est l'un des fondements principaux de l'activité agricole languedocienne (premier vignoble de France en surface, 600 M€ de chiffre d'affaires annuel dont 200 M€ à l'exportation, 80% des surfaces agricoles potentiellement desservies par Aqua Domitia), et son irrigation constitue un important sujet de débat. Celle-ci permettrait de stabiliser la qualité des vins d'une année sur l'autre, pour que la production réponde mieux aux attentes du marché. La régularité et une augmentation des rendements plus rémunérateurs (80 hl/ha serait raisonnable) sont également l'objectif de plusieurs viticulteurs, même si pour cela, l'irrigation doit être associée à d'autres méthodes de culture (taille, traitements...). En effet, des études montrent qu'utilisée seule, sans complément d'autres techniques, l'irrigation ne produit pas d'effet significatif sur les rendements (ni augmentation, ni gain de régularité).

Son effet sur la qualité est en revanche plus nettement marqué.

Il est rappelé que les rendements ont très nettement diminué depuis les années 1980. De l'avis de tous cependant, l'objectif n'est pas de revenir aux rendements élevés pratiqués dans le passé et responsables de la mauvaise image viticole de la région, bien que ce niveau de rendement soit courant chez les viticulteurs concurrents de l'hémisphère Sud.

Si le besoin d'adaptation de la viticulture à un marché mondialisé et très concurrentiel a souvent été souligné, de nombreux intervenants ont rappelé que des types de viticulture divers (en qualité, en volumes produits, en méthodes, en clientèle visée) devaient continuer à coexister en Languedoc- Roussillon. D'autres considèrent que, même irriguée, la vigne languedocienne conserverait un avantage qualitatif sur les vins concurrents, lesquels reçoivent en outre des additifs chimiques.

Certains vigneron, travaillant sur des terres moins "grasses" et moins productives, rappellent que l'irrigation ne pourra pas profiter à tous : il est donc nécessaire de mener en parallèle des études sur les moyens de faire face au manque d'eau (l'apport de bois raméal fragmenté est cité comme exemple).

DIVERSIFICATION, CIRCUITS COURTS ET INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS EN QUESTION

Certaines collectivités développent des projets de "ceinture verte" destinés à favoriser l'activité agricole en périphérie des zones urbanisées. Outre la vocation paysagère de la politique, la réponse à une demande croissante de produits de proximité est une motivation essentielle. En effet, de l'avis de l'ensemble des participants, les circuits courts sont amenés à se développer, compte tenu des attentes du public en matière de qualité et de traçabilité des produits.

Malgré la confiance dans les débouchés futurs de cette agriculture de proximité, l'installation des jeunes agriculteurs reste difficile. Le représentant d'une collectivité a évoqué un projet conçu sur le modèle des pépinières d'entreprises, qui verrait les jeunes agriculteurs se voir confier un terrain et débiter leur activité sous un statut de salarié. Certains participants font néanmoins état de leurs doutes quant à une telle initiative.

Dans une optique de maintien voire de reconquête des surfaces agricoles, la diversification des cultures est souvent citée comme une priorité. Les risques économiques de la mono-activité sont ainsi évoqués. Par ailleurs, l'adaptation des cultures au manque d'eau peut également inciter à développer de nouvelles cultures, plus adaptées (pour peu que leurs débouchés existent).

L'EAU DU RHÔNE POUR L'IRRIGATION AGRICOLE : DES ESPOIRS MAIS AUSSI DES CRAINTES

Enfin, si l'irrigation est souhaitée par de nombreux agriculteurs, tous rappellent que celle-ci doit être menée de manière raisonnée. Concernant la vigne, l'irrigation

< serait ainsi réalisée au goutte-à-goutte > (2),

non en permanence mais seulement pour compenser les périodes de manque d'eau. Comme l'ont souligné des intervenants, les agriculteurs auront besoin d'être formés et accompagnés pour tirer parti des nouvelles technologies d'irrigation, de plus en plus performantes mais aussi sophistiquées (outils de contrôle et de suivi des besoins en eau, dispositifs d'alimentation, ...).

< BRL rappelle par ailleurs que l'apport d'Aqua Domitia ne susciterait pas forcément d'augmentation de la consommation globale d'eau par l'agriculture > (3),

mais qu'il vise à limiter les épisodes de pénurie et le rationnement.

Néanmoins, certains s'inquiètent du coût de l'investissement nécessaire à l'irrigation : les équipements majoreront les coûts de fonctionnement des exploitations sans que la vente des produits et la rentabilité de leur production ne soient garanties. Soulignant la différence entre compétitivité sur les marchés et rentabilité pour l'agriculteur, ces participants craignent le développement d'une viticulture industrielle et productiviste, accroissant les inégalités entre les producteurs de la région.

Le rôle de l'Union européenne est enfin mis en question : son aide est en effet sollicitée pour le financement des réseaux secondaires. Le Conseil régional rapporte la condition émise par l'Union européenne : tout mètre cube apporté du Rhône par Aqua Domitia devra être économisé dans un autre bassin versant. La réponse est attendue pour la fin 2011. Au total, les réseaux secondaires pourraient se trouver financés à 80 % par l'aide publique (UE+Région+départements).

CALENDRIER DE RÉALISATION DES MAILLONS DU PROJET

Concernant moins des questions agricoles que des considérations qui seront abordées lors des réunions territoriales, le calendrier de réalisation des différents maillons a plusieurs fois été évoqué pendant la réunion. Les territoires du Biterrois souhaitent ainsi que la sécurisation de l'approvisionnement par l'eau du Rhône soit effective avant tout accroissement des prélèvements dans l'Orb destiné à alimenter le littoral audois.

120 personnes ont participé à la réunion.

(1)

Complément par BRL et la Région
le 15 décembre 2011 à 10 : 35
Le maître d'ouvrage a répondu que le projet Aqua Domitia est un projet de sécurisation et non de fragilisation. La ressource sera garantie aux utilisateurs. Aucun utilisateur de la concession régionale n'a eu à subir de restriction ces dernières années.

(2)

Précision par BRL et la Région
le 15 décembre 2011 à 10 : 36
Cette pratique est déjà très largement majoritaire sur les vignobles déjà irrigués en Languedoc.

(3)

Précision par BRL et la Région
le 15 décembre 2011 à 12 : 06
cela s'explique par 2 raisons:
1• les pratiques plus économes en eau des agriculteurs
2 • parallèlement, l'optimisation des prélèvements agricoles à l'échelle de la région, en particulier sur les réseaux gravitaires (exemple de l'ASA de Gignac)

2 • 1 • 2 • LES RÉUNIONS TERRITORIALES

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION TERRITORIALE N°1 QUELS BESOINS EN EAU POUR LES PYRÉNÉES-ORIENTALES ?

Mardi 15 novembre 2011 à Perpignan

LES RESSOURCES LOCALES SUFFISENT À RÉPONDRE AUX BESOINS DU DÉPARTEMENT À L'HORIZON 2020-2030 MAIS, POUR PLUSIEURS PARTICIPANTS, LE RECOURS À AQUA DOMITIA À PLUS LONG TERME N'EST PAS À EXCLURE.

Le projet Aqua Domitia ne prévoit pas la desserte des Pyrénées-Orientales : pour la Région et BRL, l'extension du réseau jusqu'à ce département serait trop coûteuse (investissement et énergie), d'autant que les ressources locales devraient suffire à satisfaire les besoins en eau jusqu'en 2020-2030. La plupart des participants partagent cette analyse.

Le département des Pyrénées-Orientales accorde la priorité aux économies d'eau, puis à une utilisation optimisée des ressources locales (voir par ailleurs). Un intervenant juge ainsi que l'eau est abondante dans les Pyrénées-Orientales, mais gérée de manière peu rationnelle voire gaspillée. Des stratégies d'adaptation à divers facteurs vont en effet devoir être entreprises ou poursuivies. Comme dans le reste de la région, la croissance démographique semble appelée à se poursuivre, même si certains participants s'interrogent sur la fiabilité des prévisions dans ce domaine. Le changement climatique produira également ses effets, les principales inquiétudes portant sur la diminution de l'enneigement, et donc de l'alimentation des nappes et cours d'eau du Roussillon. Enfin, l'objectif (politique mais aussi réglementaire) de préservation des ressources, souterraines notamment, impose déjà des modifications de comportements : les représentants du monde agricole ont ainsi souligné l'interdiction des prélèvements dans la nappe profonde du Pliocène, et leur forte restriction dans la nappe quaternaire, plus superficielle. Signalons à ce propos qu'un consensus semble se former sur la réservation des ressources souterraines pour l'alimentation en eau potable.

Les incertitudes, portant notamment sur le long terme (l'horizon 2050 est cité), amènent plusieurs intervenants à refuser d'exclure l'arrivée future d'Aqua Domitia dans leur département. Si les ressources hydrauliques des Pyrénées-Orientales suffisent à satisfaire leurs besoins jusque dans un futur proche, rien ne dit qu'à échéance plus lointaine l'appel à des ressources externes ne s'avère pas nécessaire. Or, pour le Département, le dessalement n'est pas adapté car trop coûteux (en plus de ses conséquences sur l'environnement) : l'eau du Rhône resterait alors une solution intéressante, voire nécessaire pour certains. Dès lors, on peut se demander si le dimensionnement du projet autorise des perspectives d'extension future du réseau Aqua Domitia, au-delà des 6 maillons prévus actuellement (le maillon sud actuellement en travaux plus les 5 maillons soumis au débat public).

Pour BRL, le dimensionnement du maillon Sud empêche en effet la desserte des Pyrénées-Orientales en période de pointe. Une solution résiderait néanmoins dans l'utilisation hivernale d'Aqua Domitia pour remplir des réserves roussillonaises (existantes ou à construire) en période de moindre demande. Certains participants jugent qu'une telle position manque de clarté : annoncer la non-utilisation de l'eau du Rhône tout en maintenant la perspective d'y faire appel plus tard est-il un moyen efficace d'inciter à une gestion raisonnée de l'eau ? Pour d'autres, il est impératif de concentrer aujourd'hui les efforts financiers et de communication sur la gestion des ressources actuelles : si le besoin de l'eau du Rhône peut apparaître dans le futur, il ne faut pas que cela dissuade les efforts à court terme. Pour d'autres enfin, au contraire, le besoin d'Aqua Domitia à l'horizon 2050 s'annonce d'ores et déjà impératif.

BRL exclut en revanche toute prolongation du réseau vers l'Espagne. De toute façon, les choix techniques déjà conçus pour Aqua Domitia ne permettent pas une telle extension.

ECONOMIES D'EAU : LE RENDEMENT DES RÉSEAUX EN QUESTION

Comme dans les autres réunions, l'ensemble des participants s'entend pour considérer les économies d'eau comme une mesure prioritaire. A ce titre, le rendement des réseaux est plus particulièrement évoqué lors de cette réunion. Plusieurs participants demandent que le budget prévu pour Aqua Domitia soit intégralement reporté sur la lutte contre les fuites, afin d'augmenter l'objectif de rendement minimal prévu dans la stratégie régionale (70 à 75%). Pour BRL, une telle réorientation n'est pas souhaitable : si l'amélioration de la performance des réseaux est bien un objectif prioritaire, Aqua Domitia n'en demeure pas moins nécessaire selon eux, au sens où le projet permet la sécurisation de l'approvisionnement dans des secteurs dépendant actuellement d'une ressource unique. Le maître d'ouvrage considère que le coût similaire des investissements (600 M€ pour 25 Mm³ économisés par la lutte contre les fuites, 280 M€⁽¹⁾ pour 15 Mm³ apportés par Aqua Domitia, soit 0,37€/m³ dans les deux cas) autorise une telle stratégie basée sur plusieurs piliers.

Pour certains, la gestion de l'eau en régie publique produit de meilleurs résultats dans ce domaine que la délégation à un opérateur privé. Certains participants demandent de meilleurs contrôles : alors que le rendement des réseaux peut être un objectif contractuellement assigné au délégataire de service public, certaines collectivités ne se donneraient pas les moyens de faire exécuter une telle disposition.

RESSOURCES LOCALES : DES RETENUES D'EAU À MIEUX EXPLOITER

Les Pyrénées-Orientales comportent diverses retenues d'eau de grande importance : retenue de Villeneuve-de-la-Raho, barrages de Vinça, de l'Agly, de Caramany ont ainsi été construits il y a quelques décennies, à fins principales d'irrigation. Si la construction de barrages supplémentaires paraît peu acceptable compte tenu de leurs impacts environnementaux (les retenues collinaires sont en revanche évoquées), il demeure possible de modifier les modalités d'exploitation des équipements existants. Ainsi, le lac de la Raho pourrait être utilisé pour l'alimentation en eau potable : son potentiel serait de 15 à 20 millions de m³ par an.

L'alimentation des retenues par des cours d'eau, voire pour certains participants par Aqua Domitia, est évoquée. A l'inverse, d'autres participants envisagent d'utiliser les retenues d'eau pour alimenter les ressources souterraines, ce qui pourrait contribuer à repousser le biseau salé. Un participant appelle enfin à un certain "rééquilibrage" des ressources de montagne, souhaitant une moindre importance de l'usage hydroélectrique au profit d'un transfert accru vers les plaines.

RESSOURCES LOCALES : LE POTENTIEL DU KARST DES CORBIÈRES

Les ressources souterraines du département ont été abondamment citées. Outre les nappes du Pliocène et du Quaternaire, le karst des Corbières est ainsi évoqué par beaucoup de participants comme représentant un potentiel intéressant : il serait nécessaire de mieux le connaître, afin de le protéger tout en l'exploitant (une trilogie étude-préservation-exploitation que l'on retrouve d'ailleurs dans les conclusions de l'atelier d'experts).

La protection de ce "gisement" est en effet un enjeu important dans la mesure où, par rapport à une nappe, le karst communique davantage avec les eaux superficielles et se trouve donc plus exposé à d'éventuelles pollutions. L'exploitation semble quant à elle prometteuse au regard des volumes prélevables dans le karst : en l'état actuel des connaissances, le Département estime ceux-ci à 5 Mm³, sur un volume total de 25 à 50 Mm³. Une telle différence s'explique d'une

(1) 140 millions d'euros pour le réseau principal et 140 millions pour les réseaux secondaires

part par la complexité de l'exploitation d'une telle ressource, d'autre part par la nécessité de ne pas susciter de déséquilibre écologique par des prélèvements excessifs. Le karst des Corbières alimente en effet d'autres milieux tels que les étangs de Salses ou la plaine du Roussillon.

SELON LES AGRICULTEURS, L'IRRIGATION EST UNE QUESTION DE SURVIE

Des participants issus du monde agricole rappellent que l'irrigation du Roussillon est une histoire ancienne. Depuis le 14^e siècle, un important et dense réseau de canaux d'irrigation s'est développé (leur gestion ayant d'ailleurs peu évolué depuis cette période, juge un intervenant).

La situation actuelle nécessite une adaptation à diverses mutations : le changement climatique, les évolutions réglementaires (restriction voire interdiction des prélèvements agricoles dans les ressources souterraines et les cours d'eau) et une nouvelle donne économique (concurrence mondialisée dans le domaine viticole) renforcent la nécessité de l'irrigation, selon les acteurs de cette filière.

L'irrigation de la vigne doit ainsi permettre le retour à des rendements plus rémunérateurs : il ne s'agit pas de viser des rendements records, assurent les participants, mais d'atteindre un seuil minimal de rentabilité nécessaire à la survie de leur activité. Des ressources nouvelles, compatibles avec les objectifs d'économies d'eau et de préservation des ressources souterraines, doivent donc être mobilisées : les intervenants citent ainsi le stockage d'eau hivernal, la création de nouvelles retenues (bassins d'écêtement des crues dans les Aspres, retenues en Cerdagne, retenues collinaires) et ne refusent pas l'éventuel apport d'eau du Rhône.

Citant les bénéfices partagés de l'irrigation (alimentation des sources et nappes via les canaux gravitaires, multiplicité des usages des barrages et retenues existants), les agriculteurs insistent sur leur besoin d'appui réglementaires et financiers, demandant que l'irrigation dans les Pyrénées-Orientales soit soutenue avec la même énergie que le projet Aqua Domitia. Ils rappellent les efforts entrepris par la filière pour parvenir à une irrigation raisonnée (passage du gravitaire au goutte-à-goutte par exemple).

Certains participants s'interrogent sur les besoins d'irrigation de la vigne : suffirait-elle à rendre la filière concurrentielle face à des pays qui, de toute façon, conserveront des coûts de main d'œuvre bien plus avantageux ? Oui, répondent les agriculteurs : le faible niveau de production et sa variabilité d'une année sur l'autre représentent un facteur crucial. L'irrigation de la vigne ne va-t-elle pas empêcher les végétaux de prendre racine plus profondément ? Profitera-t-elle aux producteurs existants ou suscitera-t-elle l'arrivée de groupes "industriels" développant une viticulture intensive ?

Sur ce dernier point, un intervenant craint qu'Aqua Domitia ne lie les agriculteurs comme ont pu le faire les OGM : l'irrigation par l'eau du Rhône deviendrait une contrainte quasi-impérative, pour un coût étranglant les petits producteurs au profit des grands groupes. BRL se veut rassurant et déclare d'une part qu'Aqua Domitia ne desservira que les territoires en ayant exprimé le besoin (et formulant des engagements fermes), d'autre part que les agriculteurs bénéficieraient de l'eau de BRL dans les mêmes conditions quelle que soit la taille de leur exploitation, comme c'est déjà le cas actuellement.

Comme lors de la réunion thématique consacrée à ce sujet, la préservation des terres agricoles vis-à-vis de l'urbanisation est un souhait partagé. Le pouvoir des maires en matière d'aménagement est rappelé, tandis que le Département cite un outil réglementaire pouvant être mis en œuvre à cette fin : le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains.

INQUIÉTUDES LIÉES À LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE

Certains participants craignent que le transfert d'eau du Rhône n'induisse un apport de polluants dans les milieux locaux : les PCB sont principalement cités, ainsi que les radionucléides. BRL fait état de contrôles réalisés en divers points de son réseau, indiquant que les PCB ne dépassent

pas le seuil de détection. En effet, cette substance n'est pas soluble dans l'eau et se concentre dans les sédiments. Certains participants se déclarent néanmoins peu convaincus. Le maître d'ouvrage indique par ailleurs que les PCB sont également présents ailleurs que dans le Rhône : en Languedoc-Roussillon, une centaine d'arrêtés préfectoraux interdisent la consommation de certains poissons, la Têt étant d'ailleurs concernée par l'un d'entre eux.

LES FORAGES EN QUESTION

Un intervenant s'inquiète des nombreux forages entrepris dans le département, dont les répercussions sur les ressources souterraines peuvent s'avérer néfastes. En premier lieu, la sécurisation des forages abandonnés est citée : un travail d'inventaire est en cours pour repérer et traiter les forages concernés. En second lieu, l'importance des forages clandestins (le chiffre de 30 000 est évoqué) est également une source de préoccupations. Des participants regrettent que les maires n'exercent pas davantage leur pouvoir de police dans ce domaine.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET AQUA DOMITIA

Hors des questions propres aux Pyrénées-Orientales, des participants se sont exprimés sur les enjeux généraux du projet. Certains doutent ainsi que le projet participe d'une logique de la demande, considérant Aqua Domitia comme un projet marchand. BRL s'en défend, considérant à ce sujet qu'Aqua Domitia n'est aucunement l'héritier du projet Languedoc-Roussillon-Catalogne (qui, lui, pouvait être considéré comme répondant à une politique de l'offre) mais bien un projet qui a sa logique propre, dix fois plus petit que l'ancien projet catalan et se fondant sur les besoins des territoires.

Plusieurs inquiétudes s'expriment quant à l'équité des territoires : Aqua Domitia serait ainsi une infrastructure linéaire (les réseaux secondaires s'en éloignant somme toute peu), créant une forte distinction entre les territoires desservis et non desservis. La Région et BRL ne partagent pas cette crainte, rappelant qu'Aqua Domitia n'est qu'un élément d'une stratégie d'ensemble concernant bien tout le territoire régional. En matière d'équité entre les citoyens, certains participants s'interrogent par ailleurs sur les fortes différences du prix de l'eau d'une collectivité à l'autre.

Puisque les ressources locales permettent aux Pyrénées-Orientales de se passer d'Aqua Domitia, pourquoi n'en pourrait-il pas être de même dans l'Hérault et dans l'Aude, s'interroge un participant ? Les retenues existantes (Monts d'Orb, Salagou, ...) pourraient être mieux exploitées, de même qu'une partie de la pluviométrie cévenole pourrait être captée. Pour la Région, de telles ressources sont en effet étudiées et incluses dans la stratégie régionale, mais ne suffisent pas à satisfaire l'ensemble des besoins en période de pointe.

Enfin, en réponse à certaines questions portant sur le département de l'Aude (également alimenté par le karst des Corbières), BRL explique que le maillon Minervois d'Aqua Domitia aura pour fonction de se substituer aux forages, réservant ceux-ci à l'alimentation en eau potable. Le maillon Minervois permettra en effet de prolonger les réseaux de l'Orb pour les destiner à l'agriculture. L'eau de l'Orb sera utilisée tant qu'elle suffira à répondre aux besoins, l'interconnexion avec le Rhône réalisée par Aqua Domitia permettant à cette seconde ressource de prendre le relais si nécessaire.

65 personnes ont participé à la réunion.

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION TERRITORIALE N°2

LE MAILLON NORD ET OUEST DE MONTPELLIER

Jeudi 17 novembre 2011 à Saint-Mathieu-de-Trévières

UN PROJET LOCALEMENT ATTENDU :

1 • LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La réunion a fait apparaître un souci de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ainsi que celui de préserver les ressources locales et de les réserver à l'eau potable, l'augmentation prévue de la population est aussi un motif d'adhésion au projet Aqua domitia.

Situé en grande périphérie de Montpellier, le secteur potentiellement desservi par le maillon Nord et Ouest compte 55 000 habitants, cette population devant augmenter, selon les prévisions démographiques, de 15 000 habitants d'ici à 2030. Or, les ressources locales offrent peu de marges de manoeuvre pour répondre aux besoins nouveaux : le karst du Lez arrive en limite d'exploitation, et les fleuves Lez et Mosson, aux débits déjà faibles, doivent absolument être soulagés (un participant déclare d'ailleurs que le débit réservé du Lez n'est pas respecté par le délégataire du service de l'eau de l'agglomération de Montpellier) : BRL souligne à ce propos que des accords de substitution devront être conclus préalablement à la construction des équipements. Elle précise par ailleurs que le rendement des réseaux, déjà performant dans ce secteur, laisse entrevoir des économies d'eau limitées dans ce domaine.

Pour BRL, comme pour les élus locaux qui se sont exprimés à la réunion, l'eau du Rhône est donc nécessaire. Elle peut d'une part être apportée par le biais des réseaux déjà implantés à l'est du secteur, qui alimenteront une future usine de potabilisation projetée par le syndicat Garrigues-Campagnes (cette usine pouvant d'ailleurs être mutualisée avec les intercommunalités voisines). D'autre part, l'eau du Rhône peut être fournie par le biais du maillon Nord et Ouest de Montpellier. Pour les élus locaux, la sécurisation de l'alimentation en eau potable peut être facilitée par le développement des doubles réseaux : permettre l'utilisation de l'eau brute pour les usages moins "nobles" entraîne une économie d'eau potable de l'ordre de 30 %. Certains participants ont cependant souligné les possibles effets pervers des doubles réseaux : outre l'accroissement de la consommation d'eau "globale", ils peuvent également conduire à une augmentation du prix de l'eau potable qui devra forcément augmenter pour continuer à couvrir les coûts d'exploitation des réseaux. En conséquence, selon un participant, si les propriétaires de jardins, desservis par l'eau brute, tirent un avantage financier certain des doubles réseaux, les usagers ne consommant que de l'eau potable se trouveraient en revanche pénalisés. Pour BRL cependant, les doubles réseaux ne peuvent équiper que les zones nouvellement construites, et non s'implanter sur les secteurs déjà urbanisés. Leur développement massif ne semble donc guère envisageable : les doubles réseaux conduiraient ainsi à limiter la croissance de la consommation d'eau potable davantage qu'à réduire cette consommation, avec des effets par conséquent limités sur son prix.

Sur un sujet voisin, des participants signalent les effets pervers des "compteurs verts". En effet, les collectivités seraient réglementairement tenues de satisfaire les demandes d'installation de ces compteurs même en l'absence de desserte en eau brute. Les usagers se trouvant dans une telle situation peuvent donc utiliser de l'eau potable pour les usages "non nobles" tout en étant exemptés pour ces usages du paiement de la taxe d'assainissement : ce mécanisme est pénalisant pour les finances publiques et va à l'encontre d'une politique d'incitation aux économies d'eau. Certains participants appellent par ailleurs à ne pas considérer l'augmentation prévue de la population comme un fait inéluctable. Des choix politiques peuvent être faits pour maîtriser l'accueil de nouveaux habitants. Si les élus locaux se refusent à fermer la porte aux nouvelles populations, ils suggèrent néanmoins que de nouveaux modèles de développement urbain soient mis en place : la densification de l'habitat, la limitation des grandes parcelles, la mutualisation des piscines comptent parmi les pistes évoquées, le pouvoir des maires en la matière étant souligné. C'est une question d'"intelligence collective".

UN PROJET LOCALEMENT ATTENDU :

2 • L'IRRIGATION AGRICOLE

De fortes attentes s'expriment également en matière d'irrigation. L'ensemble des agriculteurs qui se sont exprimés au cours de la réunion affirment que l'irrigation est un enjeu vital pour leur activité. Les surfaces agricoles représentent 20 % du territoire héraultais. En Languedoc-Roussillon, 87 000 hectares sont irrigués, soit 9% de la surface agricole utile. L'urbanisation menace ces surfaces : 20 000 hectares ont été perdus pour la plus grande part du fait de ce phénomène en 30 ans, selon les intervenants agriculteurs : leur inquiétude est d'autant plus forte que 40 % des surfaces actuellement irriguées dans la région se trouvent en zone périurbaine. Si les agriculteurs font ainsi état de leur intérêt pour Aqua Domitia, la question de la "sanctuarisation" des terres irriguées est également un enjeu important. Pour BRL, cette "sanctuarisation" peut constituer l'un des engagements demandés aux collectivités lors de l'équipement des terres.

Pour les participants issus du monde agricole, Aqua Domitia peut donc permettre une irrigation nécessaire au maintien de leur activité. C'est le cas notamment de la viticulture : dans cette filière, les productions doivent en effet gagner en régularité, tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Il n'en demeure pas moins que l'irrigation doit être raisonnée, les agriculteurs irrigants font état de leurs efforts dans ce domaine (formation des exploitants, techniques de goutte-à-goutte, etc.) et soulignent qu'ils sont incités à économiser l'eau par le prix élevé auquel elle leur est facturée.

Certains participants doutent cependant de l'intérêt d'Aqua Domitia pour le monde agricole, dès lors que seulement 25% des zones actuellement équipées par BRL sont effectivement irriguées. BRL estime que ce chiffre est sous-évalué (elle le situe plutôt entre 30 et 35%) du fait de l'urbanisation des zones équipées d'une part et de la crise de la filière fruits et légumes d'autre part.

D'autres participants estiment que des choix politiques peuvent être faits pour favoriser l'agriculture de proximité au détriment d'une agriculture visant des rendements élevés. Selon BRL, le besoin d'irrigation n'en existerait pas moins.

Enfin, plusieurs participants s'inquiètent du risque d'une éventuelle fracture territoriale entre les territoires desservis par Aqua Domitia et ceux qui ne le seront pas. A ce titre, la Région et BRL considèrent que le projet, en étendant les zones irriguées, tend plutôt à réduire cette fracture. Surtout, ils rappellent qu'Aqua Domitia est un élément d'une stratégie régionale visant à trouver des solutions adaptées aux différents territoires de la région : les zones trop éloignées ou trop élevées ne peuvent être desservies par Aqua Domitia à un coût raisonnable, mais des solutions de substitution existent (micro-projets de retenues collinaires par exemple). Par ailleurs, des mécanismes d'animation foncière peuvent aboutir à des situations mixtes sur les exploitations dont toutes les cultures ne vont pas obligatoirement être irriguées.

Localement, des participants issus du Nord de la communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup regrettent que leur territoire ne soit pas desservi par le maillon Nord et Ouest.

QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE ET IMPACTS SUR LES CULTURES : INQUIÉTUDES ET DEMANDES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ANALYSE

Plusieurs participants expriment leurs craintes quant à d'éventuels effets sanitaires néfastes de l'irrigation par l'eau du Rhône, certains déclarant refuser de consommer les produits issus de telles cultures, d'autres réclamant à minima une information affichée sur les terres irriguées par l'eau du Rhône. BRL prend note de ces inquiétudes et pense que le Rhône est surtout victime de sa mauvaise image, malgré la rigueur des contrôles et les progrès accomplis sur la qualité de l'eau. BRL cite l'exemple des PCB et des radionucléides, qui ne sont, selon elle, présents qu'à l'état de traces et ne se retrouvent en aucun cas dans les végétaux irrigués. L'irrigation par l'eau brute

du Rhône est même compatible avec l'agriculture biologique. Enfin, la question ne se pose pas concernant l'élevage dans la mesure où, réglementairement, les animaux doivent être abreuvés avec de l'eau potable.

Pour autant, des participants expriment une demande de publication intégrale des résultats des analyses qualitatives conduites par BRL. Le maître d'ouvrage annonce la publication prochaine d'une note de synthèse, rendant ces données nombreuses et complexes mieux accessibles au public. Les demandes de publication des données brutes n'en sont pas moins réitérées, ces données étant considérées par les auteurs de ces souhaits comme un gage de transparence sur la qualité de l'eau : BRL se déclare ouvert à de telles publications, tout en doutant de leur intelligibilité pour le grand public. Un élu local rappelle par ailleurs qu'une fois par an, les conseils municipaux débattent de rapports complets sur l'eau potable, portant sur des éléments qualitatifs, quantitatifs et de prix.

LES ASPECTS FINANCIERS. UN ENJEU CENTRAL

Le financement d'Aqua Domitia, et notamment des réseaux secondaires de desserte, est cité comme une question essentielle aussi bien par BRL que par les élus locaux et les agriculteurs. Le maître d'ouvrage précise qu'il a dimensionné son projet en fonction d'études, parfois très fines, des besoins locaux. Pour que les maillons se concrétisent, BRL attend, de la part des bénéficiaires, des engagements fermes y compris sur des éléments financiers : le maître d'ouvrage évoque ainsi une phase de pré-contractualisation traduisant un engagement sur une dizaine d'années.

Le Département de l'Hérault estime à un peu plus de 40 millions d'euros le coût total des projets de réseaux d'eau brute dans le secteur du maillon Nord et Ouest, dont 20 millions concernant les projets directement liés à la réalisation d'Aqua Domitia. BRL présente une estimation similaire (20 à 25 millions d'euros pour les réseaux secondaires), le coût du maillon proprement dit représentant quant à lui 50 millions d'euros, soit un total de 75 millions d'euros.

Les réseaux secondaires revêtent une importance particulière au sens où ils nécessiteront de mettre en place des maîtrises d'ouvrage locales, portées par des intercommunalités ou des associations syndicales autorisées. Les ASA peuvent d'ailleurs contribuer à la structuration d'une demande agricole sur le long terme. Certains élus s'inquiètent de difficultés de financement de certains projets regrettant l'absence d'aide de l'Etat pour les réseaux secondaires. Le financement européen sollicité par le biais du FEADER représenterait 35 % de l'investissement dans les réseaux secondaires. L'absence d'un tel financement serait donc un handicap, qui limiterait l'ampleur du projet et ralentirait sa réalisation. Compte tenu du temps nécessaire aux études préalables à l'enquête publique et à la construction des ouvrages, les premières mises en eau nécessitent un délai de 4 ans, soit 2015 si la décision était prise aujourd'hui. Réalisé maillon par maillon, le projet ferait l'objet d'un phasage.

En matière d'équipement des parcelles, l'investissement des agriculteurs est estimé par BRL à environ 1000 euros par hectare. Pour les exploitants qui se sont exprimés au cours de la réunion, le prix de l'eau sera un facteur déterminant pour le succès du projet, aucun chiffre n'étant cependant cité. BRL admet que le prix de l'eau brute agricole qu'elle fournit est parmi les plus élevés de France, mais que ce prix est justifié notamment par le coût des frais de pompage de l'eau. Cependant, elle rappelle que la ressource fournie est sécurisée, l'absence de coupure étant un gage de compétitivité et déclare que le prix de l'eau brute sera homogène sur l'ensemble du territoire régional. Citant l'exemple de certains golfs, des participants mettent en doute l'intérêt qu'auraient certains exploitants de se raccorder à l'eau du Rhône alors qu'ils disposent d'une eau gratuite par le biais de forages. Certains élus affirment que les gestionnaires de golfs préféreraient l'eau brute du Rhône à leurs forages, ne serait-ce que pour avoir une sécurité d'approvisionnement car ces derniers ne sont parfois plus alimentés.

Un élu vert évoque le risque d'augmentation du prix de l'eau potable mathématiquement liée à l'arrivée de l'eau brute. BRL explique que l'eau se trouve, dans le budget des collectivités territoriales, séparée en différents comptes : l'eau potable et l'assainissement constituent en effet des budgets annexes, tandis que l'eau brute n'apparaît pas de façon distincte. La gestion unique des réseaux de distribution qu'il préconise permettrait d'établir des péréquations rendant le prix de l'eau plus cohérent. Une proposition visant à la constitution d'un compte unique rassemblant eau brute et eau potable a été soumise au Ministère du développement durable.

Le maître d'ouvrage rappelle enfin que le prix de l'eau facturé à l'utilisateur sera fixé par les gestionnaires locaux, BRL ne jouant qu'un rôle de "grossiste". A titre d'exemple, expose un intervenant, le Syndicat du Bas-Languedoc, qui sera desservi à la fin de l'année par le maillon Sud, fixe un prix de l'eau potable de 1,35€/m³ pour une consommation de 120 m³ (TVA, taxe de l'agence de l'eau et d'assainissement comprises). BRL estime à 0,10€/m³ le coût supplémentaire induit pour l'utilisateur par le maillon Sud d'Aqua Domitia.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET AQUA DOMITIA

Bien que la plupart des participants aient exprimé leurs attentes vis-à-vis du projet, des réserves ont été également évoquées. Ainsi, la ressource apportée par Aqua Domitia ne doit pas autoriser un relâchement des efforts et des bonnes pratiques mis en place en matière de préservation des ressources et des milieux, ainsi que d'économies d'eau. Pour un participant, il serait opportun d'envisager un schéma directeur alternatif ne faisant pas appel à des ressources externes, mais se basant uniquement sur les ressources locales et les économies d'eau.

Des participants demandent que le projet fasse l'objet de diverses évaluations : analyse par un expert extérieur à la région, comparaison avec des projets similaires à l'étranger, analyse globale (et non maillon par maillon) intégrant également les éventuels freins et faiblesses, etc. Pour BRL, Aqua Domitia est moins une innovation que l'extension d'un réseau existant par des techniques déjà éprouvées et il n'y a pas lieu d'aller chercher à l'étranger des comparaisons disponibles plus près. Elle cite comme exemple en PACA le Canal de Provence. La Région renchérit en évoquant l'exemple, déjà cité dans une réunion précédente, d'un projet similaire de transfert inter-bassins réalisé au Maroc et ayant entraîné des conséquences désastreuses. Pour elle, la gouvernance de l'eau en France est exemplaire et empêcherait de telles dérives.

Le changement climatique est également évoqué, plusieurs participants estimant qu'en l'absence de ressource supplémentaire en eau le Languedoc-Roussillon serait voué à devenir un territoire semi-aride.

Pour d'autres, résoudre ce problème par l'apport d'une ressource nouvelle est une solution de facilité : il serait préférable de provoquer des changements profonds de comportements ce qui, pour les agriculteurs notamment, nécessiterait aide et accompagnement.

Plusieurs participants évoquent enfin le dimensionnement du réseau, qui doit être suffisant pour répondre aux besoins identifiés ; pour certains, le projet n'est pas assez ambitieux de ce point de vue. En présence d'usages multiples, certains prédisent que l'un de ces usages prendra le pas sur les autres et monopolisera l'essentiel de la ressource : en l'occurrence, la crainte s'exprime d'une allocation majoritaire à l'urbanisation, au détriment des besoins agricoles.

110 personnes ont participé à la réunion.

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION TERRITORIALE N°3

LE MAILLON VAL D'HÉRAULT

Jeudi 24 novembre 2011 à Gigean

LES ENJEUX DU MAILLON VAL D'HÉRAULT :

1 • L'AGRICULTURE

2 • LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Pour BRL, l'enjeu du maillon Val d'Hérault est avant tout agricole, les besoins en eau d'irrigation étant estimés entre 4,3 et 7 millions de m³ sur le territoire concerné par Aqua Domitia. Diversifiée, l'agriculture bénéficie déjà d'un réseau d'irrigation mais ses demandes d'extension se multiplient.

La sécurisation en eau potable est également un enjeu important pour une partie du territoire, en forte croissance démographique, qui dépend en grande partie de la seule ressource constituée par l'Hérault et sa nappe d'accompagnement. Le secteur situé entre Montpellier et Agde bénéficiera à la fin 2011 du maillon Sud et de l'usine de potabilisation de Fabrègues. En revanche, le besoin de sécurisation reste important pour la vallée de l'Hérault. BRL considère néanmoins que deux tiers des besoins nouveaux de ce secteur seront couverts par les économies d'eau. Le maître d'ouvrage juge donc que le maillon Val d'Hérault doit répondre en priorité aux enjeux agricoles.

Enfin, le territoire connaît aussi le besoin de protection des milieux, notamment l'Hérault et l'étang de Thau (dont les sources d'alimentation subissent de forts prélèvements). L'ensemble de ces objectifs justifie l'appel à une ressource externe, dans la mesure où les ressources locales sont arrivées à leur limite d'exploitation (à l'exception du Salagou). Des participants nuancent ce dernier point en rappelant le potentiel des karsts, qui doit être mieux connu. Si certains d'entre eux regrettent que le maillon Sud ait été entrepris sans cette connaissance des ressources souterraines, BRL juge au contraire que l'exploitation des karsts doit être considérée comme une réponse à échéance plus lointaine que le projet Aqua Domitia.

Le coût du maillon Val d'Hérault est estimé à 90 M€, soit 50 M€ pour l'adducteur principal et 40 M€ pour les réseaux secondaires.

FORTES DEMANDES DU MONDE AGRICOLE, QUI FAIT ÉTAT DE NOMBREUX BESOINS NON ENCORE RECENSÉS

Les agriculteurs participant à cette réunion s'accordent à considérer l'irrigation comme un outil vital pour leur activité, dans un secteur connaissant une nette déprise agricole. L'agriculture représente un fort enjeu régional, du fait notamment de la demande de circuits courts, appelée à se développer. Le Val d'Hérault compte actuellement 3000 hectares irrigués, sur une surface agricole utile de 30 000 ha.

Aqua Domitia permettrait d'irriguer 4000 hectares de plus. Si Aqua Domitia est attendu avec impatience par les agriculteurs, plusieurs d'entre eux signalent que les éléments de diagnostic des besoins agricoles présentés par BRL sont loin d'être exhaustifs. Aux côtés des territoires dont les projets d'irrigation sont déjà bien identifiés (voie domitienne, vallée de la Peyne), de nombreuses autres demandes existent, bien qu'elles ne soient pas encore formalisées ou recensées.

BRL estime que les réseaux secondaires pourront s'étendre en moyenne jusqu'à 10 km de part et d'autre de l'adducteur principal. Des agriculteurs et représentants d'associations syndicales autorisées issus de territoires situés hors de ce périmètre demandent à ne pas être exclus des politiques d'irrigation. Or, la difficulté d'étendre les territoires desservis par Aqua Domitia croît proportionnellement à leur éloignement de l'adducteur et à leur altitude.

Dans certains secteurs, il peut donc être plus pertinent de mobiliser d'autres ressources qu'Aqua Domitia (retenues collinaires, utilisation accrue du barrage du Salagou...). Pour autant, certains participants s'interrogent sur le dimensionnement du projet, jugé trop faible. Les arbitrages futurs relatifs au tracé de l'adducteur suscitent également l'intérêt des participants. Des intervenants rappellent que leur action a déjà permis d'influencer le projet dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins agricoles, celui-ci étant à l'origine davantage destiné à l'eau potable. Il reste néanmoins à élaborer le tracé répondant au mieux aux différents besoins agricoles. Pour BRL, les critères permettant de définir ce tracé optimal résident d'une part dans la clarification des demandes sur le territoire (avec la mise en place de schémas directeurs d'eau brute), d'autre part dans le coût de desserte des différents besoins, à calibrer en fonction d'un retour sur investissement correct. Ces arbitrages ne pourront être réalisés qu'une fois l'ensemble des besoins connus. A ce sujet, le coût et le financement des réseaux secondaires dépendent également de la réponse qu'apportera prochainement la Commission européenne aux demandes d'aides. Sans aide européenne, le financement des réseaux secondaires s'avèrerait très difficile.

Quoi qu'il en soit, le monde agricole appelle à une vision globale et à long terme, qui n'envisage pas les besoins d'irrigation seulement à l'aune des demandes formalisées dans le cadre du projet Aqua Domitia : un recensement plus exhaustif des besoins et projets d'irrigation est jugé nécessaire.

DEMANDES DE GARANTIES SUR LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES ÉQUIPÉES

Plusieurs agriculteurs rapportent des expériences de détournement de la vocation de certains équipements : le monde agricole a en effet contribué financièrement à l'équipement de terres, qui ont finalement été utilisées pour des projets d'aménagements de zones industrielles (à l'exemple de la Salamane). D'autres regrettent le retard de la mise en eau de leurs terres malgré le financement de certains équipements. Faisant ainsi état d'expériences malheureuses impliquant BRL, ils réclament des garanties quant à un réel retour sur investissement. Par exemple, proposent certains, toute perte de terres agricoles irriguées au profit d'autres usages (urbanisation, industrie,...) devrait obligatoirement être compensée par la création en un autre lieu d'un réseau d'irrigation de taille équivalente.

BRL déplore de telles situations, que l'entreprise subit sans pouvoir réellement les influencer. Si le maître d'ouvrage se déclare démuné en ce qui concerne le devenir des terres déjà irriguées, il affirme son volontarisme en ce qui concerne les futurs équipements réalisés dans le cadre du projet Aqua Domitia. Des moyens devront être définis avec les collectivités territoriales pour garantir la "sanctuarisation" des terres irriguées, c'est-à-dire le maintien durable de leur vocation agricole.

LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE. UN DÉBAT RÉCURRENT

Plusieurs participants, issus entre autres du monde associatif, rappellent leurs réticences quant à la qualité de l'eau du Rhône. Loin d'être des craintes irrationnelles, ces réticences sont tout à fait justifiées selon eux : compte tenu des pressions que connaît la vallée du Rhône (chimie industrielle et agricole, industrie nucléaire, PCB...), l'eau du fleuve doit de fait être considérée comme étant à risque. Si les chiffres annoncés par les autorités se veulent rassurants, de trop nombreuses inconnues demeurent (effet sanitaire des molécules médicamenteuses se retrouvant dans l'eau potable, effets synergiques des différents composés présents dans l'eau...). Or, certains signaux d'alerte existent dans la région sur le plan épidémiologique, par exemple concernant les cas de puberté précoce dont l'on peut penser qu'ils résultent d'une exposition à des perturbateurs endocriniens (les travaux du Professeur Sultan, ainsi que ceux du réseau santé environnement, sont cités). L'ensemble de ces éléments justifie, selon ces participants, qu'en vertu du principe de précaution l'exposition du territoire à l'eau du Rhône soit écartée.

BRL rappelle que les PCB, dont l'existence dans le Rhône est incontestable, ne peuvent être

transférés vers le Languedoc-Roussillon, puisqu'ils se déposent dans les sédiments. En ce qui concerne les autres substances, BRL rappelle les résultats des multiples études conduites sur l'eau du Rhône. Les résultats d'analyse de l'eau distribuée par BRL devaient d'ailleurs être publiés le lendemain de cette réunion, ainsi que celles de la station d'Arago demandées à l'agglomération de Montpellier). D'une façon incontestable, déclare BRL, ces analyses montrent que la qualité de l'eau du Rhône, satisfaisante d'un point de vue règlementaire, ne pose pas de problème sanitaire ou environnemental. D'autres participants rappellent l'absence d'incident sanitaire constaté sur les produits issus des terres irriguées de longue date par l'eau du Rhône : 100% du riz français, par exemple, est arrosé par le Rhône, selon un représentant de la Chambre régionale d'agriculture.

Enfin, selon un intervenant de BRL citant l'exemple de Bouillargues, le mélange avec l'eau du Rhône peut rendre potabilisable des eaux locales chargées en pesticides. Ceci ne convainc pas certains participants pour qui les effets néfastes des pesticides ne résultent pas forcément d'une exposition ponctuelle à une forte dose, mais plutôt d'une exposition de fond à des doses même infinitésimales.

Les enjeux relatifs à la qualité de l'eau du Rhône ont fait l'objet d'une discussion impliquant plusieurs experts lors de la réunion thématique du 18 octobre à Montpellier, dont les archives peuvent être consultées sur le site du débat public.

RÉSERVES SUR LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PERMISE PAR AQUA DOMITIA

Un participant rappelle que l'atelier d'experts hydrogéologues a soulevé le risque d'un effet pervers d'Aqua Domitia en matière de sécurisation, si le projet se trouve utilisé par les collectivités en substitution à des ressources existantes et non en complément. Pour la Région et BRL, la sécurisation naît en effet d'une utilisation complémentaire d'Aqua Domitia pour des territoires actuellement mono-ressources.

Or, un expert hydrogéologue doute de la réalité d'une telle diversification des ressources, particulièrement dans le cas des petites collectivités. Celles-ci n'auront pas les moyens de souscrire à Aqua Domitia tout en continuant à entretenir un captage local : l'arrivée d'Aqua Domitia les verrait donc se détourner de leur ressource locale au profit de l'eau du Rhône, et donc demeurer dépendantes d'une ressource unique. BRL expose une analyse différente : la gestion de l'eau s'effectue de plus en plus à l'échelon intercommunal, d'une taille et de moyens suffisants pour développer des stratégies de sécurisation. En outre, les usines de potabilisation peuvent desservir des territoires plus vastes que les seuls périmètres d'intercommunalités, d'où des économies d'échelle certaines.

Sur un sujet plus précis, un participant craint qu'un adducteur centralisé ne se trouve plus exposé à des menaces de pollution accidentelle ou criminelle. Il est donc indispensable de ne pas abandonner les ressources locales au profit d'une ressource unique, ce que confirme BRL.

LE BARRAGE DU SALAGOU. DIVERGENCES SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE UTILISATION ACCRUE

Pour BRL, le barrage du Salagou fait partie des ressources complémentaires dont une mobilisation accrue peut profiter à l'irrigation agricole sur le territoire du val d'Hérault. Le maître d'ouvrage rappelle que l'irrigation était d'ailleurs la vocation première de cet équipement. Il reste donc à définir la répartition de la ressource entre la part laissée aux milieux et la part allouée aux usages. Le Département rappelle qu'à titre expérimental, l'utilisation du barrage sera portée à 750 litres par seconde, contre 500 L/s actuellement.

D'autres participants rappellent néanmoins que le barrage du Salagou répond à des usages qu'une utilisation accrue de l'ouvrage ne doit pas remettre en cause (agriculture locale, tourisme).

GOUVERNANCE : L'AVIS DU COMITÉ DE BASSIN ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RHÔNE MÉDITERRANÉE EST DEMANDÉ

La nécessité d'une gouvernance trans-bassins induite par les spécificités du projet Aqua Domitia est partagée par les intervenants. Outre la nécessaire cohérence avec les politiques de l'eau conduites dans le cadre des SAGE et SDAGE, et définies réglementairement par la DCE ou la loi LEMA⁽¹⁾, une instance de gouvernance spécifique à Aqua Domitia et concernant l'ensemble du fleuve Rhône peut être nécessaire.

Plusieurs participants demandent si le comité de bassin Rhône Méditerranée et le conseil scientifique de l'Agence de l'eau ont été appelés à formuler un avis sur le projet Aqua Domitia, ce qui représente selon eux une exigence préalable à l'acceptabilité du projet. Pour BRL, appuyé par deux participants membres de ce comité de bassin, cette instance a eu à connaître d'Aqua Domitia à deux moments : à l'origine du projet en 2008, puis à l'occasion de la délibération autorisant la contribution de l'Agence de l'eau au financement des études préalables au projet (proportionnellement à ses bénéfices pour les milieux aquatiques). La publication de tels avis dans le cadre du débat est demandée.

Par ailleurs, si la Région rappelle la vocation d'intérêt public de son concessionnaire BRL (à plus forte raison depuis sa transformation récente en société d'économie mixte), certains participants n'en font pas moins état de leur méfiance quant à un éventuel comportement marchand de l'entreprise.

AUTRES QUESTIONS

Au cours de la réunion, la question de l'utilisation de l'eau du Rhône pour l'élevage et la pisciculture est également abordée. Dans certaines exploitations, l'eau locale peut réglementairement être utilisée moyennant des installations de traitement minimales à l'échelle de l'exploitation. En sera-t-il de même pour l'eau du Rhône ?

La question des incendies est également évoquée (voir également à ce sujet les archives de la réunion d'Agde le 6/10). Le rôle de pare-feu des terres agricoles est rappelé (à condition que les terres soient bien déchaumées, nuance un participant). L'utilisation de l'eau de BRL par les services départementaux d'incendie et de secours est également mise en question, dans la mesure où elle semble s'avérer possible pour le SDIS du Gard mais pas celui de l'Hérault. Pour BRL, la possibilité réside dans une adaptation du matériel (tubulures) utilisé par les pompiers.

90 personnes ont participé à la réunion.

(1) Directive Cadre sur l'Eau (directive européenne) et Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION TERRITORIALE N°4

LE MAILLON LITTORAL AUDOIS

Jeudi 29 novembre 2011 à Port-la-Nouvelle

UN MAILLON ESSENTIELLEMENT DESTINÉ À LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (AEP)

Pour BRL, le maillon Littoral Audois est exclusivement destiné à la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le littoral audois est actuellement alimenté par le système Orb. En amont, le barrage des Monts d'Orb, qui représente 30 Mm³ d'eau, permet une régulation du fleuve compensant en particulier les prélèvements de BRL à la station de Réals. Ces prélèvements sont destinés à l'irrigation et à l'alimentation de deux usines de potabilisation, dont celle de Puech de Labade qui alimente le littoral de Vendres à Leucate. Cette station fonctionne aux limites de sa capacité, et sa conduite d'alimentation est fragile : mono-ressource, le territoire est donc particulièrement exposé aux coupures de l'AEP.

Le maillon Littoral Audois est donc destiné davantage à répondre à ce besoin de sécurisation qu'à d'éventuels nouveaux besoins. En effet, les stations littorales semblant avoir atteint le maximum de leur capacité d'accueil, la politique d'économies d'eau devrait suffire à compenser les besoins nés de l'accroissement démographique (+ 0,3 à +1,4 Mm³/an, s'ajoutant aux 5,7 Mm³/an de consommation actuelle). Certains participants considèrent que les projections de croissance démographique concernant le Languedoc-Roussillon sont surestimées, se basant sur des tendances linéaires. Or, ils font valoir que la situation de l'emploi et du logement se dégrade et peut limiter l'attractivité de la région.

La sécurisation de l'AEP permise par Aqua Domitia réside, pour le maître d'ouvrage, d'une part dans le doublement de la conduite actuelle et d'autre part dans la possibilité de faire appel à l'eau du Rhône en secours, l'Orb demeurant la ressource principalement utilisée.

Certains participants regrettent que l'utilisation de l'eau du Rhône ne soit prévue qu'en secours et non en substitution à des prélèvements sur l'Orb. Ils rappellent des interrogations soulevées au moment de l'enquête publique relative à l'accroissement des prélèvements destinées à la station de Puech de Labade : les pressions sur le fleuve ne sont-elles pas trop élevées ? BRL exclut tout arrêt de l'utilisation de l'Orb pour alimenter le littoral en eau potable : dans les années 1960, l'ensemble du système Orb a été conçu pour cet usage. D'ailleurs, estime le concessionnaire du réseau hydraulique régional, le barrage des Monts d'Orb assure au fleuve un débit supérieur à ce que serait son débit naturel en période d'étiage (2,5 m³/s assurés en aval de Réals). Le doublement de la canalisation alimentant Puech de Labade vise la sécurisation mais pas l'accroissement des capacités.

D'autres participants estiment préférable un appel prioritaire aux ressources locales. Le karst des Corbières est notamment cité comme représentant un potentiel considérable. BRL en convient mais soutient que cette solution est possible seulement à plus long terme. Les études ne sont pas actuellement assez abouties, aussi bien en ce qui concerne les possibilités d'exploitation que les conséquences d'un éventuel prélèvement sur l'alimentation des étangs littoraux. De l'avis général cependant, l'effort de connaissance des ressources - souterraines notamment - est à poursuivre.

Par ailleurs, la multiplication des retenues collinaires est évoquée, dans un but de lutte contre les inondations autant que de constitutions de réserves pour l'irrigation. Une participante cite enfin la source d'Alet, qui pourrait profiter davantage au département, dans le cadre d'une gestion publique.

LES AGRICULTEURS AUDOIS DEMANDENT ÉGALEMENT UNE DESSERTE PAR AQUA DOMITIA

Comme dans les autres réunions territoriales, l'irrigation a été présentée par les participants issus du monde agricole comme une condition nécessaire à la survie de leur activité. La viticulture notamment doit parvenir, par l'irrigation, à stabiliser la qualité et le volume de sa production. Le rendement actuel de 36 hL/ha est insuffisant pour permettre une rémunération suffisante des viticulteurs. Le changement climatique laisse présager des épisodes de sécheresse plus intenses et fréquents (une participante juge au contraire que ses effets sur la pluviométrie sont encore incertains) : une menace d'autant plus forte que les zones littorales souffrent déjà d'un climat sec et sont par ailleurs peu productives. Ces terroirs connaissent, de ce fait mais aussi sous la pression de l'urbanisation, une déprise agricole significative.

Par conséquent, les agriculteurs regrettent que le maillon Littoral Audois ne soit pas destiné à l'irrigation : les espoirs qu'Aqua Domitia avait pu faire naître chez eux sont donc à relativiser. Ils sont rejoints en cela par plusieurs élus locaux, qui demandent une extension d'Aqua Domitia au-delà de Puech de Labade, non seulement à des fins de sécurisation de l'AEP mais également pour l'irrigation agricole. Ces participants rappellent l'ancien projet de desserte de Barcelone, dont auraient profité leurs territoires.

Un représentant du monde agricole présente plusieurs projets d'irrigation envisagés dans le département de l'Aude, représentant un besoin total de 721 500 m³ pour 589 ha (selon les lieux, projets de stockage, de forage, etc.) Il s'inquiète de la capacité de mener à bien ces projets hors du programme Aqua Domitia, et souhaite recevoir des engagements quant à la facilitation règlementaire et économique de tels projets.

Pour BRL, amener l'eau brute dans un territoire suppose l'existence de besoins avérés. L'entreprise invite donc les agriculteurs à travailler à leur schéma d'adduction d'eau brute mettant en évidence les besoins du territoire au regard des ressources existantes.

LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE ENCORE EN QUESTION

Comme dans l'ensemble des réunions publiques, des participants ont fait état de leurs craintes quant à la qualité de l'eau du Rhône. L'impact des PCB sur l'activité des pêcheurs ou les incertitudes liées à certaines substances (nanoparticules produites aux alentours de Grenoble) justifieraient, en vertu du principe de précaution, de ne pas donner suite au projet Aqua Domitia. L'importance des activités de pêche (professionnelle et de loisir) dans ce territoire a été soulignée. Or, la France, et notamment le Rhône, connaît de multiples arrêtés d'interdiction de la pêche dus à la présence de PCB : il serait regrettable d'exposer à ce risque les départements de l'Aude et de l'Hérault, qui en sont actuellement préservés.

En réponse, BRL a mentionné des études selon lesquelles la qualité de l'eau du Rhône est sous surveillance constante. Bien que généralement décriée, elle serait en réalité plutôt meilleure que les autres grands fleuves français et continuerait à s'améliorer. Les mesures de surveillance et de protection entreprises par BRL sont décrites, sans pour autant lever les doutes de ces participants. Concernant les PCB, BRL cite des analyses selon lesquelles ces polluants, aux impacts sanitaires indéniables, ne se trouvent pas dans l'eau brute distribuée par la compagnie. Les cours d'eau du Languedoc-Roussillon ne sont eux-mêmes pas exempts de telles pollutions, comme en témoignent les arrêtés d'interdiction de la pêche en vigueur sur la Têt et l'Avène.

Hormis la qualité de l'eau du Rhône, la qualité des eaux locales a également fait l'objet d'une remarque. Ainsi, à Gruissan, l'eau captée localement souffre d'un fort taux de pesticides, seule la dilution par l'eau distribuée par le biais du Puech de Labade permettant d'assurer le respect des normes de potabilité. Mais selon ce participant un tel recours à une ressource externe n'est qu'un pisaller : la solution satisfaisante serait de diminuer le niveau de la pollution locale.

Pour mémoire, les enjeux relatifs à la qualité de l'eau du Rhône ont fait l'objet d'une discussion impliquant plusieurs experts lors de la réunion thématique du 18 octobre à Montpellier, dont les archives peuvent être consultées sur le site du débat public.

DEMANDES CONCERNANT LA GOUVERNANCE DE L'EAU

Des participants font part de leurs attentes quant à la gouvernance de l'eau : le projet Aqua Domitia doit ainsi être l'occasion de renforcer une gestion concertée et partagée, en lien avec des politiques d'aménagement du territoire cohérentes de la part des communes et des intercommunalités. Il n'est pas possible de prôner à la fois de mesures d'économies d'eau et l'implantation de nouveaux golfs, soulignent certains.

La solidarité départementale et interdépartementale est également nécessaire en matière de gestion de l'eau. En ce qui concerne l'amélioration de rendement des réseaux par exemple, toutes les communes ne disposent pas des moyens de financer seules les travaux nécessaires. Par ailleurs, des intervenants rappellent la nécessité pour la Région de contribuer au financement d'installations permettant de couvrir les besoins en eau dans les zones non desservies par Aqua Domitia.

Enfin, le conseiller régional délégué à l'eau a rappelé qu'aucune décision n'était encore prise concernant le projet Aqua Domitia. Si, de son point de vue, le projet est nécessaire pour éviter une certaine désertification du Languedoc-Roussillon, il n'en attend pas moins qu'une "majorité" favorable au projet émerge du débat. A défaut, d'autres options restent ouvertes, cet intervenant n'excluant pas par exemple un référendum.

DEMANDES DE MUTUALISATION D'AQUA DOMITIA AVEC D'AUTRES INFRASTRUCTURES

Plusieurs participants rappellent les autres projets d'infrastructures dont leur territoire a eu par le passé l'occasion de débattre, notamment la ligne THT France-Espagne et la LGV Montpellier-Perpignan. Plutôt que de multiplier les infrastructures, ne serait-il pas possible de jumeler Aqua Domitia avec la LGV afin de mutualiser les nuisances, demandent-ils ?

55 personnes ont participé à la réunion.

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION TERRITORIALE N°5

LE MAILLON MINERVOIS

Jeudi 1er décembre 2011 à Lézignan-Corbières

LES AGRICULTEURS FORTEMENT INQUIETS POUR LA SURVIE DE LEUR ACTIVITÉ. JUGENT LE MAILLON MINERVOIS TRÈS INSUFFISAMMENT DIMENSIONNÉ

Une part essentielle de la réunion a porté sur les enjeux agricoles du projet Aqua Domitia dans le Minervois (y compris dans la partie héraultaise de ce territoire). Plusieurs agriculteurs, viticulteurs notamment, se sont alarmés du devenir de leur activité. Les rendements sont trop bas et trop irréguliers (25 hl/ha parfois) pour tirer un revenu suffisant de leurs cultures. Selon eux, le Minervois est d'ailleurs en Languedoc-Roussillon le terroir qui a subi le plus d'arrachage de vignes. En 20 ans, la surface du vignoble minervois est ainsi passée de 120 000 à 80 000 hectares.

Face au découragement qui les menace, déclarent ces agriculteurs, l'irrigation est une nécessité, même si elle demeure insuffisante. Ainsi, une irrigation de la vigne au goutte-à-goutte (qui peut être autorisée à titre exceptionnel pour les AOC du 15/06 au 15/08 et sur demande), estimée entre 300 et 500 m³ par hectare en été, permettrait une progression et surtout une stabilité de la production plus conforme aux exigences du marché (aux plans qualitatif et quantitatif). De plus, le changement climatique laisse craindre des épisodes de sécheresse plus intenses et fréquents, ce qui renforce ce besoin d'irrigation comme gage de stabilité.

Pour BRL, les 3500 hectares de surface irrigables identifiés (dont 2500 ha de vignes), représentant 4 Mm³ de nouveaux besoins, peuvent ainsi être desservis à 50 % par l'optimisation ou l'extension des réseaux existants (très développés dans ce secteur) et à 50 % par le projet Aqua Domitia. Le maillon Minervois, d'un diamètre modeste au regard des autres maillons (300 mm), est surtout conçu dans un objectif de sécurisation d'une part, de substitution à des prélèvements actuels d'autre part. Ainsi, Aqua Domitia pourrait apporter le soutien de l'Orb et à plus long terme du Rhône à une exploitation accrue de la réserve de Jouarres, dont 3 Mm³ peuvent encore être mobilisés et qui pourrait, en outre, être approvisionnée par "Aqua Domitia". Le projet pourrait également se substituer aux prélèvements agricoles dans le karst de Pouzols (1 Mm³), réservant cette ressource à l'eau potable.

Or, l'ensemble des participants agriculteurs se disent déçus par les perspectives du maillon Minervois. Les 3500 hectares mentionnés par la Région et BRL représentent une surface jugée dérisoire au regard des besoins, de même que le diamètre évoqué de 300 mm (qui peut cependant être augmenté, précise BRL). Pour les représentants du monde agricole, il n'est pas exclu que les besoins sous-jacents, non encore identifiés mais bien réels, ne se transforment en demande d'irrigation une fois les incertitudes levées sur le prix de l'eau et surtout le coût de l'investissement demandé pour les réseaux secondaires.

L'APPEL AU DÉVELOPPEMENT DES RETENUES COLLINAIRES

Une partie significative du Minervois se compose de terres élevées, que le projet Aqua Domitia ne pourrait desservir sauf à voir son coût (y compris énergétique) croître de manière déraisonnable. L'ensemble des participants convient de l'impossibilité de desservir par Aqua Domitia l'ensemble des territoires en demande. Aussi le recours à des solutions locales adaptées, au premier rang desquelles les retenues collinaires, est-il évoqué par plusieurs participants, pour les uns en complément d'Aqua Domitia, pour les autres par une réorientation des investissements prévus pour ce projet. Si certains jugent en effet Aqua Domitia inadapté, d'autres craignent surtout que ce projet ne fasse l'objet des attentions exclusives des pouvoirs publics, au détriment des efforts à entreprendre sur les territoires non desservis. L'égalité des territoires est en effet une exigence partagée par les participants, aussi bien en matière d'équipements publics qu'en ce qui concerne le prix de l'eau.

Pour en revenir plus précisément aux retenues collinaires, leurs partisans en soulignent l'utilité pour la régulation des crues, alors qu'Aqua Domitia ne traite que le manque d'eau et pas l'excès. Certains considèrent que le changement climatique, s'il n'est pas contestable, peut entraîner des effets incertains sur la pluviométrie : les épisodes de sécheresse peuvent s'intensifier, mais les épisodes de crues également. Les retenues collinaires représenteraient également des solutions modérées et locales, jugées préférables à un grand projet d'apport extérieur. Pour BRL, une telle image peut s'avérer trompeuse : si on le rapporte au mètre cube d'eau apporté, le coût des investissements n'est pas forcément à l'avantage des retenues collinaires. La construction d'un plan d'eau, même modeste, ne va pas en effet sans contraintes (choix du site, étanchéité, prise en compte du facteur évaporation, etc.)

Surtout, quelle que soit la ressource mise en oeuvre, l'irrigation doit dans tous les cas faire l'objet d'un projet réfléchi et structuré (voir par ailleurs). A ce titre, les retenues collinaires ne peuvent, pas plus qu'Aqua Domitia, se passer de maîtrises d'ouvrage locales solidement organisées.

PLANS D'EAU À VOCATION AGRICOLE ET TOURISME. DES RELATIONS À TRAVAILLER

Pour certains participants, un plan d'eau est quasiment, par nature, voué à devenir un pôle d'attraction touristique. Si ce phénomène peut contribuer à l'attractivité d'un territoire, avec les bénéfices économiques que cela induit, les effets pervers ne sont pas à négliger. Par exemple, le barrage du Salagou a été construit afin de répondre au besoin d'irrigation agricole, avant que les usages touristiques ne s'intensifient au point, aujourd'hui, de constituer un frein au développement de l'irrigation. L'usage touristique nécessite en effet le maintien d'un niveau d'eau suffisant, ce qui peut s'avérer contradictoire avec une utilisation accrue de ces ouvrages marnants (au niveau d'eau variable).

Si l'on n'y prend garde, le tourisme peut détourner la vocation agricole de certains équipements. Pour autant, les deux usages peuvent s'avérer compatibles pour peu que leurs relations soient pensées dès la conception du projet. Par exemple, un plan d'eau peut être dessiné de telle manière qu'un secteur sera assuré de conserver un niveau constant.

De telles considérations viennent appuyer encore davantage le lien entre irrigation et aménagement du territoire, qui ne fait guère de doute parmi les participants.

L'IRRIGATION NE SUFFIT PAS, MAIS DOIT ÊTRE INCLUSE DANS DES PROJETS DE TERRITOIRE : LES AGRICULTEURS. ET EN PARTICULIER LES VITICULTEURS. EN CONVIENNENT MAIS DEMANDENT POUR CELA UN ACCOMPAGNEMENT

Nombre de participants le rappellent : l'irrigation (et à plus forte raison le projet Aqua Domitia) n'est qu'un outil, qui ne se suffit pas à lui-même et dont les bénéfices ne peuvent émerger que dans le cadre de véritables projets d'aménagement du territoire. Un agriculteur fait part de sa conviction : si elle ne s'accompagne pas d'une stratégie de valorisation du territoire et de ses produits, l'irrigation n'apportera aucun mieux-être économique aux agriculteurs.

BRL et la Région rappellent la nécessité d'organisation de la demande locale. Pour être desservis par Aqua Domitia, il est nécessaire que les territoires démontrent la solidité de leurs projets d'irrigation au regard d'une analyse des besoins et des ressources locales, qui doit leur permettre de définir la pertinence économique de leurs projets et leur niveau d'engagement financier. En effet, BRL déclare attendre des usagers futurs à la fois une structuration de la demande et un engagement financier sur la durée : pour le maître d'ouvrage, ces conditions président à la construction des réseaux secondaires, sur lesquels se fonde la pertinence agricole d'Aqua Domitia.

Si certains modèles d'organisation (ASA de travaux par exemple) ont fait la preuve de leur efficacité et si certaines réussites ont été citées en exemple, de nombreux participants considèrent que la structuration de projets d'irrigation ne va pas de soi. Un accompagnement est ainsi réclamé, sur le plan financier mais aussi en matière d'animation de projets. Certains regrettent le ralentissement, pour des raisons financières, de politiques d'animation menées par les chambres d'agriculture et qui se manifestaient sur le terrain par la mise à disposition de professionnels chargés de susciter et d'accompagner le développement de projets agricoles. Bien souvent, ces projets réclament des ressources humaines qui, en volume comme en qualification, ne peuvent pas toujours être mobilisées par les agriculteurs eux-mêmes.

Pour certains agriculteurs, le soutien aux projets d'irrigation comme projets de territoire doit également se manifester dans la société. Ils regrettent ainsi l'émergence de situations où des projets de retenues d'eau ont été freinés du fait d'oppositions locales, pour des motifs environnementaux. Le soutien aux projets d'irrigation est également demandé dans le domaine réglementaire, puisque selon un intervenant, l'irrigation des vignes situées sur des terroirs d'appellation d'origine contrôlée reste interdite à ce jour.

Certains participants reviennent plutôt sur l'investissement public représenté par Aqua Domitia et les aides au développement des réseaux secondaires : quel que soit le financeur, c'est bien de l'argent public qui reste mobilisé. Ils appellent à ne pas négliger la nécessaire contribution des usagers sur leurs fonds propres.

LA GOUVERNANCE DE L'EAU DOIT NÉCESSAIREMENT ÊTRE CONCERTÉE ET SES MODALITÉS RESTENT À PRÉCISER

De l'avis général, l'eau représente un fort enjeu d'aménagement du territoire se manifestant notamment au travers de projets portés par les acteurs locaux. Pour plusieurs participants, cet aspect renforce l'attachement à une gouvernance de l'eau partagée, qui associe l'ensemble des personnes et institutions concernées.

Pour la Région et BRL, le dialogue avec les usagers est d'autant plus nécessaire qu'il permettra d'affiner ultérieurement la conception d'Aqua Domitia, dans le cas où la poursuite du projet serait décidée. Pour d'autres, c'est la nécessité du partage de la ressource en eau qui impose avant tout des règles de discussion, mais aussi d'arbitrage. Certains participants font état d'une tension réelle entre les différents usages de l'eau, mais aussi entre les territoires se partageant la ressource. Bien qu'il ne concerne que des volumes d'eau jugés très modestes au regard des volumes mobilisés dans le bassin de l'Aude, Aqua Domitia peut contribuer à apaiser ces tensions. S'il parcourt avant tout les zones basses, le projet entraînerait en effet des répercussions bénéfiques sur l'ensemble du bassin versant. Des règles rigoureuses de gestion des ressources en eau n'en demeurent pas moins nécessaires.

A ce sujet, un participant s'enquiert des modalités d'arbitrage dans l'allocation de la ressource en eau. En effet, une partie de l'Aude se trouve en zone de répartition des eaux et requiert à ce titre un gestionnaire unique. Le représentant de l'établissement public territorial du bassin de l'Aude, le SMMAR, juge les missions assurées par ce syndicat mixte (porteur notamment de l'estimation des volumes prélevables) incompatibles avec cette fonction de gestionnaire unique, qui incomberait plutôt selon lui au monde agricole.

Par ailleurs, certains participants insistent sur le caractère public de la gestion de l'eau. BRL est à ce sujet interpellé : le concessionnaire porte-t-il une logique de service public ou au contraire une logique de l'offre qui en ferait un "marchand d'eau" ? Pour la Région, les récents changements de statut de BRL (passage en société d'économie mixte) confirment bien sa vocation de service public. Elle rappelle également son ambition d'un service public régional de l'eau. Pour un autre intervenant, la dimension très modeste d'Aqua Domitia exclut tout soupçon, puisque le débit annoncé traduit un objectif de sécurisation mais ne peut en aucun cas être suffisant pour favoriser de nouveaux besoins.

LE CANAL DU MIDI, UNE INFRASTRUCTURE PARTICULIÈRE

L'eau, ainsi que les équipements destinés à la stocker ou à l'acheminer, est une problématique historique du territoire. Un participant qualifie ainsi le Canal du Midi de "Aqua Domitia du 17^e siècle". Ce canal a suscité au cours de la réunion quelques interrogations au regard des enjeux soulevés. L'évolution de ses usages a été rappelée, du transport de marchandises au transit d'eau, pour aboutir aujourd'hui à une fonction plus patrimoniale et touristique.

Certains agriculteurs déplorent de ne pouvoir utiliser davantage l'eau du canal, qui "part à la mer sans être utilisée". D'autres mettent les multiples fuites du canal en perspective avec l'effort qui leur est demandé en matière d'économies d'eau. Pourtant, explique un intervenant, la période où le Canal du Midi était équipé pour le transit de l'eau à fins d'irrigation semble révolue. Exploité par les Voies navigables de France (VNF), le canal ne se trouve pas en position de marchand d'eau mais au contraire tend à en manquer, au regard de l'usage touristique dominant.

L'ENJEU DE L'EAU POTABLE DANS LE MINERVOIS

Si la réunion a principalement porté sur l'agriculture, la question de l'eau potable n'a pas pour autant été absente des débats. Selon les projections de l'INSEE, le territoire desservi par le maillon Minervois verra en 2030 sa population atteindre 61 000 habitants, contre 41 000 actuellement. Une telle progression se traduirait par un besoin de 3 Mm³ annuels supplémentaires. BRL entend répondre à ce besoin au moyen d'économies d'eau (-2,7 Mm³ économisés notamment grâce à l'amélioration du rendement des réseaux). Le karst de Pouzols pourrait répondre aux 0,3 Mm³ manquants.

La Région et BRL ont rappelé leur souhait de voir ce karst, comme l'ensemble des ressources souterraines, réservé à l'alimentation en eau potable. Un agriculteur estime au contraire que dans certains territoires, faute d'autre solution, les agriculteurs resteront contraints à opérer des forages dans les karsts.

Concernant la réponse à l'accroissement démographique, une participante considère qu'Aqua Domitia contribuerait à encourager l'arrivée de populations supplémentaires dans des zones littorales déjà saturées.

RENDEMENTS DES RÉSEAUX, DOUBLES RÉSEAUX ET EAUX USÉES TRAITÉES : DES RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES EN QUESTION

Divers moyens d'économiser ou d'apporter de l'eau ont été évoqués par les participants. En premier lieu, la limitation des fuites est perçue comme un objectif essentiel. BRL y voit un potentiel particulièrement important dans le Minervois, où ce rendement est généralement modeste (60% environ, à porter à 70% conformément à l'objectif régional pour l'Aude).

Pour certains, les réseaux d'eau potable ne doivent pas être les seuls à bénéficier de telles politiques : qu'en est-il des réseaux d'irrigation, dont le rendement n'a pas été évoqué dans le débat ? Sur les réseaux BRL, précise la compagnie, ce rendement est variable mais ne diffère pas fondamentalement de celui des réseaux d'eau potable : il varie de 60% à 80 %, avec une pointe à 85% dans le Lauragais. Un membre du conseil d'administration de l'agence de l'eau déplore à ce sujet le souhait du législateur de porter à 85 % le rendement minimal imposé aux réseaux d'eau potable, ce qui lui semble irréaliste. Cet intervenant fait état des aides offertes aux communes par l'agence de l'eau en matière de modernisation des réseaux.

Des participants se sont également interrogés sur la possibilité de développer l'implantation de doubles-réseaux chez les particuliers. Si certains souhaitent un tel développement, celui-ci ne va pas sans risque limite, prévient BRL. Des dispositions techniques soigneuses doivent permettre d'éviter tout risque d'infiltrer le réseau d'eau potable avec de l'eau brute. Surtout, la réglementation française interdit, dans un objectif de santé publique, toute utilisation d'eau non potable à l'intérieur d'un logement, y compris pour des usages non alimentaires.

Enfin, des participants souhaitent ardemment la possibilité d'utiliser les eaux usées traitées pour l'irrigation, ne voyant à cette solution que des avantages : cette ressource s'accroît au moment où les besoins sont les plus forts, puisque la population est plus nombreuse en été ; de plus, utiliser ainsi les eaux usées traitées contraindrait les exploitants des usines d'épuration (STEP) à intensifier leurs efforts pour une bonne qualité de leurs rejets. BRL tempère ces espoirs. D'une part, les eaux usées traitées conservent un problème de qualité bactériologique : pour que celle-ci soit acceptable, il faudrait que les eaux rejetées des STEP atteignent a minima un niveau compatible avec les normes relatives aux eaux de baignade. D'autre part, il ne faut pas oublier la contribution importante des rejets des STEP au débit des cours d'eau, notamment en période d'étiage (où ils peuvent représenter jusqu'à 50% du débit) : il ne s'agit pas actuellement d'une eau sans usage.

A noter par ailleurs que si la qualité de l'eau du Rhône a fait l'objet de quelques questions (nanoparticules et effets synergiques des substances), ce sujet a représenté une part bien moins importante des échanges que dans les autres réunions publiques.

80 personnes ont participé à la réunion.

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION TERRITORIALE N°6

LE MAILLON BITERROIS

Jeudi 8 décembre 2011 à Lieuran-lès-Béziers

UN MAILLON POUR SÉCURISER ET SOULAGER LA RESSOURCE UNIQUE DU TERRITOIRE MAIS DES CRAINTES D'UN EFFET INVERSE DANS UN PREMIER TEMPS

Pour le maître d'ouvrage, le maillon Biterrois doit principalement répondre à un objectif de sécurisation de l'alimentation en eau potable, pour un territoire mono-ressource et appelé à voir sa population augmenter (dans des proportions très variables selon les différentes hypothèses). Une telle attente est partagée par plusieurs acteurs (Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron par exemple). Une forte demande d'irrigation existe également.

D'après les études menées par BRL, une exploitation optimisée du barrage des Monts d'Orb suffira, en complément des économies réalisées par la limitation des fuites et le changement des comportements, à répondre aux besoins à court terme des territoires desservis par les maillons Biterrois et Audois. Ces deux maillons pourront donc dans un premier temps être alimentés par le système Orb, la sécurisation intervenant dans un second temps par leur interconnexion avec les réseaux alimentés par le Rhône.

La première phase d'Aqua Domitia verrait ainsi les canalisations s'étendre, pour le maillon Biterrois, depuis le système Orb vers le Nord-Est de Béziers. La jonction avec le maillon Val d'Hérault nécessiterait le passage de la canalisation dans une zone à faibles besoins (de Valros à Villeveyrac).

A moins que des demandes n'émergent dans ce secteur, seul un besoin de sécurisation fortement exprimé par les acteurs du bassin de l'Orb justifierait actuellement la réalisation de ce tronçon, prévient BRL. Or, l'usage de sécurisation générant peu de recettes, la mobilisation des collectivités territoriales sera d'autant plus nécessaire. Une participante craint dès lors que cette jonction demeure hypothétique, faute de financement.

Un tel phasage du projet soulève des objections de la part de certains participants. La réalisation du maillon Littoral Audois, annoncée comme urgente, fait craindre aux usagers actuels situés en amont un accroissement des prélèvements sur l'Orb qui contraindrait leurs propres usages (en les limitant ou en rendant la ressource payante). D'autres participants craignent que l'exploitation de l'Orb ne se poursuive plus longtemps que nécessaire, voire s'intensifie, ce qui accentuerait la pression sur le fleuve au lieu de la soulager, une conséquence potentiellement aggravée par le changement climatique.

Rappelant que le barrage des Monts d'Orb a spécifiquement été conçu à destination de l'alimentation du littoral Audois mais profite à l'ensemble de la vallée, le maître d'ouvrage, rejoint par d'autres participants, rappelle la nécessité d'une solidarité entre les territoires (ce qui amène des réflexions sur la gouvernance, cf ci-après). BRL indique par ailleurs que le maillon Littoral Audois, qui consiste à doubler la canalisation alimentant l'usine de potabilisation de Puech de Labade, est prévu dans une optique de sécurisation (utiliser la seconde canalisation en cas d'incident sur la première) mais non d'accroissement des capacités de l'usine. Si des doutes s'élèvent quant à ce dernier argument, BRL argue d'une transparence absolue en matière de prélèvements sur l'Orb, l'ensemble des données concernant ce sujet étant fournis à l'observatoire des ressources mis en place par le Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL). Pour une association, ce maillon relève donc du devoir d'entretien du réseau par le concessionnaire plus que d'un nouvel investissement.

BRL affirme que la ressource Orb ne connaît pas de risque quantitatif à court terme, dans la mesure où le barrage des Monts d'Orb est un outil de régulation performant dont le potentiel peut permettre de répondre à des besoins accrus sans pression supplémentaire sur le fleuve. Pour plusieurs participants, l'adduction d'eau du Rhône n'en est pas moins réclamée dans des délais rapides : soulager l'Orb est jugé nécessaire à l'atteinte du bon état des milieux aquatiques.

DES ATTENTES DU MONDE AGRICOLE : L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EUROPÉENNES CONSIDÉRÉE COMME INDISPENSABLE À LA RÉALISATION DES RÉSEAUX SECONDAIRES

Le monde agricole, et notamment viticole, fait état de ses fortes attentes concernant le projet Aqua Domitia. Le maître d'ouvrage a identifié des besoins particulièrement pressants au Nord-Est de Béziers, même si certains agriculteurs appellent également à la prise en compte de territoires situés plus au Sud (où néanmoins davantage de terres sont déjà équipées pour l'irrigation). Interrogés sur la pertinence d'un tel investissement, des agriculteurs déclarent avoir procédé à des études confirmant selon eux que l'irrigation permet un réel gain de rentabilité.

Un élu rapporte des positions plus nuancées sur son territoire, où les exploitants se partagent entre demandeurs d'irrigation (pour améliorer leur production mais également valoriser leur patrimoine) et partisans d'une viticulture traditionnelle. BRL indique à cette occasion que des terroirs situés en altitude ne se prêtent pas à une desserte par Aqua Domitia, mais davantage à des solutions locales telles que les retenues collinaires. Quelle que soit la solution retenue, aucun territoire ne doit, selon certains intervenants, être privé d'eau.

Des doutes sont exprimés quant au dimensionnement du projet qui n'aurait pas fait l'objet d'études sérieuses sur les besoins agricoles et qui ferait miroiter une réponse peu réaliste aux attentes des agriculteurs. Pour les représentants du monde agricole, cela ne justifie pas de manquer l'opportunité que représente l'arrivée d'Aqua Domitia, aussi incomplète que soit cette solution.

L'irrigation se veut raisonnée, assurent les agriculteurs, qui font état des efforts entrepris par la filière pour une utilisation économe de l'eau, au travers notamment de l'accompagnement proposé par les chambres d'agriculture.

La structuration des demandes d'irrigation, qui doit aboutir à la constitution de maîtrises d'ouvrages locales prenant en charge la réalisation des réseaux secondaires, implique une réflexion sur la cohérence économique des projets et la solvabilité des demandes. Dans un tel calcul, le prix de l'eau représente une composante importante, avertissent certains intervenants qui rapportent des exemples d'équipements sous-utilisés du fait d'un coût de l'eau trop élevé. De l'avis de plusieurs acteurs institutionnels, la capacité à financer la construction des réseaux secondaires dépend des subventions européennes au titre du FEADER, dont la décision d'attribution semble se faire attendre (elle n'en demeurerait pas moins imminente). Ces subventions sont même jugées indispensables par certains acteurs institutionnels. Les fonctionnaires européens en charge du dossier ont émis l'exigence que les terres équipées grâce à cet investissement conservent une vocation agricole pérenne, ce qui peut être garanti par le biais de dispositifs tels que les ZAP (zones agricoles protégées) et les PPEANP (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).

Un participant propose que les chambres d'agriculture se chargent du recensement de l'ensemble des demandes ou projets d'irrigation, ainsi que de l'analyse de leur pertinence et de leur capacité à être financés. Ce travail entre bien dans les compétences de ces organismes, qui toutefois ne s'y engageront pas en l'absence de réponse sur les aides européennes. 1000 €/ha semblent représenter l'investissement maximal que les agriculteurs peuvent consentir dans la réalisation des réseaux secondaires : le coût de ceux-ci étant de 8000 à 10000 €/ha, la question du financement reste en effet ouverte.

L'harmonisation des prix de l'eau sur l'ensemble du territoire est également réclamée.

AQUA DOMITIA JUGÉ UTILE À LA PRÉSERVATION DE LA NAPPE ASTIENNE : APPELS À UN CONTRÔLE RENFORCÉ DES FORAGES

Une partie importante du territoire concerné par le projet dépend de la nappe astienne pour satisfaire ses besoins en eau (de manière exclusive pour 5 communes et 57 établissements hôteliers de plein air). Cette ressource d'une qualité jugée exceptionnelle se voit fragilisée du fait de prélèvements nombreux et en augmentation. Été après été, le niveau minimal de la nappe s'abaisse tandis que le biseau salé avance toujours davantage à l'intérieur des terres : cette tendance actuelle peut devenir insoutenable à long terme. Pour ses gestionnaires, réserver la nappe astienne à l'eau potable, en reportant les autres usages sur l'eau de l'Orb apportée par Aqua Domitia, serait donc indispensable.

La multiplication des forages constitue un facteur qui risquerait de s'avérer dirimant si leur contrôle n'était pas renforcé. 900 forages sont recensés sur la nappe astienne, réalisés dans des conditions techniques éloignées des règles de l'art. Pour ses partisans, Aqua Domitia peut contribuer à atténuer le développement des forages sauvages pour peu que ce projet propose un prix de l'eau attractif.

Certains participants ne croient guère à cet argument, dans la mesure où, aussi bas que soit fixé son prix, l'eau d'Aqua Domitia sera toujours plus coûteuse qu'une eau de forage. L'intensification des contrôles et des sanctions est pour eux un impératif, malgré la complexité de la réglementation, la multiplicité des intervenants (communes et différents services de l'Etat) et l'insuffisance des moyens de contrôle. A noter cependant que la nappe astienne a récemment été classée comme zone de répartition des eaux, statut qui a pour effet de baisser les seuils de déclaration et d'autorisation (mais l'obligation de déclaration est-elle respectée ?). Cette sensibilisation à une gestion économe de l'eau doit enfin concerner les professionnels : s'il a été question des efforts demandés aux agriculteurs, les exploitants d'équipements touristiques ne doivent pas en être exemptés.

UNE RÉFLEXION À ENGAGER SUR LA GOUVERNANCE DE L'EAU

Des échanges menés au cours de cette réunion, de multiples participants concluent à la nécessité de développer la réflexion sur la gouvernance de l'eau. Le partage des ressources entre les territoires et l'arrivée d'un projet trans-bassins rendent nécessaire une gouvernance commune aux différents SAGE. De l'avis général, ces structures exercent une gouvernance de l'eau satisfaisante à l'échelon local, où les commissions locales de l'eau permettent de débattre de la gestion des ressources et des modalités de leur usage. Comme le montrent les discussions relatives à l'eau de l'Orb, cette gouvernance ne peut pas cependant s'arrêter aux limites des bassins-versants. Plusieurs participants réclament donc de compléter le dispositif de concertation par une instance s'exerçant à un échelon géographique supérieur, par exemple en réactivant l'instance supra-bassin proposée en son temps par l'Agence de l'eau et coprésidée par le président du Conseil régional et le Préfet de région.

Un participant estime que les 15 millions de m³ apportés par Aqua Domitia n'apporteront qu'une réponse marginale à l'ensemble des besoins (dont le total exprimé dans l'ensemble des réunions dépasse selon lui l'hypothèse basse avancée par BRL), et que la sécurisation de l'alimentation en eau potable deviendra l'usage prioritaire. Il faudrait donc dépasser des positions d'adhésion ou d'opposition au projet pour entamer une discussion plus globale sur l'eau, à l'échelle du bassin-versant du Rhône.

Partagé par l'ensemble des participants, l'objectif d'économies d'eau doit cependant concerner l'ensemble des élus et le grand public, insistent certains intervenants. L'objectif départemental fixant à 75% le rendement minimal des réseaux est ambitieux et représente un effort important pour certaines communes, ce qui nécessite la sensibilisation et l'accompagnement des élus.

Les économies étant obtenues également au travers d'un changement de comportement de la part des usagers, ceux-ci doivent donc s'appropriier les enjeux relatifs à l'eau : des participants doutent que ce soit le cas actuellement dans la majorité de la population, dont les prises de conscience apparaissent parfois de manière brutale lorsqu'un incident interrompt la distribution.

DES QUESTIONS PLUS PONCTUELLES

Des questions ponctuelles portent sur les usages prévus pour le projet Aqua Domitia. Le maître d'ouvrage est interrogé sur une éventuelle destination du projet à l'exploitation des gaz de schiste (ce qui n'est pas envisagé, d'autant que la zone concernée par des permis d'exploration est éloignée des territoires desservis), ainsi qu'à l'alimentation d'un golf par le maillon Val d'Hérault (l'éventualité existe bien, un projet étant en cours à Lavagnac). Une participante se demande si les besoins (notamment agricoles) ne sont pas accentués pour faire accepter un projet qui viserait en réalité d'autres usages non mentionnés.

Un agriculteur s'enquiert de la possibilité de relier directement des ASA (associations syndicales autorisées) aux barrages. Pour BRL, cette solution serait performante en termes de rendement mais représente un coût très important (5 millions d'euros pour une canalisation reliant le barrage des Monts d'Orb à l'ASA de Belles-Eaux par exemple).

Alors que plusieurs participants ont évoqué le dimensionnement des maillons d'Aqua Domitia (pour le juger insuffisant), une question porte sur le maillon Sud, déjà en travaux, dont la capacité pourrait contraindre toute augmentation future des capacités du projet. Pour BRL cependant, les 15 Mm³ annoncés ne représentent qu'une fraction de la capacité réelle des canalisations d'Aqua Domitia, dans la mesure où le projet aura un usage essentiellement saisonnier.

70 personnes ont participé à la réunion.

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION DE CLÔTURE

Jeudi 15 décembre 2011 à Narbonne

A l'occasion de la réunion de clôture du débat, la CPDP a demandé aux participants de faire porter leurs interventions d'une part sur les enseignements qu'ils tirent du débat public, d'autre part sur leurs attentes quant aux suites du débat, particulièrement en matière de concertation. Néanmoins, un grand nombre d'interventions au cours de la réunion ont consisté en un rappel de positions ou de questions déjà exprimées au cours du débat public, sur lesquelles le présent document ne reviendra donc pas en détail.

PRÉSENTATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LA CPDP : JUGÉ FIDÈLES AU DÉBAT PAR LA PLUPART DES INTERVENANTS MALGRÉ DES DEMANDES D'APPROFONDISSEMENT DE CERTAINS THÈMES

Les représentants du monde agricole ont jugé l'exposé de la CPDP fidèle à leurs propres enseignements du débat public et ont insisté sur le caractère raisonné de l'irrigation nécessaire à leur activité. Si la diversification a souvent été abordée, la viticulture reste appelée à représenter une part très majoritaire de l'agriculture régionale. BRL a par ailleurs déclaré prendre note des attentes qui lui ont été exprimées en matière de conseil et d'accompagnement des maîtres d'ouvrages des réseaux secondaires et des bénéficiaires du projet.

Les collectivités territoriales, dont de nombreux intervenants annoncés se sont fait remplacer au dernier moment, ont partagé ces enseignements du débat public et rappelé leur soutien au projet, sous certaines conditions pour certains. Quelques intervenants ont interprété les avis exprimés comme un soutien au projet de la part des acteurs "en responsabilité" (élus, représentants consulaires, etc.) tandis que l'opposition ne représenterait selon eux qu'une minorité de la population. Cette approche a fait l'objet de vives contestations. Philippe Marzolf a rappelé que l'objectif du débat public n'est pas de comptabiliser les positions comme dans un sondage mais de relever les arguments avancés, en vertu du principe d'équivalence qui régit le débat public.

Rappelant l'importance des minorités par lesquelles émergent souvent l'expression de certaines problématiques cruciales, des représentants associatifs considèrent que le débat a permis de développer peu à peu les interrogations sur le projet. Partageant certains objectifs de la politique régionale de l'eau (priorité aux économies d'eau, préservation des ressources souterraines et leur affectation à l'eau potable), ils se sont montrés bien plus sceptiques quant à la pertinence du projet Aqua Domitia. Certains regrettent de ne pas avoir disposé d'un temps suffisant pour étudier le dossier du maître d'ouvrage, ce qui les aurait conduits à solliciter de la CNDP la commande d'une expertise complémentaire sur la question des économies d'eau. Un certain manque d'information relative aux coûts de fonctionnement a également été évoqué.

De la salle, plusieurs participants sont revenus sur certains points sur lesquels il convient, selon eux, d'insister, notamment le changement climatique, le coût de l'eau et la rentabilité du projet, la qualité de l'eau du Rhône, la gouvernance du projet et plus globalement de l'eau...

Quant à BRL, le concessionnaire du réseau hydraulique régional retient du débat trois enseignements principaux. En premier lieu, les participants ont fait état de fortes attentes concernant le prix de l'eau, qui doit être homogène, adapté aux usages et incitatif à l'économie. Le maître d'ouvrage est également revenu sur le besoin d'accompagnement et de conseil exprimé par les acteurs locaux pour la maîtrise d'ouvrage des réseaux secondaires. Enfin, BRL a pris note des interrogations relatives à la qualité de l'eau, retenant le besoin d'une information plus complète et transparente dans ce domaine.

GOUVERNANCE DE L'EAU : LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL EN QUESTION

Plusieurs interventions ont eu trait à la gouvernance régionale de l'eau. Rappelant sa décision de mettre en place un service public régional de l'eau, la Région a indiqué que le changement de statut de BRL (désormais une société d'économie mixte) participait de cette politique. De plus, à l'occasion de cette réunion, la Région a annoncé son intention de négocier le rachat des parts de la SAUR dans le capital de BRL, de sorte que le concessionnaire du réseau hydraulique régional acquiert un caractère intégralement public.

Plusieurs participants ont appelé à une gouvernance de l'eau partagée entre ses multiples acteurs. Des instances telles qu'un Parlement régional de l'eau ont été évoquées, de même que des assises régionales de l'eau. Pour certains, cette gouvernance partagée devrait s'étendre à la réflexion sur l'aménagement du territoire, afin de réexaminer les objectifs qui sous-tendent le projet Aqua Domitia : selon un participant, les objectifs politiques qui sous-tendent le projet doivent également être mis en débat. Un intervenant estime que les citoyens ont besoin d'acquérir une culture de l'eau et évoque une autre politique de l'eau basée sur la sobriété, la solidarité, la reconnaissance de l'eau comme bien commun et la prise en compte des spécificités méditerranéennes. La tenue du forum mondial de l'eau en mars à Marseille a été rappelée.

Un intervenant, membre d'une communauté d'agglomération, a rappelé que les SAGE étaient l'échelon de base de la gouvernance de l'eau : sur l'Orb notamment, les arbitrages relatifs à l'allocation de la ressource ne doivent pas selon lui être menés hors de ce cadre.

Sur ce sujet, la CPDP a rappelé les exigences fixées par la loi Grenelle II en matière de concertation post-débat public et a évoqué le recours à un garant nommé par la Commission nationale du débat public. Elle a annoncé qu'elle proposerait au président du Conseil régional, absent de cette réunion, de lui présenter les conclusions du débat, avant la publication de son compte rendu.

CONTESTATIONS DES ÉTUDES FONDANT LE PROJET AQUA DOMITIA. DEMANDES D'ÉTUDES PARTAGÉES AVEC DES EXPERTS EXTÉRIEURS

Plusieurs participants ont jugé insuffisantes les études préalables à l'élaboration du projet Aqua Domitia, qu'il s'agisse de l'étude des besoins et des ressources, d'un bilan hydrologique global ou encore d'un bilan rétrospectif de l'adduction d'eau du Rhône sur les territoires déjà desservis par BRL. Certains ont également regretté que le débat public n'ait pas davantage approfondi la présentation de scénarios alternatifs au projet Aqua Domitia.

Pour certains, une partie des doutes et interrogations exprimés est due au fait que le cahier des charges des études a été fixé uniquement par le maître d'ouvrage, dans la seule perspective d'élaborer son projet. Certains doutes pourraient être levés par une transparence accrue de la part du maître d'ouvrage. Pour de meilleures garanties d'impartialité des études, celles-ci pourraient faire l'objet d'un examen partagé avec des experts extérieurs (en particulier la communauté scientifique de l'eau de Montpellier).

BRL a convenu de l'importance de poursuivre l'effort de connaissance des ressources locales, se disant en revanche plus nuancé quant à l'intérêt d'une expertise pluraliste.

DES INTERROGATIONS SUR LE COÛT DU PROJET ET SA RENTABILITÉ

Plusieurs participants se sont interrogés sur la pertinence de l'investissement dans le projet Aqua Domitia, eu égard à des bénéfices socio-économiques qu'ils jugent limités. Le coût de l'eau brute pour l'usager (agriculteur notamment) pourrait, s'il est trop élevé, dissuader celui-ci de s'équiper - d'autant que l'attribution des aides européennes reste incertaine à ce jour. Pour d'autres, Aqua Domitia ne permettrait d'irriguer qu'une faible proportion des surfaces agricoles de la région, soit un nombre de bénéficiaires limité pour un investissement important.

Sur le premier point, BRL indique que les coûts de fonctionnement d'Aqua Domitia seront intégrés dans le compte d'exploitation de l'ensemble du réseau. Le concessionnaire annonce son intention de proposer aux agriculteurs un prix de l'eau brute homogène sur l'ensemble du territoire desservi, en réponse à une attente exprimée au cours du débat.

Sur la question du nombre de bénéficiaires, les agriculteurs indiquent qu'Aqua Domitia ne représente pour eux qu'une réponse partielle, qui demande le recours à d'autres solutions pour amener l'eau dans les territoires non desservis (retenues collinaires, mais aussi forages dans certains cas). De la salle, certains élus locaux issus de terroirs non desservis par le projet ont en effet rappelé leurs fortes attentes à ce sujet, l'agriculture et plus particulièrement la vigne étant localement un support d'emplois, mais aussi un atout paysager et une protection contre les incendies.

En matière de rentabilité, le statut de BRL a suscité des débats. Si pour certains participants la rentabilité du projet Aqua Domitia paraît douteuse, d'autres craintes portent à l'inverse sur d'éventuelles délégations à des opérateurs privés, qui favoriseraient une recherche de rentabilité incompatible avec la notion d'eau comme bien commun.

DES POSITIONS TOUJOURS DIVERGENTES SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE

Récurrente au cours du débat, la question de la qualité de l'eau du Rhône a été de nouveau évoquée.

La Région et BRL ont annoncé un effort accru de transparence, se disant déçus de n'avoir pu convaincre leurs contradicteurs. De même, ceux-ci jugent que leurs appels au principe de précaution, justifié par les nombreuses incertitudes quant aux substances présentes dans l'eau et à leurs effets sanitaires, n'ont pas été entendus.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE. UN ENJEU CRUCIAL MAIS DIVERSEMENT CONSIDÉRÉ

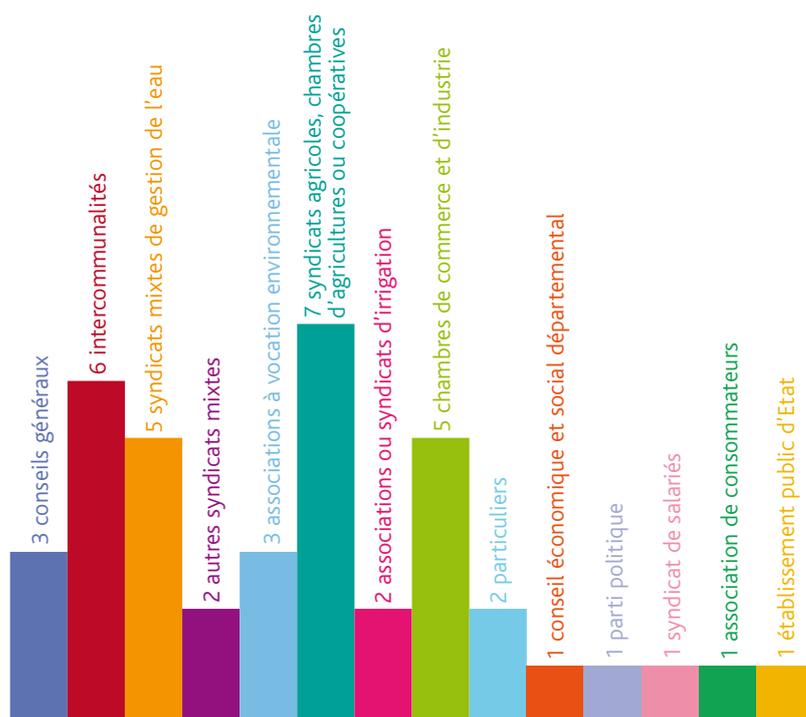
Plusieurs intervenants ont insisté sur le changement climatique, certains considérant que cet enjeu n'apparaissait pas suffisamment dans les enseignements présentés par la CPDP... Pour les uns (associatifs notamment), Aqua Domitia n'est pas une réponse adaptée au changement climatique dans la mesure où cette solution « de facilité » n'inciterait pas à des changements de pratiques qui seraient pourtant impératifs (en matière d'agriculture et d'aménagement du territoire). Certains ont souligné que ces bouleversements ne se traduiraient pas forcément par la seule sécheresse, mais aussi par des épisodes pluvieux catastrophiques : à ce titre, des retenues collinaires seraient préférables à Aqua Domitia, qui ne répond qu'au manque d'eau mais pas aux excès.

Les agriculteurs ont également abordé la question du changement climatique, pour insister sur le caractère vital de l'irrigation pour le maintien de leur activité. L'objectif de l'irrigation n'est pas d'apporter de l'eau en abondance, mais de compenser la possible raréfaction des pluies nécessaires au développement de la vigne.

75 personnes ont participé à la réunion.

2 • 2 • LES CAHIERS D'ACTEURS

40 cahiers d'acteurs ont été publiés au cours du débat, ce qui est un nombre plutôt important au regard de la modeste participation aux réunions publiques. Les auteurs reproduisent la diversité des participants au débat :



ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

On retrouve dans les cahiers d'acteurs les mêmes positions exprimées au cours du débat public. Aqua Domitia suscite ainsi de fortes attentes chez les organismes consulaires, la quasi-totalité des acteurs agricoles (à l'exception de la Confédération paysanne, opposée) et la plupart des collectivités territoriales. L'accès à l'eau est plusieurs fois qualifié de "vital", pour le maintien de l'activité agricole chez les uns, pour le développement économique chez les autres.

A l'inverse, les oppositions sont principalement formulées par des associations agissant dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie (auxquelles s'ajoutent l'UFC-Que Choisir et Europe-Ecologie-Les-Verts). Les arguments invoqués portent sur la qualité de l'eau du Rhône, sur le modèle de développement induit par le projet et sur l'insuffisance de l'analyse des besoins et des ressources.

Des points de consensus émergent cependant, au premier rang desquels la nécessité de développer des solutions complétant le projet pour les uns, s'y substituant pour les autres. La gouvernance de l'eau est également citée par plusieurs auteurs, aussi bien partisans qu'opposants au projet, qui souhaitent que le débat permette d'ouvrir une réflexion en vue d'une réelle gouvernance partagée.

D'autres objectifs recueillent un consensus mais les positions divergent quant aux réponses apportées par le projet. C'est le cas notamment des économies d'eau, unanimement considérées comme prioritaires. Des associations voient dans l'apport d'eau du Rhône une logique en contradiction avec une politique d'économies, alors que d'autres acteurs, reprenant à leur compte la position de la Région, considèrent Aqua Domitia comme un complément indispensable, les économies ne pouvant pas permettre, à elles seules de satisfaire l'ensemble des besoins.

De même, si la nécessité de préserver les ressources locales et protéger les milieux naturels recueillent l'adhésion de tous, les acteurs aboutissent à des conclusions différentes. Pour les uns, Aqua Domitia contribue à atteindre ces objectifs (en substituant l'eau du Rhône aux ressources locales), tandis que d'autres mettent en avant les risques d'effets pervers du projet (pressions supplémentaires sur les milieux issues du développement induit par le projet et pollution par l'eau du Rhône).

Au sujet des ressources locales, certains cahiers d'acteurs insistent sur l'importance de l'enjeu que constitue l'Orb (SMVOL, Agglomération de Béziers et SCV/CUMA Rive Droite). Selon eux, tant que le maillon Val d'Hérault ne sera pas réalisé, le maillon Biterrois utilisera exclusivement l'eau de ce fleuve côtier qui serait donc soumis à une pression excessive. Ils réclament donc à brève échéance une interconnexion avec les autres maillons, pour sécuriser cette ressource par l'eau du Rhône.

A noter enfin que certains acteurs s'inquiètent d'une éventuelle utilisation de l'eau du Rhône pour des procédés d'extraction des gaz de schiste (une crainte également exprimée en réunion).

ENSEIGNEMENTS PAR TYPE D'ACTEURS

LES ORGANISMES CONSULAIRES ET AUTRES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Aqua Domitia est unanimement souhaité par les chambres de commerces et d'industrie, en premier lieu pour répondre aux besoins nés de l'accroissement de la population. Le projet suscite également leurs espoirs en matière de développement territorial, principalement dans les domaines du tourisme et de l'agriculture mais également pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

Quelques enjeux plus locaux sont également cités. La CCI de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary souhaite voir prolonger le maillon Minervois d'une trentaine de kilomètres jusqu'aux portes de Carcassonne. Celle de Montpellier voit dans le projet un atout pour une filière de l'eau innovante en lien avec le Pôle mondial de l'eau tandis que la CCI de Narbonne insiste sur la sécurisation de l'alimentation en eau de l'Est Audois. La CCI de Béziers Saint-Pons s'inquiète quant à elle des délais de réalisation des maillons Val d'Hérault et Biterrois. A l'échelon régional, la CCI du Languedoc-Roussillon demande la réalisation d'un plan de financement global du projet, intégrant tous les maillons en même temps.

Seul syndicat généraliste ayant pris position au cours du débat, la CGT exprime également une position favorable au projet. Elle met en exergue les enjeux sociaux du développement régional et, insistant sur l'accès à l'eau des populations défavorisées, voit dans l'eau brute un moyen de développer les jardins ouvriers.

LES ACTEURS AGRICOLES

La quasi-totalité des acteurs issus du monde agricole soutiennent le projet, l'irrigation étant présentée comme une condition de l'ouverture de nouveaux débouchés (coopérative Arterris) voire de survie. Les acteurs de la filière viticole notamment justifient le besoin d'irrigation à la fois par l'évolution climatique et par le contexte économique concurrentiel dans lequel s'inscrit leur activité (Fédération régionale des coopératives viticoles). Plusieurs d'entre eux rappellent que la survie de la viticulture languedocienne est un enjeu économique, mais également environnemental, la vigne jouant par exemple un rôle de coupe-feu (FRSEA, qui évoque aussi la diversification des cultures sur les parcelles anciennement viticoles).

Tous les auteurs mettent en avant les spécificités de l'agriculture méditerranéenne, pour laquelle le recours à l'irrigation est très ancien. Ils insistent cependant sur le caractère désormais raisonné de l'irrigation, rappelant les efforts entrepris par la filière agricole pour adopter des pratiques respectueuses de l'environnement. Les cahiers d'acteurs des chambres d'agriculture de l'Aude et de l'Hérault développent ainsi des explications techniques sur les besoins et pratiques d'irrigation.

Pour certains auteurs, Aqua Domitia doit être intégré à un dispositif plus global, intégrant d'autres types de ressources telles que les retenues collinaires (Chambre régionale d'agriculture). Certains abordent également le sujet de la gouvernance et appellent à un dialogue entre les différents usagers (AEIDEN).

Des doutes ponctuels sont néanmoins exprimés. Ainsi, la SCV et la CUMA Rive droite (Sérignan) expriment dans leur cahier d'acteur la crainte que des prélèvements accrus sur l'Orb n'entraînent des remontées d'eau salée plus fréquentes en aval du fleuve.

Enfin, la Confédération paysanne est le seul acteur agricole à exprimer un avis opposé au projet, dont la vocation agricole lui paraît douteuse. Elle craint notamment qu'il ne puisse bénéficier qu'à un nombre très réduit d'agriculteurs et s'interroge sur les arbitrages à venir pour l'affectation de la ressource.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Deux types de collectivités ont publié des cahiers d'acteurs : les trois départements concernés par le débat et six intercommunalités (aucune commune n'a publié de cahier d'acteur).

Les départements de l'Aude et de l'Hérault se déclarent en accord avec les objectifs et les principes du projet, dont ils sont appelés à être des financeurs. Non desservi par Aqua Domitia, le Département des Pyrénées-Orientales confirme qu'il est en mesure de se passer de l'eau du Rhône (au moins jusqu'en 2030, voire au-delà), mais demande à ce que soit préservé l'avenir.

Les intercommunalités soutiennent quant à elles le projet, malgré de fortes réserves de l'agglomération de Béziers qui s'oppose à l'utilisation de l'Orb pour desservir des populations extérieures à son bassin. Certaines d'entre elles (Grand Pic-Saint-Loup, Agglomération de Montpellier) insistent sur la nécessité de maîtriser les aspects financiers du projet (adducteurs principal et surtout réseaux secondaires) et appellent à la mise en place de partenariats structurés. D'autres voient dans Aqua Domitia une réponse à des enjeux spécifiques de leur territoire (Communauté de communes du Haut-Minervois, Agglomération de Thau, Grand Narbonne).

LES ORGANISMES DE GESTION DE L'EAU OU D'ESPACES NATURELS

Ces acteurs dont le champ d'action varie (bassins-versants, parc naturel régional, site remarquable, etc.), s'entendent sur la nécessité de préserver les ressources naturelles, d'un point de vue qualitatif aussi bien que quantitatif. Beaucoup d'entre eux considèrent Aqua Domitia sous un jour favorable, espérant que le projet contribuera à alléger la pression sur les ressources et les milieux grâce à l'apport d'eau extérieure (voir par exemple les objectifs décrits par l'Agence de l'Eau). Certaines ressources se trouvent en effet particulièrement menacées (Syndicat mixte de la nappe astienne). Le Syndicat d'adduction d'eau du Sud audois insiste également sur le besoin de sécurisation à long terme de l'alimentation en eau. Cependant, comme pour d'autres types d'acteurs, des réserves portent sur l'utilisation exclusive de l'Orb par le maillon Biterrois (SMVOL). Autre enjeu local, l'éventualité d'une utilisation accrue du barrage du Salagou soulève l'opposition du syndicat mixte du Grand Site Salagou et Mourèze.

Les acteurs de l'eau mettent l'accent sur la nécessité d'une gouvernance partagée. Pour eux, la poursuite du projet ne peut se faire que dans la concertation, et en lien avec les politiques d'aménagement du territoire (SMMAR, CLE du SAGE de Thau). Le Conseil économique et social de l'Aude et le PNR Narbonnaise en Méditerranée insistent particulièrement sur cette question.

L'OPPOSITION DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE SALAGOU ET MOURÈZE.

Les acteurs de l'eau mettent l'accent sur la nécessité d'une gouvernance partagée. Pour eux, la poursuite du projet ne peut se faire que dans la concertation, et en lien avec les politiques d'aménagement du territoire (SMMAR, CLE du SAGE de Thau). Le Conseil économique et social de l'Aude et le PNR Narbonnaise en Méditerranée insistent particulièrement sur cette question.

LES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les associations de défense de l'environnement et du cadre de vie, et plus généralement les acteurs affichant une préoccupation marquée pour l'écologie (EELV et les deux auteurs individuels) expriment les principales réserves voire, pour certains d'entre eux, une franche opposition au projet. L'association de consommateurs "UFC Que Choisir" de Lunel partage également ces positions : elle considère Aqua Domitia comme un projet, avant tout "marchand", qui se ferait au détriment de l'utilisateur et craint de voir les collectivités perdre leur maîtrise de la gestion de l'eau. Cette analyse est partagée par "Eau Secours 34", qui justifie de plus son opposition par des considérations sur la qualité de l'eau du Rhône et l'insuffisance de l'analyse des besoins et ressources.

En effet, l'eau du Rhône étant considérée comme de mauvaise qualité par ces acteurs, l'utiliser pour l'irrigation ou l'eau potable comporterait trop de risques environnementaux voire sanitaires : en vertu du principe de précaution, il faut donc, selon eux, renoncer au projet (par exemple le cahier d'acteur de Mme Gizard-Carlin).

Pour d'autres (APMCV, ECCLA), ce sont surtout les objectifs et justifications du projet qui sont à revoir. L'apport d'une ressource externe serait ainsi en contradiction avec une politique d'économie d'eau. Pour ces acteurs, ce sont les limites des ressources en eau qui doivent conditionner les objectifs de développement, et non l'inverse. Le projet leur paraît de toute façon prématuré tant que les besoins en eau et le potentiel des ressources locales ne sont pas mieux connus. C'est ainsi le constat que tire M. Ruf, qui appelle à une reprise du débat sur des bases plus larges que le seul projet Aqua Domitia.

2 • 3 • LES CONTRIBUTIONS

28 contributions ont été publiées au cours du débat. 40 autres contributions ont été diffusées en tant que cahiers d'acteurs (voir annexe 2.2), car elles répondaient à certains critères de contenu et de forme ; elles ont été mises en page, imprimées et diffusées par la Commission particulière de débat public.

Les 28 contributions ont été mises en ligne sur le site du débat et leur contenu est pris en compte dans ce compte rendu au même titre que les cahiers d'acteurs ; leurs auteurs ont ainsi contribué au débat, soit en complément d'un cahier d'acteur qu'ils auraient par ailleurs rédigé (un même auteur ne pouvait proposer plus d'un cahier d'acteur), soit sous une forme plus libre que les cahiers d'acteur, soit encore leur contribution a été proposée après la date limite annoncée pour les cahiers d'acteurs (30 novembre 2011).

Ces contributions émanent de :

- 7 syndicats mixtes de gestion de l'eau
- 5 collectivités locales ou intercommunalités
- 4 acteurs économiques
- 4 particuliers spécialisés dans le domaine de l'eau (hydrogéologues, professeurs d'universités...)
- 3 associations à vocation environnementale
- 2 syndicats ou association de loisir
- 1 institut national de recherche

ENSEIGNEMENTS

Les arguments que l'on retrouve dans ces contributions rejoignent globalement ceux évoqués en réunion ou dans les cahiers d'acteurs. Leur ordre est classé ici en fonction de leur pondération, du thème le plus largement repris à celui que l'on ne retrouve que dans une ou deux contributions.

1 • LE THÈME PRÉPONDÉRANT CONCERNE LA QUALITÉ DE L'EAU : pour ces contributeurs en effet, la qualité de l'eau du Rhône est altérée par des radionucléides (le Tritium en particulier) en augmentation, les rejets accidentels des centrales, des déchets radioactifs, des PCB, des métaux lourds, des pesticides, des rejets industriels, divers produits toxiques, les produits phytosanitaires. Des interrogations émergent sur la présence de micropolluants et l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) rappelle que l'ANSES a confirmé en février 2011 la contamination des eaux brutes et traitées par des traces d'un grand nombre de résidus de médicaments ; cet institut souligne cependant que la qualité de l'eau du Rhône n'est pas plus alarmante qu'ailleurs et que les pollutions identifiées restent inférieures aux normes de qualité européennes.

Un auteur craint que la "décontamination" de l'eau du Rhône représente un coût exorbitant.

2 • LA GOUVERNANCE EST UN SUJET QUASIMENT AUSSI IMPORTANT QUE LE PREMIER : pour bon nombre de contributeurs en effet, le partage de l'eau entre usages (domestiques, agricoles, industriels, ludiques ou autres) représente un enjeu capital pour l'équilibre du territoire ; la réussite de ce partage, tout en maintenant une bonne qualité des milieux

aquatiques, passe pour certains obligatoirement par l'élaboration d'un schéma directeur et d'une concertation à l'échelle des bassins versants. La solidarité sera une condition sine qua non d'une gouvernance pertinente et équitable.

Certains rappellent que l'eau est un bien trop précieux pour que sa gestion soit confiée à "n'importe qui" : ils estiment que les usagers sont les mieux placés pour assumer la responsabilité de la gestion de l'eau. Trouver la "bonne échelle" de réflexion sur le partage est la première question à résoudre. Un contributeur suggère la création d'un Parlement de l'eau.

3 • POUR D'AUTRES CONTRIBUTEURS, LE PROJET AQUA DOMITIA EST ESSENTIEL POUR :

- sécuriser la réponse aux besoins en eau
- alléger la pression sur les milieux naturels et protéger la ressource locale, mais seulement s'il y a substitution
- répondre à la croissance démographique
- maintenir les efforts de diversification agricole
- apporter une réponse complémentaire à un enjeu quantitatif de la ressource souterraine
- apporter une réponse d'urgence aux zones déficitaires et/ou non sécurisées, en attendant une impérative adaptation des politiques d'aménagement
- anticiper sur les conséquences prévisibles du changement climatique

Ces contributeurs rappellent toutefois la nécessité impérative de continuer les investigations sur les aquifères, de ne pas abandonner les efforts d'économies d'utilisation et de réduction des fuites.

4 • POUR D'AUTRES ENCORE, LE PROJET N'EST PAS URGENT, PAS UTILE, VOIRE IL EST NUISIBLE :

- l'incidence du changement climatique sur l'alimentation des populations serait à relativiser : en effet, lier réchauffement climatique et sécheresse ne paraît pas pertinent sur la région à ce jour ; de plus, les nappes souterraines sont peu alimentées par les pluies d'été qui seraient, selon les modèles, les seules affectées par ce changement ;
- son utilité - pour compenser l'absence éventuelle de pluies pendant les 3 mois d'été - n'est pas prouvée, la viticulture étant peu consommatrice d'eau ; son sous-dimensionnement, souligné par plusieurs contributeurs, ne permet pas d'apporter une réponse pertinente à terme aux besoins du territoire ;
- il ne devrait pas être envisagé avant d'avoir été au bout de l'effort de réduction des fuites sur les réseaux ;
- qui dit nouvelle ressource dit nouvelles pollutions et donc augmentation de la pression sur les milieux ;
- le projet est porteur d'injustice sociale car il ne pourra satisfaire tout le monde de par sa taille et ne profitera qu'à un petit nombre ; il ne paraît pas adapté aux enjeux agricoles, alors que l'irrigation est un argument pour faire accepter le projet ;
- il obéit à une logique d'offre, alors qu'une vraie étude des besoins devrait être menée préalablement à sa conception.

Ces contributeurs pointent la nécessité, à minima, de mettre en place des mesures d'accompagnement, de sensibilisation et de formation. Ils appellent à se tourner plutôt vers d'autres solutions (voir §6).

5. LA CRAINTE DE L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU EST ÉVOQUÉE À PLUSIEURS REPRISES ET DES QUESTIONS SE POSENT SUR LE FINANCEMENT DES RÉSEAUX SECONDAIRES.

6. LE RECOURS À D'AUTRES SOLUTIONS PARAÎT PRIORITAIRE À PLUSIEURS CONTRIBUTEURS ; ELLES SONT NOMBREUSES :

- construire des retenues collinaires et des bassins de rétention
- construire des réservoirs à partir des rivières
- mieux exploiter les potentiels karstiques (Cesse-Pouzols, Montlaurès...)
- développer l'alimentation intra-régionale existante (Canal du Midi, barrage du Salagou...) à fort potentiel
- faire appel aux eaux de surface (alimentées par les Cévennes et la Montagne Noire) qui aujourd'hui s'évacuent en mer sans aucun usage et aucune retenue
- améliorer les performances de production des captages actuels d'eau souterraine
- renforcer l'exploitation des ressources en compensant par des lâchers en étiage (construction de bassins de réalimentation)
- faire appel à des variétés agricoles plus adaptées au climat régional
- réutiliser les eaux usées
- encourager la création de citernes d'eaux pluviales individuelles
- lutter contre l'érosion des sols
- remplacer les ressources de bonne qualité par de l'eau brute pour les usages moins nobles que l'alimentation en eau potable

Pour d'autres (APMCV, ECCLA), ce sont surtout les objectifs et justifications du projet qui sont à revoir. L'apport d'une ressource externe serait ainsi en contradiction avec une politique d'économie d'eau. Pour ces acteurs, ce sont les limites des ressources en eau qui doivent conditionner les objectifs de développement, et non l'inverse.

7. LA DEMANDE D'UNE ÉTUDE INDÉPENDANTE CONDUITE PAR UN CABINET D'EXPERTS NEUTRES ET RECONNUS EST FORMULÉE PAR DEUX CONTRIBUTEURS : CETTE PRÉOCCUPATION REJOINT UN ARGUMENT SOUVENT ÉVOQUÉ EN RÉUNION PUBLIQUE.

Par ailleurs, dans une contribution, le maître d'ouvrage est accusé de rétention d'informations et de conflit d'intérêt en raison de son statut d'opérateur privé.

La commission particulière de débat public est accusée à deux reprises d'avoir soutenu le projet en dépit de son devoir de neutralité et, par un contributeur, de ne pas avoir correctement informé le public.

2 • 4 • LE DÉBAT EN LIGNE

Cette annexe synthétise les échanges publiés sur internet dans les différents espaces de discussion du site, c'est-à-dire les avis, les avis vidéos, les commentaires ainsi que les questions du public et les réponses que leur ont apportées la Région, BRL ou la CPDP.

BESOINS DOMESTIQUES, INDUSTRIELS ET TOURISTIQUES

20 AVIS DONT 6 VIDÉOS, 8 COMMENTAIRES, 4 QUESTIONS-RÉPONSES

Cet espace de discussion permet aux internautes de s'emparer du débat en revenant sur le diagnostic qui est à son origine. Les échanges portent sur l'opportunité du projet, ainsi que sur sa capacité à répondre aux besoins du territoire. Un clivage oppose nettement ceux qui voient dans le projet une réponse à une demande existante, et ceux qui dénoncent une stratégie de l'offre.

Les partisans du projet estiment qu'en raison du changement climatique, de la croissance démographique et du développement touristique, la pression sur les ressources locales va s'accroître, ce qui rend inévitable l'apport d'une ressource extérieure. Aqua Domitia permettra notamment de limiter les forages sauvages et de réserver l'eau potable pour l'alimentation humaine.

Les opposants considèrent au mieux le projet comme superflu, au pire comme dangereux : le diagnostic à l'origine du projet est, selon certains, basé sur une évaluation biaisée des besoins, qui seraient surévalués. L'étude prospective des besoins au sein du programme "Aqua 2020" sur laquelle s'appuie le projet pourrait en effet être remise en cause par l'inflexion des tendances démographiques ou les effets de crises économique ou environnementale que l'on peut craindre. Les ressources locales seraient quant à elles sous-évaluées et mal connues. Loin de représenter une solution à la crise de l'eau, le projet risquerait de l'accroître, en mettant en place une politique de l'offre qui encouragerait l'urbanisation et le développement du tourisme de masse, suscitant une demande accrue et une plus forte pression sur les écosystèmes. Sur ce point, BRL rappelle que la politique actuelle en matière de développement des territoires en Languedoc-Roussillon n'est donc pas guidée par le facteur limitant "eau" : les autorités locales en charge de ce développement conçoivent le dynamisme démographique comme un facteur de croissance qu'elles cherchent à favoriser et accompagner dans une logique de développement durable. Une démarche qu'Aqua Domitia rejoint dans la mesure où le projet fait des économies d'eau une priorité, et où il cherche à raisonner et optimiser les usages de l'eau tout comme la pression sur les ressources en eau et leurs écosystèmes.

Par ailleurs, certains font valoir que la capacité relativement limitée des adducteurs d'Aqua Domita pourrait ne pas couvrir l'ensemble des besoins, notamment agricoles. Le prix de l'eau fournie pourrait également en limiter l'accès. Ainsi, les internautes mettent en garde contre un projet à la charge de toute la collectivité mais qui ne bénéficierait finalement qu'à une minorité d'utilisateurs. Ils préconisent de privilégier les ressources locales et une politique de gestion de l'eau axée sur la maîtrise de la demande et de réduction des pertes. A ce sujet, BRL et la Région rappellent que des dispositifs concrets ont été mis en place pour atteindre l'objectif de 10% d'économies d'eau prôné par l'étude Aqua2020, comme des campagnes de sensibilisation à la réduction de la consommation d'eau des ménages ou des initiatives locales innovantes, qui se sont soldées par un ralentissement voire une diminution de la consommation annuelle par abonné dans certaines agglomérations. Par ailleurs, d'autres mesures destinées à réduire les besoins en eau ont été prises, notamment dans le cadre des SCOT, qui tendent à accroître la densité urbaine afin de limiter l'étendue des parcelles. En dépit de ces avancées, nombre d'internautes insistent sur la nécessité d'approfondir l'étude des besoins ainsi que la connaissance des ressources locales potentiellement mobilisables.

Résumé :

- Les partisans du projet estiment que, dans un contexte de réchauffement climatique, la croissance démographique et économique de la région rend nécessaire un apport en eau extérieure, là où les opposants avancent que le projet, basé sur des besoins surévalués, est susceptible de provoquer une inflation de la demande et une pression accrue sur les écosystèmes.
- A ce sujet, BRL et la Région rappellent que des dispositifs concrets ont été mis en place pour atteindre l'objectif de 10% de réduction de la consommation d'eau défini par Aqua2020.
- Certains mettent en garde contre un projet qui ne bénéficierait qu'à une minorité d'utilisateurs si sa capacité se révélait insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins et si le coût de l'eau venait en limiter l'accès.
- En définitive, nombre d'internautes insistent sur la nécessité d'approfondir l'étude des besoins.

BESOINS AGRICOLES

19 AVIS DONT 11 VIDÉOS, 6 COMMENTAIRES, 8 QUESTIONS-RÉPONSES

Dans cet espace de discussion, les avis sont très partagés, une ligne de fracture se dessine entre d'une part la majorité des agriculteurs et d'autre part les simples citoyens, les associations de défense de l'environnement et certains agriculteurs engagés de la Confédération paysanne.

Le projet, perçu comme indispensable à la survie économique du secteur agricole, rencontre une forte adhésion des agriculteurs, et en particulier des viticulteurs. Ces derniers défendent l'irrigation de la vigne dans un contexte de faibles rendements et de concurrence sur les marchés nationaux et internationaux. Conscients des dérives passées, ils la présentent non comme un moyen d'accroître les rendements mais comme un gage de stabilité et de qualité de la production. Face à ces arguments, un internaute s'interroge sur la pertinence d'irriguer la vigne alors que le secteur est en surproduction, et se demande si cette dernière ne serait pas "prise en otage" par les promoteurs du projet. Sur ce point, BRL estime que, si certaines filières rencontrent des difficultés, cela est davantage dû à des difficultés d'adaptation aux évolutions des marchés. En permettant le développement de l'agriculture de proximité et en stabilisant les rendements, l'irrigation devrait justement permettre à ces secteurs de mieux résister. Dans cette logique, l'irrigation s'avère aussi un outil de préservation des territoires agricoles, qui sont petit à petit grignotés par les zones urbaines (création de Zones Agricoles Protégées - ZAP - par exemple). L'irrigation est aussi présentée comme un atout pour développer une agriculture diversifiée et répondre à la demande d'une population croissante privilégiant les circuits courts.

Dans cette logique, l'irrigation pourrait être un outil de préservation des territoires agricoles qui sont petit à petit grignotés en particulier par l'urbanisation. Pour autant, la sous-utilisation des bornes d'irrigation installées dans le Gard et l'est de l'Hérault dans les années 60 montre qu'équiper un territoire ne suffit pas : pour remédier à la déprise agricole, certains suggèrent la création de Zones Agricoles Protégées (ZAP).

Nombre d'internautes expriment des doutes quant aux conséquences de l'irrigation sur les pratiques agricoles et la préservation de l'environnement. Ils pointent du doigt le fait que le projet ne s'accompagne pas d'une réorientation forte de la politique régionale en matière d'agriculture. Pour eux, rien n'assure que l'irrigation sera vertueuse et ne servira pas à augmenter les rendements. Dans cette optique, un viticulteur bio rappelle combien les pratiques de la viticulture intensive (irrigation, engrais, pesticides) sont nocives pour la vigne : non seulement elles la rendent dépendante de produits phytosanitaires qui appauvrissent et dégradent la qualité des sols, mais elles réduisent, en outre, sa capacité à s'adapter aux épisodes de sécheresse. Concernant les craintes liées à une dérive productiviste de la viticulture, BRL assure que des mécanismes économiques, techniques et institutionnels poussent à une irrigation raisonnée : tout d'abord, le

prix de l'eau ainsi que la compétition sur le marché mondial incitent les viticulteurs à chercher à accroître la qualité et régularité de la production plutôt que sa quantité ; cela implique une irrigation de précision, rendue possible par des outils de pilotage de l'irrigation permettant de définir les apports nécessaires ; enfin, des dispositifs institutionnels sont mis en œuvre afin de permettre à tous les agriculteurs de raisonner l'irrigation de leurs cultures.

Le projet n'en demeure pas moins accusé de mettre en place une politique de l'offre qui suscitera de nouvelles demandes et le développement d'une agriculture fortement consommatrice d'eau. Pour BRL au contraire, Aqua Domitia ne crée pas de besoin mais répond à la nécessité pour les agriculteurs de s'adapter aux évolutions du marché, tout en réduisant la pression exercée sur les ressources locales. Par ailleurs, il rappelle que le faible dimensionnement du projet ne permettra pas le déploiement massif de cultures irriguées. Le projet s'inscrit, en outre, dans le cadre des recommandations de l'Agenda 21 prônant les circuits courts, dans la mesure où maraîchage et arboriculture ne peuvent être envisagés sans irrigation dans la région.

Quelques internautes suggèrent que l'irrigation ne pourrait être qu'un alibi, dans la mesure où celui-ci va engendrer des demandes de la part du monde agricole impossibles à satisfaire dans leur totalité. En effet, ils avancent que ses caractéristiques techniques ainsi que la demande prioritaire d'eau potable limiteront la disponibilité de cette ressource pour l'agriculture : l'eau ne profitera qu'à un petit nombre de producteurs, situés dans des zones favorables ou disposant de moyens importants. Un point de vue partagé par certains agriculteurs qui, tout en plébiscitant le projet, regrettent qu'il vise prioritairement les besoins domestiques et industriels, et ne puisse répondre à l'ensemble des besoins de l'agriculture (notamment dans le Minervois, en bout de réseau).

Le financement des réseaux secondaires est également source d'inquiétude pour une partie des professionnels du secteur. Un intervenant considère par ailleurs que le décalage entre le niveau d'investissement requis et les capacités de financement du monde agricole n'est pas raisonnable ; il implique d'importantes subventions publiques qui peuvent atteindre 20 000€ de l'hectare.

En définitive, de nombreux internautes insistent sur la nécessité pour l'agriculture de s'adapter à son environnement, en développant des cultures méditerranéennes et en mettant en place des techniques de récupération et d'économie d'eau, comme l'enherbement. A ce sujet, BRL soutient que, si ces techniques ont une efficacité certaine en matière de prévention, elles ne sont aujourd'hui pas des garanties valables contre les sécheresses importantes, et ne peuvent donc que se positionner en complément de l'irrigation. Il en va de même pour les avancées en matière de recherche variétale, qui ne sont pas suffisantes pour se passer d'un apport supplémentaire et régulier en eau.

Résumé :

- Le projet rencontre une forte adhésion des agriculteurs, et en particulier des viticulteurs. Ceux-ci revendiquent une pratique raisonnée de l'irrigation, gage de stabilité et de qualité de la production, indispensable à la survie du secteur. Un viticulteur bio soutient néanmoins qu'une vigne irriguée est moins résistante à la sécheresse.
- Le projet est cependant suspecté d'encourager le développement d'une agriculture intensive ; BRL objecte que la capacité modérée du projet ne permettrait pas le déploiement massif de cultures irriguées.
- Deux internautes craignent que le projet ne profite qu'à une minorité de producteurs, et suggèrent que l'irrigation pourrait n'être qu'un "alibi" pour défendre le projet. La question du financement des réseaux secondaires est également posée, notamment car il demande d'importantes subventions publiques.
- De manière générale, plusieurs internautes s'accordent sur la nécessaire adaptation de l'agriculture à l'environnement, en privilégiant des cultures méditerranéennes et en mettant en place des techniques de récupération et d'économie d'eau.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

21 AVIS DONT 13 VIDÉOS ET 5 COMMENTAIRES, 9 QUESTIONS-RÉPONSES

Dans cet espace de discussion, le débat porte sur deux thèmes principaux : la qualité de l'eau du Rhône et l'incidence - positive ou non - du projet sur les ressources locales à préserver. Si, dans leur majorité, les internautes reconnaissent la nécessité d'assurer l'approvisionnement du territoire dans un contexte de changement climatique, ils sont nombreux à exprimer leur inquiétude à l'égard de l'impact du projet sur les écosystèmes et la santé humaine.

Ce qui mobilise le plus les internautes demeure la qualité de l'eau du Rhône : ils craignent que les résidus issus de l'industrie pétrochimique, radioactivité et nanoparticules présents dans cette eau puissent contaminer les ressources locales et affecter la santé humaine. S'il comprend les craintes suscitées par l'eau du Rhône, BRL assure qu'elle est conforme aux normes énoncées par le Code de la Santé Publique pour la production d'eau potable, ainsi qu'à plusieurs cahiers des charges agricoles pour l'irrigation. Pour étayer cette affirmation, BRL rappelle que l'eau du Rhône est utilisée depuis plus de 50 ans pour l'irrigation dans le Gard et le sud-est de l'Hérault et qu'aucune pollution en résultant n'a été relevée. De même, elle alimente en eau potable près de 600 000 personnes dans le Languedoc-Roussillon. Quant à la radioactivité, BRL assure que les études, menées en collaboration avec l'IRSN, attestent que la signature radiologique des sols et végétaux irrigués à partir du canal Philippe Lamour est équivalente à celle des autres terroirs et produits régionaux. Enfin, BRL fait valoir que, grâce aux divers programmes engagés, la qualité physico-chimique du fleuve est en nette amélioration.

Cependant, la présentation des analyses sur la qualité de l'eau, loin de réduire ces doutes, est suspectée de comporter des biais visant à rassurer les populations. Aucun traitement ne pourrait faire face à la pollution d'un fleuve qui jouxte autant d'installations industrielles sensibles. Ainsi, la menace que fait peser le projet sur les écosystèmes pousse certains internautes à craindre des arrêtés d'interdiction de pêche ou une dévalorisation des AOC. D'autres s'interrogent sur les conséquences d'un accident industriel (nucléaire ou chimique) dans la vallée du Rhône, d'une éventuelle rupture de l'adducteur transportant l'eau brute polluée du Rhône sur les ressources locales, ou encore redoutent qu'un prélèvement accru sur l'Orb n'aggrave le phénomène de salinisation des sols dans la région de Béziers. Des craintes similaires existent pour la Camargue, qui pourrait pâtir d'une ponction sur le Rhône, et portent plus globalement sur la pérennité du débit du Rhône : elle pourrait être doublement affectée par le changement climatique (et la fonte induite des glaciers, principales sources d'approvisionnement du Rhône) et l'accroissement des besoins de prélèvements. Sur ce point, BRL se veut toutefois rassurant, en expliquant que les prélèvements sur le Rhône sont trop faibles pour constituer une telle menace car ils sont minimes au regard du débit d'étiage (1%). A noter qu'un internaute salue le projet, qui viendra soulager la nappe astienne, dont un pompage accru aggraverait la contamination par les eaux salées de la Méditerranée.

Face à ces enjeux, plusieurs internautes se rejoignent sur la nécessaire adoption du principe de précaution. Certains s'interrogent sur la possibilité d'interrompre le débit en cas de pollution majeur de l'eau du Rhône, afin d'éviter qu'elle ne contamine les écosystèmes locaux. Dans cette perspective, les chercheurs du Cemagref estiment que les clés d'un débat éclairé résident en partie dans une meilleure appréhension des impacts du projet sur l'environnement.

Résumé :

- La majorité des internautes exprime une inquiétude à l'égard de l'impact du projet sur les écosystèmes et la santé humaine.
- Le sujet le plus mobilisateur s'avère la qualité de l'eau du Rhône : des résidus issus de la pétrochimie, des nanoparticules ainsi que des éléments radioactifs sont suspectés de pouvoir contaminer les écosystèmes locaux et affecter la santé humaine. En réponse à ces craintes, BRL assure que l'eau du Rhône est conforme aux limites réglementaires.
- Cependant, les analyses sur la qualité de l'eau convainquent peu. Certains redoutent notamment des arrêtés d'interdiction de pêche, une dévalorisation des AOC ou une rupture de l'adducteur.
- Face à ces enjeux, plusieurs internautes se rejoignent sur la nécessaire mise en œuvre du principe de précaution.

AUTRES SOLUTIONS

18 AVIS DONT 10 VIDÉOS, 2 COMMENTAIRES, 10 QUESTIONS-RÉPONSES

Cet espace regroupe par nature des avis et questions explorant d'autres solutions que le projet Aqua Domitia.

Plusieurs intervenants déplorent avant tout le manque de visibilité dont on dispose sur les ressources qui pourraient être mobilisées en alternative à Aqua Domitia. Ne faudrait-il pas, préalablement à toute décision, terminer les études en cours ou en lancer de nouvelles ? A cela, le maître d'ouvrage rappelle qu'attendre le résultat d'études peut s'avérer vain et ne doit pas freiner toute prise de décision ; que le projet s'appuie dès à présent sur des études approfondies des volumes disponibles de l'Orb et l'Hérault, auxquels Aqua Domitia apporte sécurisation et complément ; que certaines ressources souterraines sont effectivement méconnues mais sont destinées prioritairement à l'eau potable. Concernant ces dernières, l'atelier d'expert a confirmé l'attention qu'il fallait leur apporter et la nécessité de poursuivre les études pour mieux les connaître.

Plusieurs avis défendent le dessalement de l'eau de mer comme une solution crédible, privilégiée notamment par la région de Barcelone. Une question porte sur la comparaison que nous pourrions faire entre les coûts du m³ d'eau dans le Languedoc-Roussillon et du côté espagnol ; le maître d'ouvrage précise que les coûts sont difficilement comparables en raison des contextes réglementaires, sanitaires et environnementaux et qu'il faut bien distinguer les coûts de l'eau potable (à laquelle est destiné le dessalement) de l'eau brute (qui est l'objet principal du projet Aqua Domitia).

Un internaute étant déjà intervenu au cours d'une réunion publique rappelle dans cet espace de discussion que le barrage du Salagou a été conçu et financé par le Ministère de l'agriculture afin de répondre prioritairement à des besoins agricoles. Il lui semble donc légitime de l'exploiter à la hauteur de son potentiel, sans pour autant que cela n'interdise une certaine utilisation touristique. Son exploitation représenterait une alternative économe au projet Aqua Domitia dans la mesure où le projet a déjà été financé pour répondre aux besoins en eau du territoire.

D'autres participants invitent au développement de retenues collinaires et de cultures en terrasse, solutions locales peu onéreuses et plus durables. Un intervenant souligne que des retenues d'eaux hivernales permettraient de combler certains des besoins en saison sèche, regrettant au passage que le raisonnement qui justifie le projet ne prenne pas plus en compte la saisonnalité de la disponibilité des différentes ressources.

D'autres avis et questions rappellent le besoin, avant tout projet, de favoriser les économies d'eau : "notre siècle est un siècle à l'économie, pour l'eau comme pour l'énergie". Des mesures sont-elles prises pour favoriser les économies dès la construction des logements par exemple ? Pour BRL et la Région, des projets existent et vont dans cette direction. Sur le plan agricole et pour les espaces verts, plusieurs intervenants soulignent la nécessité de sélectionner les espèces cultivées pour limiter les besoins en eau et de développer des techniques de cultures préservant l'humidité des sols (bois raméal fragmenté, compostage...).

L'amélioration du rendement des réseaux est aussi pointée du doigt comme une source importante d'économies qui doit précéder le projet Aqua Domitia. A ce sujet, le maître d'ouvrage précise qu'il s'agit d'un objectif de premier ordre pour la Région, qui s'avère néanmoins coûteux au-delà d'un certain seuil. Aqua Domitia apporte donc, selon lui, une réponse complémentaire à un coût attractif (0,37 €/m³).

De manière générale, des frustrations s'expriment quant à l'absence d'études approfondies portant sur l'ensemble des autres solutions possibles, souvent "énoncées sans être étudiées", alors que leurs résultats sauraient dû être un préalable à toute prise de décision.

Résumé :

- Plusieurs intervenants en appellent à une poursuite des études sur l'ensemble des ressources disponibles avant de décider de la réalisation du projet ; le maître d'ouvrage précise qu'une décision doit être prise et que les résultats dont il dispose le permettent.
- Le dessalement de l'eau de mer, une mobilisation accrue du barrage du Salagou, les retenues collinaires, les retentions d'eaux hivernales sont présentées comme des solutions crédibles, susceptibles de remettre en cause l'opportunité du projet.
- La priorité doit être accordée aux économies d'eau et à l'amélioration des réseaux existants. Le maître d'ouvrage rappelle que ce sont des priorités de la Région qui ont néanmoins des limites auxquelles Aqua Domitia apporte une réponse, en termes de sécurisation et de complément des ressources existantes.

GESTION ET PRIX DE L'EAU

6 AVIS, 1 COMMENTAIRE, 9 QUESTIONS-RÉPONSES

L'espace "gestion et prix de l'eau" a donné l'occasion au maître d'ouvrage d'apporter des précisions sur les dimensions économiques de son projet. Il rappelle par exemple la composition du coût d'exploitation du réseau (10% = énergie nécessaire au transport de l'eau - environ 3 à 4 cts par m³ pour 100 km parcourus - 65% = coûts d'exploitation et d'entretien des réseaux).

Il apporte en particulier des éclairages sur le modèle économique du projet, dont l'amortissement se fait sur le long terme ; selon lui, il s'agit donc bien d'un projet d'aménagement du territoire et non d'un projet commercial. Un blogueur souligne à ce sujet que la rentabilité du projet est fortement variable en fonction des saisons et des territoires, elle ne doit être étudiée que pour le projet dans son ensemble.

L'investissement sera porté en grande partie par la Région, puis par les départements de l'Hérault et de l'Aude, quelques communes et les usagers (agriculteurs, particuliers) avec un soutien de l'agence de l'eau. L'Union européenne est quant à elle sollicitée pour les réseaux de desserte

à vocation agricole. Plusieurs incertitudes néanmoins demeurent : les maîtres d'œuvres des réseaux secondaires (qui devraient être des ASA - associations syndicales autorisées - ou des intercommunalités) sont encore inconnus à ce jour, et ce sont eux qui définiront précisément le prix de l'eau.

Des craintes se font ressentir concernant l'impact du coût du projet sur le prix de l'eau, et plus généralement sur les équilibres à trouver sur le plan économique pour l'exploitation des différentes ressources : comment concilier l'objectif de soulagement des prélèvements sur les ressources locales en apportant la ressource Rhône, alors que le coût d'exploitation des ressources souterraines est bien plus faible, par exemple ? BRL rappelle, concernant l'alimentation en eau potable, que le projet Aqua Domitia n'est qu'une ressource complémentaire et que les ressources souterraines continueront donc à être privilégiées ; l'impact sur son coût sera par ailleurs limité (inférieur à 10 cts par m³ pour le Syndicat du Bas Languedoc, par exemple). Concernant l'eau brute, l'exploitation des différentes ressources est encadrée sur le plan réglementaire, et les prix resteront attractifs pour les différents usages envisagés, proches de ceux pratiqués aujourd'hui.

Pour autant, un intervenant souligne la nécessité d'effectuer une péréquation tarifaire entre les usagers agricoles et les autres usagers. La mixité des usages et l'optimisation des équipements existants et à venir sont à ses yeux fondamentaux pour faire baisser les prix pour le monde agricole et assurer la rentabilité du projet.

L'apport d'une nouvelle ressource en abondance et à un prix attractif fait à l'inverse craindre l'installation d'activités économiques fortement consommatrices d'eau, ce qui serait contraire à la réalisation prioritaire d'économies et synonyme d'une "politique de l'offre". En 2010-2011, l'exploitation industrielle du melon au Mas Vivier, territoire aujourd'hui convoité pour l'installation d'une école de football professionnel, illustre selon un participant les effets d'aubaine que peut constituer la disponibilité d'une ressource attractive. Un autre intervenant donne d'autres exemples dans le domaine du tourisme en soulignant que la SAUR participe à hauteur de 49% au capital de BRL Exploitation, filiale de BRL : n'y aurait-il pas un conflit d'intérêt entre cet acteur privé de l'eau, exploitant de golfs, campings et centres de loisirs, et le Conseil régional qui affiche des objectifs prioritaires d'économies d'eau ? Pour BRL, la question ne se pose pas : Aqua Domitia est un projet d'aménagement du territoire, sans rentabilité à court terme ; la SAUR ne devrait donc pas en tirer de profit significatif en tant qu'actionnaire. En ce qui concerne les golfs, un seul projet est recensé à Pézenas, la filière étant saturée. Son alimentation est étudiée à partir d'Aqua Domitia car la CLE du SAGE de l'Hérault s'est prononcée contre l'usage du fleuve Hérault pour en satisfaire les besoins.

Le développement de doubles-réseaux, nécessairement limités aux nouvelles constructions, ferait-il apparaître des inégalités sur le territoire ? BRL et la Région précisent que tous en bénéficient puisque l'utilisation de l'eau brute soulage l'utilisation des réseaux d'eaux potables, donc leur coût d'exploitation, payé par l'ensemble des usagers. D'autre part, l'installation de doubles-réseaux pour les particuliers devrait être limitée car les politiques d'aménagement tendent à réduire les parcelles et appellent à une densification urbaine qui les rendent moins attractifs.

De manière générale, plusieurs participants s'interrogent sur les liens entretenus entre la Région, BRL et ses différentes filiales. Ils soulignent le maillage complexe des instances de gouvernance dans le domaine de l'eau qui constituent un "puzzle des territoires, des compétences, des demandes, des consommations", voire une "hydrocratie". Cette fragmentation ne permet pas, selon eux, de déterminer clairement qui paye et comment peuvent être durablement partagés les usages des différentes ressources.

Résumé :

- Un espace propice à des éclaircissements sur les dimensions économiques du projet, le coût d'exploitation du réseau et son financement.
- Des inquiétudes sur l'impact du projet sur le prix de l'eau ; BRL mentionne un impact limité sur le prix de l'eau potable, et un prix de l'eau brute proche de celui pratiqué aujourd'hui, jugé attractif pour ses différents usages, notamment agricoles.
- Plusieurs participants craignent que le projet soit à visée commerciale et qu'il favorise l'installation d'activités fortement consommatrices (exploitations agricoles industrielles, campings, golfs...). La participation de la SAUR dans le capital de BRL Exploitation fait craindre un conflit d'intérêt entre le secteur privé et le conseil régional qui affiche des objectifs d'économies d'eau.
- La gouvernance de l'eau est décrite comme un "puzzle" articulant de nombreuses instances, collectivités et entreprises, ce qui ne contribue pas à clarifier les enjeux de ce projet, par nature trans-bassin.

MAILLON NORD ET OUEST DE MONTPELLIER

6 AVIS DONT 1 VIDÉO, 1 QUESTION-RÉPONSE

Un maillon qui semble soutenu par plusieurs acteurs locaux, notamment la communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup : selon eux, Aqua Domitia permettra de poursuivre la dynamique agricole et sécuriser la ressource en eau, de manière compatible avec une gestion économe et solidaire de la ressource.

Selon un militant associatif, le projet permettra de soulager les prélèvements sur le karst des garrigues, qui fait l'objet de nombreux forages, aux conséquences parfois regrettables comme celui de la source des Cents-Fonts.

Plusieurs élus et riverains de Villeneuve-lès-Maguelone apportent leur soutien depuis le sud de l'agglomération. Ville littorale dont les eaux de forage sont devenues impropres à la consommation humaine car elles comportent de plus en plus de traces de salinité, Villeneuve-lès-Maguelone va bénéficier de la ressource Rhône dans le cadre du maillon Sud actuellement en travaux.

Des appels à la vigilance sont néanmoins exprimés quant au risque de changement de cultures induit par l'arrivée d'eau (à l'instar de ce qui s'est passé sur le secteur irrigué de Céceles) et à l'urbanisation "galopante" aux portes de Montpellier. BRL rétorque que l'irrigation peut véritablement contribuer au maintien de l'activité agricole, à sa diversification (par nature limitée) et à la préservation des paysages.

Une association du nord-est de Montpellier, des villages de Beaulieu et Restinclières, dénonce par ailleurs un manque d'équité territoriale : en mobilisant d'importants financements pour le nord et ouest de Montpellier, Aqua Domitia prive d'autres territoires proches de l'agglomération montpelliéraine de ressources pourtant nécessaires afin de mieux gérer les ressources locales ou encore lutter contre les fuites.

Résumé :

- Un soutien de plusieurs acteurs, notamment la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, pour poursuivre la dynamique agricole tout en soulageant les prélèvements sur les ressources locales
- Des manifestations de soutien depuis Villeneuve-lès-Maguelone, ville littorale qui va bénéficier de l'eau du Rhône via le maillon Sud
- Quelques appels à la vigilance exprimés quant au risque de changement de cultures dans ce secteur viticole et à l'urbanisation importante que connaît la ville de Montpellier

MAILLON VAL D'HÉRAULT

3 AVIS DONT 2 VIDÉOS, 1 COMMENTAIRE

Se sont exprimés deux représentants du syndicat mixte du Salagou qui manifestent leurs inquiétudes quant à une exploitation accrue du barrage du Salagou pour l'alimentation de la basse vallée de l'Hérault. Ils rappellent que ce barrage est une ressource importante pour soutenir le développement local, sur le plan du tourisme comme de l'agriculture, une démarche soutenue par le conseil général de l'Hérault. A l'opposé, un intervenant au sein de l'espace "Autres solutions" demandait à ce que ce même barrage soit utilisé de manière plus importante, conformément à l'usage agricole qui avait présidé à sa réalisation pour l'ensemble de la vallée de l'Hérault.

Résumé :

- Plusieurs avis s'opposent quant à la possibilité d'accroître l'exploitation du barrage du Salagou : pour le Syndicat Mixte du Salagou, c'est une ressource importante pour le développement touristique local qu'il s'agit de préserver ; pour d'autres, c'est une ressource sous-exploitée alors qu'elle était destinée à assurer l'alimentation de la vallée

MAILLON LITTORAL AUDOIS

5 AVIS DONT 3 VIDÉOS, 2 QUESTIONS

Cet espace fait l'objet d'avis contrastés.

Un représentant du conseil général de l'Aude rappelle l'importance de ne pas freiner le développement de Narbonne.

Un riverain constate que les problèmes d'eau sont récurrents en période estivale et qu'il faut bien trouver des solutions pour sécuriser l'approvisionnement du littoral, qui connaît par ailleurs d'importants pics de fréquentation à ce moment de l'année.

Des inquiétudes s'expriment quant à certaines zones qui ne seraient pas desservies. Un participant mentionne que le service ne sera pas continu pour l'ensemble du littoral. Plusieurs intervenants regrettent, parfois avec véhémence, que la desserte du secteur piémont de l'Aude entre les Corbières maritimes et les lagunes ne soit pas assurée, alors qu'il s'agit de la partie la plus sèche du département ; le maître d'ouvrage répond que ce territoire est malheureusement trop éloigné de l'adducteur et que des ressources locales sont à l'étude au sein du schéma directeur d'eau brute que prépare la communauté d'agglomération de Narbonne.

Certaines ressources ne peuvent être exploitées comme l'étang d'Ouveillan, proposé par un internaute, qui a été classé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de type 1, ce qui rend tout aménagement particulièrement difficile.

Résumé :

- Plusieurs voix expriment des inquiétudes sur l'étendue du réseau de desserte qui serait trop limitée, pour un territoire qui fait face à un afflux touristique important et exprime des besoins sur le plan agricole au sud du maillon.

MAILLON MINERVOIS

3 AVIS DONT 2 VIDÉO, 3 QUESTIONS

Deux intervenants s'interrogent sur l'intérêt du projet Aqua Domitia dans cette région au regard des autres solutions disponibles localement, comme les retenues collinaires et surtout le karst des Corbières. Un d'entre eux demande s'il est prévu d'exploiter ce karst et surtout de le protéger des risques de pollution. BRL et la Région répondent que cette ressource est connue mais que les forages réalisés à ce jour n'ont pas encore permis d'en évaluer le volume. Il ne manquera pas d'être exploité dès lors que les études auront confirmé sa productivité. Pour un représentant de la chambre d'agriculture, il ne faut pas nécessairement remettre en cause le projet mais le lier au développement de solutions locales, en particulier ces retenues collinaires (dont la réglementation doit par ailleurs évoluer) pour que l'ensemble du territoire dispose de moyens d'irrigation.

BRL a précisé, en réponse à une question d'un internaute, que le réseau n'ira pas jusqu'à Carcassonne. L'ouest audois bénéficie déjà d'importants aménagements hydrauliques réalisés depuis les années 50 qui satisfont apparemment les besoins de ce territoire.

Un habitant de Roubia s'inquiète de la fermeture du réseau d'irrigation de Pouzols-Minervois, décidée afin de privilégier l'usage du forage de Pouzols pour l'alimentation en eau potable des villages environnants.

Résumé :

- Un territoire qui disposerait, selon certains intervenants, de ressources locales suffisantes (retenues collinaires, karst des Corbières) dont il faudrait mieux connaître le potentiel et financer l'exploitation

MAILLON BITERROIS

3 AVIS DONT 2 VIDÉOS, 1 COMMENTAIRE, 5 QUESTIONS-RÉPONSES

Un élu de Béziers exprime le besoin d'agir rapidement : apporter l'eau du Rhône à Béziers permettrait de sécuriser la ressource Orb, mais aussi de soulager les prélèvements qui sont faits sur ce fleuve, prélèvements qui risquent par ailleurs de croître si le maillon Littoral Audois est réalisé avant le maillon Biterrois. Un internaute s'inquiète d'une éventuelle pénétration d'eau saline dans les terres si le débit de l'Orb venait à baisser en cas de prélèvements accrus. A cela BRL répond en affirmant être en capacité de respecter la consigne de débit minimum de 2 m³/s à l'aval de Reals, par des lâchers d'eau depuis le barrage des Monts d'Orb.

De la même manière, un représentant du Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux de l'Astien (SMETA) exprime le besoin d'une ressource extérieure pour soulager les prélèvements sur la nappe astienne, fortement menacée par les forages actuels.

Une question particulière porte sur la plaine de Sallèle. BRL précise que ce territoire pourrait être desservi vu sa proximité des maillons Val d'Hérault et Biterrois mais que les réseaux de desserte ne sont pas encore définis. Un travail est en cours avec l'ASA des Belles Eaux qui gère un réseau lié à un pompage sur la Payne, réseau dont l'interconnexion avec Aqua Domitia pourrait être envisagée.

Un internaute se demande si Aqua Domitia pourrait être prolongé de Pézenas à Agde pour alimenter un territoire en plein développement. BRL précise qu'un autre projet est à l'étude dans cette région, à partir des réseaux BRL existants alimentés par le Canal du Midi, mais qu'une interconnexion entre ces réseaux et le maillon Biterrois pourrait être envisagée afin de sécuriser les ressources.

Résumé :

- Selon plusieurs participants, il faut agir pour faire face à l'accroissement des prélèvements sur l'Orb et sur la nappe Astienne
- Certains craignent que l'Orb ne pâtisse d'un accroissement des prélèvements, notamment si le maillon Littoral Audois est réalisé avant le maillon Biterois ; BRL affirme être en mesure d'en réguler le débit par des lâchers d'eau depuis le barrage des Monts d'Orb

LE DÉBAT ET SES SUITES

5 QUESTIONS-RÉPONSES

Certains internautes se sont également exprimés au sujet de l'organisation du débat.

L'un d'eux se demande notamment qui décide de la pertinence des questions et contributions, et donc de leur publication et de leur prise en compte dans le débat. A ce sujet, la CPDP rappelle qu'elle est chargée d'organiser le débat dans le respect de trois principes fondamentaux : la transparence, l'argumentation, l'équivalence. Elle examine les avis et questions qu'elle reçoit par écrit avant toute publication sur le site du débat (modération a priori) afin de vérifier qu'ils répondent à certaines exigences :

- ils doivent être en relation avec les questions du débat ;
- ils doivent être argumentés ;
- ils ne doivent pas contenir de propos injurieux ou diffamatoires à l'encontre de personnes physiques ou morales ;
- leurs auteurs doivent s'être identifiés (nom, prénom, ville et, le cas échéant, organisation).

Ainsi, tout avis ou question répondant à ces critères, indépendamment de l'identité et de l'opinion de son auteur, seront pris en considération par la CPDP dans la rédaction de son compte-rendu. Indépendante du maître d'ouvrage, la CPDP est garante de l'objectivité de ce document.

Un intervenant s'est étonné de l'organisation d'une réunion publique dans le département des Pyrénées-Orientales, alors que ce dernier n'est pas concerné par le projet. La CPDP a répondu ainsi au souhait du Conseil général et de l'agglomération de Perpignan de débattre de l'ensemble des solutions envisagées localement pour répondre aux besoins en eau de leur territoire, Aqua Domitia faisant partie des solutions qui ont été étudiées mais écartées. La CPDP a considéré cette demande comme légitime au regard des objectifs du débat public.

Un intervenant se félicite que le débat soit un succès, en ce qui concerne l'accès à l'information sur un projet de cette nature.

Une interrogation porte sur les suites du débat : la CPDP rappelle qu'elle établira un compte-rendu, la CNDP un bilan, documents sur lesquels le maître d'ouvrage devra s'appuyer pour motiver sa décision de poursuivre ou d'abandonner le projet. Elle sera rendue publique.

Plusieurs opposants demandent que des études aussi approfondies que celles qui ont porté sur Aqua Domitia soient menées, sur l'ensemble des économies d'eau pouvant être réalisées, les ressources disponibles et les autres solutions qui pourraient être envisagées, avant toute décision. Ils en appellent à l'abandon du projet au profit d'une réflexion collective associant l'ensemble des groupes locaux, CLE, associations, pour définir une politique globale de l'eau sur le plan régionale. Un intervenant propose la tenue d'assises régionales de l'eau, à l'instar de l'initiative "SOURCE" en région PACA.

AUTRES

7 QUESTIONS-RÉPONSES

La catégorie "Autres" recense 7 questions-réponses portant sur différents sujets ne correspondant pas aux autres espaces de discussion.

Le secteur des Pyrénées-Orientales, notamment, ne disposait pas d'espace dédié. En ce qui concerne ce département, plusieurs interventions soulignent que les solutions locales sont satisfaisantes, allant dans le sens des conclusions du maître d'ouvrage sur ce territoire (un participant s'étonne d'ailleurs du fait que d'autres solutions locales du même type ne puissent être trouvées dans l'Aude et l'Hérault comme alternative à Aqua Domitia). Un internaute s'inquiète toutefois de l'évolution des besoins, y compris de ceux de la Catalogne. BRL rappelle que le projet Aqua Domitia n'est pas surdimensionné pour y répondre, la Catalogne ayant fait le choix du dessalement de l'eau de mer pour satisfaire ses besoins actuels et à venir. Une connexion entre Aqua Domitia et les Pyrénées-Orientales reste possible à long terme pour remplir des stockages en période hivernale, si le besoin s'en faisait sentir d'ici 30 ou 50 ans.

2 • 5 • L'ATELIER D'EXPERTS

Ce document est la restitution intégrale des travaux de l'atelier d'experts.

Dans le cadre du débat public mis en place par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) sur le projet Aqua Domitia, un Atelier d'experts hydrogéologues a été constitué pour préciser la connaissance actuelle sur les ressources en eau souterraine, sur les territoires traversés par les différents maillons du projet Aqua Domitia et les études nécessaires pour améliorer cette connaissance.

L'eau souterraine représente près de 90% de la ressource utilisée pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP) dans la région Languedoc-Roussillon et notamment plus de 90 % dans le département de l'Hérault et plus de 80 % dans le département de l'Aude concernés par le projet. Le contexte géologique particulier de notre région (présence d'une grande diversité de types de roches, modelées par une histoire tectonique complexe et des variations du niveau de la mer de plusieurs centaines de mètres) fait qu'il existe un lien fort entre écoulements de surface et souterrains (notamment dans les karsts et les nappes alluviales). Ainsi, les eaux souterraines contribuent de manière importante au soutien des débits des rivières pendant les périodes d'étiage, de juin à octobre. L'ensemble de ces éléments explique que la ressource en eau souterraine a, depuis toujours et doit avoir de plus en plus, une place importante dans les politiques de gestion de la ressource en eau superficielle et souterraine de la région Languedoc-Roussillon. Cependant, mis à part le cas emblématique de l'aquifère du Lez, dont la gestion active depuis 30 ans assure une alimentation sûre et durable à l'agglomération de Montpellier, la plupart des grands aquifères karstiques est dans l'ensemble mal connue et potentiellement sous-utilisée.

Les questions de l'avenir de l'exploitation de la ressource en eau souterraine et plus globalement de l'importance qui lui est accordée (en terme d'exploitation mais aussi par exemple en terme de protection ou de connaissance), se posent aujourd'hui, d'une manière d'autant plus aigüe que ces questions n'ont pas été abordées lors de l'étude prospective Aqua 2020, sur la base de laquelle a été conçu le projet Aqua Domitia.

Nous profitons donc de cette opportunité pour synthétiser et communiquer sur l'état des connaissances sur les eaux souterraines dans les territoires traversés par le projet, de manière à favoriser leur prise en compte dans la stratégie future de gestion de l'eau.

ETAT DES LIEUX

Un certain nombre d'études hydrogéologiques ont été réalisées au cours des 15 dernières années et même antérieurement dans la région. Elles ont permis de caractériser des réservoirs d'eau souterraine, aujourd'hui plus ou moins exploités. Il existe aussi des éléments de connaissance qui permettent d'envisager une exploitation future sur des secteurs d'ores et déjà déterminés, mais qui nécessitent d'être explorés plus avant.

La présente note s'attache à recenser, sur le tracé et les maillons hydrauliques envisagés dans le cadre du projet Aqua Domitia, les principales études réalisées ou en cours de réalisation sur des réservoirs d'importance régionale, ainsi que les ressources potentielles connues et qui mériteraient d'être explorées. Cette liste ne fait pas référence aux nombreux travaux réalisés localement et qui ont permis l'implantation de nombreux captages en eau souterraine, qui desservent actuellement les différentes collectivités de cette région.

APPROCHE GLOBALE

Avant de détailler les connaissances maillon par maillon, il convient en premier lieu de citer l'"étude préliminaire des aquifères patrimoniaux karstiques du bassin RMC"⁽¹⁾, pour son apport général concernant ce type d'aquifère emblématique de la région. Il s'agit d'une étude qui avait été lancée dans le cadre du SDAGE pour faire un bilan exhaustif de toutes les connaissances sur les aquifères karstiques identifiés comme patrimoniaux par le SDAGE.

(1) (2001) Etude ANTEA – BURGEAP.

Elle avait pour objectif "d'identifier parmi les zones karstiques à forte valeur patrimoniale, d'une part celles pouvant faire immédiatement l'objet de travaux en vue d'une mise en exploitation ou d'un renforcement de celle-ci (en appréciant le mode d'exploitation le mieux adapté), d'autre part celles pour lesquelles les reconnaissances complémentaires (études, acquisition de données) sont justifiées compte tenu de leurs potentialités présumées."

Ce diagnostic prenait en compte les connaissances hydrogéologiques du moment ainsi que les contraintes et les enjeux locaux. Il s'agit donc d'un document clé en matière de programmation des études et des projets d'exploitation des ressources en eau souterraine karstique, qui sont parmi les plus importantes dans notre région. A notre sens, cette étude devrait donc être utilisée pour orienter les politiques de recherche et d'investigation sur les eaux souterraines, au niveau de chaque maillon.

APPROCHE PAR MAILLONS

Maillon Sud Montpellier

Même si les travaux sont déjà commencés pour ce maillon, il convient de noter que plusieurs études sur les eaux souterraines et les eaux superficielles en relation avec celles-ci, ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. Si elles concluent à l'existence d'une ressource exploitable, ces études pourraient intéresser en priorité les collectivités et les industries du secteur.

De manière très synthétique, ces études sont :

- "Calcaires jurassiques Pli-ouest de Montpellier et Massif de la Gardiole. Etat des lieux hydrogéologique", Etude terminée (2008), Rapport BRGM-RP-56503-FR ; 1 (2001) Etude ANTEA- BURGEAP.
- "Caractérisation du comportement d'un indicateur piézométrique et définition des volumes prélevables sur les compartiments carbonatés Nord et Sud de l'entité Mosson de la masse d'eau FR-DO-124", Etude terminée (2011), Rapport BRGM/RP-59658- FR ;
- "Interactions hydrodynamiques surface/souterrain en milieu karstique sur les relations entre le Coulazou et l'aquifère du causse d'Aumelas", thèse de doctorat de Vincent Bailly-Comte de l'Université Montpellier II. Etude terminée (2008) ;
- Travaux et suivis réalisés dans le cadre de l'Observatoire "MEDYCYSS" de l'Université de Montpellier II.

Par ailleurs, il convient de noter que dans l'extension sous-couverture vers l'ouest des calcaires jurassiques du Pli-ouest de Montpellier, certains secteurs comme ceux de "Villeveyrac" et "Plaissan" pourraient être utilement explorés. En effet, ils représentent une ressource potentielle intéressante sur ce maillon et sur celui du Val d'Hérault. Ainsi, un état des lieux réalisé récemment dans le cadre de l'étude Ouest-Hérault (Phase II)², a établi que des réserves potentielles d'environ 8 millions de m³ par an pourraient être globalement exploitées sur cet aquifère, en complément des exploitations existantes.

Maillon Nord et Ouest Montpellier

Plusieurs études sur les eaux souterraines et les eaux superficielles en relation avec celles-ci, particulièrement dans le contexte karstique très présent sur ce maillon, ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. De manière synthétique, ces études sont :

- "Système karstique des Cent Fonts : Simulation de scénarios d'exploitation et de gestion de la ressource.", Etude terminée, (2006), Rapport BRGM/RP-54865-FR, qui a conclu à la possibilité d'exploiter un volume de l'ordre de 5 millions de m³/an sur cet aquifère, dans un contexte hydrologique très déficitaire ;
- "Gestion multi-usages des aquifères karstiques méditerranéens. Le Lez, son bassin versant et son bassin d'alimentation associé au système karstique du Lez", projet de recherche porté par l'Agglomération de Montpellier, en cours de réalisation ;
- "Détermination des volumes prélevables - Identification et caractérisation des ressources stratégiques sur les Bassins de Castries et Sommières (FR DO 223)", étude BRGM en cours de réalisation.

(2) Evaluation économique du programme de mesures de gestion quantitative dans l'Ouest de l'Hérault - phase 2. Etude BRGM en cours, portée par l'AE RM&C, la région et le département de l'Hérault.

Par ailleurs, il convient de noter qu'il y a probablement un potentiel non négligeable à explorer dans les "karsts des garrigues nord-montpelliéraines", au sein desquels on trouve par exemple, les sources des Fontanilles, du Bois de Monnier et du Mas de Banal. Les ressources au sein de cet ensemble karstique sont encore dans l'ensemble insuffisamment connues pour proposer un plan d'exploitation durable. En particulier, on connaît à peu près la zone d'alimentation des sources de Clamouse et du trou du Drac, drainant la terminaison sud du Larzac. On ne connaît cependant pas la ressource, ni surtout l'importance des écoulements dans les calcaires. L'état des lieux réalisé dans le cadre de l'étude Ouest-Hérault-II conduit à penser que l'on pourrait envisager d'exploiter globalement environ 3 millions de m³/an sur ces aquifères.

Maillon Val d'Hérault

Ce maillon, à l'instar du maillon Biterrois, se situe au contact des secteurs où la ressource en eau souterraine est présumée être la plus importante sur le tracé d'Aqua Domitia. Plusieurs études sur les eaux souterraines et les eaux superficielles en relation avec celles-ci, particulièrement dans le contexte karstique très présent sur ce maillon, ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. De manière synthétique, ces études sont :

- "Schéma directeur de partage de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Hérault ; Détermination des volumes prélevables", Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault en cours de réalisation (cours d'eau et nappe alluviale) ;
- "Détermination du volume prélevable sur l'aquifère de l'astien", Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien, en cours de réalisation ;
- "Le bassin Oligo-Miocène de l'Hérault : un exemple de rétro-charriage des structures pyrénéennes. Implications hydrogéologiques", Etude terminée (2005), Rapport BRGM RP-53733-FR ;

Par ailleurs, il convient de noter que dans l'aquifère des calcaires jurassiques du Pli-ouest de Montpellier, certains secteurs pourraient être utilement explorés, notamment dans la partie sous couverture et en position d'aquifère captif, car ils représentent une ressource potentielle intéressante sur ce maillon et sur celui du Sud Montpellier, comme indiqué plus haut. Cette ressource est encore peu utilisée mais les potentialités paraissent très importantes au vu des connaissances actuelles.

De plus, comme pour le maillon précédent, il y a probablement un potentiel non négligeable dans les "karsts des garrigues nord-montpelliéraines", avec une potentialité annoncée de l'ordre 3 millions de m³/an.

Maillon Biterrois

Plusieurs études sur les eaux souterraines et les eaux superficielles en relation avec celles-ci, ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. De manière synthétique, ces études sont :

- "Détermination du volume prélevable sur l'aquifère de l'Astien", Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien, en cours de réalisation ;
- "Etude de faisabilité pour la caractérisation des aquifères karstiques sous couverture sur le secteur de l'Agglomération de Béziers", étude portée par la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée, Etude terminée (2009), Rapport BRGM/RP- 57752-FR ;
- "Identification et caractérisation des ressources en eau souterraine des aquifères karstiques sous couverture sur le secteur de l'agglomération de Béziers", étude en cours de réalisation, faisant suite à la précédente.

Par ailleurs, il convient de noter qu'il existe potentiellement des ressources intéressantes dans les calcaires dévoniens des Monts de Faugères et dans le karst cambrien de Pardailhan, dans lesquels l'état des lieux réalisé pour Ouest-Hérault-II envisage que l'on pourrait exploiter globalement et au minimum de l'ordre 2 millions de m³/an pour l'AEP.

Maillon Littoral Audois

Plusieurs études sur les eaux souterraines et les eaux superficielles en relation avec celles-ci, ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. De manière synthétique, ces études sont :

- Gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant de l'Aude. Détermination des volumes prélevables", Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières, en cours de réalisation (cours d'eau et nappe alluviale)

Par ailleurs, il convient de noter que dans le karst des Corbières nord-orientales, secteur de Montredon-Corbières-Narbonne, dont l'exutoire est la source de l'Oeillal de Montlaurès, la ressource (qui pourrait éventuellement renforcer l'alimentation de Narbonne) mériterait d'être explorée.

Maillon Minervois

Un certain nombre d'études sur les eaux souterraines et les eaux superficielles en relation avec celles-ci, ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

- "Synthèse hydrogéologique et caractérisation du potentiel du système Karst Cesse- Pouzols", travail de thèse en cours d'Alexandre Nou, réalisé au sein de l'Université de Montpellier 2, accompagné par le Département de l'Aude. Ce travail a pour objectif de caractériser les échanges entre la Cesse et le karst et de vérifier si une exploitation exclusive pour l'AEP de 3 millions de m³/an pour alimenter en renfort le secteur de Lézignan peut être envisagée, en impactant de manière acceptable le milieu hydraulique superficiel. Le volume d'eau écoulé globalement par les différentes sources situées en bordure de la Cesse est estimé à 1 m³/s. Les ressources sont donc importantes dans cette unité.

Par ailleurs, il convient de noter qu'il y existe potentiellement des ressources intéressantes dans la partie ouest de la vallée de la Cesse, secteur de Bize-Minervois. De même, dans la région de l'Alaric (Fontcouverte-Fabrezan), une ressource dont le potentiel reste à caractériser pourrait permettre de renforcer l'alimentation de Lézignan.

Maillon	Volume en eau souterraine potentiellement mobilisable ⁽³⁾	Système concerné
Maillon Sud Montpellier	8 millions de m ⁽³⁾	Jurassique sous-couverture
Maillon Nord et Ouest Montpellier	3 millions de m ⁽³⁾	Garrigues nord-montpelliéraines
Maillon Val d'Hérault	? ⁽⁴⁾	Jurassique sous-couverture Garrigues nord-montpelliéraines
Maillon Biterrois	2 millions de m ⁽³⁾	Faugères et Pardailhan
Maillon Littoral Audois		Montredon-Corbières-Narbonne
Maillon Minervois	3 millions de m ⁽³⁾	Cesse - Pouzols
TOTAL	16 millions de m⁽³⁾	

QUESTIONS SOULEVEES PAR L'ATELIER

SUR LA SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT...

Les discussions au sein de l'Atelier ont convergé sur l'importance de poursuivre l'exploitation actuelle des eaux souterraines et d'envisager l'exploitation future des ressources potentielles connues qui doivent être mieux évaluées, pour améliorer la sécurisation de la desserte en eau. En effet, si le projet Aqua Domitia permet de sécuriser certains secteurs actuellement en "mono-ressource" souterraine ou en limite d'équilibre, l'abandon de ces ressources variées et relativement bien réparties dans l'espace au profit d'une seule et unique ressource superficielle rendrait caduque le principe de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de ces territoires.

L'Atelier préconise une gestion équilibrée des ressources en eau souterraine. A ce titre, il nous semble important d'attirer l'attention sur le fait qu'un certain nombre d'études actuellement en cours (notamment les études volumes prélevables), fourniront des résultats seulement dans un délai minimum d'un an. La question de la prise en compte de ces nouvelles connaissances par rapport au calendrier de mise en oeuvre du projet Aqua Domitia se pose.

SUR LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES SOUTERRAINES...

Par ailleurs, selon une étude récente de l'AE RM&C "Ressource en eau souterraine stratégique pour l'alimentation en eau potable actuelle et future dans la zone du fleuve Rhône", les eaux souterraines des nappes alluviales sont "de qualité bien supérieure aux eaux du fleuve". C'est pourquoi l'Atelier s'inquiète de l'impact sur les sols et la qualité des eaux souterraines que pourra avoir le développement de l'irrigation à partir de l'eau du Rhône, susceptible de transporter des polluants potentiellement présents dans les eaux de surface (résidus médicamenteux, radionucléides, perturbateurs endocriniens) et auxquels pourraient s'ajouter les intrants utilisés en agriculture (exemple plaine de Mauguio et sud de l'Espagne).

De plus, il est possible que l'arrivée d'une ressource telle que celle proposée par le projet Aqua Domitia, amène certaines collectivités à délaissier les travaux de préservation et de reconquête de la qualité des ressources en eau souterraine déjà exploitées (vis-à-vis des pollutions diffuses notamment).

(3) Volume d'eau estimé sur la base des connaissances sur la recharge, sur les débits de sources ou des débits pompés ou susceptibles d'être extraits par les forages qui les captent. Il convient de noter que pour extraire ces volumes d'eau, des études complémentaires sont nécessaires pour implanter des forages avec succès et dans les meilleures conditions d'exploitation de la ressource.

(4) Une partie des volumes estimés pour les systèmes "Jurassique sous-couverture" et "Garrigues nordmontpelliéraines" peuvent être mobilisés sur le maillon Val d'Hérault.

SUR LE COÛT DE LA RESSOURCE AQUA DOMITIA ET SON INCIDENCE POTENTIELLE...

Du fait de leur localisation, les eaux souterraines sont moins vulnérables aux pollutions que les eaux de surface et présentent un intérêt majeur quant à leur qualité, qui est supérieure à celle des eaux superficielles (molécules émergentes, métaux...). Le coût de traitement (potabilisation) est donc moins important pour obtenir de l'eau potable à partir des eaux souterraines qu'avec des eaux superficielles.

Il convient aussi de souligner que comme l'ont montré les travaux de Montginoul et Rinaudo⁽⁵⁾, l'apport d'une ressource externe avec un coût important sur un territoire, présente le risque d'un recours accru à la réalisation de forages privés, ce qui accroîtrait la pression sur les eaux souterraines exploitées par les collectivités. Cela accentuerait également la dégradation des eaux souterraines par le biais de forages défectueux ou mal conçus associant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics.

(5) Montginoul M., Rinaudo, J.D. (2011), Controlling households' drilling fever in France : An economic modeling approach. Ecological Economics (doi:10.1016/j.ecolecon.2011.08.018).

CONCLUSION

L'eau souterraine constitue une ressource essentielle pour l'alimentation en eau potable présente et future du Languedoc-Roussillon.

La Directive Cadre sur l'Eau impose comme obligation la préservation et la restauration des masses d'eau souterraine et superficielle, tant sur l'aspect quantitatif que qualitatif. Cela représentera une contrainte incontournable dans le futur, quel que soit le choix qui sera fait par rapport au projet Aqua Domitia, l'objectif étant d'arriver à une gestion équilibrée des ressources. L'amenée d'une nouvelle ressource superficielle présente un intérêt indéniable pour sécuriser :

- qualitativement des secteurs alimentés par une seule ressource souterraine ;
- quantitativement des secteurs où les ressources locales sont en limite de surexploitation.

Il n'en demeure pas moins essentiel de conserver aux ressources souterraines une place de choix, en particulier pour l'AEP, eu égard aux réserves existantes et relativement bien réparties dans l'espace. Aussi, les experts hydrogéologues réunis au sein du présent Atelier souhaitent réaffirmer :

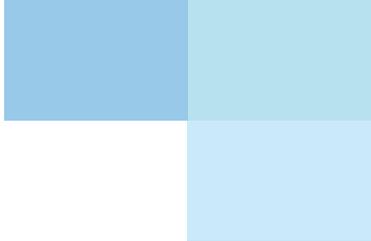
- l'importance de poursuivre l'exploitation des ressources souterraines présentes dans le sous-sol de notre région, tout en assurant une gestion durable de ces ressources et de celles qui leur sont associées (eaux superficielles) ;
- l'importance d'assurer la préservation, voire la reconquête de la qualité des ressources actuellement exploitées ou de celles qui pourraient l'être dans l'avenir ;
- l'importance de poursuivre l'amélioration de la connaissance des ressources souterraines, en particulier celles qui ne sont pas encore exploitées, afin de pouvoir notamment estimer leur potentiel d'exploitation.

Il faut reconnaître qu'il y a une vraie difficulté pour améliorer les connaissances dans le domaine des eaux souterraines et que les études nécessaires ont un coût non négligeable. Il nous semble cependant important de souligner qu'elles sont indispensables afin d'affiner la connaissance sur les ressources actuelles et/ou potentielles qui permettront d'assurer les besoins futurs, notamment en eau potable.

Les différentes études mentionnées précédemment estiment de l'ordre de 16 millions de m³, les volumes potentiellement mobilisables annuellement sur le territoire traversé par Aqua Domitia. Néanmoins, ces estimations ne pourront être validées que par le biais d'études complémentaires nécessitant d'investir dans des moyens humains et financiers.

Si ce document s'attache à mentionner les aquifères importants sur les zones potentiellement desservies par le projet Aqua Domitia, il ne doit pas être occulté qu'il existe une multitude d'autres ressources d'intérêt local et qui continueront d'être mobilisées en priorité sur l'ensemble de la région et notamment dans les secteurs non potentiellement desservis par le projet. Les études hydrogéologiques nécessaires à la caractérisation de ces ressources nécessiteront donc des financements qu'il faudra aussi prévoir.

Pour finir, l'Atelier suggère de tirer parti du travail de synthèse qui a été réalisé pour produire la présente note, en poursuivant une animation sur la connaissance hydrogéologique régionale et sa communication au travers d'une structure de type "club des hydrogéologues", associant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics.



cndp
Commission nationale
du débat public

20 avenue de Ségur 75007 Paris
Tél. 01 42 19 20 26 - Fax : 01 42 19 17 90
www.debatpublic.fr - email : contact@debatpublic.fr